Tome 101 Année 1980

I.S.S.N. 0755-2483

# Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

*SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE*
FONDÉE EN 1872

Tome 101

Année 1980

*Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica*

# HENRI MARTIN, PEINTRE QUERCYNOIS.

« On viendra voir les Henri MARTIN de Cahors comme on admire les REMBRANDT de la Haye ». Ce jugement très laudatif d'un journaliste cadurcien se révèle exact pour le visiteur qui peut admirer en montant l'escalier d'honneur de la préfecture de Cahors la décoration « les Vendanges » peinte par Henri MARTIN en 1929. Ce bel ensemble aux tonalités toujours aussi éclatantes justifierait à lui seul l'épithète, pour l'artiste, de peintre Quercynois. Ce qualificatif est d'autant plus élogieux qu'Henri MARTIN n'est lotois que d'adoption.

## JEUNESSE ET ETUDES

C'est en effet à Toulouse, au 127 de la Grande Rue St-Michel que naquit le 5 août 1860 Henri-Jean-Guillaume MARTIN. Le faubourg St-Michel qui prolonge la ville vers Carcassonne présente alors un aspect bucolique, maisons, jardins et vergers s'y côtoient. La famille d'Henri MARTIN comprend quatre enfants, trois garçons et une fille. Son père, un ébéniste aux revenus modestes, lui lègue le goût du travail consciencieusement exécuté. Sa mère, d'origine italienne vend des cotonnades sur la place du Capitole. Elle lui apprend la langue de Dante et il hérite ses yeux noirs au regard perçant. Il fréquente l'école communale du quartier jusqu'à quinze ans, puis entre comme commis chez un marchand de draps. Déjà, le jeune garçon se découvre une vocation d'artiste, cependant son père ne l'autorise à s'inscrire que deux ans plus tard à l'école des Beaux-Arts de Toulouse. Il s'y révèle un élève brillant. Il obtient en 1879 le prix de la ville de Toulouse et une bourse annuelle de mille cinq cent francs qui lui permet de continuer ses études à Paris. Ses condisciples aux Beaux-Arts de Toulouse, Henri Marre, originaire de Montauban, Paul Gervais et surtout le sculpteur Jean Rivière resteront ses amis fidèles tout au long de son existence.

Quittant sa famille et son Midi ensoleillé notre jeune provincial, sitôt arrivé dans la capitale, s'inscrit dans l'atelier de Jean-Paul Laurens, l'un de ses grands aînés, toulousain comme lui et peintre académique en renom. Jean-Paul Laurens a une prédilection très poussée pour la peinture d'histoire, de préférence médiévale et il excelle aux reconstitutions minutieuses de sombres drames tels que « *l'excommunication de Robert le Pieux* » ou « *l'exécution de l'empereur Maximilien* ».

# HENRI MARTIN
# PEINTRE QUERCYNOIS

par Claude **JUSKIEWENSKI**

« LES VENDANGES »
(partie de la décoration de l'escalier d'honneur de la Préfecture).
*Photo :* NESPOULOUS.

Conférence donnée en séance publique
de la Société des Etudes du Lot
à CAHORS
le 16 décembre 1979
(Hôtel de la Préfecture)

Dans son atelier Henri Martin apprend le dessin et la composition. Grâce à son influence il peut, dès 1880, exposer à l'annuel salon des Artistes Français, la manifestation artistique par excellence en cette fin de siècle. Le carcan scolaire et la solitude pèsent autant sur le jeune artiste que la grisaille parisienne. En 1881, il revient à Toulouse pour prendre femme. Il choisit une jeune pastelliste, Marie-Thérèse Barbaroux dont le fin visage encadré de bandeaux lui servira souvent de modèle et qui le conseillera toujours avec à propos. L'année suivante naît un garçon, bientôt suivi de deux autres ; le quatrième et dernier, nettement plus jeune, Jacques Martin-Ferrières sera peintre comme son père. Les mille cinq cent francs de la bourse annuelle subviennent avec difficulté aux besoins de la famille. Aussi la médaille de première classe qui récompense en 1883 le tableau exposé au Salon des Artistes Français est particulièrement bien accueillie. Cette œuvre intitulée « *Paolo de Malatesta et Francesca de Rimini aux Enfers* » et inspirée de Dante est fortement teintée de romantisme.

Deux ans plus tard, une autre récompense le comble d'aise : il obtient une bourse de voyage pour l'Italie. Il fréquente alors avec assiduité tous les musées de la péninsule, témoignant d'une préférence marquée pour les fresques de Giotto ou de Carpaccio et pour les toiles de Véronèse et du Tintoret. Avec deux compagnons de voyage, boursiers comme lui, il séjourne longuement à Florence et à Venise. Ces amis sont Ernest Laurent et Aman-Jean eux-même intimes de Seurat l'inventeur du néo-impressionnisme. Ce séjour dans la patrie des Arts complète son éducation classique qui a été assez négligée et aide cet autodidacte à s'affirmer. Lorsqu'il rentre à Paris, les envois au Salon témoignent d'une veine lyrique et dramatique ainsi que le prouvent les titres des tableaux : « *Ugolin d'après Dante* », « *La nuit d'Octobre d'après Musset* », « *Bérénice inspirée d'Edgar Poë* ». Mais déjà une autre influence que l'académisme de son maître Jean-Paul Laurens s'exerce sur son œuvre car, vers 1890, Henri Martin découvre les symbolistes et se joint pour un temps à leur cohorte inspirée.

## L'ADEPTE DU SYMBOLISME

Représenté en littérature avec Baudelaire, Mallarmé, ou Verlaine, le courant symboliste en peinture est depuis 1860 environ situé de nouveau à sa juste place et Henri Martin figure aux rétrospectives de ce groupe. C'est ainsi que deux pastels représentant deux muses pensives appuyées sur leur lyre étaient accrochées à l'exposition « autour de Lévy-Dhurmer ». Henri Martin est séduit par le chef de file des Rose-Croix, le Sar Peladan qui tente alors de reconstituer une secte capable d'arracher l'art à ses misérables errements et de faire du salon des Rose-Croix une manifestation « du rêve contre le réel, de l'idéal contre le laid ». En mars 1892, lors du premier Salon qui

embaume de mille fleurs tandis que des orgues invisibles jouent le prélude de Parsifal, Henri Martin parmi 200 œuvres dues à 69 artistes expose « *Douleur* » ; au centre d'un bois de pins se tient une figure féminine en de longs voiles de deuil élevant un cœur rayonnant de lumière. Quelques œuvres de la période symboliste sont particulièrement réussies et illustrent la définition de Puvis de Chavannes selon laquelle « le tableau n'est que la traduction plastique d'une idée » ; le silence est symbolisé par une jeune fille dont la longue et sombre chevelure barre la bouche, « *Tristesse* » est personnifiée par une jeune femme alanguie au bord d'une rivière glauque, « *la Beauté* » magnifique personnage féminin à demi-dévêtue jaillit d'un bosquet aux floraisons multicolores. Tenté par la technique de la lithographie, Henri Martin, à cette époque, produit surtout de vastes tableaux aux titres assez désespérés : « *Fatalité* », « *A chacun sa chimère* », « *L'homme entre le vice et la vertu* ». Des personnages allégoriques se meuvent dans une lumière blafarde foulant souvent aux pieds des chardons, végétal fort prisé en cette fin de siècle.

Lorsque l'Hôtel de Ville de Paris, incendié lors de la semaine sanglante de 1871 est reconstruit, la Troisième République, mécène prodigue fait appel pour la décoration intérieure aux artistes en renom et Henri Martin reçoit commande du sujet des « *Muses inspiratrices et consolatrices* » destinées à orner un salon et son plafond. Il exécute l'œuvre allègrement en 1892 en représentant la Musique, la Sculpture et les autres arts entraînés par Apollon. La même année, à la Salle des Illustres du Capitole de Toulouse, il peint les poètes du « Gai savoir » puis en tant qu'Illustre moderne, il doit figurer et célébrer la dame Illustre des temps anciens, Clémence Isaure en apothéose pour un plafond et remettant leur charte de fondation aux troubadours des Jeux Floraux pour un panneau. Henri Martin sera lui-même plus tard membre de cette docte et antique Académie.

L'une des dernières œuvres symboliste et décorative a pour titre « *Sérénité* ». Puvis de Chavannes, le décorateur lyonnais, auteur du « *Bois sacré* » a déclaré devant cette toile d'Henri Martin : « celui-ci me succédera ». Cette « sérénité » semble une démarque du Bois Sacré, mais les personnages vaguement vêtus à l'antique n'ont point la majesté de ceux de Puvis et malgré cet hommage du maître, ce n'est point grâce à ce genre d'œuvre que Henri Martin passera à la postérité. Fort heureusement le peintre cherche dans d'autres directions artistiques et trouvera sa voie où interviendra beaucoup plus la couleur.

Cependant, de sa période symboliste, Henri Martin garde durant toute sa carrière un goût prononcé pour la recherche d'analogies et de correspondance, et il faut certainement regretter que le Musée de Cahors ne possède pas de tableau de cette période et ne puisse offrir

au visiteur un panorama plus complet de l'ensemble pictural du peintre quercynois.

## LA CONVERSION A L'IMPRESSIONNISME

La fin du XIX[e] siècle a connu dans le domaine artistique un divorce rarement atteint. D'un côté, certains artistes obtiennent les commandes de l'Etat, vendent leurs tableaux très cher, pour ne citer que Meissonier, Bouguereau ou Cormon. Ils reçoivent les honneurs et entrent à l'Institut. Les Toulousains, il faut l'avouer, sont nombreux parmi leurs cohortes : ils expriment le goût de la bourgeoisie au pouvoir. Ces peintres dits maintenant « pompiers », bien qu'ils amorcent une remontée, sont plutôt déconsidérés aujourd'hui tandis que les artistes que nous admirons et estimons grandement sont les Impressionnistes tels que Monet, Sisley, Renoir et les néo-impressionnistes comme Seurat et Signac. Or ces peintres, dont les toiles atteignent maintenant des prix fabuleux, vivaient dans le dénuement le plus complet en cette fin de siècle. L'inversion actuelle des valeurs ne doit pas occulter la puissance des peintres académiques alors en renom. Jusqu'en 1889, Henri Martin a cheminé sagement à leurs côtés, il a peint avec application en coloris sombres des sujets plutôt pathétiques et le succès a commencé à venir. Pour le centenaire de la Révolution, il choisit de faire sa propre révolution au moyen d'une vaste toile de 65 m$^2$ au titre cependant anodin « *La Fête de la Fédération* » : La Fayette prête serment sur l'autel de la patrie entouré de gardes nationaux et de petites filles couronnées tandis qu'une foule immense se distingue dans des lointains brumeux. Cette toile est révolutionnaire par le fait que, pour la première fois, Henri Martin ose éclaircir sa palette et poser les couleurs côte à côte en petits tas grenus, procédé opposé au procédé classique enseigné par son maître Jean-Paul Laurens et emprunté aux impressionnistes.

La réaction contre lui est violente dans les deux camps. Les académiques le rejettent en le traitant de rénégat et lui feront longuement attendre la médaille d'honneur, la récompense suprême du Salon des Artistes français, mais les Impressionnistes ne l'acceptent pas parmi eux. Selon le mot cruel de Degas, il fait partie de « ces pompiers qui ont pris feu » et même Signac, ami de Seurat et théoricien du pointillisme le prend nommément à partie dans son ouvrage « De Delacroix au néo-impressionnisme », dans lequel il écrit : « Les tableaux d'Henri Martin trouvent grâce devant le public, la critique, les commissions municipales... tandis que Seurat est encore inconnu ». L'évolution chez Henri Martin n'a cependant pas été aussi brusque qu'il le paraît. Dès 1884, dans le tableau intitulé « *Caïn* » du Musée de Montauban, il dissociait déjà les couleurs et en 1889, son évolution est loin d'être ache-

vée puisque les sujets choisis restent historiques et traditionnels. Cependant, dans un beau tableau qui date aussi de 1889 et qui a pour titre « *Jeune fille marchant dans les champs une fleur à la main* », illustration d'un vers de Vigny dans « La maison du berger », la technique future du peintre est déjà en germe dans la représentation de la prairie aux coloris éclatants ou dans la profusion de fleurs fraîches à ravir ou dans les lointains irisés. Mais son évolution ne sera achevée que lorsqu'il osera planter son chevalet en pleine nature quercynoise et lorsque, cédant à l'incitation de Monet et prenant exemple sur ses séries : « *les Meules* » ou « *les Cathédrales* » il tentera de piéger la lumière autour de l'église ou du ruisseau de Labastide-du-Vert aux différentes heures du jour.

Quant on l'accuse de plagiat, Henri Martin plaide non coupable en assurant « après trois mois passés à peindre à la campagne en tête à tête avec la nature, je fus amené à peindre différemment, la pleine lumière éclatante et diffuse m'obligea impérieusement à la traduire comme je pus... par la décomposition du ton ». Certainement, son naturel peu scientifique répugne à suivre à la lettre les théories divisionnistes de Chevreul ou de Charles Blanc, mais il est néanmoins raisonnable et logique même de supposer qu'Henri Martin est relativement tôt au courant de recherches pointillistes par Aman-Jean, son ami intime, lui-même, un des familiers de Seurat dès la première heure. Adopter l'impressionnisme en 1889 quand « Impression Soleil Levant » a été exposé en 1872 n'est de toute manière pas œuvre de pionnier. Cependant, accuser Henri Martin de voler au secours du succès est injuste, car il paie cher son rôle de transfuge. Il a simplement trouvé une manière de peindre qui lui convient, de larges touches de couleur claire posées côte à côte et il la garde ensuite jusqu'à un âge avancé.

La conversion d'Henri Martin à l'impressionnisme illustre le problème général qui se pose à chaque génération d'artiste à partir du moment où un art jusqu'alors d'avant-garde commence à être accepté, donc imité. La volte-face d'Henri Martin est d'autant plus choquante qu'elle se produit à un moment où le jeune artiste commence à être connu et à obtenir des succès comme peintre académique, mais plutôt que de l'en blâmer, il faut au contraire le féliciter d'avoir bravé les interdits car toute période a besoin d'intermédiaires tels que lui, capables d'introduire les hardiesses des grands contemporains. C'est justement à force d'avoir aperçu des décorations d'Henri Martin sur les murs des Mairies, des Caisses d'Epargne et d'autres édifices que le public a été capable d'apprécier avec moins de réticence et plus rapidement Pissaro ou Sisley. L'intérêt peut-être essentiel de la carrière d'Henri Martin pour les historiens de l'art est certainement cette double appartenance à deux mouvements qui semblaient alors d'irréductibles

ennemis et il est un des rares artistes de la fin du XIX^e^ siècle à servir de lien entre des formes picturales diamétralement opposées.

## LA DECOUVERTE DU LOT

Le tournant de la carrière de l'artiste n'est cependant pas un changement de technique, aussi important qu'il soit, mais le fait que vers sa quarantième année il découvre la luminosité du Quercy. S'il habite Paris en hiver, Henri Martin dès les beaux jours « descend » dans le Midi et revient se promener dans les ruelles toulousaines. Il s'installe plusieurs années pour l'été à St-Paul-Cap-de-Joux dans le Tarn. Il habite une grande maison proche de celle de ses amis, les Rivière, et le bois de pins qui jouxte sa demeure sert alors souvent de décor à ses tableaux. Mais il désire acquérir un point de chute méri-

Henri Martin - *Labastide-du-Vert* (Coll. de la famille de l'artiste)

dional définitif. Par l'intermédiaire d'amis lotois installés à Paris ou, à la faveur de ses pérégrinations estivales, il découvre en 1900 Marquayrol, une belle bâtisse à vendre qui surplombe le village de Labastide-du-Vert proche de Cahors. Il l'achète sans se douter que sa vie et son œuvre tout entière en seront illuminées. Il y séjourne habituellement du mois de mai jusqu'en novembre et fait construire à une centaine de mètres de l'habitation principale son atelier sur la colline. C'est une vaste construction carrée aux larges verrières, une allée de cyprès de malingre venue la relie à la maison. Ces cyprès rappellent à l'artiste les paysages florentins qu'il affectionne. Cet atelier est au cœur même de la création d'Henri Martin, c'est dans ce lieu qu'il exé-

cute ses toiles les plus achevées, là que de longues heures durant il travaille à traduire la beauté des paysages quercynois. Aussi était-il particulièrement injuste de laisser le temps et les destructions faire inéluctablement leur œuvre. Déjà les orages avaient crevé la toiture et abîmé le parquet de chêne. Bientôt, de cette altière bâtisse, il ne serait resté que ruines et gravats. Une fois restauré l'atelier peut de nouveau vivre, accueillir des expositions de peintres, servir de lieu de travail pour de jeunes artistes, aider à l'animation de la vallée tout en perpétuant le souvenir du peintre qui l'a bâti. « 1980, l'année du patrimoine », cette formule ne sera pas un slogan vain pour le village de Labastide puisqu'il verra la résurrection de l'atelier d'Henri Martin, bien modeste certes, mais le patrimoine culturel d'une région est justement constitué, à côté d'endroits illustres, de la multitude de lieux où s'attachent des souvenirs plus discrets, mais essentiels pour la mémoire collective.

Henri Martin adopte Labastide-du-Vert au point de désirer en être conseiller municipal. Bien que son tempérament bourru les brusque parfois, ses concitoyens reconnaissent en lui un grand travailleur. Effectivement, levé dès l'aube, il arpente la campagne son chevalet et sa palette sous le bras. Lorsque le soleil est trop brûlant, il se protège de ses ardeurs grâce à un parapluie acheté à un paysan. Souvent vêtu d'un pull à col roulé et d'un pantalon de velours côtelé zébré de coups de pinceaux, il va de son allure râblée, massive. Il porte la barbe et sur ses auto-portraits, il a rendu comme à plaisir, la vivacité de son regard noir. Fumer la pipe le délasse, mais la frugalité de ses repas est exemplaire ; encore apprécie-t-il le vin que lui fournissent les quelques hectares attenant à la propriété de Marquayrol et, s'il accepte volontiers des critiques sur sa peinture, il n'en supporte pas sur la qualité de son vin... Marquayrol est meublé de bibelots et d'un mobilier ancien choisi avec patience lors des visites « aux Puces » de Saint-Sernin à Toulouse. La musique enfin tient une grande place dans son existence ; ses goûts le portent vers Wagner et Berlioz, sans oublier Mozart. Il mène à Marquayrol une vie de famille heureuse associant ses fils à ses travaux, leur faisant par exemple broyer les couleurs qui lui sont nécessaires en artisan aimant « l'ouvrage bien faite ».

A Marquayrol, tout est pour lui source d'inspiration bénéfique. Il place quelques pots de géraniums sur la margelle du bassin rond, puis en fait un tableau. La vigne vierge rutilante ruisselle sur les piliers blancs de la pergola ou sert de toile de fond pour des portraits ; le petit portail blanc, l'allée de cyprès qui mène à l'atelier, la belle terrasse qui prolonge la salle à manger, voici ses sujets favoris. Vers la fin de sa vie, quand les longues stations debout en plein air le fatiguent, il se contente de poser devant lui dans un vase orné quelques fleurs fraîchement cueillies et de peindre avec toujours autant de plaisir leurs coloris éclatants.

La datation exacte des œuvres est parfois une entreprise ardue puisqu'une toile commencée une année au printemps peut-être continuée l'année suivante à la même saison ou encore plus tardivement. Henri Martin se veut tributaire de la nature et de son rythme, en particulier aussi du soleil et de cette fine luminosité lotoise dont la traduction heureuse est une des caractéristiques de son œuvre.

Le format habituel des toiles de chevalet varie de 50 à 70 cm de large et de 40 à 50 cm de hauteur. Il ne signe ses tableaux qu'au moment de leur vente et encore sans accorder une grande signification à ce geste. Si Marquayrol, sa maison est au centre de son inspiration, il choisit ensuite ses sujets à partir de ce point privilégié en auréoles concentriques : le village, puis la vallée du Vert, enfin les Causses plus lointains ou les endroits pittoresques du département. Quand les modestes maisons de Labastide-du-Vert sont « portraiturées », chacune conserve son individualité : sa touche reconstruit pierre après pierre l'architecture paysanne élégante et équilibrée. Telle maison de tonalité jaune orangé borde une prairie, telle autre se mire dans le ruisseau où nagent quelques canards. Quelquefois, Henri Martin montre les habitations blotties les unes auprès des autres avec une volute légère de fumée qui s'échappe de leur cheminée. Cette fumée semble presque un signe d'anthropomorphisme comme la respiration des maisons.

L'église de Labastide est un sujet qui le ravit particulièrement. Cette église semblable à tant d'églises de villages français les représente toutes. Malgré son apparente modestie, c'est un sujet auquel il revient sans cesse la peignant de face, de profil, avec pour premier plan une prairie verte et pour toile de fond la colline, ou bien encadrée par le ruisseau et les maisons. Au printemps ou sous la neige, au petit matin ou lorsque le soir tombe, sans cesse il la traque de son pinceau attentif. Il précise même pour le tableau que possède le musée de Tours : « Sortie de messe le jour de Pâques » ; en effet, de petites silhouettes esquissées par quelques touches foncées se hâtent vers le porche de l'église. Le petit pont qui enjambe le ruisseau du Vert et mène à l'église concurrence parfois cette dernière. Henri Martin peint l'eau en tourbillons de pâte bleue sombre ou verte tandis que le ciel plus pâle éclaircit l'eau de son reflet. Dans certains tableaux, le ruisseau traverse la largeur totale de la toile délimitant des registres horizontaux. La verticale est alors marquée par les hampes rectilignes des peupliers qui bordent le Vert. Henri Martin affectionne particulièrement les peupliers comme sujet de ses toiles, il écrit par exemple : « J'enrage d'être encore à Paris quand les feuilles des peupliers commencent à sortir à Labastide ! ». Les saules aux troncs noueux voisinent souvent avec eux.

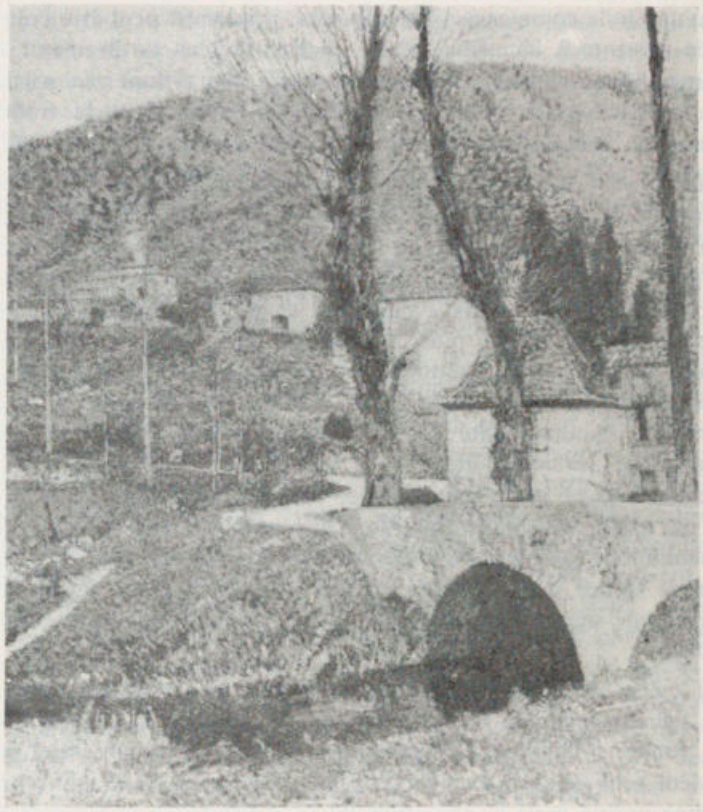

Henri Martin - *Pont de Labastide-du-Vert* (Hôtel de Ville de Cahors)

De son atelier Henri Martin peut apercevoir la vallée du Vert qui s'étire, cernée par les collines. Il varie à profusion la tonalité des tableaux en la représentant. Elle apparaît tantôt comme une marqueterie bigarrée de vert, d'orange et de jaune, tantôt noyée dans des fonds brumeux vert-bleu argenté. Les collines découpées par des murets de pierre se nuancent de la tonalité violette qui est la leur dans la réalité, à la tombée du jour.

Sur quelques tableaux, le premier plan est constitué par le sol fraîchement remué rendu par de la pâte couleur terre de sienne généreusement appliquée. Au début de son installation à Marquayrol, les Causses pierreux l'ont surtout attiré, puis, au fil des années, la luminosité et les frondaisons plus riantes l'ont emporté. Le procédé pointilliste semble bien adapté pour rendre la palpitation de la lumière ainsi

que le décrit un critique pour un portrait de son fils à contre-jour. « Chaque molécule d'ombre paraît soutenir son combat contre une molécule de lumière qui veut s'unir à elle ». Son souci essentiel est de saisir les imperceptibles changements de tonalité au cours des heures de la journée où les variations de la nature selon les saisons grâce à un travail d'observation sans cesse renouvelé et affiné.

Henri Martin s'éloigne quelquefois de la vallée du Vert pour sillonner le département ainsi qu'en témoignent le titre de certains tableaux : « *Vieilles maisons à l'Herm* », « *Village de Montvalent* » ou de « *Saillant* », « *Maison abandonnée à Gigouzac* », « *Bélaye* ». Dans une belle toile représentant Puy-l'Evêque, le Lot occupe la moitié de l'espace et les maisons s'y reflètent avec symétrie comme dans un miroir. C'est certainement au cours de ses pérégrinations qu'Henri Martin découvre St-Cirq-Lapopie et qu'il y achète une maison en 1912. Il peint alors avec bonheur les maisons étagées, la falaise abrupte et le clocher trapu. Il plante parfois son chevalet sur la place du Carrol au cœur du pittoresque village, d'autres fois au contraire, il s'éloigne pour découvrir St-Cirq dans sa totalité.

En s'enracinant dans le Lot, ce méridional d'origine a retrouvé ses sources ; le soleil l'attire sans cesse davantage et poussant toujours vers le Sud, il découvre la Méditerranée. Collioure le séduit au point qu'il acquiert une maison en 1923. Tel Cadet Rousselle, le voici nanti de trois demeures ! Il explique que son attirail de peintre le dérange pour loger à l'hôtel. A Collioure, paradoxalement, les tableaux représentant l'église et le port avec les collines à l'arrière-plan sont plus nombreuses que les vues de la mer. Les barques au repos ou l'animation des pêcheurs autour de leurs filets sont aussi parmi ses sujets de prédilection.

En plus de Collioure il peint les ports de Marseille et de Bordeaux. Venise elle-même, ses canaux et ses églises le tentent puisqu'il y séjourne tous les ans, et plus longuement en 1909 comme en témoignent les nombreuses toiles de cette cité figurant en 1910 lors de l'exposition particulière à la galerie Georges Petit.

Il faut reconnaître cependant que ces tableaux n'ont ni la richesse de coloris ni la réussite d'inspiration de ceux où il peint Labastide-du-Vert et ses environs.

LE DECORATEUR :

Si aujourd'hui les toiles de chevalet sont fort appréciées, en son temps, c'est comme décorateur qu'Henri Martin connût tout d'abord le succès. Cette célébrité se perçoit sur le plan social par son ascension dans l'ordre de la Légion d'Honneur ; Chevalier en 1898, il est promu officier en 1905. La médaille d'honneur lui est attribuée au Salon des

Artistes Français de 1907 pour « *Le crépuscule* » décoration destinée à la Sorbonne, enfin en 1917, honneur suprême pour un artiste, il est élu à l'Académie des Beaux-Arts. Des peintres plus jeunes se réfèrent à lui et l'admirent. Son existence parisienne, brillante est révélée par les personnalités qui se succèdent dans son atelier afin qu'il fasse leur portrait. Dès sa jeunesse d'ailleurs ce genre lui a plu et il sait rendre avec justesse le caractère de ses modèles. En 1905 le journal satirique « *L'Assiette au beurre* » titre : « Si on veut arriver à quelque chose en politique, il faut être de Toulouse », nous élargirons et dirons « il faut être du Midi » ; en effet, à cette époque le personnel politique est essentiellement d'origine méridionale et il existe une sorte de maffia politico-artistique et une collusion certaine entre les deux milieux. Henri Martin fréquente Georges Leygues qui lui achète des toiles. Albert Sarraut écrit sur lui des articles élogieux, Jaurès l'invite dans sa propriété du Tarn, Madame Viviani se fait peindre dans son salon. Il a même eu des relations avec la Présidence de la République ainsi qu'en témoigne une lettre destinée à son ami Jean Rivière en 1900 et dans laquelle il écrit : « Je dînais hier à l'Elysée, ce que c'est cossu !... » Vers la même date il peint des scènes rustiques pour le secrétariat de l'Elysée, mais ces décorations sont prestement enlevées lorsqu'est nommé à ce poste en 1914 un général.

Ses relations avec la littérature sont tout aussi excellentes. Il représente sur les murs de la Sorbonne Anatole France entouré de disciples ; Edmond Rostand fait appel à lui pour décorer une pièce de sa villa « Arnaga » à Cambo ; il fait le portrait en buste de Zola, et Maurice Barrès pose pour lui de profil devant sa table de travail. Il est enfin connu du grand public puisqu'ayant une fois exécuté un décor de théâtre, dès le lever du rideau, des murmures se seraient élevés de la salle reconnaissant « du Henri Martin ».

L'œuvre décorative d'Henri Martin n'est point réellement séparée de son activité de peintre de chevalet, elle en est exactement le prolongement. Quand il reçoit commande d'une vaste décoration, après avoir conçu la vision d'ensemble, il exécute de très nombreux dessins, de multiples esquisses qu'il introduit ensuite dans la composition finale. Ses décorations ne sont pas peintes directement sur les murs, mais sont des toiles exécutées à Paris dans l'atelier du dépôt des Marbres et ensuite marouflées à leur emplacement définitif. Cette technique n'est pas sans réserver parfois quelque mauvaise surprise lorsque par exemple les dimensions n'ont pas été prises avec une exactitude suffisante.

La Salle Henri Martin de la mairie de Toulouse est qualifiée « comme la Mecque pour les admirateurs de ce peintre » sur le catalogue de la galerie d'art New Yorkaise Findlay et l'artiste lui-même

avoue : « dans cette salle, j'ai étalé de la vie et du rêve et j'ai fait de mon mieux pour que ce soit l'œuvre capitale de toute ma vie d'artiste ».

Henri Martin pourtant faillit ne pas obtenir la commande à cause d'un conseiller municipal qui estimait « qu'une salle entière pour un seul peintre était un trop grand privilège » ! Cette salle rectangulaire qui relie l'escalier d'honneur à la Salle des Illustres se compose de deux ensembles : le premier exécuté en 1903 « *les trois âges de la vie* » avec le célèbre panneau « *Les Faucheurs* » et le second « *Les quais de la Garonne* » qui date de 1906. L'œuvre dans sa totalité et accompagnée de quatre-vingt-sept esquisses et travaux préalables a été exposée au Salon de 1906 où le public manifesta, « il y eut même des coups de canne sur les chapeaux haut-de-forme ! » parce qu'Henri Martin n'avait pas obtenu à cette occasion la médaille d'honneur. Ces peintures installées après bien des retards en 1913 seulement prouvent encore au visiteur combien Henri Martin a désiré unir en ce lieu privilégié les deux pôles de son existence, Toulouse, sa ville natale et le Lot, sa terre d'adoption.

Le panorama des quais de la Garonne se déroule du quai St-Pierre au Pont Neuf tandis que le soleil accomplit sa course. La masse rose de ses quais donne à Toulouse des allures florentines et lorsque les défenseurs des berges de la Garonne menacées par une autoroute ont cherché à se manifester ils ont choisi de placarder sur les murs de la ville des reproductions du tableau d'Henri Martin prouvant ainsi qu'une œuvre artistiquement réussie reste éternellement d'actualité. L'animation qui régnait alors sur le fleuve est rendue avec exactitude, il y a des pêcheurs de sable, des bateaux-lavoirs ; au premier plan des promeneurs déambulent le long de la prairie des Filtres. En réalité la Prairie des Filtres ne fait pas face au port St-Pierre, Henri Martin la déplace vers l'aval pour des raisons esthétiques. Il y rassemble ses amis et les personnalités toulousaines les plus en vue : Jaurès reconnaissable à sa silhouette un peu lourde et à sa barbe blonde qui passe perdu dans ses pensées, les peintres locaux Bonis et Bedènes, son maître Jean-Paul Laurens endoctrinant un des fils de l'artiste, sa femme au bras d'un autre de ses fils... Il avait aussi situé en fort bonne place juste au milieu de la composition son ami Jean Rivière, mais après quelques années, pris de remords pictural il l'efface sous prétexte que sa présence immobile interrompait le rythme des promeneurs et bien que cela, assurait-il, lui fasse de la peine. Ces promeneurs sont censés être représentatifs du travail intellectuel, le travail des champs intitulé avec précision « les trois âges de la vie » leur fait face. Le symbolisme auquel a adhéré pendant quelques années Henri Martin se retrouve ici comme un écho affaibli. Il existe pour l'artiste une triple analogie entre les heures du jour, les saisons et les âges de la vie : le matin, le printemps et la jeunesse ont pour correspondance ; midi, l'été et la

Henri Martin - *Les faucheurs* (Capitole de Toulouse)

maturité ; le soir, l'automne et la vieillesse. Ce symbolisme un peu primaire certes prouve combien le soleil et la lumière sont presque philosophiquement au cœur de l'existence et du travail d'Henri Martin. A l'entrée de la salle du Capitole, un couple d'amoureux timides gardent au lever du jour des moutons au milieu d'arbres en fleurs tandis qu'à l'extrémité de la pièce, une petite vieille courbée traîne une chèvre dans un décor d'arbres dénudés et de feuilles mortes, enfin sur un dernier petit panneau vertical, l'église de Labastide-du-Vert est ensevelie sous la neige. Le refuge divin et le silence de la neige symbolisent la fin de l'existence. Ce panneau a donné bien du souci à Henri Martin, artiste consciencieux, car l'année où il désirait peindre sur le motif l'Eglise de Labastide, la neige ne se décidait pas à tomber.

Le panneau central de la composition « *Les Faucheurs* » est à juste titre le plus célèbre. A l'heure la plus chaude de la journée, des hommes fauchent en s'avançant en rangs serrés une prairie d'un vert étincelant ponctué de coquelicots et de boutons d'or tandis que des fillettes vêtues de blanc font une ronde. A l'arrière-plan le décor des collines arrondies, délicatement violettes où s'élèvent les hampes des peupliers est typiquement lotois. Tout concourt ici à un accord profond entre l'homme et la nature, cadre de son travail qui, même pénible, reste empreint de joie. Le rythme des faucheurs et la beauté du paysage s'équilibrent harmonieusement. Les décorations d'Henri Martin nous touchent encore, car elles décrivent un âge d'or dont les tentatives écologiques actuelles traduisent la nostalgie. Travailleur infatigable lui-même, il décrit fraternellement le travail de ces paysans. Il sait unir les paysages qu'il aime, le symbolisme qui l'imprègne et être le témoin de son temps grâce à une technique heureusement maîtrisée. La pâte, fin plumetage pour les lointains se fait mouvante pour la prairie, s'étalant en couleurs primaires ; mais ainsi que l'assure le critique Jacques Copeau « la polychromie la plus vive n'est jamais discordante parce que toujours soutenue par des rapports étroits ».

Henri Martin a trouvé pour ce panneau un imitateur auquel on n'aurait guère pensé : Salvador Dali a utilisé la composition générale des Faucheurs pour la partie supérieure droite d'un tableau exécuté en 1958 et intitulé « *Dionysos crachant l'image complète de Cadaquès sur le bout de la langue d'une femme à trois étages* ». Le plagiat est évident par l'identité du décor et des personnages, mais le pointillisme et les ombres sont accentuées et la coloration générale en camaïeux de gris et de jaunes est beaucoup plus sourde chez le maître catalan que chez l'artiste lotois. Ce plagiat a cependant forme d'hommage.

Entre 1900 et 1914, Henri Martin exécute plusieurs compositions picturales d'une inspiration très voisine de celle du Capitole de Toulouse. « *Les Regains* » de la mairie de Brive-la-Gaillarde prolongent à la fois dans le cadre et dans l'action les Faucheurs. « *La joie*

*de vivre* », initialement destinée à la demeure basque d'Edmond Rostand est aujourd'hui fort bien restaurée et mise en valeur au Petit Palais de Genève : un berger jouant de la flûte suivi de sa femme s'avance le long d'un ruisseau bordé de peupliers dans un paysage de collines ; la tonalité générale orangée est éclatante. Pour la Mairie du X^e^ arrondissement à Paris, Henri Martin peint dans un *paysage rustique* un couple au repos : l'homme joue avec l'enfant que la jeune femme tient dans ses bras. Au plafond de l'Hôtel de Ville de Tours, un ouvrier debout salue *l'Aurore ;* dans un des salons de l'Hôtel P.L.M. de Lyon le port de Marseille voisine avec un paysage de calanques méditerranéennes étincelantes de soleil et frangées de pins parasols. A la Caisse d'Epargne de Marseille, si le port sert fort justement de cadre, le symbolisme illustré à Toulouse est repris, mais avec une réussite moindre. Dès l'aube, de jeunes enfants se promènent en lisant en direction d'un couple âgé qui trottine dans le soir qui tombe. Le thème du travail intellectuel, plus exactement « *l'Etude* » est à sa place dans le couloir de la Sorbonne où Anatole France parmi les oliviers discourt entouré de disciples attentifs.

Quelle aubaine pour Henri Martin, casanier de nature, de recevoir des commandes pour Cahors, chef-lieu de son département ! L'élaboration du triptyque de l'escalier d'honneur de la Préfecture est relativement complexe. Dès le mois d'août 1924, le peintre écrit à un ami qu'il a eu un temps admirable pour faire quelques croquis et pochades pour le futur travail de Cahors ; vers la fin de septembre 1925, il précise : « J'ai fait quelques études pour les vendanges mais le soleil m'a quitté ». Il cherche l'inspiration initiale sur le terrain, dans la réalité la plus précise, pour ensuite élaborer en atelier la composition définitive. Une étude de vigne à l'automne aux tons rutilants est à la limite de l'abstraction. En mai 1927, trois ans après la première idée de l'œuvre, des « *Vendanges* » destinées à la préfecture du Lot sont exposées à l'annuel Salon des Artistes Français auquel Henri Martin est toujours fidèle. L'arrêté passant officiellement commande à l'artiste n'est daté que du 9 août 1927 et les acomptes se succèdent ensuite jusqu'en 1930. En mai 1929, Henri Martin écrit « mon dernier panneau de la préfecture est à peu près terminé et, si Monsieur de Monzie ne me demande pas de l'expédier à Cahors, j'aimerais l'exposer au prochain salon ». Or, 1929 est effectivement la date mentionnée sur la décoration elle-même. L'unité sans monotonie de cet ensemble vient des éléments qui se retrouvent sur les trois panneaux : la courbe ample des collines, le ciel plus ou moins pommelé, le découpage quasi-géométrique des champs individualisés par leur couleur, le sol dénudé du premier plan repris dans des tonalités différentes selon les panneaux. Le changement est introduit par les métamorphoses de la vigne ; le cycle du vin dans ses diverses opérations au cours de l'année nous est conté.

Henri Martin - *Monument aux morts de la Grande Guerre*
(Musée de Cahors)

Sur les panneaux latéraux, c'est le temps antérieur, la préparation du sol par le labour ou le travail des ouvriers, au centre la nature à produit : au lieu des moignons bruns en rangées rectilignes, une éblouissante parure de feuillage terre de sienne, jaune et parfois encore vert a tout recouvert, enfouissant même à demi la joyeuse animation des vendangeurs ; dans un angle inférieur du panneau trois vendangeurs à l'attitude presque recueillie contemplent les grappes. Enfin auprès d'un monumental égrappoir sont placés un verre et un beau flacon de vin pansu. Le cycle est clos.

La technique picturale a un peu évolué par rapport à celle employée pour les Faucheurs : Henri Martin cerne souvent les personnages d'un trait noir pour leur donner plus de densité et de profondeur par rapport au paysage. Ce fait est patent pour le chapeau d'une paysanne. La touche elle-même est infiniment onctueuse, la pâte appliquée avec largesse en traces presque désordonnées de quelques cinq centimètres de long sur deux ou trois de large, minces en leur milieu et plus épaisses sur les bords. A certains endroits, le pinceau ou le couteau a même déposé un petit tas grenu multicolore, au marron primitivement appliqué se sont juxtaposés du jaune, du vert, de la terre brûlée. La matière prend un certain relief charnel.

Henri Martin a repris le thème des « Vendanges » pour la chambre de commerce de Béziers mais avec beaucoup moins de bonheur.

L'autre œuvre cadurcienne d'importance a pour point de départ une idée originale du Maire Anatole de Monzie qui lui a demandé « de composer un monument dédié aux trois cent soixante huit enfants de Cahors morts lors de la Grande Guerre ». Ce triptyque devait être installé au fond d'une sorte de chapelle située dans le vestibule de l'Hôtel de Ville. Si l'œuvre exposée en 1932 au Salon est très remarquée, elle est loin de faire l'unanimité à Cahors où la polémique est vive entre tenants d'un monument en pierre et partisans de la fresque. Entre autres motifs, les adeptes de la sculpture arguaient de la présence trop cléricale de communiantes sur la peinture ; ils l'emportent puisqu'en novembre 1935, est inaugurée place Thiers, (actuellement place de Gaulle) « *la femme et le soldat* ». Que faire alors de la décoration imposante d'Henri Martin ? Elle commence une existence nomade ; la chapelle du Musée et la Salle du Conseil Général ayant été récusées, l'Hôtel de Ville en hérite quelques décennies avant qu'enfin un emplacement convenable et définitif lui soit trouvé en 1970 au Musée de Cahors. Le panorama de la ville se déroule à l'arrière-plan du triptyque de la cathédrale jusqu'à l'église St-Barthélémy et à la tour du pape Jean XXII. Au centre une Minerve, bouclier au poing, est juchée sur un socle massif à demi enfoui dans un buisson de fleurs ; elle reçoit sous forme de couronnes et de palmes l'hommage d'un cercle de communautés. En ce sombre jour de Toussaint à la tonalité sourde, la

foule se serre en une immobilité recueillie des deux côtés de la statue. L'un des intérêts de l'œuvre c'est d'offrir une galerie de portraits fort réussis et bien individualisés. Henri Martin réunit ses proches, les personnalités de Cahors et ses amis parisiens. Sur le côté gauche, Martin-Ferrières précède Georges Desvallières, spécialiste de peinture religieuse et déjà âgé, lui-même voisin de deux musiciens, Gabriel Pierné qui présida longtemps les concerts Colonne et le compositeur Philippe Gaubert né à Cahors en 1879. Ensuite un paysan cache à demi Louis Hourticq, l'historien d'art très recueilli et Monsieur Fenaille aveyronnais et mécène à ses heures. Un petit groupe féminin, Madame Le Sidaner, Madame Henri Martin et la fidèle femme de chambre Marie-Louise, entoure le Docteur Matza un cadurcien et Monsieur Monllè le directeur parisien du dépôt des Marbres. Dans la partie droite on découvre, à demi cachés derrière le groupe de fillettes, Charles-Marie Widor organiste en renom, Barbaroux le beau-père d'Henri Martin et Monsieur Laloux un architecte parisien, puis derrière un poilu, se détache la haute stature de son ami et modèle favori Viennot, archiviste de son métier ; Gustave Charpentier l'auteur de « Louise » reconnaissable à sa moustache blanche se tient aux côtés de Nelly Duhem résidant à Saint-Céré et peintre de fleurs ; Henri Martin s'est enfin peint lui-même auprès de sa femme, cette fois-ci de dos, enfin l'ami fidèle le peintre Le Sidaner cité par Proust clôt l'ensemble sur la droite.

Ces travaux importants exécutés pour la province ne signifient pas que la capitale délaisse le peintre. Il lui est en particulier confié, entre les deux guerres, une commande d'envergure avec la décoration de l'ensemble du Conseil d'Etat où il doit montrer la France au travail. Le « *Travail Intellectuel* » qui fait face aux Conseillers est symbolisé par un penseur solitaire à barbe blanche qui se promène dans un bois de pins où la lumière pénètre difficilement. Les conseillers d'Etat actuels se désolent de cette solitude eux pour qui le travail d'équipe est essentiel. *Le travail de la mer* est figuré par l'agitation du port de Marseille, celui de la terre par des labours dans un lumineux paysage du Lauragais ; pour le *travail industriel* enfin, encore certes artisanal, des terrassiers sont à l'ouvrage place de la Concorde, les pavés, sous le pinceau d'Henri Martin, se transforment en boursouflures irisées, quasi-florales et certaine esquisse de terrassier témoigne d'une maestria digne des plus grands artistes.

Pour la mairie du Luxembourg, Henri Martin choisit de décrire l'animation tranquille du jardin proche en un polyptyque s'adaptant à l'arrondi de la coupole de l'escalier.

L'artiste vieillit ainsi que le montre un portrait où il se peint la barbe blanchie et portant des lunettes rondes mais l'ardeur au travail ne faiblit pas. En 1939, il décide de figurer « *Les Champs-*

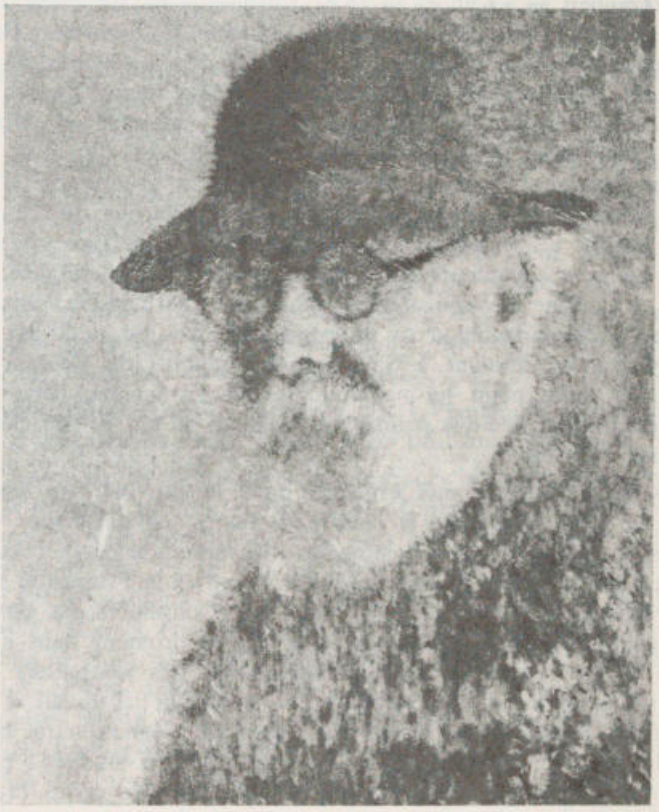

Henri Martin - *Autoportrait* (Musée de Cahors)

*Elysées* ». Pour lui, bien sûr, le paradis existe sur terre, il lui suffit de transcrire fidèlement les paysages qu'il aperçoit de Marquayrol en avant des collines violettes. Selon ses propres termes : « des voix chantent la splendeur de la nature, le bruissement des feuilles d'or des peupliers et le gazouillis de l'eau qui court au milieu d'une prairie éclatante ».

Peindre, peindre encore reste sa joie unique jusqu'aux derniers instants. Quelques jours avant sa mort, il peint la terrasse de Marquayrol sous la neige, la balustrade élégante se détache sur la vallée ensevelie sous sa blancheur, le silence et le vide règnent auprès du grand arbre sombre. Une grippe l'emporte le 12 novembre 1943 à l'âge de quatre-vingt-trois ans et il a choisi de reposer dans le petit cimetière, en face de l'église de Labastide-du-Vert.

Quelle est aujourd'hui la place d'Henri Martin au panthéon artistique ?

Sa cote, élément mercantile certes mais valable, se maintient à un niveau relativement élevé pour les tableaux pointillés très prisés en particulier aux Etats-Unis et remonte pour les toiles d'inspiration symboliste.

En histoire de l'art, son rôle d'intermédiaire entre les peintres académiques et les impressionnistes est reconnu puisque grâce à des artistes tels que lui ces derniers ont été plus aisément acceptés et appréciés. D'ailleurs pour certains paysages de Labastide-du-Vert, il s'approche parfois en réussite picturale de Monet et de Pissaro en témoignant d'une sensibilité voisine de celle de Millet dans la description des travaux rustiques.

Enfin Henri Martin émeut encore de nos jours quand il nous restitue un monde idyllique et presque révolu où une nature encore préservée savait se faire accueillante à l'homme et des lotois surtout peuvent l'apprécier, car il y a accord profond entre la luminosité si fine du Quercy et le tempérament artistique du peintre. L'échange mutuel a enrichi les deux partenaires. Henri Martin doit au Lot ses toiles les plus réussies, le Lot doit à Henri Martin ses représentations les plus fidèles.

⁂

Des questions fort judicieuses ont suivi la conférence. Les premières questions posées ont été plutôt techniques. Un auditeur désirait tout d'abord savoir le nombre approximatif des tableaux d'Henri Martin. Nous avons personnellement recensé presque une quarantaine de décorations accompagnées d'une centaine d'esquisses. Ce chiffre des décorations doit être certainement proche de la réalité ; par contre, il est beaucoup plus malaisé de connaître la production des tableaux de

chevalet d'un artistique qui n'a cessé de travailler jusqu'à l'âge de 83 ans. Notre essai de catalogue comprend plus de 600 titres de tableaux, esquisses ou dessins vus et répertoriés.

Un autre auditeur a posé le problème de l'authenticité des toiles non signées. Les esquisses ne le sont jamais et, à notre avis, même sans signature un tableau peut très bien être d'Henri Martin puisqu'il signait souvent au dernier moment et n'attachait pas à ce geste une grande importance. Son écriture est ronde et habituellement la terminaison du *n* descend légèrement. Vers 1890, et pendant quelques années, sa signature devient originale, c'est alors un curieux anagramme qui incorpore le G de son second prénom, Guillaume, et peut déconcerter les amateurs non prévenus.

Viennent ensuite des question plus générales. Un assistant se demande si Henri Martin aurait eu des relations avec Maurice Denis, Vuillard ou Bonnard auxquels son inspiration l'apparente parfois. Des relations nous paraissent possibles avec Maurice Denis par l'entremise de Georges Desvallières, ami d'Henri Martin. Pour apporter quelques éclaircissements demandés sur les relations entre Edmond Rostand et Henri Martin, nous pouvons préciser qu'Henri Martin faisait partie du groupe de décorateurs à la mode tels que Caro-Delvaille ou Jean Weber auxquels le poète avait fait appel. Henri Martin qui était très ému en lisant « Chantecler » avait lui-même en 1910 installé sa toile qui avait été exposée en 1905 au Salon. Paul Faure dans son livre « 20 ans d'intimité avec Edmond Rostand » raconte à la page 175 cette venue d'Henri Martin. Cette belle et large décoration de tonalité orangée représente un couple dont l'homme joue de la flûte et qui s'avance dans un chemin bordé de peupliers.

Le Docteur Destreicher nous fournit une fort intéressante précision en nous apprenant que c'est en 1922 que M^me^ Rosemonde Gérard disperse tout l'intérieur de la villa Arnaga ne laissant subsister que les murs. Il nous semble qu'il y a environ une vingtaine d'années que cette toile fut acquise par M. Oscar Ghez. Le collectionneur après avoir fait nettoyer l'œuvre l'a intitulée, fort justement, « la joie de vivre » et l'a installée dans son musée : le petit palais de Genève.

M. Lartigaut fait remarquer qu'Eugène Rostand, père d'Edmond Rostand, économiste et membre de l'Institut, était animateur de la Caisse d'Epargne de Marseille. Nous même avions été frappés par la présence dans cette Caisse d'Epargne de sculptures et de tableaux tels une vaste décoration de René Menard qui témoigne d'un goût certain pour le mécénat. Il est intéressant de noter que le père et le fils s'adressent au même peintre et approximativemnt à a mêm dat, 1904 pour Marseille, 1905 pour Arnaga. Nous savions par ailleurs que M. Périclès Zarifi aurait aussi contribué à l'achat du triptyque de Marseille.

Nous remercions nos auditeurs pour la pertinence de leurs questions et pour les précisions très documentées qu'ils nous ont apportées.

⁂

MUSEES POSSEDANT DES ŒUVRES D'HENRI MARTIN :

— Agen
— Albi
— Bayonne
— Bordeaux
— Cahors
— Carcassonne
— Chateauroux
— Colmar
— Dijon
— Lille
— Lyon
— Montauban
— Montpellier
— Mulhouse
— Nantes
— Pau
— Paris, Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale ; Ancien Musée du Luxembourg
— Reims
— Strasbourg
— Toulouse, Musée des Augustins ; Musée Paul-Dupuy.
— Tours.

MUSEES ETRANGERS

— Budapest (Collection Anastase Simo)
— Gand
— Rio-de-Janeiro

## BIBLIOGRAPHIE

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

1) *Relatives à l'artiste*

— Benezit (E). *Distionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et tous les pays.* Nouvelle édition, Grund, 1960, tome 5, p. 806.

— Thième (Ulrich) et Becker (Félix), *Allgemeines lexikon der bildenden Kunstler von der Antike zur Gegenwart*. E.A. Seeman, Leipzig, 1907-1950, T. XXIV, p. 158.

2) *Relatives à la période étudiée*

— *L'information d'Histoire de l'Art*, Janvier-Février 1965, n° 1, La peinture en France de 1860 à 1914, Bibliographie par René Jullian, p. 30 à 34.

— Rewald (John). *Les post-impressionnistes de Van Gogh à Gauguin*, New York 1956. Albin Michel, 1961, 443 p., 28 pl., 131 ill.

— Dictionnaire des encyclopédies :
Encyclopédie universelle, 1904, tome VIII, p. 529.

— Dictionnaire encyclopédique Quillet, 1950, p. 2846.
Encyclopedio Universal Illustrada europeo americano, t. 3, p. 483 à 486 (illustrations).
Dictionario enciclopedico abreviado, t. V, p. 675.
Grand Larousse encyclopédique, t. VII, p. 132.
Nouveau Larousse universel, t. II, p. 160.
Larousse mensuel illustré :
tome III, 1914-1916, p. 170 et 186.
tome IV, 1917-1919, p. 381 et 400.
tome V, 1920-1922, p. 840.

## OUVRAGES OU ARTICLES FAISANT MENTION D'HENRI MARTIN

a) *Ouvrages entièrement consacrés à l'artiste :*

— Valmy-Baysse : *Henri Martin, sa vie, son œuvre*, 22 x 28, 14 p. non numérotées, 13 ill., 19 planches hors texte. Collection peintres d'aujourd'hui. Librairie Félix Juven, 1910.

Ce court ouvrage retrace, en un style admiratif, les principales étapes de la carrière de l'artiste, alors au sommet de sa gloire. Il est abondamment illustré en noir et blanc.

— Segards (Achille) : *Les peintres d'aujourd'hui : les décorateurs*. P. Ollendorff, 1914, 2 volumes, in 8°.
Tome II, Henri Martin, Aman-Jean, Maurice Denis, Edouard Vuillard, 326 p., 24 planches hors texte.

En une cinquantaine de pages, Segards analyse l'évolution et la progression de l'œuvre décorative d'Henri Martin. Son jugement est nuancé et perspicace.

— *L'Art Méridional*, Janvier 1939, Revue mensuelle illustrée, 32 x 24, 4, rue de la Brasserie, Toulouse. Le numéro entier consacré à ce peintre est composé d'articles offrant un panorama assez complet de son œuvre et de sa personnalité.
Henri Martin à Paris par Le Sidaner et A. Sarraut, p. 2.
Henri Martin, peintre occitan, par Rozès de Brousse, p. 4.

Souvenirs par Hélène Rivière, p. 6.
La collection A.L. (André Loubet) par Louis Lacroix, p. 7.
Henri Martin et son œuvre, par A. Fajol, p. 8.
A Marquayrol, par J.-L. Gillet, p. 9-10.
Nombreuses illustrations.

— Martin-Ferrières (Jacques) : *Henri Martin, sa vie, son œuvre.* Préface d'Etienne Souriau, 26 x 32, ill. couleur 57, ill. noir 16 p. Presses du compagnonnage 1967.

Le fils de l'artiste a cherché l'impartialité en citant de nombreux textes parus sur Henri Martin, mais ce choix lui-même est relativement orienté. Cependant, ce bel ouvrage a été pour nous une aide inestimable par la qualité des illustrations et l'intimité de l'auteur avec son sujet.

Juskiewenski (Claude) : *Henri Martin, paysagiste et décorateur languedocien,* U.E.R. Histoire de l'Art, Université Toulouse-le-Mirail. Thèse de III[e] cycle, 1974.

b) *Ouvrages mentionnant l'artiste :*

— Muther (Richard) : *Geschichte der Malerei im XIX Jahrhundert,* Munchen Ghirth, 1893-1894, 3 vol., in 8°.

— Azars du Marest (Laetitia), *A travers l'idéal,* fragments du journal d'un peintre, avec une préface de François Coppée, Paris 1901, in 8°, 344 p., 6 planches.

— Meier Graefe (J.) : Entwicklungsgeschichte der modernen kunst. 3 vol. Stuttgart, 1904.

— Fleury (R.A.) : *Monet, Pissaro, Henri Martin, Gustave Moreau.* Publications de l'art pour tous, 1905, 32 p.

— Malpel (Charles) : *Notes sur l'art d'aujourd'hui et peut-être de demain,* préface de Louis Lacroix, Grasset, Paris, Privat, Toulouse, 1910.

Tome I, Quelques artistes, 254 p., pl. hors texte.
Tome II, Quelques salons, 266 p., pl.

— Vachon (Marius) : *L'hôtel de ville de Paris* (1535-1905), Plon, 1905, 241 p., fig., pl.

— Dimier (Louis) : *Histoire de la peinture française au* XIX[e] *siècle,* Delagrave, 1914, p. 302, ill.

— Blasfied (Edwin), *Mural Painting in America,* New York, 1914, in 8°, 312 p.

— Faure (Paul), *Vingt ans d'intimité avec Edmond Rostand,* Plon, 1928, in 8°, 256 p.

— Bennassar (Bartolome) : *Une fille en Janvier,* Juillard, 1968, 208 p.

c) *Articles consacrés à l'artiste ou à ses œuvres :*

— *Apollo,* t. VII, 1928, Londres, letters from Paris, A. Salmon, p. 183.

— *Art décoratif :* 103, I, p. 164 ; 1904, I, p. 163 et p. 208 ; 106, I, p. 209, ill. ; 1907, II, p. 22, ill. ; 1909, I, p. 163, ill. ; 1910, I, p. 8, ill.

— *Art in America and Elsewhere,* New York, t. X, 1922, p. 210 et 216. Henri Martin and his art. Edith Valerio.

— *Art et décoration :* 1906, t. I, p. 145-152 ; 1910, t. I, p. 173-180, 6 ill. ; 1912, t. II, p. 27, ill.

— *Les Arts :* 1903, n° 17, p. 2 et 10, ill. ; 1904, n° 30, p. 7 et 11, ill. ; 1905, n° 42, p. 15, ill. ; 1906, n° 53, p. 3 et 11, ill. ; 1908, n° 78, p. 10, ill. ; 1914, n° 149, p. 18, ill. ; 1920, n° 184, p. 18 et 23, ill.

— *Beaux-Arts :* I, 1923, p. 123 ; III, 1925, p. 204 ; IV, 1926, p. 158, V, 1927, p. 171, ill. ; VIII, 1930, p. 19 ; X, 1932, p. 212 ; XI, 1933, p. 115.

— *Bulletin d'Art Ancien et Moderne :* 1910, p. 199, ill. ; 1926, p. 90, ill.

— *Bulletin of Metropolitan Museum,* New York, 1919, p. 254.

— *Gazette des Beaux-Arts :* 1890, I, p. 475 ; 1905, I, p. 470 ; 1906, I, p. 470 ; 1907, I, p. 444 ; 1911, II, p. 48 ; 1918, I, p. 203 ; 1920, I, p. 409 ; 1922, I, p. 340 ; 1926, I, p. 330.

— *Notes d'Art et d'Archéologie :* 1910, p. 105 à 108.

— *La Renaissance de l'Art Français :* t. II, 1918, Juin, p. 125, ill. t. V, 1922, p. 153, ill. ; t. VIII,, 1925, p. 381 ; t. IX, 1926, p. 237, ill.

— *Revue de l'Art ancien et moderne :* III, 1898, p. 429, ill. ; XV, 1904, p. 425, ill. ; XIX, 1906, p. 443, ill. VVVIII, 1913, p. 428, p. 434 et435 ; XL, 1921, p. 5, ill. XLI, 1922, p. 40, p. 52 ; XLIII, 1923, p. 232-235, ill. ; L, 1926, p. 53 et 58.

# DOLMEN DES GREZES - SOUILLAC (Lot)

par Jean-Pierre GIRAULT

**SITUATION** (Figure 1).

Le lieu dit « Les Grèzes » est situé à l'ouest du Causse de Martel, sur l'extrémité d'un étroit plateau calcaire (crête), orientation générale Nord Sud, délimité à l'est par la vallée de la Borrèze et au sud par la vallée de la Dordogne.

D'après la carte géologique au 1/80.000e (feuille de Brive), ce dolmen repose sur les calcaires de l'Oxfordien-Callovien (J2-1) sublithographique en bancs. Ce tronçon de crête de 2 km de long comporte sept dolmens (1) et une vingtaine de tumulus (la moitié de ces monuments ont subi des violations au début du siècle par des inconnus).

Le dolmen étudié est situé à Présignac (2) sur la commune de Souillac (Lot) sur la parcelle numéro 440 (Souillac feuille n° 3 - section B) ; les coordonnées géographiques ont pour latitude 44° 54' 50" Nord et, pour longitude 1° 27' 20" (Est du méridien international de Greenwich) d'après la carte de France au 1/25.000e (feuille XXI-36 ING France 1970, Souillac 1-2) ; l'altitude est de 228 m environ.

Ce petit coffre ou dolmen porte le numéro 567 de l'inventaire des mégalithes en Quercy (3).

**HISTORIQUE**

Ce petit monument se trouve dans une région où les travaux de remise en culture et d'aménagement du Causse sont nombreux et importants. Certains travaux ont eu lieu en 1970 au voisinage immédiat du dolmen ; plusieurs tumulus (cinq au total) ont été ainsi détruits sur les parcelles 440 et 427.

---

1. A 250 mètres de ce monument se trouve le dolmen Laval fouillé de 1971 à 1973 par l'auteur non publié actuellement.
2. Il appartient à Mme Veuve D. Laval que je remercie pour les facilités dont elle m'a fait bénéficier. Je tiens à remercier M. J. Clottes, Directeur des Antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées, M. Lorblanchet chargé de recherche au C.N.R.S. qui m'ont conseillé.
3. M. J. Clottes : Inventaire des mégalithes de France 5 - Le Lot 1er supplément à *Galia Préhistoire*.

Des travaux sont également prévus sur Souillac Nord ; d'autres ont lieu actuellement menaçant cette région riche en tumulus et dolmens.

Une autorisation de sauvetage a été demandée à M. J. Clottes Directeur des Antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées le 23 août 1974. En 1972, la partie centrale du monument était recouverte d'un tas de pierres apportées par le propriétaire (4) destinées à constituer un « refuge à lapin ».

En juillet 1973, j'ai volontairement enievé, avec l'accord du propriétaire, les pierres apportées afin de pouvoir identifier le monument.

Avant la fouille, les dalles du fond et la dalle latérale étaient seules visibles ; elles dépassaient à peine de la surface du tumulus et elles étaient très érodées et gélives.

Le tumulus se présentait sous une forme légèrement ovale ; grand axe 6 mètres, petit axe 5 m ; hauteur maximum 0,30 ; il était constitué côté Nord de pierrailles, côté Sud de pierrailles enrobées de terre noire devenant brun foncé en bordure du tumulus.

Quelques rares pierres émergeaient du tumulus côté Sud. Aux abords immédiats du monument, à quelques mètres affleurent des bancs calcaires, surtout du côté Nord et au Sud Ouest.

La végétation superficielle du tumulus se compose d'herbe rase des Causses, ronces, mousses devenant plus importantes du côté Sud ; aucun arbuste n'avait poussé sur le tertre lors de sa découverte. La végétation aux abords du tumulus se compose de petits chênes, noisetiers, génevriers qui ont trouvé racine dans les nombreuses failles calcaires.

**METHODE DE FOUILLE EMPLOYEE :**

La mise en œuvre de la fouille s'est effectuée en juillet 1974 (5) ; débroussaillage et nettoyage des abords du terrain ; relevé topographique ; mise en place d'un quadrillage de 7,20 m de côté, l'axe des ordonnés a été pris parallèlement à la grande dalle Nord-Sud ; quatre

4. Monsieur R. Laval, décédé en 1974.

5. La fouille du dolmen a duré 60 jours se répartissant comme suit :
   - 20 au 27 juillet 1974, mise en œuvre de la fouille.
   - Pâques 1975, camp de fouille du 26 mars au 20 avril avec hébergement de 4 personnes dans une ferme voisine.
   - 10 au 16 août 1975 camp de fouille.
   - Fouille de « week-end » et jour de fête.

   Je remercie tous les fouilleurs bénévoles qui m'ont aidé notamment : Madame P. Andrieux ; MM. R. Gauthier, Y. Latronche, P. Delpech, L. genot, L. Hugonie, C. Frescaline. Ainsi que l'aide matérielle de M^me^ D. Laval et M. L. Delmas.

bornes en béton ont été coulées, la borne Sud-Est a été prise comme référence du point zéro « Po » entre chaque borne un câble en aluminium avec brin armé aciéré de 1 cm de diamètre a été mis en place à l'aide de tendeurs robustes.

Le quadrillage, mètre par mètre, était placé à la demande entre les câbles par des attaches à serrage rapide, avant chaque relevé ou photographie le réglage des fils était effectué par rapport au point de référence « Po » à l'aide d'un tachéomètre.

La fouille du tumulus s'est effectuée à la petite truelle et au pinceau ; la fouille de la tombe au pinceau et petit matériel.

Tous les relevés pentes, épaisseur, côtés (x, y, z) ont été effectués au tachéomètre par rapport au point de référence « Po ». Le repérage des carrés porte 3 codes : le numéro du décapage, l'axe y puis x. Exemple : 3B2 (Décapage 3 du carré B2). Chaque carré a été photographié *in situ*, après décapage à l'aide d'échafaudages sur un plan horizontal au centre du carré. Avant photographie, les objets étaient repérés à l'aide d'une étiquette portant le numéro de la trouvaille ; les pierres étaient numérotées et portaient des flèches indiquant le sens des pentes. Les photographies des carrés ont été tirées de façon à avoir des carrés de 10 x 10 cm ; par cette méthode l'erreur sur le pourtour des pierres est négligeable ; de plus une reconstitution photographique du tumulus est possible ; les cotes des objets et pierres peuvent être vérifiées directement sur les photographies, cela évite les erreurs des relevés tachéométriques. A noter que les relevés des axes x et y sont plus précis sur photographie que par les relevés effectués sur la fouille.

Pour chaque objet ou groupe d'objets, un gros plan a été fait ; 350 photographies ont été développées ; ces clichés permettent de reconstituer et de posséder avec les relevés, toutes les informations nécessaires pour effectuer coupes et plans.

Le nombre de relevés tachéométriques effectués est de : 150 pour les pierres du tumulus ; 300 pour le matériel ostéologique, 200 pour le matériel archéologique, 100 pour le charbon de bois plus divers ; 315 pour les dents humaines.

Tous les objets archéologiques, ainsi que le matériel ostéologique ont été marqués à l'encre de chine et protégés par une couche de vernis synthétique. Le tamisage du tertre s'est effectué aux tamis de 5 mm, puis de 2 mm ; pour la chambre aux tamis de 2 mm puis de 1 mm ; le tamisat a été récupéré dans des seaux et des sacs en plastique pour être lavé à la fontaine de Présignac avec un tamis de 1 mm/1 mm ; une vérification minutieuse a été faite du 2e tamisat.

Il a été récolté un échantillon de terre pour les niveaux A et B. La protection de la fouille a été assurée par des toiles plastique et des

tôles ondulées ; une bâche protégeait l'ensemble du monument des intempéries, lors de la fouille.

Les travaux effectués se sont déroulés selon le processus suivant : décapage du tumulus sur sa totalité ; fouille de la tombe ; fouille sur 1,50 m à 2 m autour de la périphérie du tumulus, fouille à l'intérieur du tumulus sur 0,5 m de large côté Nord-Sud et Est-Ouest pour effectuer des coupes ; travaux de remise en état des lieux, la propriétaire ayant accepté de conserver le document.

## ARCHITECTURE DU DOLMEN.

1. — **Chambre** (Figure 2).

Le monument des Grèzes est un petit dolmen composé d'une dalle de fond (côté Nord) inclinée vers l'intérieur de 13° environ, et d'une dalle latérale côté Est inclinée de 10° en moyenne vers l'intérieur ; elle repose sur le bord extérieur de la daile Nord. Une grande dalle posée à plat sépare le remplissage archéologique en 2 parties.

Côté Ouest et Sud aucune fermeture apparente n'a été remarquée. Une petite pierre de champ, à l'Ouest contre ia dalle de chevet, ne débordant pas dans la chambre, laisse supposer des traces d'une ancienne fermeture. Aucune rainure sur le sol naturel de la chambre n'a été remarquée sur les côtés Ouest et Sud. La nécessité d'agrandir celle-ci est sans doute responsable du manque de fermeture côté Ouest.

Les dimensions de la chambre à l'origine étaient de (1,40 m x 0,65 m). Elle a été creusée à même le roc par enlèvement des strates calcaires plus ou moins gélives pour obtenir un sol naturel servant de dallage. Aucune différence de niveau n'a été remarquée concernant l'agrandissement de la chambre, le tumulus a donc été détruit, le sol creusé afin d'avoir une pente à peu près identique à la chambre d'origine (pente moyenne Est-Ouest 3° ; Nord-Sud 5°.

*Les deux dalles à l'Est et au Nord,* en calcaire local de mauvaise qualité probablement pris sur place, ont été placées dans des rigoles creusées à même le roc (la roche calcaire se désagrégeant facilement). La tranchée de la dalle du fond a été faite à partir d'une petite faille du calcaire naturel ce qui a permis un creusement facile ; un calage a été fait de pierres plates judicieusement choisies, posées de champ s'appuyant sur la face extérieure de la dalle de chevet. Profondeur de la rainure : 0,20 m en moyenne. La dalle était jointive avec le bord intérieur de la tranchée.

La tranchée de la dalle latérale a été obtenue par l'enlèvement du calcaire dans le sens des strates (orientation Nord-Sud). Cette dalle était, comme la dalle du fond, parfaitement appuyée contre le bord intérieur de la rainure ; un calage côté extérieur a été fait de pierres

quelconques (polyédriques) et de petites pierres en « lauzes » placées de champ.

*La dalle horizontale* est un calcaire local de meilleure qualité que les deux orthostats du Nord et de l'Est.

Cette dalle a une pente Nord-Sud de 2 degrés et Est-Ouest de 1 degré. Elle est percée d'un trou naturel ovale de 15 x 10 cm environ. Lors de sa découverte, elle était fendue en 3 parties et reposait directement sur le niveau archéologique B ; elle s'ajustait parfaitement contre la dalle de chevet et la dalle latérale mais n'avait pas un rôle de calage, les montants tenant parfaitement sans cette dalle. Sous la dalle de petites pierres plates ont été mises au jour côté Sud et surtout Ouest ; leur rôle était de caler pour obtenir une assise adéquate et un pendage horizontal. Ce calage est sans doute responsable avec le temps de la cassure de la dalle.

**ELEMENTS ARCHITECTURAUX** (dimensions en mètres)

| *Dalle* | *Longueur* | *Largeur* | *Hauteur* | *Epaisseur* |
|---|---|---|---|---|
| De fond | 0,65 | | 0,71 | 0,14 |
| Latérale | 1,44 | | 0,54 | 0,15 |
| Horizontale | 1,37 | 0,72 | | 0,08 |

*Remarques :*

La dalle horizontale placée lors d'une réutilisation pouvait être à l'origine :

- la table du dolmen, les dimensions de la dalle longueur-largeur peuvent convenir mais son épaisseur est beaucoup trop faible. En général sinon toujours, la table d'un dolmen est plus épaisse que les supports.
- le montant Ouest, les dimensions peuvent convenir mais son épaisseur est plus petite que les montants Nord et Est, aucun bord ne porte de trace d'usure due aux intempéries, sa hauteur est plus grande que les autres montants,
- une dalle taillée exprès pour faire un pavage. Cette solution semble la plus vraisemblable.

Sur le côté Sud-Est, en bordure de la couronne (carré A3-B2), des pierres plates pouvaient constituer à l'origine une partie de la fermeture Ouest manquante.

**ARCHITECTURE DU TUMULUS** (Figure 3).

Ce petit tumulus présente une architecture remarquable ; il est de forme légèrement ovale (4,20 m de grand axe, 3,40 m de petit axe). Il est délimité par une couronne de pierres plates et de pierres polyédriques avec un blocage de petites pierres anguleuses (pierrailles).

Il repose sur le terrain naturel qui a été décapé au préalable jusqu'aux strates calcaires.

Un calage fait de petites pierres a été remarqué à plusieurs reprises sous les pierres constituant la couronne.

L'axe longitudinal de la chambre et celui du tumulus coïncident parfaitement. L'axe transversal de la chambre se trouve à un tiers de l'axe longitudinal du tumulus en partant du côté Sud.

**NIVEAUX D'OCCUPATION.**

Deux niveaux ont été constatés : le niveau A qui est une réutilisation, le matériel archéologique recueilli ne permet pas une datation précise ; le niveau B, époque des dolmens de datation difficile étant donné la rareté du mobilier.

1. **Niveau A** (Figure 4).

L'épaisseur moyenne du niveau est de 12 cm, la couche archéologique est composée d'une terre très noire peu caillouteuse devenant de couleur brun foncé au contact de la dalle horizontale. A 5 cm de la surface du sol et jusqu'à la dalle horizontale, des os humains, en très mauvais état de conservation et très fragmentés (6), appartenaient à un adolescent de sexe masculin âgé de 16 à 18 ans qui a été inhumé en position repliée, sa stature est évaluée à 1,64 m (11).

Le crâne très fragmenté était écrasé et réparti sur un rayon de 20 cm. Quelques dents ont été trouvées en connexion anatomique lors de la fouille, mais la mâchoire elle-même avait disparu ; selon la position, in situ des dents et des fragments du crâne, le sujet avait la tête tournée à l'Est.

Le niveau A comportait 112 dents, 32 appartiennent très probablement à la sépulture, les autres sont antérieures à ce niveau et proviennent du niveau B (état de conservation identique aux dents du niveau B). La répartition des dents était plus importante du côté Sud de la dalle horizontale (pente Nord, Sud). Tous les os identifiables de

6. Au fur et à mesure du décapage, un traitement intensif des os avait été réalisé par un produit à base de polymul. L'identification des os a été réalisée par : M^me^ J. Picard Fayat, Docteur à Toulouse, M. M. Philippe, Docteur à Brive.

ce niveau appartenaient au même individu. Du côté Nord, contre la dalle de chevet et sur la dalle horizontale, a été découvert, une perle en calcite opaque à grain fin en très mauvais état, de 1 cm de diamètre extérieur sur 0,5 à 0,7 cm d'épaisseur ; les trous forés à partir des 2 côtés de la pièce se rejoignent au centre, les points d'attaque sont légèrement décentrés. Côté Nord, se trouvaient des tessons de poterie (type 3) en très mauvais état, appartenant à un petit vase brisé sur place non reconstituable. Cette poterie est bien cuite, composée d'une pâte noire non tournée, le dégraissant est un mélange de calcaire et de quartzite, le fond est plat, sur les bords des incisions obliques sur le dessus de la lèvre effectuées non pas à l'ongle mais au poinçon. Ce petit vase peut être d'origine Hallstattiene, c'est-à-dire, du 1$^{er}$ âge du fer mais aussi d'une époque plus ancienne. Douze esquilles d'os brûlés ont été découvertes côté Sud-Ouest avec 7 minuscules morceaux de charbon de bois et 4 morceaux de calcaire brûlé ; aucune trace de foyer n'a été remarquée ni par la structure du remplissage, ni par des traces de feu sur la dalle horizontale.

2. **Niveau B.**

L'épaisseur moyenne de la couche archéologique était de 7 cm sous la grande dalle horizontale et de 15 cm sur les côtés de celle-ci.

Le remplissage peu caillouteux, était composé d'une terre de couleur brun foncé, devenant plus jaune vers le fond au contact des plaquettes du sol naturel délitées ; les petites pierres sont plus anguleuses que dans le niveau A.

Sur tout le remplissage se trouvaient de nombreuses esquilles d'ossements humain brisés, quelques os identifiables surtout du tarse et du carpe ainsi que trois fragments de tibia côté Ouest ; les fragments de crâne au nombre de 3 sont représentés en hachuré sur le plan. 211 dents humaines ont été découvertes, réparties sur tout le remplissage, la plupart sont en très mauvais état de conservation.

Le mobilier comprenait :

• du côté Sud-Ouest, une pendeloque faite à partir d'une défense de sanglier, elle était brisée en quatre morceaux, mais parfaitement reconstituable. Sa longueur était de 15 cm,

• du côté Nord-Ouest, une perle en calcaire local biseautée d'un côté ; le trou de perforation légèrement ovale de 5 mm de diamètre se situe aux 2/3 de l'axe horizontal (pris par rapport au côté le plus épais). Elle est arrondie d'un côté et droite du côté aminci ; longueur maximum 14 mm, largeur maximum 13 mm, épaisseur maximum 5 mm. Cette perle de grande dimension a pu servir de pendeloque,

• 8 tessons de poteries du type 1 dont 2 tessons au centre de la cella se raccordant (bord de vase),

- côté Ouest, 6 tessons de poterie du type 2,
- quelques traces de charbon de bois et de calcaire brûlé.

Le remplissage du niveau B constitue un mince lambeau de couche archéologique, en supposant que la chambre ait été vidée presque entièrement au moins des éléments les plus gros qui auraient été jetés en vrac sur la périphérie du tumulus, on aurait alors retrouvé une différence de couleur de terre dans le tertre due aux menus débris qui se seraient infiltrés, les plus gros éléments restant en surface ; sous l'influence des agents atmosphériques, les déblais se seraient intégrés petit à petit au tumulus ; aucun fragment d'os, de dents, de tessons écrasés n'a été décelé malgré la minutie de la fouille dans le tumulus et son pourtour.

La chambre dolménique a donc été soit vidée, son contenu transporté ou dispersé en dehors de la zone du tumulus soit réutilisée sans vider celle-ci qui était à demi remplie, les éléments osseux humains les plus importants ayant disparu ou étaient peut être absents depuis l'origine.

D'après l'étude* des 291 dents appartenant sans aucun doute au niveau B, le nombre minimum d'individus inhumés est évalué à 16 (dont 5 enfants).

**FAUNE.**

La faune est pratiquement inexistante. Il a été recueilli, surtout en tamisage 141 vestiges osseux ou dents (73 au Niveau A, 68 au Niveau B) ; il s'agit uniquement de reste souvent minuscules d'une faune intrusive de petits animaux vivant sur le Causse (renards, lapins, hérissons, mulots, lézards, etc.).

Aucun vestige osseux d'une faune quelconque n'a été déposé volontairement lors des utilisations du dolmen.

**GRAINES DE CEREALES.**

Aucune graine de céréales (orge ou blé) n'a été décelée dans le niveau A et B malgré de minutieuses recherches dans le restant du tamisat effectuées au domicile.

**TUMULUS MATERIEL ARCHEOLOGIQUE**

- *Du côté Sud-Ouest :* 149 tessons de poterie du type 1 appartenant à un grand récipient à fond plat, à bord droit arrondi, de couleur beige clair ; le dégraissant est un mélange de calcite et de calcaire ;

---

* Voir Annexe 1.

l'épaisseur a 5 mm en moyenne ; aucune reconstitution ni datation n'est possible : tessons très usés, aucun moyen de préhension. Cette poterie, sans doute d'origine locale, date probablement de l'époque du dolmen car des tessons de même structure ont été trouvés dans le niveau B et à l'entrée Sud de la chambre. On peut imaginer que ce vase a été mis en offrande à l'entrée Sud de la chambre du dolmen, il a été brisé soit intentionnellement, soit par des éléments extérieurs, naturels ou accidentels. Les tessons ont glissés et sont répartis sur la pente Sud-Ouest. La structure du remplissage à l'entrée Sud du dolmen est en place et parfaitement homogène, aucun remaniement n'a été constaté.

Sur la bordure du tumulus, il a été trouvé une ammonite percée volontairement ; 3 clous d'époque moderne.

• *Du côté Nord-Est :* un anneau en bronze en bordure du tumulus correspondant au niveau A ; 1 éclat de silex (de couleur noir) également en bordure.

• *Du côté Sud-Est :* 1 lame en silex avec bulbe (silex bleu clair cacholonné) ; 1 fossile.

• *Répartis sur le tumulus :* 7 tessons de poterie type 2, poterie de couleur rouge, noire par endroit, épaisse et grossière, sans caractère particulier, aucun décor, aucune forme déterminable, aucun moyen de préhension.

**Foyers sur les abords du tumulus.**

Tout autour du tumulus, à une distance variant de 0,70 à 2 mètres de la couronne, des foyers ont été établis sur le sol naturel nettoyé au préalable.

• *Côté Nord-Est, carrés A.7 - B.7 :* sous 5 cm de cailloutis, une sole calcaire brûlée sur 12 cm d'épaisseur, le foyer a été creusé dans le rocher naturel sur 2 cm environ.

Forme du foyer ovale, dimension : 95 x 60 cm

• trace de charbon de bois

• 1 éclat de silex retouché sur sa périphérie côté Sud.

• *Côté Nord, carrés B.7 - C.7 :* sous 4 cm de cailloutis, zone de charbon de bois mélangé à une terre très noire ; poids total du charbon de bois : 30 g.

Forme du foyer arrondi, dimension : 40 cm de diamètre.

• 1 petit tesson de poterie.

• *Côté Nord-Ouest, carrés E.6 - E.7 :* sous 8 cm de cailloutis, sole de calcaire brûlé sur 15 cm d'épaisseur. Au même niveau de la

zone de calcaire brûlé, des pierres plates et polyédriques ne portant surtout aucune trace de feu, étaient disposées surtout côté Est.

Forme du foyer, ovale, dimension : 100 x 50 cm.

- 17 petits morceaux de charbon de bois
- 1 lame en silex cassée
- 2 éclats en silex dont 1 retouché

- *Côté Sud-Est, carré A.2 :* zone de sole brûlée à 8 cm de la surface du sol, profondeur du calcaire brûlé : 9 cm.

Forme du foyer ovale, dimension : 0,80 x 0,50 m.

- 21 petits tessons de poterie
- 1 minuscule éclat de silex
- 18 g de charbon de bois
- 1 morceau de quartz non retouché.

- *Côté Sud-Est, carré B.1 :* zone de calcaire brûlé à 4 cm de la surface du sol, profondeur du calcaire brûlé 4 cm.

Forme du foyer ovale, dimension : 0,50 x 0,40 m.

- 16 petits tessons de poterie
- charbon de bois.

*Remarque :*

- Aucune datation sur ces foyers n'est possible car trop peu de matériel archéologique a été recueilli.

Les tessons de poterie pratiquement tous de même aspect sont de la même couleur que les tessons provenant du tumulus, sans caractère particulier, pas de décor, aucun moyen de préhension.

- Du côté Ouest surtout Nord-Ouest, à 2 m de la couronne du tumulus, existe une cassure du calcaire avec effondrement de blocs. Entre les blocs, un vide est comblé par une terre argileuse de couleur brun clair. Un aven peut avoir son entrée à 10 mètres environ, plus à l'Ouest, un autre aven se trouve à une centaine de mètres du dolmen côté Nord-Est avec une ouverture de 1,5 m de diamètre à l'air libre.

- Trois pierres plates de champs ont été placées volontairement entre 2 blocs effondrés (faille), orientation Nord-Sud.

- Une pointe de flèche à tranchant transversal en silex brûlé de couleur rouge a été trouvée à 100 mètres au Nord lors de travaux d'aménagement du Causse sur la parcelle 427.

*Remarques, sur l'utilisation du dolmen, sur la datation, le mobilier trouvé, comparaison.*

On peut concevoir l'utilisation du dolmen des Grezes en 3 étapes.

1. Construction du dolmen avec son utilisation pendant un certain temps.

2. Agrandissement de la chambre avec destruction de la fermeture Ouest.

3. Vidage partiel de la chambre, avec pose d'une dalle horizontale servant de dallage pour recevoir une sépulture.

Aucune datation précise de ces réutilisations n'est possible par le mobilier découvert.

Le niveau B peut être daté de l'époque des dolmens, à signaler aux environs immédiats le dolmen Laval (1) : daté du Chalcolithique (Analyse C 14 3910 BP ± 100 c'est-à-dire 1960 BC).

Le niveau A avec une seule sépulture, des tessons de céramique appartenant à un petit vase à rebord impressionné, 1 anneau en bronze, correspond parfaitement à l'époque des tumulus de l'âge du fer et de la fin du bronze. Ce niveau peut-être rapproché de la couche supérieure du dolmen Laval (1) daté par le mobilier trouvé du 1$^{er}$ âge du fer.

— La découverte devant l'entrée de la chambre de tessons de poterie appartenant à un vase ou bol à fond plat et bord droit représente indiscutablement un rite trouvé à plusieurs reprises en Quercy :

• Dans le dolmen du Rat (St-Sulpice, Lot) ; (7), 2 vases épars sur le sol primitif à l'entrée de la chambre.

• Le dolmen double du Pech de Grammont (Gramat, Lot), (8), découverte de vases devant la grande chambre, au pied de la murette recouverts par le tumulus.

• Dolmen Laval (1) 3 vases brisés sur place à l'entrée du muret de pierres sèches sous le tumulus à même le soi naturel.

— Des fossiles ont été découverts à plusieurs reprises dans les chambres mégalithiques (3) du Quercy ; 2 petites ammonites à Vindrac-Alayrac ; 2 autres au Cuzoul 1 (Lalbenque), plusieurs dizaines de rhynchomelles au Pech de Grammont (Gramat, Lot), une douzaine de Trigonia et d'Hamites Rotundus dans le dolmen de Lamothe-Fénelon ; plusieurs fossiles dans le dolmen Laval dont 1 ammonite.

---

7. Caussanel J. et D$^{r}$ J. Arnal, Bull. Musée d'Anth. Préch. de Monaco 1959 VI p. 229-300.

8. J. Clottes et M. Carrière. Société préhistorique française, tome 66, 1969, Etude et travaux.

— Les défenses de sanglier ne sont pas rares en Quercy, notamment (3)

- Lot : St-Martin-Labouval : Carbonie
- Aveyron : Martiel : Combemousseuse
- Tarn-et-Garonne : Cazals ; Puylagarde ; St-Antonin : Bretou 1, Veyrie 2.

— On peut imaginer plusieurs utilisations possibles concernant les foyers répartis autour du tumulus : rites ou cultes funéraires ; feux purificateurs ; feux pour éloigner les animaux ; ou tout simplement des foyers servant aux repas effectués lors des cérémonies funéraires. Très peu de tumulus de dolmen ont été fouillés dans le Lot sur leurs périphéries ; quelques fouilles correctes permettraient peut-être de dater, de connaître, de généraliser ce rite de foyers. A signaler 3 foyers (sole) découverts sur la périphérie du dolmen Laval (1).

On peut rapprocher le petit dolmen des Grèzes du coffre du Causse de Fallières, Thémine, Lot (9).

Le coffre de Fallières comme le petit monument de Souillac, n'a pas de couverture, est de petite dimension, pauvre en mobilier, il contient 2 niveaux ; un niveau dolmenique incertain peut-être du bronze ancien avec quatre individus et une réutilisation au niveau supérieur de l'âge des métaux champ d'Urne donc peut-être contemporain au niveau A du petit dolmen des Grezes.

En Quercy, il existe de nombreuses très petites chambres identiques au monument des Grezes, faut-il les distinguer typologiquement des grandes chambres et les qualifier de coffre ?

Le coffre, selon la définition générale actuelle, se distingue du dolmen par son petit nombre de sépultures (10), de l'ordre de la dizaine ; ayant été utilisé pendant peu de temps, et conçu dans ce but, il est donc de dimensions réduites et contrairement au dolmen, à accès vertical ; il devrait donc être fermé sur ses quatre côtés, n'avoir pas de couverture lithique ou de posséder un couvercle aisément maniable.

Aucun coffre répondant à cette définition n'a été trouvé en Quercy, néanmoins, plusieurs monuments ont des chambres de dimensions réduites (en moyenne : longueur 1,50 m, largeur 0,90 m, hauteur 0,8 m) ; ont un petit nombre d'individus inhumés (15 en moyenne),

---

9. M. Lorblanchet, M. Genot. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 2e fascicule 1972, Quatre années de recherches préhistoriques dans le Haut-Quercy, p. 118-122.

10. M. Lorblanchet, Géographie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine des Cévennes méridionales et leurs abords. 1967 O.E.S. Montpellier, p. 55.

mais aucune trace de tables ni de dalles de fermeture ; doit-on conclure à des coffres dont les fermetures ont été détruites ou des petits dolmens dont les tables ont disparu. De toute façon, coffre ou petit dolmen ceux-ci doivent être classés dans une catégorie à part. On peut très bien concevoir que ce genre de sépultures était réservé à des habitats saisonniers, non permanent ou peut-être à des individus ayant un rang social différent.

*Conclusion.*

La fouille de sauvetage du petit dolmen ou coffre des Grèzes a permis des observations architecturales très utiles, elle a d'autre part livré un mobilier très faible mais non négligeable. Combien de fouilles semblables pourraient être fructueusement menées dans plusieurs mégalites du Lot avant que ceux-ci pauvres ruines, ne disparaissent à jamais ?

## ANNEXE 1

### ETUDE DES DENTS DU DOLMEN DES GREZES (1)

Niveau B

D'après le total de 291 dents recueillies dans le dolmen des Grèzes provenant du niveau B, 49 dents sont indéterminables (petits fragments en très mauvais état), elles sont donc exclues du total, les 242 dents identifiables se répartissent en 37 dents lactéales (temporaires) et 205 dents définitives.

Par la détermination des âges dentaires et par le nombre de dents de chaque type on peut évaluer que la population inhumée est composée au minimum de 16 individus se répartissant comme suit :

— 3 enfants de 3 à 7 ans (18,75 %) ;
— 2 enfants de 7 à 14 ans (12,50 %) ;
— 1 adolescent de 14 à 18 ans ( 6,25 %) ;
— 4 adultes de 20 à 30 ans (25 % ) ;

---

11. Détermination de la stature par la longueur des os (hommes blancs) selon M. Trotter et G. Gleser. Manuel de recherche préhistorique Gabriel Camps, p. 412.

1. L'identification des dents du niveau B du dolmen des Grezes a été faite par des chirurgiens dentistes de Toulouse que je remercie très vivement pour le travail minutieux qu'ils ont accompli.
Madame Ribat Delapierre Catherine,
Monsieur Ribat Georges.
La détermination de l'âge de la sépulture du niveau A à partir des dents a été faite par M. Maureille J. également chirurgien dentiste à Toulouse.

— 3 adultes de 30 à 40 ans (18,75 %) ;
— 3 adultes 40 ans (18,75 %).

Parmi ces 16 individus 1/3 n'avait pas atteint l'âge de 20 ans ; le maximum de mortalité pour les enfants se situe entre 4 et 8 ans, aucune trace de nourrisson n'a été décelée (moins de 1 an).

L'état de conservation des dents, souvent en très mauvais état, fausse certainement la détermination précise de l'âge des individus très jeunes ou très vieux, et par là même, limite cette étude. Aucune carie n'a été remarquée sur les dents étudiées, mais parmi celles qui n'ont pu être utilisées (16 %) certaines présentent des détériorations sur la nature desquelles aucune hypothèse n'a été faite (érosion, abrasion, carie).

Aucune étude n'a été effectuée concernant l'érosion ou abrasion des dents, ceci à cause du petit nombre d'individus ensevelis, néanmoins on remarque comme dans les autres dolmens du Quercy une usure importante sur les sujets relativement jeunes.

| DEFINITIVES | INFERIEURES | | | SUPERIEURES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Gauche | Droite | Gauche + Droite | Gauche | Droite | Gauche+ Droite |
| Incisives 1 | 7 | 11 | 18 | 10 | 8 | 18 |
| Incisives 2 | 6 | 7 | 13 | 6 | 9 | 15 |
| Canines | 8 | 6 | 14 | 8 | 8 | 16 |
| Prémolaires 1 | 7 | 9 | 16 | 6 | 5 | 11 |
| Prémolaires 2 | 6 | 5 | 11 | 8 | 9 | 17 |
| Molaires 1 | 5 | 6 | 11 | 4 | 5 | 9 |
| Molaires 1 | 3 | 6 | 9 | 5 | 9 | 14 |
| Molaires 3 | 1 | 2 | 3 | 7 | 3 | 10 |
| TEMPORAIRES | | | | | | |
| Incisives 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 |
| Incisives 2 | 2 | 2 | 4 | 3 | 4 | 7 |
| Canines | 3 | 3 | 6 | 3 | 3 | 6 |
| Molaires 1 | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 | 3 |
| Molaires 2 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 | 1 |

Tableau 1. - *Décompte des dents identifiées*

| | | Nombre de dents Total | Nombre de dents Temp. | Nombre de dents Perm. | Nombre de dents Sup. | Nombre de dents Inf. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 242 | 37 | 205 | 130 | 112 |
| Nombre de dents temporaires | 37 | 15,3 % | | | | |
| Nombre de dents permanentes | 205 | 84,7 % | | | | |
| Nombre de dents supérieures | 130 | 53,7 % | | | | |
| Nombre de dents inférieures | 112 | 46,3 % | | | | |
| Nombre de dents SUP. temporaires | 20 | 8,3 % | 54,1 % | | 15,4 % | |
| Nombre de dents INF. temporaires | 17 | 7 % | 45,9 % | | | 15,1 % |
| Nombre de dents SUP. permanentes | 110 | 45,4 % | | 53,6 % | 84,6 % | |
| Nombre de dents INF. permanentes | 95 | 39,3 % | | 46,4 % | | 84,9 % |

Tableau 2. - *Divers pourcentages*

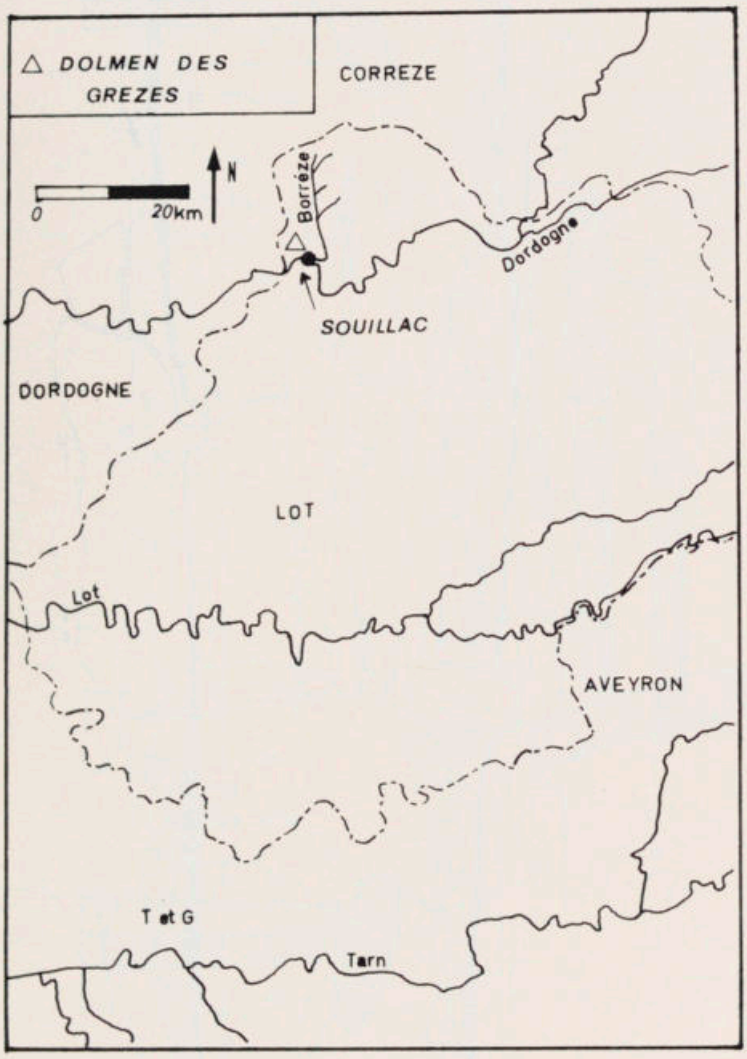


Figure 1. -
*Plan de situation géographique du dolmen des Grèzes en Quercy.*

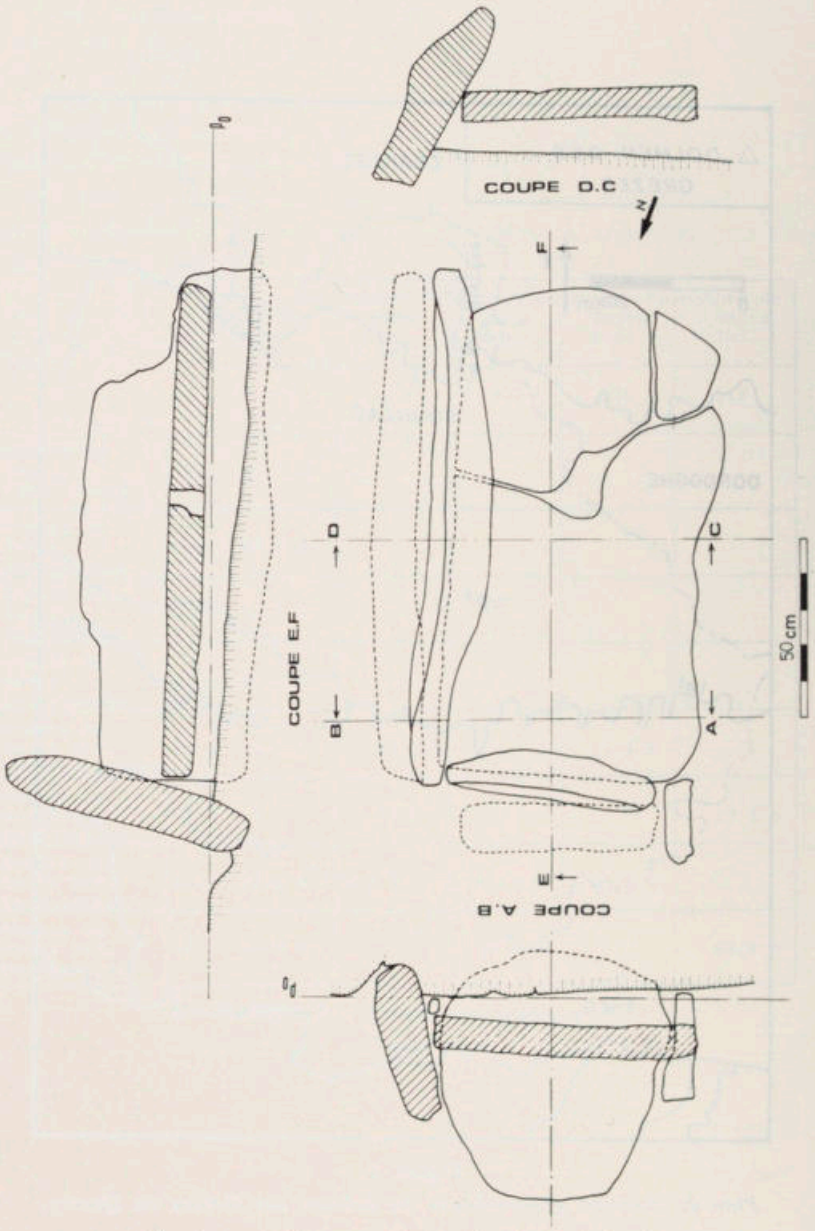


Fig. 2. - *Architecture de la chambre sépulcrale ; coupes transversales A-B, D-C ; coupe longitudinale E-F - Po niveau de référence*

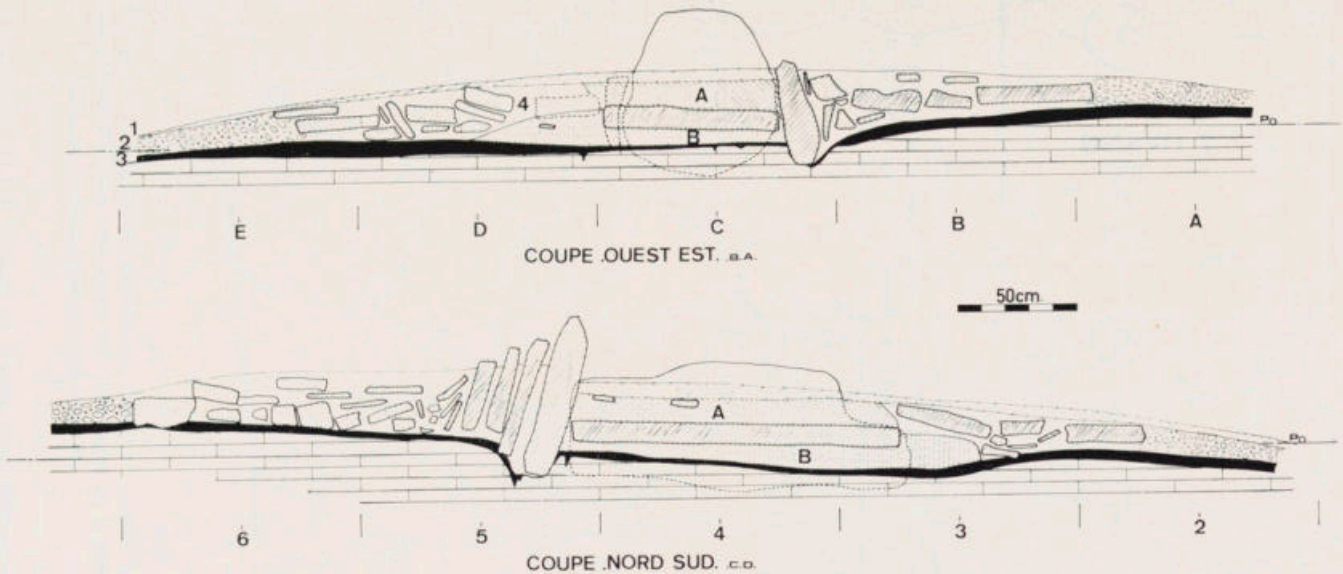


Fig. 3. - *Coupes stratigraphiques transversales Ouest-Est, longitudinales Nord-Sud.*

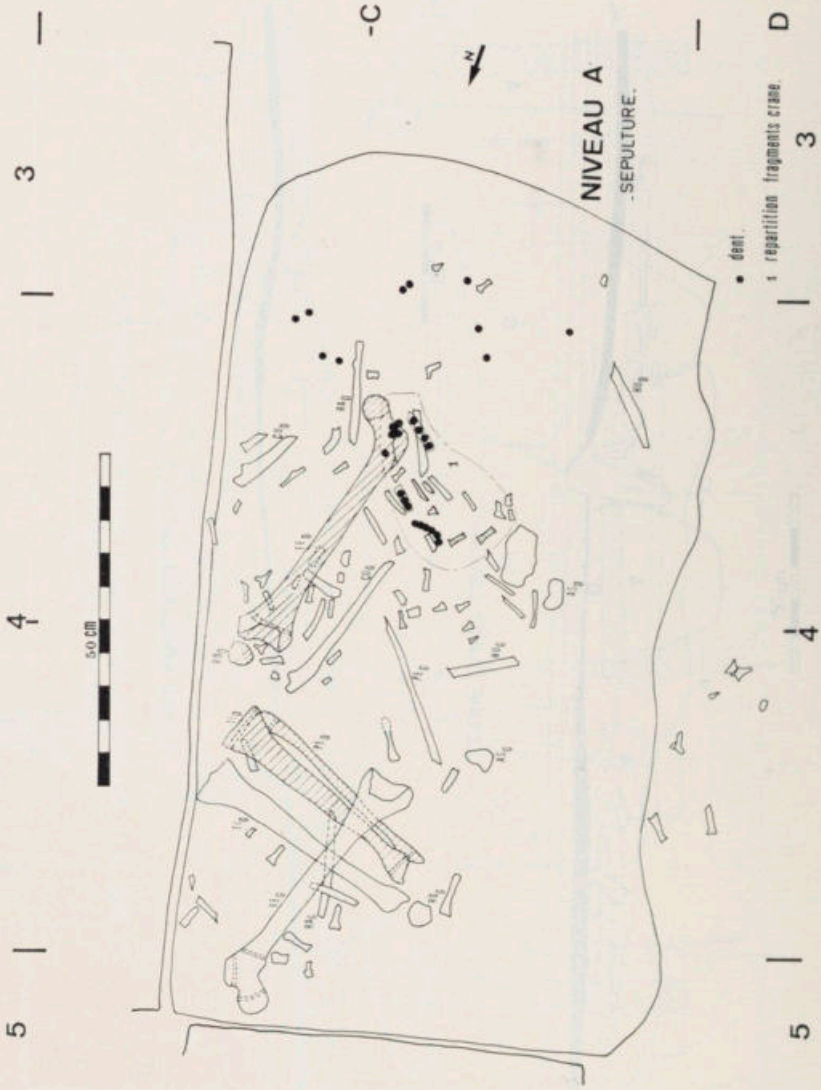


Fig. 4. -
*Sépulture du niveau A, sont représentés uniquement les os identifiés appartenant à la sépulture. En hachurés, sont repésentés les os en connexions anatomiques.*

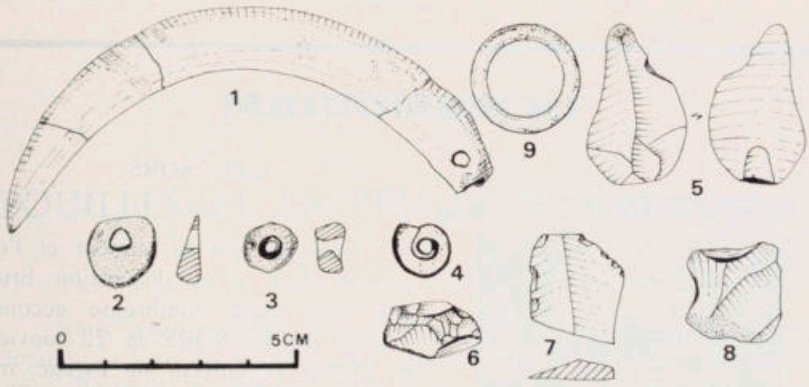


Fig. 5. - *Mobilier :* 1 Défense de sanglier perforée ; 2 Perle en calcaire niveau B ; 3 Perle en calcite niveau A ; 4 Fossile percé (ammonite) ; 5-6 Matériel lithique en silex provenant du tumulus ; 7-8 Matériel lithique, foyers aux abords du tumulus ; 9 Anneau en bronze provenant du tumulus.

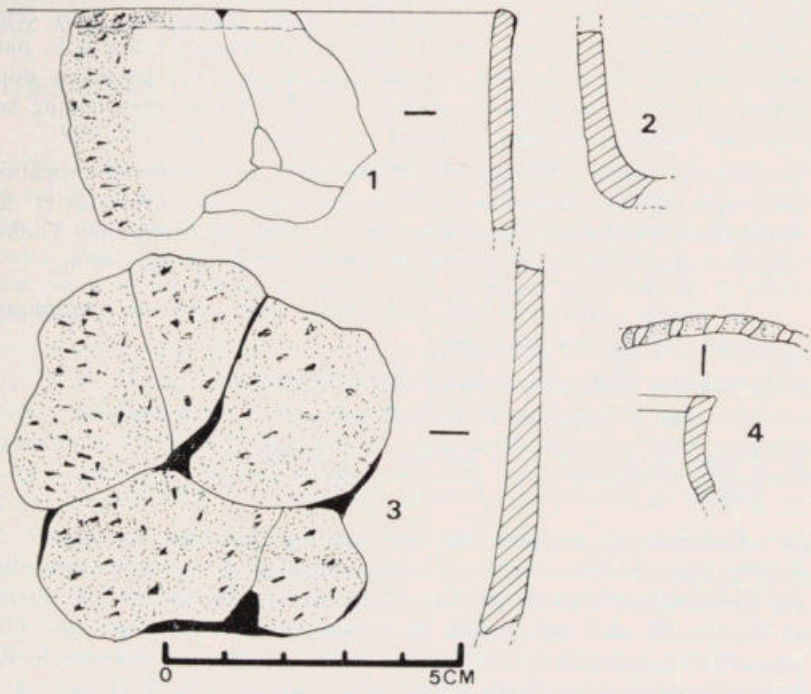


Fig. 6. - *Céramiques :* 1-2-3 Tessons de poterie type 1, niveau B ; 4 Tessons de poterie type 3, niveau A.

# IN MEMORIAM

André SORS

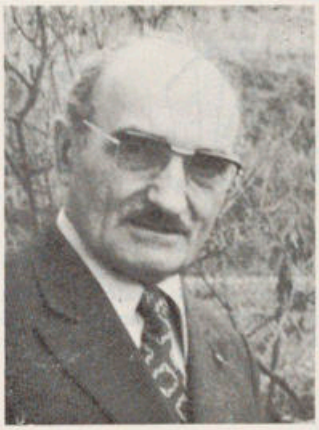

Marquée par la stupeur et l'émotion dues à sa disparition brutale, une foule nombreuse accompagnait André SORS le 22 janvier en l'église St-Sauveur de Figeac, où la Société des Etudes du Lot joignait son dernier hommage à ceux qui furent conjointement rendus à ce bon serviteur de tant d'activités !

Notre Compagnie lui avait naguère confié les fonctions de *délégué* pour Figeac : conscient des initiatives inhérentes à cette charge, faut-il rappeler qu'il avait eu aussitôt à cœur d'organiser dans cette région une *journée foraine*, qui se trouva fort réussie, grâce à la part très active de ses connaissances sans cesse accrues sur les sujets dont il était passionné, ainsi qu'aux concours érudits que sa personnalité sut mobiliser au tour de lui.

Puisant dans sa formation universitaire une profonde vocation didactique, sa voix s'exprimait avec bonheur dans des causeries et des conférences, s'appliquant avec sagacité et opiniâtreté à entraîner l'adhésion aux vues profondes, qu'il avait sur les sujets en discussion.

Sa plume alerte nous laisse une masse importante de chroniques et quatre intéressants ouvrages :

— Les frères Champollion et l'Enigme Egyptienne.

— L'Epopée Gauloise en Quercy (Uxellodunum, cité martyre).

— Figeac en Quercy (Son histoire, ses monuments).

— Milhac en Bouriane (A l'ombre des Gourdon-Thémines).

Honorons la mémoire de celui qui fut chercheur, animateur de fouilles, historien attaché à son terroir, figurant à merveille cette élite des bons maîtres d'école de chez nous, tendus vers un meilleur savoir et animés du plus riche esprit de communication. Et, sans que l'on puisse dire que le débat soit clos, affirmons que le nom d'André SORS restera lié à la thèse locale d'Uxellodunum-Capdenac, à laquelle il a consacré toute l'ardeur de sa foi.

P.S.

# POUILLES de L'ANCIEN DIOCESE de CAHORS

Nous nous sommes intéressé aux pouillés et autres documents donnant la liste des bénéfices de l'ancien diocèse de Cahors (1). Nous avons dépouillé les originaux des documents indiqués ci-après, avons pris note de leurs textes en traduisant parfois par malheur ceux qui étaient en latin ; mais nous avons scrupuleusement reproduit les noms de lieux. Nous avons ensuite écrit sur une ou plusieurs feuilles de papier ce qui regardait dans tous les documents chaque archiprétré et paroisse. Ces feuilles ont été classées en ordre alphabétique par départements, Lot, Dordogne, Aveyron, Tarn (deux paroisses), Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne. On peut ainsi voir très facilement tout ce qui regarde chaque bénéfice. Les dossiers ainsi constitués seront donnés après notre mort aux Archives départementales du Lot.

## THESAURUS CADURCENSIS

Aux archives de l'évêché de Cahors. Comme les autres que nous avons consultés sauf avis contraire, ce document est en latin et les bénéfices y sont classés par archiprêtrés (2). Dans chaque archiprêtré ils y sont répartis en non exempts, indécimables et exempts de l'ordinaire. Pour chacun il est indiqué le patron (3) et quand le scribe n'a pas omis de les écrire, le montant de la procuration (4) et la valeur du bénéfice.

L'exemplaire de l'évêché doit provenir de l'abbaye de Souillac, car il se termine par une liste des bénéfices de cette abbaye, qu'ils soient du diocèse de Cahors ou d'autres. Il serait du « XVI^e^ avancé » d'après M. de Font Réaulx (5), de vers 1700 ou même d'un peu plus tard d'après deux experts auxquels nous en avons soumis la photocopie d'une page.

Mais sa rédaction est beaucoup plus ancienne. Il mentionne six archidiaconés (6), alors que leur nombre fut réduit à deux (7), en 1498 dit Longnon (8). Il cite comme patron l'abbé de Montauban (9), alors que ce dernier devint l'évêque de Montauban à la création de cet évêché en 1317. Il parle d'églises du Temple, par exemple f° 17 recto, pour l'église de Montricoux, alors que cet ordre fut supprimé en 1312. Font Réaulx estime que le Thesaurus est un exemplaire plus ou moins altéré d'un pouillé, une « antiqua pancarta », rédigé pour les raisons que

nous venons de voir plusieurs années avant 1316, peut-être même dès la fin du XIII[e] siècle (10).

Le Thesaurus donne beaucoup de noms de lieux sous une forme certainement erronnée ; parfois ils ne sont pas identifiables.

Font Réaulx l'a utilisé pour établir son « Pouillé du début du XIV[e] siècle » qui se trouve au Tome II de *Pouillés de la Province de Bourges, p.* 427 *et sq.* Il l'y appelle document B.

## COMPTE DE DECIMES DU DIOCESE DE CAHORS DE 1526

Aux Archives nationales G 8* 4 f° 1481 v° à 1503 r°. D'après Font Réaulx (11), autres exemplaires à Arch. Nat. G 8* 244 f° 2044 v° à 2039, Bibl. Nat. Fr 15717 f° 303, Bibl. de Lyon, Ms 1129 f° 2424 à 2463. Longnon a publié ce compte dans son Pouillé cité plus haut. Il pense qu'il s'agit d'une traduction en français d'un original en latin (12). Nous avons comparé G 8* 4 au manuscrit de la Bibliothèque nationale, et avons indiqué les leçons du second pour les noms de lieux quand elles diffèrent de celles du premier ; il y en a pas mal qui sont défectueuses. Ce compte a été publié par Longnon dans son Pouillé.

## POUILLE DU DEBUT DU XVII[e] SIECLE

Font Réaulx en signale de nombreux exemplaires (13). Longnon l'a publié dans son Pouillé déjà mentionné, d'après une copie par Dufour sur une copie dans un recueil de pièces... ayant appartenu à la famille de Marsis (de Gourdon) ; Dufour avait complété des lacunes par des pouillés de la fin du XVIII[e] siècle qui sont à la Bibliothèque municipale et à l'évêché de Cahors. Nous en avons vu un exemplaire à la Bibliothèque municipale de Cahors, mss 4 f° 48 à 77, et un autre aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne, Fonds de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, Moulenq 9, manuscrit de 38 f° (14). Les textes de Longnon, de la Bibliothèque de Cahors et du Pouillé Moulenq diffèrent quelque peu. Ils comportent des omissions et des erreurs évidentes qui ne sont pas les mêmes dans les trois pouillés. Font Réaulx pensait qu'ils dérivaient d'un original datant de peu de temps après 1536, date de la sécularisation de l'abbaye de Figeac que ce pouillé connaît (15). Mais les trois exemplaires mentionnés ci-dessus indiquent comme séculier le prieuré de Cayrac sécularisé en 1561, disent que le prieuré de Concorès est uni aux jésuites de Toulouse, ce qui d'après Albe eut lieu en 1612. Aussi admettons-nous que le pouillé dont ils dérivent était de vers 1620.

Etant donné que dans le pouillé publié par Longnon des lacunes du document des Marsis ont été comblées sans qu'on sache lesquelles,

nous avons adopté pour nos dossiers, malgré ses défectuosités, le pouillé Moulenq qui paraît avoir été écrit au milieu du XVII[e] siècle. Par malheur la fin est mutilée et sur les folios la précédant l'écriture a à peu près disparu. Pour ces endroits, nous avons indiqué les leçons de Longnon, que nous avons mises aussi d'ailleurs dans tout le pouillé quand elles diffèrent de celles de Moulenq. Et pour chaque bénéfice, nous avons indiqué en marge le n° que lui a donné Longnon.

Dans ces pouillés, les bénéfices ne sont pas répartis en non exempts, indécimables et exempts de l'ordinaire. On y trouve en français son nom, puis en latin son nom et ceux de ces annexes s'il y a lieu, enfin le patron.

## POUILLE DUMAS

A la Bibliothèque municipale de Cahors, Fonds Greil 124[1] - Manuscrit relié de 315 pages papier de 315 x 205 mm. Il a été paginé à partir du folio 2 recto assez longtemps, semble-t-il, après avoir été écrit. Il est nommé d'après le nom de celui qui l'a composé. Il est bien connu. Daymar l'a utilisé pour *Le vieux Cahors* (16) et il a un peu servi à Font Réaulx pour établir le pouillé du début du XIV[e] siècle du diocèse de Cahors qui se trouve T II p. 427 et sq de *Pouillés de la province de Bourges*.

Le pouillé Dumas de la Bibliothèque municipale de Cahors comprend deux parties. La première, pages 1 à 175, est d'une forme analogue à celle du pouillé du début du XVII[e] siècle ; la seconde, pages 197 à 315, beaucoup plus succincte, donne pour chaque archiprêtré les bénéfices répartis par patrons.

Nous avions pensé que la deuxième partie n'avait peut être pas été rédigée par Dumas, qu'il n'y avait pas de raisons sérieuses de le croire (17). Mais dans cette deuxième partie il y a page 198 une liste de chanoines de la cathédrale dont Fouilhac, sans doute l'auteur d'une chronique du Quercy restée manuscrite, et Dadine d'Autesserre, contemporains de Dumas. Elle a donc bien dû être faite par lui.

Au premier folio du Pouillé, il est indiqué qu'il a été composé par Jean Dumas, prêtre, docteur en théologie, chanoine régulier du prieuré conventuel de Ste-Marie de Cahors (18), « maintenant prieur conventuel de St-Cyprien du même ordre », diocèse de Sarlat ; que Dumas a consulté pour le faire des « instruments » des églises ; enfin, qu'il fut présenté à Paris le 10 avril 1679 à Louis Antoine de Noailles, désigné par le roi comme évêque de Cahors (19). Tout ceci est écrit en latin comme le reste du Pouillé (sauf ce qui est indiqué ci-après).

Dans le Pouillé, pour chaque bénéfice il y a le nom du bénéfice en français, puis son nom (en latin) précédé très rarement de celui de son saint patron, éventuellement les mêmes renseignements pour ses

annexes, la personne ou le corps qui en est patron (l'évêque quand il nomme au bénéfice sans qu'il y ait présentation). Enfin, presque toujours après une accolade, assez souvent des renseignements complémentaires, quand les renseignements donnés d'abord ne correspondent plus à l'état au temps de l'auteur, ou pour donner des renseignements historiques (on a vu que Dumas dit avoir consulté des actes anciens relatifs à des bénéfices). Il donne ainsi par exemple des faits datant du XIII[e] siècle, en particulier pour des bénéfices de l'archiprêtré de Cahors ; il indique aussi page 3 les noms de 16 « antiqui canonici » de la cathédrale. Font Réaulx nous dit (20) que les 5°, 7°, 10°, 11°, 12°, 14°, 15° et 18° (sic - faute d'impression pour 16°) se retrouvent dans les *Lettres communes de Jean XXII* de Mollat, dont certains dès septembre 1316.

Dumas nous donne parfois des « lieux pieux » des paroisses qu'on ne trouve pas en général dans les pouillés : des chapelles de dévotion, exceptionnellement des chapellenies (fondations de services pour les défunts), des hôpitaux, des maladreries...

Font Réaulx dit (21) que Dumas reproduit assez fidèlement un pouillé du début du XIV[e] siècle, son antiqua pancarta. Il est certain qu'en dehors d'actes isolés il est parti d'un ancien document donnant une liste de bénéfices du diocèse de Cahors. Son pouillé commence page 1 par les mots : « Catalogus antiquus vulgo pouille » des bénéfices du diocèse de Cahors... Et page 10 dit « in isto cataloguo antiquo » (dans cet ancien catalogue) des bénéfices, il n'est pas fait mention d'autres monastères ou lieux pieux situés dans les paroisses de Cahors. Il y a aussi dans plusieurs archiprêtrés des noms de bénéfices, sans ou avec le nom du patron, souvent l'évêque mais aussi p. 149 pour « Lissac » (22) l'abbé de Moissac, suivis de la mention « ignoratur » que nous interpréterons : il n'est pas identifié par moi.

Ce catalogus antiquus devait dater au moins des 20 premières années du XIV[e] siècle. Le Pouillé dit que certains bénéfices appartiennent au Temple, ordre supprimé en 1312 ; ceci pour Cras p. 17, Le Bastit p. 85, St-Laurent (commune de Beauregard) p. 123, Montricoux (T.-et-G.) p. 144. Et que certains sont à la nomination de l'abbé de Montauban qui a été remplacé en 1317 par l'évêque de Montauban ; ceci pour St-Jacques de Montauban (qui n'est d'ailleurs plus dans les diocèse de Cahors à partir de 1317) p. 132, Bellegarde p. 141, Léojac p. 146, Villemade p. 147, Montalzat p. 149 (toutes localités qui sont dans le Tarn-et-Garonne).

Mais Dumas n'a pas mis dans son Pouillé rien que des églises qui se trouvaient dans le catalogue du début du XIV[e] siècle. Il donne sans indications spéciales avant les renseignements complémentaires des paroisses dont il dit dans ces renseignements supplémentaires avoir été créées récemment, page 26 celle des Roques (commune de St-

Vincent Rive d'Olt) créée par Nicolas de Sevin, évêque de 1660 à 1668, et page 81 celle de Bannes créée par le même évêque en 1665. Et page 144 il mentionne celle de Puygaillard, Tarn-et-Garonne, sans plus insister alors que ce village a été créé à la suite d'autorisation donnée par les vicomtes de Bruniquel le 4 décembre 1371 (23). D'autres paroisses mentionnées par Dumas doivent être dans le même cas que Puygaillard et avoir été créées après 1317.

⁂

Nous n'avons pas dépouillé les pouillés indiqués ci-après.

1° Un pouillé de la fin du XVIII[e] siècle des Archives départementales du Lot, à F 184. Il a appartenu à Lacabane (24) qui y a apporté des notes supplémentaires. Contrairement aux pouillés classiques, il donne les paroisses matrices par ordre alphabétique (les Saints sont mis à l'initiale du nom du saint). Les paroisses annexes ne sont indiquées que dans l'article de leur paroisse matrice (25). On trouve dans ce Pouillé des renseignements qui ne sont pas dans les anciens pouillés, nom du seigneur, du curé, des indications d'ordre géographique, le nombre des communiants, etc.

2° Les Pouillés Font Réaulx. - Dans son monumental ouvrage *Pouillés de la province de Bourges,* T.I Introduction et tables 1962, T. II Texte 1961, il a donné deux textes relatifs au diocèse de Cahors.

Compte de subside de la Guerre d'Italie de 1326, page 405, d'après Archives du Vatican, collectorie vol. 70 f° 4 à 17 v°.

Pouillé du début du XIV[e] siècle, p. 427. - Ayant étudié le Thesaurus Cadurcensis et le Pouillé Dumas, Font Réaulx pensait qu'ils procédaient tous deux d'une « antiqua pancarta » qu'il datait du début du XIV[e] siècle ou même de la fin du XIII[e]. Et il a tenté de la reconstituer.

Le cadre, la répartition des bénéfices en archiprêtrés, et dans chaque archiprêtré en non exempts, indécimables et exempts de l'ordinaire, leur ordre, la disposition générale, la valeur des bénéfices, le taux de la décime, ont été fournis en principe par le Thésaurus. Le Pouillé Dumas a aussi été utilisé (26). Font Réaulx a aussi eu recours à 3 décimes de la fin du XIV[e] siècle et du début du XV[e], à une procuration du début du XV[e], et à un compte de subside du début du XV[e] trouvés dans les collectories des Archives du Vatican (27).

Le texte comprend 6 colonnes : Noms modernes, Bénéfices, Patron, Valeur, Decima antiqua (décime non réduite) et Decima nova (1/2 décime).

Dans l'introduction à ses Pouillés, Font Réaulx donne page CXXX des références à d'autres pouillés ou documents divers. Nous ne les avons pas regardés.

Décembre 1979.
L. d'ALAUZIER.

## NOTES

1. On sait que ce diocèse débordait les limites de la sénéchaussée du Quercy. Il s'étendait un peu sur le Périgord, le Rouergue et l'Agenais. Mais il semble que les paroisses qui étaient en Agenais avant la Révolution faisaient partie du Quercy avant l'assignation qui en a été faite au roi d'Angleterre en 1287.

1 *bis*. Il y est classé 5-47.

2. Il y en avait 14, ceux de Cahors( alias St-André), Luzech, Bélaye, Pestillac, Salviac, Gourdon (alias Payrac), Gignac, Thégra, Figeac, Cajarc, St-Cirq-La-Popie, Montpezat (alias Flaugnac), Moissac (alias Lauzerte), les Vaux (alias Névèges).

3. Celui qui proposait un clerc à la collation de l'évêque quand le bénéfice vaquait, ou l'évêque quand celui-ci choisissait directement le nouveau titulaire du bénéfice.

4. Ce qui était payé quand l'évêque ou son représentant visitait le bénéfice.

5. P. CXXIII du T. I de son *Pouillés de la Province de Bourges*, T. I 1962 Introduction et Tables, T. II 1961 Texte.

6. De Cahors, Tornès, Figeac, St-Céré, Les Vaux, Montpezat.

7. Cahors et Tornès.

8. P. 11 du *Pouillé du diocèse de Cahors* dans *Mélanges et Documents Historiques* T. II 1877, publié au titre des Documents inédits de l'histoire de France. - Et tiré à part. Nous citons Longnon d'après le tiré à part. Pour la date de 1498, Longnon se réfère à Lacroix *Series et acta episcoporum Caturcensium* p. 229. Il ne précise pas de quelle édition du début du XVII[e] siècle.

9. F° 17 r°, 17 v°, 18 r°, 18 v°.

10. Op. cit. T. I, p. CXXIII.

11. Op. cit. T. I, p. CXXVII.

12. Op. cit. p. 17.

13. Op. cit. T. I, p. CXXVIII.

14. Il a été utilisé par Moulenq dans ses *Documents historiques* sur le Tarn-et-Garonne, T. I 1879, T. II 1880, T. III 1885.

15. Op. cit. T. I, p. CXXVIII.

16. Pour la chapelle de Roquefort, située entre les ponts Vieux et Valentré dit sans plus le Pouillé, Daymar a fait pages 132 et 209 de l'édition de 1297 un curieux contre sens en traduisant le Pouillé. Il écrit : un oratoire où habitait autrefois un ermite à la mode du désert et qui est maintenant presque ruiné. Page 11 du Pouillé il n'y a pas modo deserti et, mais modo desertum est et ; l'oratoire est maintenant déserté (abandonné) et...

17. Elle ne se trouve pas d'après Font Réaulx op. cit. T. I p. CXXVIII dans le Pouillé Dumas qui se trouve à la Bibl. Nat. ms Fr 17609 f° 28 à 41. Mais la première partie y est-elle complète ?

18. Soit le prieuré de l'ordre de St-Augustin de La Chancelade fondé par Alain de Solminihac ; ses bâtiments sont occupés actuellement par la Maison des œuvres.

19. Il n'avait pas encore été nommé par le Pape, et par conséquent n'avait pas encore été consacré évêque.

20. Op. cit. T. I, p. CXXIII.

21. Op. cit. T. I, p. CXXIX.

22. Lizac (T.-et-G.) que Dumas n'a pas identifié parce que le document où il l'a trouvée plaçait par erreur cette paroisse dans l'archiprêtré de Montpezat.

23. Arch. dép. T.-et-G., Fonds des Archives du château de Bruniquel, pièce A IV AA/1.

24. On sait que les pièces classées aux Arch. dép. du Lot à la série F ont été achetées par le département du Lot à la succession de Lacabane. Ce sont presque uniquement des notes écrites par lui ou des copies faites par lui. Mais des originaux lui ayant appartenu se trouvent à la Bibliothèque nationale, des chartes de la région de Figeac, dont certaines du XIII[e] siècle (NAL 1661 à 1663), et probablement un registre de 1276 à 1279 n.st. de Pons André, notaire à Capdenac (il avait été acheté à Champollion Figeac) (NAF 188).

25. Lacabane a ajouté au bas des pages les paroisses annexes à leur place par ordre alphabétique.

26. Op. cit. T. I, p. CXXIV.

27. Op. cit. T. II, p. 427.

# LES CHAPITEAUX ROMANS DE LABASTIDE-DU-HAUT-MONT

Labastide-du-Haut-Mont, ancienne possession de l'abbaye de Maurs, est un village du Haut-Ségala perdu aux confins du Cantal, à 781 mètres d'altitude. Il eut autrefois une certaine importance en raison de sa position sur le grand chemin allant du Quercy en Auvergne (1). Les moines de Maurs y créèrent une bastide mais, pour diverses raisons, cette fondation fut un échec (2).

L'église actuelle est une construction basse et robuste dotée d'un petit clocher en bâtière, à deux baies, s'élevant au dessus d'un portail en arc brisé.

A quelques mètres du portail, contre le mur du cimetière, ont été relégués deux chapiteaux en **granit** , posés l'un sur l'autre, passablement érodés par les intempéries. Ils comportent un astragale mais sont dépourvus de tailloir. La corbeille est sculptée sur la face antérieure et les deux faces latérales.

Le chapiteau supérieur mesure 0,575 m de haut pour 0,65 de longueur et 0,39 de largeur. Il représente deux lions crachant une sorte de palmette, la queue entre les jambes et remontant le long du flanc. Les pattes, courtes, n'atteignent pas l'astragale. Le premier lion occupe presque tout le devant de la corbeille. Le second, légèrement plus petit, est relégué sur le côté droit. Sur le côté gauche, pratiquement invisible dans le recoin du mur, figure une espèce de palmette épaisse à quatre feuilles.

Le chapiteau inférieur, dont les dimensions sont presque identiques (0,56 - 0,66 - 0,37) est orné d'un atlante agenouillé occupant largement l'angle gauche et de deux griffons affrontés, l'un disposé sur la face antérieure, l'autre sur le côté droit, et dont les têtes se rejoignent à l'angle de la corbeille.

---

1. E. Albe. *Monographies des paroisses du Lot*. Ms Archives diocésaines. Microfilm Archives départementales.
2. F. Pressouyre. *Trois bastides du Nord du Quercy*. Actes du Congrès de la Féd. des Stés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne. Montauban 1972.

Ces chapiteaux du XII[e] siècle, qui évoquent semble-t-il l'art roman de la Haute-Auvergne, sont vraisemblablement des vestiges de l'ancienne église romane.

Bien que « classés » depuis 1910, ils sont toujours à l'abandon et les sculptures achèvent de se dégrader. Ils auraient leur place au Musée de Cahors où sont déjà exposés divers chapiteaux romans quercynois sauvés de la destruction.

Pierre DALON.

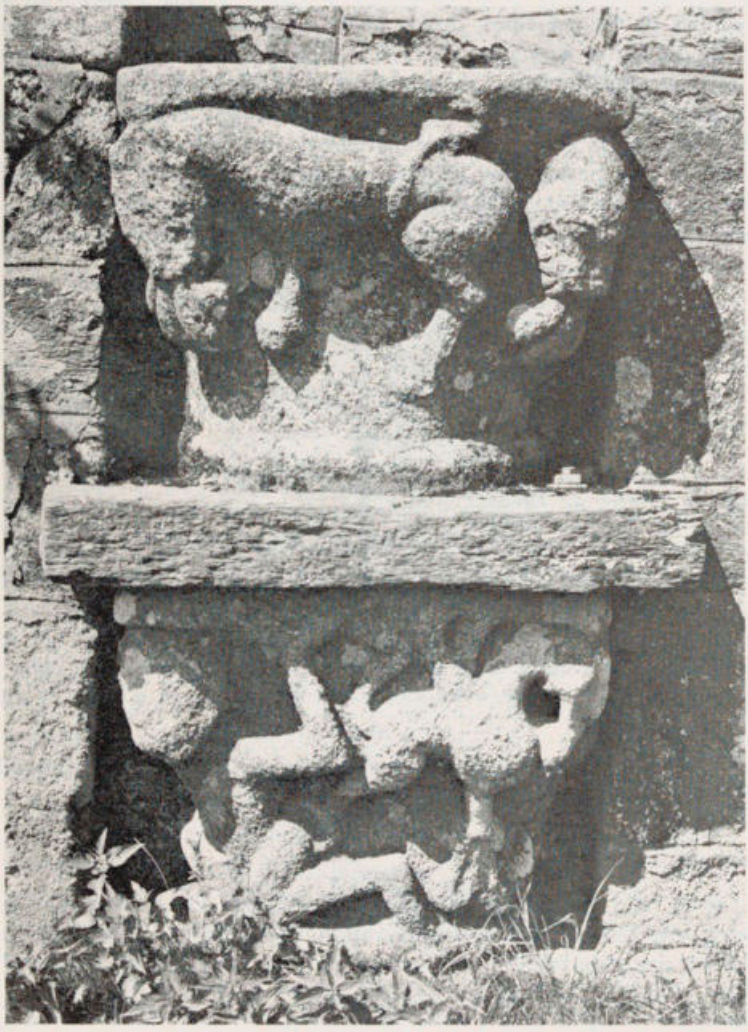

# L'ECLAIRAGE DOMESTIQUE au XVIII[e] SIECLE

Ecrivain mystique, humaniste traducteur d'Homère, passionné d'agriculture comme les Physiocrates de son temps, Pierre Louis de Besombes de Saint-Geniès, doyen de la Cour des Aides de Montauban lors de sa mort survenue en 1783, s'efforçait sans cesse d'apporter de menues améliorations à sa « chère solitude » de Labastidette. En sa qualité d'« intellectuel » (le mot n'existait pas encore), on conçoit sans peine qu'il se soit particulièrement intéressé à la question de l'éclairage qui permet les veillées studieuses. De fait, j'ai trouvé un petit mémoire intitulé : « Epreuve de la durée des diverses huiles » (1) comparant les huiles de noix de repressurage, de graine de rave et de lin. Les résultats sont les suivants :

Avec une mèche de 20 fils de 8 pouces de longueur.

*Huile de noix de repressurage :*

Une livre d'huile de noix, en 13 « lampées », a éclairé durant 88 h 47 m.

*Huile de graine de rave :*

Une livre de cette huile en 13 lampées a duré 108 h 16 m. La lumière est rougeâtre, l'huile fait très peu de fumée et éclaire assez bien.

Seconde expérience avec la même huile : 81 h 18 m. On avait chaque soir remis de l'huile dans la lampe sans laisser finir celle qui était au fond. Avec cette méthode, on brûle davantage d'huile et moins de coton.

Troisième épreuve avec de l'huile de rave : 96 h 6 m en procédant comme ci-dessus.

*Huile de lin :*

Avec une mèche identique de 20 fils et d'une longueur de 8 pouces, une livre d'huile a éclairé durant 74 h 46 m. Cependant cette huile fait assez de fumée pour noircir en deux minutes un papier placé

1. Arch. dép. Lot, fonds de Valon, 2[e] partie, dossier III B 2 (vie domestique).

à 6 pouces au-dessus du niveau de la lampe. L'huile de lin fait presque deux fois plus de fumée que l'huile de noix et en durée lui est également inférieure : avec des mèches courtes, la même lampe garnie d'huile de lin éclaire durant 6 heures et 7 heures avec de l'huile de noix.

S'il y a du marc dans l'huile, celle-ci éclaire mal mais dure plus longtemps. A titre de comparaison, indiquons pour finir qu'une chandelle de suif, à cinq par livre, chandelle faite depuis peu, dure 5 h 45 m.

En conclusion, on peut établir le palmarès suivant : 1er huile de noix de repressurage, 2e huile de graine de rave, 3e huile de lin.

Jean LARTIGAUT.

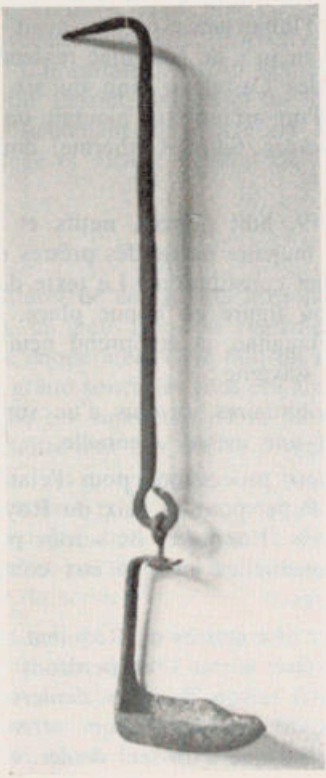

*Calel en fer à un seul godet.* Hauteur totale : 33 cm. Type utilisé du Moyen-Age au XIXe siècle. Ancêtre des calels en cuivre à deux godets. Cet exemplaire provient de Vaylats (cl. Dalon).

# STATUTS DES PRETRES OBITUAIRES DE FLAUGNAC EN 1549

La prolifération d'un clergé au rabais, tant en ville qu'à la campagne, vers la fin du XV^e^ siècle et au cours du siècle suivant est un fait bien établi. Afin d'éviter des querelles de lutrin, ces auxiliaires un peu anarchiques du cadre paroissial éprouvèrent le besoin de se donner des statuts. Ce fut le cas à Flaugnac en 1549 (1). Au XVI^e^ siècle, cette localité avait perdu l'importance qu'elle avait eue, mettons au XIII^e^ siècle, lorsque le « château » de Flaugnac rassemblait autour de l'*hospicium* et de la tour des Castelnau cinq ou six familles de chevaliers, tandis que le siège d'un archiprêtré ajoutait un supplément d'éclat et qu'une église *extra-muros*, Sainte-Catherine, doublait Saint-Vincent, le sanctuaire du *castrum*.

Le 22 août 1549, huit prêtres, natifs et fils de la paroisse de Flaugnac, formant la majeure partie des prêtres de cette église, s'assemblèrent pour établir des constitutions. Le texte de ces statuts commence par une invocation où figure en bonne place, Saint Vincent, martyr, patron spirituel de Flaugnac, et comprend neuf articles que l'on peut résumer de la façon suivante :

1° Tous les prêtres obituaires, revêtus d'un surplis décent, assisteront aux obits comportant une messe solennelle.

2° Ils participeront aux processions pour l'état de l'Eglise, à l'intention de N.S. Père le Pape, pour la paix du Royaume et les biens tant spirituels que temporels. En outre, ils seront présents aux vêpres des dimanches et fêtes solennelles ainsi qu'aux complies du samedi et à celles des grandes fêtes.

3° Les prêtres absents aux messes de Requiem seront pointés par celui qui tiendra le « role sive norme » et perdront leurs droits lors de la distribution des obits à raison de deux deniers tournois pour chaque défaillance. Toutefois, le retardataire qui arriverait avant la seconde collecte ne serait pénalisé que d'un seul denier, ainsi d'ailleurs que celui qui pourra invoquer une excuse agréé par deux prêtres « sages » (l'équivalent du dire de deux prud'hommes dans le monde laïc). Afin que nul n'en ignore, il est rappelé que les obits doivent être annoncés par le recteur, à la messe dominicale au moment des mandements.

4° Les obituaires chanteront à la messe de Requiem le repons « *Libera me Domine* » ou tel autre.

5° Tous les ans, le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, ils éliront un procureur-syndic, exacteur de leurs revenus.

6° Pour être admis comme prêtre obituaire, il faut être né dans la paroisse et avoir été baptisé dans l'église de Flaugnac.

7° Si un prêtre obituaire tombe malade ou devient infirme, il continuera à percevoir sa part des revenus.

8° Lorsqu'un prêtre né dans la paroisse sera reçu parmi les obituaires de Flaugnac, ceux-ci s'assembleront pour la célébration d'une messe solennelle de Requiem à l'intention des défunts de la famille du prêtre nouvellement reçu.

9° Finalement, les prêtres constituants s'engagent sous serment à bien remplir leur devoir aux services divins et aux obsèques.

Ces constitutions reçues par M^e^ J. Fornelly, notaire royal et juré de l'Official, habitant L'hospitalet, furent approuvées le 23 octobre suivant par François de Ferrier, bachelier es droit, chanoine de la cathédrale de Cahors, lieutenant de Pierre de Bertrand (2), docteur es droit, archidiacre-mage et vicaire général de Paul de Carreto, évêque de Cahors.



Quel peut être l'intérêt de ces statuts hors la rareté d'actes analogues ? Ne s'agit-il pas un peu trop du règlement d'une société par actions ou encore d'une coopérative ? Ne doit-on pas constater un excès de formalisme, un trop grand souci des rites et l'absence de toute envolée spirituelle ? En tout cas, ces supplétifs de la paroisse veulent être des prêtres « exacts », ce maître-mot des siècles à venir. Et puis ne confondons pas les genres ! Si l'on a dérangé — et payé — un notaire venu de L'hospitalet, ce n'est pas pour un constat de vie spirituelle, mais pour mettre un peu d'ordre dans cette sorte de corporation dont la charité confraternelle n'est pas bannie : en témoigne la pitance assurée aux prêtres hors d'état de servir.

Il est plus intéressant de relever les activités de ces obituaires : ils gèrent le salut éternel des défunts de la paroisse et, dans une certaine mesure, détiennent les clefs du Paradis. Ainsi que cela avait été indiqué dans une transaction du XV^e^ siècle, à Frayssinhes, ils rehaussent par leur présence et leur chant l'éclat de la liturgie : à la messe dominicale, aux vêpres paroissiales, aux compli es du samedi. Ils allongent de leurs files de surplis « décents », la théorie champêtre des grandes circonstances lorsqu'il faut requérir Dieu pour une cause d'importance : celle de son Eglise, celle du Pape, pour les affaires du Roi et du

royaume ou celles infiniment plus modestes des paysans de Flaugnac. santé de leur bétail, prospérité de leurs champs. Comme toujours, spirituel et temporel sont inextricablement liés. Telles sont en effet les activités des prêtres obituaires de Flaugnac en tant que corps constitué, mais chaque fils de cette église ne pouvait-il avoir ses propres clients pour des messes basses, *voce submissa* ? ou bien cela était-il considéré par le « syndicat » comme du travail noir ?

Cette catégorie des prêtres obituaires mériterait d'être mieux connue. Quantitativement d'abord : la présence de ce groupe de célibataires dans chaque paroisse freine quelque peu et la poussée démographique et le morcellement des héritages. Ainsi dans une infime paroisse, celle de Camy, près de Payrac, on dénombre en 1561 une dizaine de prêtres obituaires (3). Chaque paroisse adoptait-elle un *numerus clausus* en fonction de la masse des obits susceptibles de nourrir un nombre déterminé de prêtres ? Nous l'ignorons. On notera cependant les mesures « protectionnistes », l'obligation d'appartenir à Flaugnac par sa naissance et son baptême.

Qualitativement aussi, mais ce sera bien plus difficile. J'ai constaté qu'au prêtre de Saint-Gall, l'église paroissiale du Vigan, en 1574, avait été incapable de signer au bas d'un acte (4). Le notaire ne fait allusion à aucune infirmité. On peut en déduire que ce clerc ne savait que lire son missel. Pour la plupart, les chances de promotion étaient nulles et leur univers définitivement clos : celui de la paroisse, entre le baptême et la sépulture. Ces hommes, indiscutablement prêtres, restaient leur vie durant à la charnière de deux cultures et de deux mondes : celui de la hiérarchie dont le seul représentant canonique était, sur place, le recteur ou vicaire perpétuel et celui des laïcs, les paysans de Flaugnac, leurs frères, dont ils partageaient l'existence.

Les statuts de Flaugnac ignorent le recteur sauf pour indiquer qu'il lui appartient d'annoncer les obits à la messe dominicale. Néanmoins, la hiérarchie, en la personne des représentants de l'évêque, est sollicitée de ratifier ces constitutions. Elle y consent.

Jean LARTIGAUT.

Avril 1979.

NOTES

(1) Arch. dép. Lot, papiers de l'archiprêtré de Flaugnac. (Cant. de de Castelnau-Montratier).

(2) A son tour évêque de Cahors en 1557. Fut également abbé de Grandselve.

(3) Arch. dép. Lot, fonds Gary n° 8, fol. 17.

(4) Ibidem, fol. 88 vo.

# UNE CONSTRUCTION SINGULIERE AU COUVENT DES AUGUSTINS DE FIGEAC EN 1474

L'ordre des ermites de Saint-Augustin (1) est né de la réunion, en 1256, de diverses congrégations italiennes. Il avait déjà une maison à Figeac en 1298 (2). L'emplacement de ce couvent a pu changer dans les débuts de la fondation, mais il se trouvait déjà, à la fin du XV[e] siècle et sans doute depuis longtemps, au bord du Célé, dans le faubourg du Pin situé au sud-est de la ville.

Le but de cette note est de faire connaître un prix-fait (3) conclu le 14 octobre 1474 entre frère Pierre Cassard, du couvent de Figeac, et Pierre Molenat, lapicide de Capdenac (4). Le maçon promet de reconstruire (5) *unam cameram sive domum,* donc, théoriquement, une maison à une seule pièce par niveau, à l'intérieur du couvent des Augustins, au bout du cloître et du côté de l'étable (6). Molenat bâtira d'abord, du côté du grand Célé (7), trois contreforts (8) s'élevant jusqu'au niveau du premier étage qu'il devra *travatare,* soit poser des poutres et plancheyier. Au-dessus de ce premier niveau, il remontera les murs et fera un nouveau plancher à trois aunes (3 m.) au-dessus du précédent, puis il se chargera d'agencer la charpente et les éléments de la toiture (*cabronare et latare*). Le maître devra prévoir, du côté du grand Célé, dans le mur bien renforcé, une cheminée, un évier et la porte d'entrée de la maison (9), le tout en pierres de taille. Au-delà de la quatrième poutre à partir du mur sud, il montera une cloison (10) pour ménager derrière la chambre, c'est-à-dire du côté de l'église du couvent, *unum studium* (11) à l'usage de frère Cassard. Cette étude devait être chauffée grâce à *unam calffa panssa,* une « chauffe panse », petite cheminée non débordante qui se réduisait à un simple trou que le maçon devait pratiquer dans la muraille pré-existante.

Le frère augustin s'engageait à fournir tous les fustes nécessaires à la construction, les pierres extraites de la carrière que Molenat devait tailler pour la cheminée, l'évier et la porte d'entrée ainsi que des pierres ordinaires ou moellons : *tota peyra de trassa,* la chaux et le sable. Preuve que le mur sud inspirait quelque inquiétude, les trois contreforts devaient être bâtis dans la semaine suivant le contrat tandis

que l'artisan avait jusqu'à la fête de Pentecôte pour achever les travaux. Ceux-ci revenaient à quatre écus d'or et quinze sous tournois, un setier de froment et trois émines de seigle, soit 3,6 hi de grains. Un acompte d'un écu et dix sous avait été versé lors de la passation de l'acte.

Notre surprise fut grande de constater que ce prix-fait avait été conclu par un religieux, sans doute *ut privata persona*, non au couvent des Augustins, mais dans la maison d'un chaussetier de la ville. A la place de frère Cassard, nous aurions dû trouver, le prieur, le syndic, ou mieux, la communauté assemblée capitulairement, *pulsata campana*. Paradoxalement, il s'agit bien d'un acte privé, incontestablement, qui n'engage pas la communauté.

Nous avions déjà remarqué, non sans étonnement, que l'enclos du monastère de Saint-Sauveur était devenu une juxtaposition de résidences : maisons (*hospicia*) pour les nombreux dignitaires (12), « chambres » (*camerae*) pour les simples bénédictins. De dortoir, il n'est jamais question. Les ordres mendiants suivaient le mauvais exemple de leurs aînés : ainsi un maître en Ecriture Sainte du couvent des Frères Prêcheurs vivait-il en compagnie de sa sœur, tels un curé et sa gouvernante (13). En outre, on voyait des Mendiants de toute obédience se comporter comme des laïcs, recevoir des dons ou des legs testamentaires, manier de l'argent, affermer un bien...

Bien plus que d'inévitables histoires de fornication (14), la disparition de la vie commune, cette sécularisation du quotidien, était le signe d'une profonde décadence. Le « chacun chez soi » et sans doute le « chacun pour soi » des moines et des religieux figeacois, même si ceux-ci se rassemblaient encore pour les offices, nous semblent une véritable trahison de l'esprit et de la règle des lointains fondateurs. A cet égard, la construction de frère Cassard, nous a paru, si l'on peut dire, exemplaire.

Jean LARTIGAUT.

Nov. 1977.

## NOTES

1. Vue d'ensemble dans *Dictionnaire d'histoire et géographie écclésiastiques*, t. 5 (1931) col. 498-581. Pour le midi de la France, voir : *Les Mendiants en pays d'Oc au* XIII[e] *siècle* (*Cahiers de Fanjeaux* n° 8, 1973), en particulier E. YPMA : Les études des Augustins et leur installation dans le Midi ».

2. L. d'ALAUZIER, « Arrivée des Augustins à Figeac », *B.S.E.L.*, t. LXXVI (1955) d'après Arch. dép. Tarn-et-Garonne, A. 222, fol. 32.

3. Lot, III E. 20/3, fol. 99.

4. Sans doute parent de Raymond Molenat, lapicide de Figeac, qui édifia, en 1486, la vis de la maison du notaire Antoine Gaillard (III E. 27/4,

fol. 98 v°) et de Bernard Molenat à qui le boucher Pierre Velhiès confia le soin de construire une maison pourvue d'une tour-escalier en 1486-1488 (III E. 27/4, fol. 109 v° et III E. 27/5, fol. 21) (Nous espérons revenir un jour sur ces prix-faits). A la génération précédente, Jean Molenat, également lapicide, originaire de Saint-Parthem au diocèse de Rodez, s'était installé à Figeac avant 1468 (III E. 24, fol. 128 v°).

5. « *de edifficando de novocum lapidibus, calsse ac cemento ac fustibus* ».

6. « *in capite claustri a parte stabuli* ».

7. Le Célé. Le petit Célé étant le canal de la « zone industrielle » du Figeac médiéval à la gache du Pin.

8. « *Tres pilars lapideas altitudinis usque ad primam travatam* ». Nous avons cru devoir adopter ce sens particulier bien que M. d'Alauzier ait surtout trouvé le terme « ancoule » et nous-même *anta* pour désigner les contreforts. Cependant, L. Bion de Marlavagne : *Histoire de la cathédrale de Rodez* (1875), p. 406, donne dans son glossaire : *pilar, piala :* pilier intérieur d'un édifice, mais aussi « pilier extérieur ou contrefort », d'après le prix-fait de l'église de Saint-Hilaire, près de Bonnecombe, en 1426 (larges extraits, p. 355).

9. « *Unum fornellum lapideum, unam ayguerìam et unum portale intrate dicte camere* ».

10. Le temps employé ici est *corondat* qui, en ce cas, signifie cloison. Autre exemple de ce sens particulier dans le partage, entre deux frères, d'une maison de Figeac en 1473 (III E. 25/2, fol. 13).

11. Dans l'appartement de l'évêque de Mirepoix, au milieu du XVI^e^ siècle, « *l'estude* » se trouvait à proximité de la chambre à coucher, B. Tollon : Le Palais épiscopal de Mirepoix, *Congrès archéologique des Pays de l'Aude* (1973), p. 386 et encore : « Le Palais épiscopal de Mirepoix à la lumière d'un nouveau document », *Bulletin de la Société Ariégeoise, Sciences, Lettres et Arts* (1974), p. 273.

12. L'aumônier était assisté d'un sous-aumônier, l'infirmier d'un sous-infirmier, etc.

13. En 1473, honnête femme Fine de Costas, veuve d'un forgeron de Conques, demeurant à Figeac dans le couvent des Frères Prêcheurs au service de R.P. frère J. Costas, *magister in sacra pagina* dudit couvent, son propre frère, achète un jardin... (III E. 25/2, fol. 76).

14. Celle, par exemple, du frère mineur Pierre Blanchi en 1465 (III E. 23/1, fol. 123).

# PHILIPPE GAUBERT

## CENTENAIRE DE SA NAISSANCE

Voir l'article consacré à ce sujet par le Dr Henri Constant paru dans le précédent bulletin (B.E.S.L., C, 1979, p. 313).

Nous reproduisons ci-dessous la photographie de Philippe Gaubert qui n'avait pu être jointe à l'article en question.

(Ph. Arch. Nat.)

## ERRATUM

Dans l'article précédemment cité, p. 315, dernier alinéa, avant-dernière ligne :

lire : *Maurice Maréchal,*

au lieu de : *Maurice Ménéchal,*

## BIBLIOGRAPHIE

Marcel DURLIAT. — LA CATHEDRALE SAINT-ETIENNE DE CAHORS, ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

En octobre 1978 s'est tenu à Cahors un colloque sur la cathédrale organisé par la Société française d'Archéologie. Le rapporteur en a été M. le professeur Marcel Durliat.

A la suite de ce colloque, M. Durliat a fait une substantielle étude (55 pages in 4°) sur la cathédrale qui a paru dans le 4e numéro de 1979 du *Bulletin Monumental*. Comme on s'en rendra compte, elle contredit plusieurs des idées admises jusqu'ici sur la cathédrale.

L'auteur commence par mentionner les sources historiques sur la construction de la cathédrale romane : et les principaux travaux qui ont été faits jusqu'à la Révolution.

A partir de 1842, on envisagea une restauration de la cathédrale, comportant des modifications plus ou moins considérables de son état. Il y eut plusieurs propositions à ce sujet. On envisagea en particulier de détruire la chapelle profonde, consacrée en 1484, et de rétablir l'absidiole romane primitive ; de remplacer par autre chose la curieuse couverture de la nef placée en porte à faux sur des murets en briques (il était d'ailleurs urgent de la réparer). Aucun des projets n'aboutit.

On ne fit des travaux importants que sous l'administration de Mgr Grimardias (1866-1896), grand bâtisseur. On commença par restaurer et aménager le chœur, puis on restaura l'absidiole de gauche et on reconstruisit celle d'axe qui s'était effondrée. Enfin, de 1876 à 1879, on couvrit l'abside d'ardoises, on supprima le toit de la nef et on mit sur les coupoles de fausses coupoles couvertes d'ardoises.

En 1862, on avait enlevé le mur qui depuis 1732 fermait l'entrée du porche du portail nord ; ceci à la suite de la construction de la tribune de la première travée de la nef. En 1908, on commença la restauration de ce porche et du portail. On supprima les arcs qui soutenaient le linteau du portail, on consolida le tympan ; on restaura le porche d'une façon un peu abusive. Ces travaux, qui ne furent pas continus, durèrent jusqu'en 1911.

A la suite des travaux de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, la cathédrale prit l'aspect que nous lui avons connu jusqu'en 1975, lorsqu'à l'occasion de l'intronisation de Mgr Rabine on enleva le maître autel placé dans les années 1870.

M. Durliat étudie les diverses parties de la cathédrale. Nous ne donnerons que ses conclusions.

L'abside a été commencée vers 1112. Le maître autel fut consacré par le Pape Callixte II dès le 27 juillet 1119. A cette époque, on savait mal couvrir un chœur de la largeur de celui de Cahors (17 m).

Aussi, à la fin du XIII[e] siècle on dut relancer la voûte (1). On démolit les murs de l'abside jusqu'à la hauteur du bandeau couronnant les absidioles, et on monta de hauts murs avec deux étages de fenêtres. Il semble que la surélévation fut faite en un seul temps, malgré les différences entre les deux étages, en particulier l'emploi de la brique au lieu de la pierre pour l'étage du haut. Et on couvrit l'abside d'une voûte d'ogives.

La nef fut commencée après le chœur, vers 1120, donc après la coupole la plus ancienne de la cathédrale St-Etienne de Périgueux (fin XI[e] ou première moitié du XII[e] avant 1110). La nef était fermée à l'ouest par un grand mur dont la partie supérieure a disparu. On ne sait pas comment il se terminait.

La construction du massif occidental actuel aurait débuté sous l'évêque Raymond de Pauchel (1300-1312). Elle continua sous Hugues Géraud (1313-1317), mais fut arrêtée avant que tout fut terminée. Le haut du corps central n'a été bâti qu'au XVII[e] siècle.

Le portail nord et son porche ont été construits à la place où ils sont maintenant.

M. Durliat estime qu'on ne peut pas remonter au-delà de 1140-1150 la réalisation du portail. Le porche a été construit en même temps.

Très vite, à la fin du XII[e] siècle ou au début du XIII[e], de graves désordres se produisirent à partir de l'est. L'archivolte du porche se déforma, plusieurs dalles du tympan furent endommagées. On substitua au linteau, qui avait dû se briser, deux pierres lisses, et on plaça dessous deux arcs intermédiaires.

Le portail sud a dû être mis en place autour de 1130.

Pour terminer, nous signalerons que les Archives Départementales du Lot et la Bibliothèque Municipale de Cahors ont un tirage à part de l'article de M. Durliat.

L. d'ALAUZIER.

NOTE

1. En 1289, le Pape accorda une indulgence pour reconstruire la cathédrale qui tombait de vétusté.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
# de la Société des Études du Lot

## SEANCE DU 10 JANVIER 1980

*Président :* Général Soulié

*Vœux de nouvel an :* En ouvrant la séance le Président remercie les Sociétaires qui ont adressé des vœux traditionnels et exprime à chacun des membres de notre Société et à leurs familles ses souhaits de nouvel an.

*Décès :* Le Président fait part du décès de :

— M^me^ Guilhamon, épouse de l'un des plus anciens membres de notre Société, M. le Proviseur honoraire Henri Guilhamon, demeurant à Catus.

— M. René Delmas, qui a été pharmacien à Figeac et avait été récemment admis dans notre compagnie.

Il prie les familles touchées par ces deuils de bien vouloir agréer les condoléances de notre Société.

*Félicitations :* Notre Sociétaire, M. Jean Clottes, Directeur des Antiquités préhistoriques de Midi-Pyrénées vient d'être nommé Président de la Société préhistorique française. Le président renouvelle les félicitations qui lui ont déjà été adressées.

Le président adresse de la part de la Société des compliments à M^me^ Le Stum-Constant à l'occasion de son récent mariage.

*Présentations :*

— M^me^ Suzanne Bach, retraitée, Cahors, présentée par M^me^ Bernatas et M^lle^ Saint-Martin ;

---

*Présents :* Général et M^me^ Bertrand, MM. et M^mes^ Bidan, Bosc, D^r^ et M^me^ Destreicher-Méjecaze, M. et M^me^ Gerschel, Général et M^me^ Soulié ; M^mes^ Constant-Le Stum, du Cheyron, Durand-Alayrac, Hugues, Vignon ; M^lles^ Cavaroc, Couderc, Denjean, Hugon ; MM. d'Alauzier, Bouyssou, Brunet, Cablat, Dalon, Gipoulou, Malbec, Quercy, Vitrac.

*Excusés :* M. et M^me^ Chiché, M^mes^ Brunet, Guilmet, MM. Bardes, Ségala.

— M^me^ Jeanne-Marie Delbreil, Censeur honoraire, Cahors, par M^me^ Croissant et M^lle^ Saint-Martin ;

— M. Pierre Bosc, Professeur, Cornac, par M^me^ Bosc et M. Ségala.

*Don :*

Du D^r^ Alfred Cayla, son ouvrage *Habitat et vie paysanne en Quercy,* livre de 222 pages richement illustré, écrit en collaboration avec son fils Bernard Cayla, architecte. L'analyse de l'architecture quercinoise par cantons, l'étude des matériaux et des techniques, l'habitation et ses annexes, l'architecture de la pierre sèche et des considérations sur la vie paysanne traditionnelle en Quercy, font de cet ouvrage un document de base particulièrement documenté et instructif.

*Correspondance reçue :*

Notre Sociétaire M^me^ du Cheyron, Présidente de l'Association France-Grande-Bretagne (Quercy), nous invite à assister à une « soirée musicale » qui sera donnée par deux artistes anglais le 14 février à 21 h au théâtre de Cahors sur le sujet « Du Moyen Age à la Renaissance ».

*Avis de classement* parmi les Monument Historiques :

— de la chapelle de St-André des Arques, en totalité (arrêté du 14 novembre 1979).

Sur l'Inventaire Supplémentaire :

— les façades et les toitures du château de la Rause (commune du Bourg) à l'exclusion des communs (arrêté du 14 novembre 1979).

*Communications :*

POUILLÉS DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE CAHORS (*M. d'Alauzier*)

M. d'Alauzier fait une communication sur 4 pouillés (documents) donnant la liste des bénéfices de l'ancien diocèse de Cahors. Thésaurus Cadurcencis, un compte de décimes de 1526, un pouillé du début du XVII^e^ siècle, et le Pouillé Dumas. Il en a tiré pour ses besoins une liste alphabétique des paroisses et abbayes du diocèse où sont ce qu'en on dit ces pouillés. En finissant, il dit quelques mots d'un pouillé de la fin du XVIII^e^ siècle des Archives départementales du Lot (à F 184) et de ceux qui sont dans les Pouillés de l'ancienne province de Bourges de Font Réaulx.

EGLISE DE GINOUILLAC (*M. d'Alauzier*)

Grâce à des diapositives récemment prises par M. Chiché, M. d'Alauzier peut reprendre sa communication de la précédente séance en ajoutant des précisions démonstratives sur cette architecture particulière des vieilles églises à angles arrondis.

LES CHAPITEAUX ROMANS DE LABASTIDE-DU-HAUT-MONT (*M. Dalon*)

M. Dalon signale deux chapiteaux du XII^e^ siècle déposés depuis de nombreuses années devant l'église de Labastide-du-Haut-Mont. Sur le premier on voit deux lions. Sur le second on distingue un atlante à genoux et deux griffons affrontés. Les sculptures, exposées depuis longtemps aux intempéries, sont malheureusement assez dégradées. Il est bien évident que la place de ces remarquables vestiges serait à l'intérieur de l'église ou, mieux encore, au musée lapidaire de Cahors où les visiteurs peuvent déjà admirer une collection de chapiteaux romans quercynois.

*Bibliographie :*

ATLAS HISTORIQUE DES VILLES DE FRANCE

Cet atlas, qui est à la veille de sortir des presses comprend Cahors parmi douze villes de France. Il sera possible d'acquérir des tirés à part sous forme de portefeuille renfermant plans et notices. Ce travail a fait appel à une active participation de notre confrère M. Jean Lartigaut.

ESSAI SUR LE RÔLE POLITIQUE DU TIERS ÉTAT DANS LES PAYS DU QUERCY ET DU ROUERGUE (XIII^e^-XV^e^ s.)

Sous le titre ci-contre notre sociétaire M. Flandin-Bléty vient de soutenir avec succès une thèse d'histoire de droit, œuvre de longue haleine, devant l'Université de Paris II (2 vol. dactylographiés, 929 pages). Il faut souhaiter vivement que ce travail trouve bientôt son éditeur, ce qui nous conduirait à en rendre compte dans notre bulletin.

## ASSEMBLEE GENERALE

A la suite de la séance ordinaire de janvier une assemblée générale s'est tenue au cours de laquelle le Président a rendu compte de la situation morale et financière de notre association. Il a tenu à rendre hommage aux sociétaires qui par l'augmentation volontaire du montant de leur cotisation ont permis de faire face pour une large part aux charges accrues des frais d'édition de notre bulletin.

Le tiers des membres sortants du Conseil d'administration comprenait M^lle^ Denjean, MM. Bardes, Fantangié, le Général Soulié et l'abbé Toulze.

M. Fantangié n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat, le Conseil d'administration a soumis au vote de l'Assemblée l'admission de M. Vitrac, qui seconde M. Ségala dans la tenue de notre comptabilité. Son admission en remplacement de M. Fantangié, ainsi que le renouvellement du mandat des quatre autres membres sortants ont été acceptés à l'unanimité. Le président indique que le Conseil d'administration, au cours de sa séance de ce jour, tenant compte de la place que M. Fantangié avait tenue parmi nous et des services qu'il a rendus à notre Société lui a exprimé toute sa gratitude et lui a attribué le titre de Vice-Président honoraire.

## SEANCE DU 7 FEVRIER 1980

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance le Président fait part des décès de :

— M. René Bergon à Tour-de-Faure,

— M. André Sors à Figeac,

— M. Frédéric Meulet à Cahors,

et adresse à leurs familles les condoléances de la Société.

De la naissance d'une fille chez M^me^ Haselberger.

*Présentations :*

— M^me^ Georges Juskiewenski, Bélinac-Livernon, présentée par M. Bouyssou et le Général Soulié ;

— Lieutenant-Colonel Arnaud de Valon, château de Labastide-Floyras, par M. d'Alauzier et M. Lartigaut ;

— M. Pierre Dizac, militaire en retraite, Vallauris, par M^lle^ du Mazaubrun et M. Vitrac ;

— M. Léon Ségala, retraité, St-Géry, par M. Bidan et le Général Soulié ;

— M. Jean-Paul Couderc, agent commercial, Béthune, par MM. Bardes et Vitrac.

*Dons :*

De M. A. Grimault son travail sur la langue occitane.

*Correspondances reçues :*

M. Fantangié remercie le Conseil d'administration de la S.E.L. qui en acceptant sa démision lui a octroyé le titre de Vice-Président honoraire.

Le Président fait circuler quelques notes de Mgr Rabine au sujet du futur Bienheureux Alain de Solminihac, dont la vie fera l'objet de notre séance publique du 16 décembre 1980, avec une conférence de M. le professeur Darricau de l'Université de Bordeaux.

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Chiché, Cassot, Claval, D^r^ et M^me^ Destreicher-Méjecaze ; M^mes^ du Cheyron, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Maurel G., Soulié P., Vignon ; M^lles^ Cavaroc, Deanjean ; MM. d'Alauzier, Bardes, Brunet, Dalon, Faivre, Gérard, abbé Lachièze-Rey, Malbec, Montaudié, Quercy, abbé Toulze, Vitrac.

*Excusés :* M^mes^ Faivre, Brunet, MM. Bouyssou, Ségala.

*Communications :*

— M. d'Alauzier (de la part de M. Lartigaut) lit une courte communication sur : l'« Eclairage domestique au 18e siècle » .

PETITS PÈLERINAGES ET DÉVOTIONS POPULAIRES (*M. Dalon*)

Après son étude sur le culte des sources dans la partie médionale du Lot, M. Dalon a entrepris de recenser, dans la même région, les dévotions attachées aux saints guérisseurs et les petits pèlerinages locaux, de tradition séculaire ou créés au XIXe siècle.

Sa communication d'aujourd'hui, illustrée de quelques diapositives, concerne les communes de Saint-Jean-de-Laur (saint Jean-Baptiste), Beauregard (saint Laurent), Lugagnac (N.-D. des Sept-Douleurs), Promilhanes (saint Roch), Saint-Cirq-Lapopie (la sainte Croix et N.-D. des Matelots) et Grézels (N.-D. du Remède).

JACQUES MARTIN-FERRIERES Peintre (*P. Soulié et R. Chiché*)

Fils du célèbre peintre Henri Martin, Jacques Martin-Ferrières, peintre de chevalet et également peintre fresquiste, a obtenu une notoriété enviable tant en France qu'à l'étranger. Le Musée de Cahors a acquis plusieurs de ses toiles, qui se trouvent placées à côté de celles de son père dans la salle dite « Henri Martin ».

En raison du caractère privé des lieux concernés, peu de gens connaissent l'œuvre murale de très grande facture qu'il a laissée en Bas-Quercy à Montauban (Chemin de Croix de la Chapelle de l'Immaculée Conception, à l'Evêché), et encore moins ses esquisses de fresques ébauchées sur le mur d'une grange du domaine familial de Labastide-du-Vert, promises ici à une irrémédiable disparition.

La projection de diapositives commentées en donne l'illustration dans l'attente d'une publication envisagée.

## SEANCE DU 6 MARS 1980

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le Président fait part du décès de Mme Lacarrière, de St-Denis-Martel et adresse à sa famille les condoléances de la société.

*Correspondances reçues :*

de la Fédération des Sociétés Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, la circulaire n° 182 relative au congrès qui se tiendra les

---

*Présents :* MM. et Mmes Bidan, Claval, Destreicher, Vitrac ; Mmes Baldy, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Maurel G., Soulié P., Vignon ; Mlle Denjean ; MM. d'Alauzier, Amayon, Bardes, Bouyssou, Général de Brocca, Brunet, Cablat, Cassot, Chiché, Faivre, Gerschel, Gipoulou, Lorblanchet, Malbec, Montaudié, Quercy, Rigal.

*Excusés :* Mmes Brunet, Faivre, Chiché ; Mlle Cavaroc ; MM. Dalon, Ségala, abbé Toulze.

20, 21 et 22 juin à St-Gaudens et Luchon. Les thèmes de recherche retenus sont les suivants : la Forêt, le Thermalisme, l'Histoire du Comminges.

*Avis de classement :*

parmi les Monuments Historiques : la Grotte préhistorique ornée dite « grotte Christian » (commune de Bouziès) arr:té du 7 février 1980).

*Communications :*

M. d'Alauzier signale dans le 4e numéro de 1979 du Bulletin Monumental une étude du professeur Marcel Durliat sur la cathédrale de Cahors. Elle contredit plusieurs des idées admises jusqu'ici. Le Bulletin Monumental est reçu par les Archives départementales.

Un tiré à part de cette étude a été adressé à la S.E.L. par M. Durliat.

⁂

Dans le C.R. de la séance du 4 janvier 1979, nous avons signalé le don reçu de M. Amayon de son ouvrage : *Mémento d'électricité à l'usage des ingénieurs du Génie rural*. M. Amayon nous fait aujourd'hui la présentation de cet ouvrage.

Participant à l'Aménagement du Territoire, les Ingénieurs de Génie Civil (Ponts et Chaussées, Génie Rural, Ingénieurs Conseils) sont chargés de coordonner un certain nombre d'équipements, et attachent de plus en plus d'importance aux facteur énergétiques.

Ils doivent donc bien connaître la place et les posibilités des énergies classiques telle que l'énergie électrique, afin de mieux y insérer demain les énergies nouvelles.

L'ouvrage présenté est essentiellement didactique et par l'évocation de la théorie électrique permet un dialogue avec les Ingénieurs spécialisés (notamment ceux d'Electricité de France).

Le souci de lutter contre l'abstraction de certaines notions conduit à dégager un grand nombre d'ordres de grandeur numériques.

Ainsi y lit-on qu'un kilowatt-heure est l'énergie capable de hisser une voiture de modèle courant au sommet de la Tour Eiffel, ou encore qu'une tranche nucléaire française est à peu près l'équivalent énergétique du barrage d'Assouan, correspondant lui-même en l'énergie à l'équivalent de 35 millions d'esclaves sous Ramsès II.

Mais l'originalité de l'ouvrage réside surtout dans l'évocation historique (à travers les modifications successives de la formulation mathématique) du passage d'une énergie nouvelle, au milieu du 19e siècle, à une énergie devenue classique.

Les machines électro-statiques perfectionnant le geste ancien des Grecs électrisant certaines matières par frottement, produisaient très peu d'énergie puisqu'il en aurait fallu une centaine pour alimenter une seule de nos ampoules modernes.

Distingué et aidé par Bonaparte, le physicien Volta démontra très rapidement que la transformation de l'énergie chimique en énergie électrique connaissait également une limitation rapide.

L'Officier du Génie Coulomb quantifia les lois de l'électrostatique, et sa formule, analogue à celle que Newton cent ans auparavant avait établie pour l'attraction universelle, incita nombre d'esprits brillants à assimiler abusivement forces électriques et forces gravitationnelles, ce qui conduisit, vers 1850, l'ensemble des savants du monde entier à proclamer que l'énergie électrique était une chimère.

En 1870, Gramme s'inspirant des travaux sur l'électromagnétisme « bricola » son fameux anneau et ce fut la découverte de la dynamo.

Il est vrai qu'il eut la coquetterie de déclarer à l'Académie des Sciences qu'il n'aurait jamais rien inventé s'il avait connu les « porte-manteaux » du calcul intégral.

La théorie, la pratique et des hasards heureux (erreurs de branchement) devaient, à partir de là, mettre sur rail le progrès technique dans les trois domaines : production, transport, utilisation.

Mais l'électrification de notre territoire devait se heurter à bien d'autres difficultés, et il fallut une série d'initiatives économiques, politiques, financières pour qu'elle puisse être menée à bien.

Du fait de l'accroissement des besoins et des retards accumulés l'effort continue, surtout en milieu rural, puisque dans le Lot par exemple deux milliards et demi d'anciens francs par an sont actuellement nécessaires pour continuer l'électrification de nos campagnes.

Le vaste mouvement d'opinion publique qui a cours aujourd'hui oblige à rapprocher les centres de décision des usagers eux mêmes ou de leurs élus.

Le secours de l'informatique est précieux, mais telle la langue d'Esope, elle peut être la meilleure ou la pire des choses.

Les derniers chapitres de l'ouvrage proposent une méthode de rupture périodique de la chaîne informatique afin de permettre au bon sens de s'exercer afin que l'homme domine la machine et non l'inverse.

∴

*M. Lorblanchet* présente une étude très approfondie du dolmen des Grèzes, commune de Souillac par M. Jean-Pierre Girault.

La fouille qu'a effectuée M. J.-P. Girault a révélé tous les détails de l'architecture de cette petite tombe formée d'une chambre rectan-

gulaire centrale de 1,65 m x 0,65 m bordée de 3 pierres dressées et entourée d'un tumulus délimité à l'extérieur par une couronne de pierres plates.

La tombe centrale comportait deux niveaux d'occupation : le niveau supérieur datable du 1er âge du fer a livré les ossements d'un adolescent de 16 à 18 ans inhumé en position repliée, associés à quelques tessons de poterie et à une perle de collier ; le niveau inférieur a fourni les restes de 16 individus, dont 1/3 n'avaient pas atteint l'âge de 20 ans, associés à quelques parures et à des fragments de poterie.

Cette fouille remarquable a en outre mis au jour une série de petits foyers à l'extérieur du tumulus, probablement des feux rituels qui étaient allumés au moment des inhumations.

La Société des Etudes du Lot publiera cette très intéressante étude qui est en outre accompagnée d'une excellente illustration.

---

## ERRATA

Dans le quatrième fascicule de 1979 :

P. 349 : à la fin de la liste LARTIGAUT Jean, ajouter :

— *Rocamadour et son pèlerinage* par Jean Rocacher (Bibliographie). 1979, C, 322.

P. 357 : à la fin de la rubrique « Bibliographie », ajouter :

— *Rocamadour et son pèlerinage* (Jean Rocacher) par J. Lartigaut. 1979, C, 322.

# PETITS PELERINAGES ET DEVOTIONS POPULAIRES

## (Du Causse de Limogne au Quercy Blanc)

Nous avons étudié naguère, dans la partie méridionale du Lot, les dévotions populaires liées aux sources et aux fontaines, survivances christianisées du vieux culte des eaux (1).

Par la suite, il nous a semblé utile de compléter ce travail en nous attachant à un autre type de dévotions représenté par les petits pèlerinages locaux institués autour d'une église, d'une chapelle ou d'un oratoire pour vénérer un saint guérisseur, une relique renommée ou une Vierge miraculeuse.

Toujours dans le même cadre géographique, c'est-à-dire dans la zone comprise entre la vallée du Lot et les limites sud du département, du Causse de Limogne au Quercy Blanc, nous avons examiné une quinzaine de cas. Sans omettre la ville de Cahors, car il convenait de dire quelques mots de deux dévotions majeures concernant l'une la Sainte-Coiffe, l'autre le tombeau de l'évêque Alain de Solminihac dont le dossier de béatification revient au premier plan de l'actualité religieuse.

Nous trouverons, chemin faisant, des dévotions fort anciennes et d'autres plus récentes, nées au XIX$^{e}$ siècle du zèle de quelques prêtres soucieux de valoriser leur paroisse. Ces dernières se sont vite implantées, stimulées par le clergé et acceptées par l'âme populaire toujours disposée à rechercher, dans le culte des saints, la guérison des maladies, le soulagement de la misère et, de surcroît, une caution pour l'au-delà.

Glanant quelques renseignements d'archives et recueillant les témoignages, nous avons essayé de savoir comment pouvait se créer, prospérer, péricliter, ressurgir ou s'éteindre une dévotion. Nous avons tenté de discerner, très sommairement, les facteurs qui ont pu influer sur le sort de tel ou tel pèlerinage.

Précédemment, nous avons vu que les « sacralités » les plus anciennes étaient associées au culte des sources. Sans doute faut-

il admettre aussi que la vénération de saints thérapeutes patrons d'une paroisse remonte aux origines de celle-ci (saint Martial, saint Laurent...). On voit ensuite apparaître, à des dates plus ou moins tardives, des dévotions nouvelles qui se juxtaposent au culte des saints titulaires. Quelques-unes semblent venir de l'époque médiévale. Certaines n'ont eu qu'une durée limitée. On peut citer l'exemple de l'évêque saint Didier (décédé en 665) dont le tombeau, au monastère Saint-Amans de Cahors, attirait des foules de malades. Ce pèlerinage disparut vraisemblablement avec la destruction du monastère par les sarrasins en 732 (2). La guerre de Cent Ans, qui a dépeuplé le Quercy, a vu la ruine définitive de nombreuses paroisses et a pu entraîner de ce fait la disparition de cultes locaux.

Plus tard, le XVII[e] siècle a vu naître le pèlerinage de Notre-Dame du Bon Secours à Saint-Vincent-Rive-d'Olt et la dévotion au vénérable Alain de Solminihac.

On insistera particulièrement sur les pèlerinages établis au siècle dernier puisqu'on en connaît l'origine et les développements. Celui de sainte Philomène à Montdoumerc mérite une place à part. En effet, créé avec la bénédiction du Vatican en 1831, il a été victime en 1961 d'une interdiction venue de Rome.

A notre époque où les grands pèlerinages drainent la masse des croyants disponibles, il est intéressant de se pencher sur ces petites paroisses où les fidèles se rassemblaient (et parfois se rassemblent encore) pour affermir leur foi ou se concilier le Ciel par l'intercession d'un saint de bonne réputation.

Nous conclurons en constatant que le phénomène général de déchristianisation, le dépeuplement des campagnes, la fermeture des presbytères de villages et l'attitude « novatrice » d'un certain clergé, se conjuguent pour hâter la disparition d'une forme de religion populaire qui fut singulièrement vivace en milieu rural. Signe de progrès ou déclin d'une culture ?

## SAINT-JEAN-DE-LAUR (saint Jean-Baptiste)

Dans l'église de Saint-Jean-de-Laur, une chapelle est dédiée à saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse (le titulaire de l'église est saint Jean l'évangéliste), réputé pour guérir les « boules » (tumeurs diverses).

Jusqu'en 1940 des cars venaient de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne pour participer au pèlerinage du 24 juin. Ces manifestations collectives ont peu à peu cessé après le départ de l'abbé

Saint-Chamand (1942) qui en fut le dernier animateur. Mais les fidèles viennent encore, tout le long de l'année, seuls ou en famille, pour vénérer la relique du saint et demander quelque faveur (3).

Chaque année, une centaine de personnes, en moyenne, tiennent à s'inscrire sur un registre pour marquer leur passage. Les demandes de guérison sont nombreuses : « glandes », kystes et tumeurs selon la coutume, mais aussi maladies des oreilles ou des amygdales, séquelles d'accidents, maladies infantiles. Le saint n'est d'ailleurs pas uniquement thérapeute. On l'invoque par exemple pour trouver un emploi, réussir au permis de conduire ou mettre de l'ordre dans un ménage. Parmi les plus récents remerciements enregistrés on note la « guérison rapide et définitive » d'une grosseur rebelle ainsi que la guérison de deux enfants.

Il va sans dire que, selon un usage courant, les requêtes s'accompagnent d'offrandes pour la célébration de messes et de neuvaines. Les ex-voto ne sont guère à la mode ici, mais on en voit quelques-uns autour de l'autel (deux sont datés : 1909 et 1930).

Les pèlerins d'aujourd'hui viennent de diverses localités du département, mais également de l'Aveyron et du Tarn. On trouve aussi quelques visiteurs venus de plus loin, de la Corrèze ou de la région parisienne.

On ne sait de quelle époque date cette dévotion à saint Jean-Baptiste. Il existait autrefois, près de Beauregard, la petite église de Saint-Jean-de-Fajoles. En 1898, le curé de Beauregard notait : « *D'après la tradition l'église de Saint-Jean-de-Fajoles possédait une relique insigne de saint Jean-Baptiste bien vénérée au Moyen Age* » (4). Il ne dit pas ce qu'est devenue cette relique. Si elle avait été récupérée par l'église de Beauregard, comme l'a dit le chanoine Albe (5), il n'aurait certainement pas manqué de le préciser. Selon une tradition locale, recueillie en 1975 à Saint-Jean-de-Fajoles, la relique aurait été « volée » et transportée à Saint-Jean-de-Laur (6). Si le fait était exact on aurait peut-être là l'origine du pèlerinage à Saint-Jean-de-Laur.

Si l'on en croit certains paroissiens, les orages de grêle sont plus fréquents depuis que l'on a supprimé le pèlerinage du 24 juin. D'autres affirment que le phénomène coïncide avec l'abandon de la sonnerie des cloches à l'annonce des orages (l'église possède une grosse cloche qui, paraît-il, était très efficace pour refouler les nuages de grêle sur les paroisses voisines) (7).

## PROMILHANES (Oratoire Saint-Roch)

Sur la place de Promilhanes, à proximité de l'église, un petit oratoire bâti ou reconstruit en 1836, est dédié à saint Roch. Derrière une grille on voit, sur un petit autel, un bas relief peint représentant saint Roch et son chien.

On y allait en procession le jour de la bénédiction du bétail. Toutes les processions, et notamment les processions des Rogations, y faisaient également une halte.

On ignore quand fut fondée cette dévotion. On sait seulement que les pratiques de piété collectives ont cessé en 1969 après le départ du dernier curé résidant à Promilhanes (la paroisse dépend actuellement de Limogne).

## LUGAGNAC (Oratoire Notre-Dame des Sept Douleurs)

A 300 mètres du bourg de Lugagnac, sur la route de Saint-Cirq-Lapopie, se trouve un petit oratoire aux murs blanchis, au toit couvert de lauses, dédié à Notre-Dame des Sept Douleurs.

L'entrée est en arc surbaissé dont la clé porte gravée la date 1859 (qui a été obturée et surchargée à la peinture par 1740). Elle est fermée par une porte à claire-voie qui permet aux fidèles de passer la main pour atteindre un bénitier encastré dans le mur et de jeter quelques pièces de monnaie à l'intérieur. On y voit un petit autel, deux statuettes de la Vierge, huit plaques de marbre en ex-voto (une est datée de 1937), quelques vases et bouquets fanés...

Sur la façade blanchie, une inscription en lettres noires : *O mère de douleur priez pour nous, une indulgence de 40 jours est accordée aux fidèles qui réciteront ici un pater et ave,* plus la date 1740 déjà signalée.

Deux traditions ont été recuellies. La première veut que la chapelle ait été construite sur l'emplacement d'un dolmen. La seconde raconte que les charretiers et muletiers circulant entre Limogne et Saint-Cirq-Lapopie avaient coutume de s'arrêter à ce sommet de côte pour faire reposer leurs bêtes et dire quelque prière à la Vierge pour s'assurer bonne route.

Quoi qu'il en soit, la chapelle, restaurée en 1859, existait antérieurement. La date 1740 n'a pas été rappelée par hasard sur la façade. Il s'agit vraisemblablement de l'année au cours de laquelle a été accordée l'indulgence en question. Un oratoire existait-il déjà en ce lieu avant 1740 ? C'est fort possible. Mais à cette époque, ne l'oublions pas, l'évêque de Cahors était Mgr Briqueville

Lugagnac. — Oratoire Notre-Dame des Sept Douleurs.

de la Luzerne, connu pour avoir fait détruire certains mégalithes qui étaient toujours l'objet d'un culte de la part des populations rurales (8). Nous retrouverions là la tradition selon laquelle l'oratoire aurait remplacé un dolmen.

En 1898 le curé de Lugagnac mentionnait cet oratoire où, disait-il, « *des étrangers viennent faire des vœux* » (9). Les processions qui s'y faisaient autrefois, notamment pour l'Assomption, la Fête-Dieu et les Rogations ont continué après le rattachement de la paroisse à celle de Limogne (1945) grâce au zèle de l'abbé Delmon, curé-doyen. Elles ont cessé après le départ de celui-ci, en 1960.

Malgré tout Notre-Dame des Sept Douleurs a gardé ses fidèles qui viennent de temps à autre faire leurs dévotions à l'oratoire. On dit que certaines personnes (peut-être par respect humain ?) s'y rendent de préférence à la nuit tombée. Le petit bâtiment est assez bien entretenu et cet entretien est partiellement financé par les offrandes déposées.

## BEAUREGARD (Saint-Laurent)

Saint Laurent est le patron d'une ancienne paroisse aujourd'hui rattachée à Beauregard.

Une relique du martyr, qui passe pour guérir les affections dentaires, y attire tous les ans, le 10 août, un certain nombre de pèlerins (10). Lors de l'enquête diocésaine de 1898, le curé mentionnait : « *L'église possède une petite relique de saint Laurent que bien des personnes étrangères à la paroisse viennent baiser pour obtenir le soulagement des maux de dents* ».

Si ce pèlerinage, dont l'origine est inconnue, n'a plus le succès d'autrefois, il survit encore malgré l'amorce d'un flottement consécutif au départ à la retraite du dernier curé résidant à Beauregard (1977) (11). On y voit surtout des visiteurs du canton de Limogne et des communes voisines du Tarn-et-Garonne (Saint-Projet, Puylagarde...).

Dans l'église, habituellement fermée, on trouve plusieurs signes de la dévotion au saint titulaire : vitrail du chœur, statue (en plâtre), bannière de procession, petit tableau peint (12).

## SAINT-HILAIRE — LALBENQUE
## (Pèlerinage à saint Benoît Labre)

Saint-Hilaire est une paroisse rattachée à celle de Lalbenque. Son église du XV$^{e}$ siècle, bâtie sur une ancienne église romane (13), abrite une chapelle dédiée à saint Benoit Labre.

Pour ceux qui l'ont oublié, Benoit-Joseph Labre (1748-1783), originaire d'Artois, se fit moine mendiant pour mener une vie de pénitence. Vêtu de haillons, recherchant les humiliations et les mauvais traitements, il accomplit de nombreux pèlerinages, prêchant la piété et le renoncement, opérant quelques miracles, et alla finir ses jours à Rome. Il fut le seul français canonisé au XIX$^{e}$ siècle (en 1881).

En 1895, le curé de Saint-Hilaire était l'abbé Bos, prêtre plein de zèle et de dynamisme. Desservant la paroisse depuis seize ans, il avait l'ambition de faire réparer et agrandir l'église. Cherchant un moyen de se procurer les fonds nécessaires, il eut l'idée d'in-

voquer le nouvel élu dont la notoriété commençait à s'affirmer. Et saint Benoît Labre lui suggéra d'instaurer une dévotion à son intention (14). Sitôt le message perçu, le curé s'adressa à l'évêque d'Arras pour réclamer des reliques « ex-ossibus ». Dès réception de celles-ci, à Noël 1895, il inaugura la dévotion et bénit la statue quatre jours plus tard. Quant au pèlerinage il fut officiellement fixé au deuxième dimanche après Pâques.

Les choses, on le voit, étaient allées vite et le succès s'affirma rapidement. Il est vrai que l'abbé Bos avait le sens de la publicité. Qu'on en juge par la lettre-circulaire qu'il avait fait imprimer pour apporter de l'eau à son moulin :

» *M...*

» *Saint Labre, l'unique saint français du XVIII*[e] *siècle, n'est* » *pas connu en France, surtout dans le Midi.*

« *Pour combler cette lacune j'ai établi, dans mon église, un* » *pèlerinage en son honneur.*

» *Saint Labre est tout puissant, aussi si nous avons confiance* » *en lui, il sera notre paratonnerre et notre protecteur, car ce* » *grand saint aime toujours la France, sa patrie.*

» *Pour qu'il nous protège, ici, chaque dimanche et chaque* » *mois nous disons des prières spéciales pour tous les bienfai-* » *teurs de nos œuvres. Bien volontiers nous recommanderons à* » *ce grand faiseur de miracles tous vos intérêts spirituels et tem-* » *porels.*

» *Exprimez-nous vos désirs.*

» *Daignez agréer, M.... mes hommages respectueux.*

*Bos, Curé de Saint-Hilaire*
*Lalbenque (Lot)*

Si l'on en croit la notice de l'époque (15), il y eut 3 000 pèlerins en 1896 pendant les huit jours de la retraite prêchée par un capucin de Cahors. Entre temps Rome avait envoyé quelques reliques supplémentaires du saint : un os, un morceau de la toile de sa paillasse et un fragment du bois de son cercueil.

En 1897, en présence de l'évêque Mgr Enard, près de 5 000 pèlerins participèrent aux cérémonies et le pape Léon XIII, par un bref du 10 décembre, accorda une indulgence plénière, à gagner toute l'année, pour tout pèlerin. En 1898 la participation atteignit, paraît-il, 5 500 personnes.

Ces chiffres peuvent paraître un peu exagérés, mais il est certain que saint Benoit Labre attirait la grande foule. Pendant la semaine du pèlerinage, les visiteurs lointains pouvaient être accueillis dans une vaste ferme proche de l'église. Etables et écuries étaient libérées de leurs occupants pour laisser place aux chevaux amenant les pèlerins et les pèlerins eux-mêmes pouvaient se restaurer dans une grande salle mise à leur disposition. On se souvient particulièrement d'un voiturier de Saint-Jean-de-Laur (localité distante de 26 km) qui, jusque vers 1940, venait avec un charriot attelé de deux mules et transportant une vingtaine de passagers.

Parmi les cérémonies rituelles figuraient une journée où un prêtre était spécialement chargé de faire toucher « *aux grandes reliques* » les objets de piété présentés par les fidèles (médailles, chapelets, etc...), une messe où il était procédé à la bénédiction et à la consécration des enfants, une lecture (après les vêpres de clôture) des lettres reçues dans la semaine « *de toute la France* » pour recommander à saint Labre toutes sortes de grâces ou de guérisons.

Il va sans dire que la meilleure manière d'obtenir satisfaction était de faire une neuvaine selon les directives habituelles : 1) se confesser et communier, 2) prier pendant neuf jours, 3) faire une offrande à l'église, 4) prier « *avec une grande confiance* », 5) promettre un pèlerinage de reconnaissance après la faveur obtenue.

L'abbé Bos se dévoua à son pèlerinage jusqu'à sa mort, en 1918. Il put ainsi, non seulement restaurer et agrandir l'église, mais également fonder une école libre tenue par les religieuses de Vaylats (congrégation des filles de Jésus) qui s'occupaient également de l'entretien de l'église. Ce sont ces religieuses qui procuraient aux pèlerins de l'huile de la lampe placée devant la statue de saint Benoît Labre. Cette huile, utilisée en onctions, avait des pouvoirs curatifs. Nous connaissons une pieuse personne qui l'utilisait régulièrement, en traçant une croix sur la croupe de ses vaches pour faciliter le vélage.

Certains fidèles en effet invoquaient le saint pour la protection du bétail. On l'invoquait aussi fréquemment pour la guérison ou la prévention des maladies infantiles. Ce sont là deux des aspects principaux de ses pouvoirs. A ce propos nous évoquerons le témoignage d'un habitant de Montlauzun qui, à l'âge de six ans (c'était il y a une soixantaine d'années) souffrait d'énurésie. Une femme passa un jour et proposa aux parents de vouer l'enfant à saint Benoit Labre, se chargeant elle-même moyennant quelque argent de faire dire une neuvaine. L'enfant fut guéri et,

conformément au vœu, accomplit un pèlerinage d'action de grâces à Saint-Hilaire. Nous avons là l'exemple type d'un pèlerinage effectué par procuration et, détail intéressant, par une personne quelque peu spécialisée dans ce genre de démarches.

Sans avoir connu de vicissitudes particulières, le pèlerinage à saint Benoît Labre a survécu jusqu'à nos jours. Certes, il ne connaît plus l'affluence d'antan et les pèlerins isolés se font plus rares. Il est vrai que Saint-Hilaire n'a plus de prêtre résidant sur place (depuis 1963 le culte est assuré par le curé de Lalbenque) et que les religieuses sont parties en 1967 quand fut décidée la suppression de l'école libre.

En cette année 1980, il s'est déroulé du mercredi 16 au dimanche 20 avril. Les offices de la semaine (une messe chaque matin et une messe avec prédication chaque soir) ont surtout été suivis par les paroissiens de Saint-Hilaire. Le dimanche il y a eu deux messes dans la matinée et une bénédiction des enfants l'après-midi. On y a vu, comme à l'accoutumée, des habitants des paroisses environnantes et de quelques localités du Tarn-et-Garonne voisin. Nous avons compté environ trois cents personnes à la grand messe et une centaine à la bénédiction des enfants. Les participants ont manifesté leur dévotion par la communion, l'offrande de cierges et la vénération des reliques. Quelques enfants ont été « voués » au saint (un registre existe à cet effet). Des fidèles trop éloignés ou ne pouvant se déplacer ont écrit au curé pour faire dire des messes et solliciter diverses intercessions.

On porte bien entendu un certain nombre de guérisons à l'actif de saint Benoît Labre. Sans doute peut-on être étonné par la rareté des ex-voto accrochés dans la chapelle (l'un d'eux est daté de 1975-1976) mais il paraît que le dernier curé de Saint-Hilaire, l'abbé Balitrand (qui officia de 1922 à 1963) n'appréciait guère ce genre de témoignages.

Ce pèlerinage, qui en est à sa quatre-vingt-cinquième année, est venu supplanter la dévotion normalement due à saint Hilaire, patron de la paroisse, dont la belle statue en bois doré n'appelait sans doute pas de miracles. Il n'est pas toujours facile, dit-on, d'être prophète en son pays.

### SAINT-CIRQ-LAPOPIE (Chapelle de la Sainte Croix)

Sur la falaise, au-dessus de Saint-Cirq-Lapopie, une chapelle faisait l'objet chaque année d'un rassemblement des paroissiens à l'occasion de l'invention (3 mai) et de l'exaltation (14 septembre) de la Sainte Croix. Une procession partant du bourg gravissait le

sentier qui monte jusqu'à la chapelle avec un arrêt aux diverses croix de fer forgé qui jalonnent ce « chemin de croix ». La procession de mai a été abandonnée depuis longtemps. Celle de septembre, et l'office qui la clôturait, n'ont été supprimés que depuis 1973 en raison du nombre de plus en plus réduit de participants. Quelques personnes montent encore jusqu'à la chapelle abandonnée et on peut constater que chaque croix de l'itinéraire est habituellement ornée d'une branche de buis.

Cette chapelle abritait une parcelle de la « vraie croix » (aujourd'hui à l'église paroissiale) dont l'origine est incertaine. Le chanoine Foissac prétend qu'elle a été rapportée de terre sainte par Guillaume de Cardaillac qui aurait accompagné saint Louis à la croisade (16). Or, si Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors de 1208 à 1235, a bien participé à la croisade contre les albigeois, il est douteux qu'il se soit aventuré en terre sainte. Guillaume de Lacroix, dans son Histoire des évêques de Cahors (17) est fort prolixe sur Guillaume de Cardaillac et n'aurait pas omis de mentionner cet événement.

Ce que l'on sait c'est que la chapelle est citée dans un acte de 1468 (16) et qu'il existait une confrérie locale de la Sainte Croix.

Le bâtiment actuel, qui date du siècle dernier, est une construction assez quelconque dotée d'une abside semi-circulaire et surmontée d'un clocheton.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE (chapelle Notre-Dame des Matelots)

En bordure d'un sentier qui descend de Saint-Cirq vers le Lot, se trouvent les ruines d'un petit bâtiment rectangulaire qui était jadis la chapelle Notre-Dame des Matelots. On voit à l'intérieur des vestiges de sculptures qui surmontaient un autel de pierre aujourd'hui démoli (18).

Il y a fort longtemps que cette chapelle est abandonnée et ne sert plus à aucun culte. L'enquête diocésaine de 1898 parle d'une « *masure appelée Notre-Dame des Matelots où la paroisse va en procession le jour de la fête de l'Assomption* », ce qui laisse supposer le mauvais état du bâtiment mais la persistance de la dévotion. Le chanoine Albe, une quinzaine d'années plus tard, signale simplement « *la chapelle en ruines de Notre-Dame des Matelots où l'on allait en procession le 15 août* » (19). On peut penser que le bâtiment avait fini de se délabrer et que les processions ne s'y faisaient plus.

(Cl. M. Escat).

Saint-Cirq-Lapopie. — Ruines de la chapelle Notre-Dame des Matelots (vestiges de sculptures).

On ne sait rien des origines de cette chapelle fondée par la corporation locale des bateliers à une époque où la navigation sur le Lot assurait la prospérité de Saint-Cirq (20).

Si l'on examine les sculptures surmontant l'autel, on y voit les éléments d'une porte du XV[e] siècle (bases de piédroits, arc en accolade sommé de deux lions, pinacles) encadrant une niche à coquille de style Renaissance. Si la porte est visiblement un réemploi, la niche semble avoir été faite spécialement pour l'oratoire.

On peut se demander ce qu'est devenue la statue de la Vierge vénérée par les Saint-Cirguois. Malgré nos recherches il n'a pas été possible d'en trouver trace.

## CAHORS (La sainte-Coiffe)

La cathédrale de Cahors conserve une relique insigne appelée souvent « le saint-Suaire » mais qui en fait était le linge qui recouvrait la tête du Christ dans le tombeau. On l'appelait autrefois « *lou sant-Capel* » (21).

Selon la tradition la sainte-Coiffe aurait été offerte par Charlemagne à l'évêque de Cahors vers l'an 800. L'historien Guillaume Lacoste conteste cette légende car, d'après lui, c'est l'évêque Géraud de Cardaillac qui l'aurait rapportée d'un voyage en terre sainte en 1112 (21 [bis]).

En 1119 le pape Calixte II vint consacrer un autel dédié au « *saint-Suaire* ». En 1487, Innocent II accorda une indulgence aux fidèles qui visiteraient la chapelle abritant la relique.

La sainte-Coiffe était présentée au peuple pour la Pentecôte. Sa vertu principale était de guérir les affections de la vue. Elle fut l'objet d'une dévotion accrue lors des grandes pestes qui ravagèrent le Quercy, notamment en 1481, en 1524, en 1628 et en 1653. En 1628 un chroniqueur notait : « *en cette année aux festes de la Pentecoste les taches de sang qui sont au Saint Suaire parurent plus éclatantes que de coutume avec des petits rayons rouges noirs autour desdites taches présage de la contagion suivante, ce qui fust remarqué de plusieurs* » (22).

Un texte de dom Bruno de Malvesin, daté de 1707 confirme cette particularité curieuse de la relique, dont on ne parlera d'ailleurs plus guère par la suite. « *On a remarqué diverses fois,* écrivait-il, *que quand Dieu veut affliger la ville de Cahors par quelque fléau, soit de peste ou de guerre, que ces marques de notre Rédemption (les cinq taches de sang) paraissent beaucoup plus rouges qu'à l'ordinaire* ». Et il ajoute plus loin : « *Dieu opéra souvent des miracles envers ceux qui ont la dévotion de voir ou de*

*toucher cette sacrée relique, obtenant la guérison de leurs maladies, principalement s'ils sont incommodés de la vue* » (23).

Sauvée miraculeusement lors du sac de Cahors par les huguenots en 1580, la sainte-Coiffe regagna la cathédrale et, jusqu'à la Révolution, fut honorée par des processions qui, les 8 février, 30 juillet et 15 août traversaient la ville pour se rendre à la chapelle du Pont-Vieux (24).

Mgr Briqueville de la Luzerne manifesta une dévotion particulière à la sainte-Coiffe qui, en 1712, le guérit d'une très grave maladie (25).

La dévotion reprit après la Révolution et connut un regain de ferveur sous Mgr Enard. Une nouvelle châsse fut bénie en 1899.

Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui supprima les cortèges religieux sur la voie publique, la procession de la sainte-Coiffe se fit à l'intérieur de la cathédrale. Elle clôturait l'office du soir célébré le vendredi avant les Rameaux (26).

Le 7 mai 1944, pour la première fois depuis quarante ans, et avec l'approbation des « autorités », une procession solennelle parcourut le quai d'Aguessau, le boulevard Gambetta et la rue Foch derrière la statue de Notre-Dame du Rosaire et la relique de la sainte-Coiffe (27). Dans l'esprit des organisateurs et des fidèles, cette manifestation voulait, dit-on, appuyer les prières formulées pour la libération de la ville et le retour de la paix.

Après la guerre, la relique continua de recevoir l'hommage des Cadurciens et la procession, à l'intérieur de l'église, se perpétua jusque vers 1960. Lorsqu'en 1965 la châsse quitta provisoirement la cathédrale pour le musée de Rocamadour, quelques dévots continuèrent par habitude de fréquenter la chapelle où brûlaient toujours quelques cierges. Depuis son retour de Rocamadour, la sainte-Coiffe est déposée dans la chapelle dite de saint Gausbert qui sert de musée. Une fois terminés les travaux de restauration de la cathédrale elle reprendra sa place primitive. Mais retrouvera-t-elle sa clientèle d'antan ?

CAHORS (Dévotion au vénérable Alain de Solminihac)

Originaire du Périgord, Alain de Solminihac fut évêque de Cahors de 1636 à 1659. Prélat énergique et autoritaire, il s'efforça de rétablir la discipline parmi le clergé de son diocèse et multiplia les missions chargées d'évangéliser les paroisses rurales. A son décès, son corps fut déposé dans l'église des chanoines réguliers de Cahors où il resta jusqu'en 1791, date de son transfert dans la cathédrale où il se trouve actuellement.

Tout ou presque a été dit sur cet évêque proclamé « vénérable » en 1784 et dont le dossier de béatification vient d'être rouvert à Rome. Aussi ne parlerons-nous ici que de la dévotion populaire dont il a été l'objet et des miracles qui lui furent attribués.

Il n'est pas inutile de noter que, dès son arrivée à Cahors, le « grand réformateur » dénonça vigoureusement les « superstitions », menaçant d'excommunication ceux qui avaient recours aux sorciers et devins « *pour avoir guérison de leurs maladies et de celles de leur bétail.* » Excommuniés également tous prêtres et laïcs qui, « *sous prétexte de quelques maladies ou autres occasions que ce soit donnent brevets, ceintures ou billets où il y a des herbes, paroles, caractères ou autres choses réprouvées par les saints décrets* (28). Cela confirme que certains prêtres concurrençaient médecins et sorciers. En somme le nouveau prélat tenait à rappeler que la guérison des maladies, à défaut de praticiens compétents, était l'affaire du Seigneur, au besoin par l'intermédiaire de ses saints.

Peu après sa mort, Alain de Solminihac se vit attribuer des miracles. Il serait fastidieux d'énumérer tous ceux qui ont été relatés, notamment entre 1660 et 1670 (29). Relevons, entre autres, la guérison de tumeurs et plaies réputées cancéreuses, de cécités, de pleurésies, d'hydropisies, de fièvres, etc... Mais le plus intéressant est la façon dont procédaient les solliciteurs. Les prières se faisaient généralement au tombeau de l'évêque et le requérant entendait la messe et communiait. On pouvait aussi faire une neuvaine ou se contenter d'une invocation accompagnée d'un vœu. Mais la plupart du temps la demande de guérison s'appuyait également sur un rituel concret dont on nous révèle un certain nombre d'exemples.

Ainsi une personne ayant perdu l'usage d'un œil fut guérie après avoir lavé cet œil avec de l'eau où on avait fait tremper une relique d'Alain de Solminihac. Une autre personne atteinte de plusieurs infirmités en fut débarrassée en portant sur elle « *un billet écrit du sang de feu M. de Caors* ». Deux malades souffrant « d'esquinancie » furent guéris après avoir bu de l'eau dans laquelle on avait plongé une relique. Une jeune fille atteinte d'une grave hémorragie nasale (toutes les recettes utilisées en pareil cas, notamment l'application de fiente de porc dans les narines, ayant échoué) fut guérie dès qu'on lui attacha au poignet gauche une relique de Mgr de Solminihac. Un enfant en danger de mort fut sauvé par apposition sur le cou d'une « *sentence* » écrite du sang de l'évêque, etc... On pourrait multiplier les cas.

Les guérisons sont nombreuses où l'on note l'intervention d'une eau rendue miraculeuse par l'immersion d'un « *billet écrit du sang de feu Alain* ». Ce procédé était utilisé par l'archiprêtre de Névèges

en 1662. Manquant sans doute de « billets », la supérieure du couvent de Molières utilisait un morceau de toile du rochet du prélat qu'elle faisait tremper dans de l'eau qu'absorbaient les malades. En 1673, un parent de Fénelon demandait aux chanoines réguliers de Cahors « *un billet écrit du sang de feu Mgr de Caors* » (30).

Lors d'une information prescrite par Mgr Bardou en 1847 plusieurs miracles récents furent relatés. Le sacristain de la cathédrale déclara « *qu'avant la Révolution de nombreux ex-voto étaient portés de loin, de Versailles même au tombeau du vénérable et que pendant la Révolution les impies avaient respecté le tombeau où les foules revinrent après les évènements de la terreur comme auparavant* » (31).

Pour en revenir à ces fameux « billets », il est curieux d'observer le pouvoir qui leur était attribué en dépit des menaces du synode de 1638 excommuniant les prêtres donnant des billets réputés miraculeux.

Les prêtres guérisseurs ont d'ailleurs survécu aux ardeurs réformatrices d'Alain de Solminihac. En 1775, le juge ordinaire de Vaylats avait à connaître d'une querelle entre deux habitants du village. Le premier s'était moqué du second dont la femme, qui ne pouvait avoir d'enfants, était allée à Cahors « *faire un vœu au bienheureux Alem* » (32) alors qu'il aurait été plus efficace, paraît-il, de la conduire au curé de Jamblusse. Celui-ci avait la réputation, non pas de faire des enfants comme l'avaient compris certains témoins scandalisés, mais de « *guérir des malheurs* »... (33). L'austère prélat a dû se retourner dans son tombeau.

On peut ajouter qu'Alain de Solminihac était aussi invoqué pour les animaux malades. On cite les cas (en 1785 et en 1832), de bœufs guéris après qu'on eut fait dire une messe à cette intention (34).

La dévotion à Alain de Solminihac s'est perpétuée à travers le XIX[e] siècle et pratiquement jusque vers les années 1950. En fait il conserve encore de nos jours quelques fidèles qui viennent occasionnellement se recueillir sur son tombeau. Il existe d'ailleurs un registre sur lequel se faisaient inscrire les personnes vouées au vénérable.

Nous avons personnellement recueilli quelques témoignages de personnes guéries par son intercession en utilisant une relique, en l'occurrence un « cordon » lui ayant appartenu et appliqué sur la partie malade. Cette relique était prêtée par l'archiprêtre de la cathédrale, à l'époque Mgr d'Araqui, qui exerça ces fonctions de 1919 à 1949. On cite aussi l'exemple d'une grand-mère, habitant

un village éloigné, venue faire à pied un pèlerinage au tombeau d'Alain de Solminihac et retrouvant son petit-fils guéri. Ces faits datent généralement d'avant la dernière guerre.

## PRADINES (Pèlerinage à saint Martial)

Saint Martial est à la fois le patron de Pradines et le titulaire de l'église. Une tradition veut qu'il ait baptisé et célébré la messe à l'emplacement de l'église actuelle lorsqu'il évangélisa la région. La première église aurait d'ailleurs été bâtie sur l'emplacement d'une « villa » dont le propriétaire aurait été converti par saint Martial. On peut noter que l'église de Pradines est citée en 945 dans le testament de l'archidiacre Benjamin (35).

Plusieurs auteurs attestent que saint Martial fut l'objet d'un important pèlerinage aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Ce pèlerinage avait lieu pendant l'octave de la fête du saint (3 juillet) et amenait à Pradines une affluence exceptionnelle. L'historien Guillaume de Lacroix (1575-1614) raconte qu'il y avait « *un si grand concours de peuple qu'on veillait toute la nuit et qu'il fallait envoyer des hommes d'armes pour protéger contre les attaques des malfaiteurs les pèlerins accourus de toutes parts* ». L'auteur cite à l'appui deux jugements du sénéchal du Quercy et du Périgord rendus en 1312 et 1314 (36).

Au XVI[e] siècle, on ne sait pourquoi, le pèlerinage était abandonné. Il en résulta, disent les chroniqueurs, de sévères calamités, notamment des orages de grêle dévastateurs la veille ou le jour de la Saint-Martial. Les paroissiens finirent par s'émouvoir et en appelèrent à Mgr de Popian (évêque de 1607 à 1627) qui décida de rétablir le pèlerinage. Et les calamités cessèrent (37).

Selon la tradition il y avait autrefois, au lieu dit « Les Espitals », à 300 mètres au sud-ouest de l'église, un établissement construit pour héberger les malades qui venaient en pèlerinage à saint Martial (38).

Pour la fête votive (premier dimanche de juillet), il y a encore une trentaine d'années, on baisait les reliques aux offices. Si les reliques sont toujours là, la statue du saint a joué de malheur. En 1939, le jour de la fête du Salve Regina, la foudre tomba malencontreusement sur l'église, commotionnant quelques fidèles et détériorant plusieurs statues dont celle de saint Martial qui, assez mal réparée, fut finalement réformée et disparut (39).

Le culte à saint Martial a cessé peu après la disparition de l'abbé Conquet (décédé en 1940).

(Cl. M. Escat).

Pradines. — Notre-Dame du Salve Regina (bois polychrome).

Parmi les anciennes coutumes, certaines personnes se souviennent qu'on utilisait du vin béni sous l'invocation de saint Martial pour soigner des affections de la peau, comme la « rafo » (croûtes de lait) des enfants.

Dans l'église qui vient d'être restaurée, rien ne rappelle la dévotion à saint Martial. Ne serait-il pas souhaitable que quelque image (statue ou vitrail) évoque le fondateur présumé de la paroisse et son ancien pèlerinage ?

PRADINES (Pèlerinage à Notre-Dame du Salve Regina)

En plus du pèlerinage à saint Martial, Pradines a eu son pèlerinage à Notre-Dame du Salve Regina qui se célébrait le quatrième dimanche de mai.

La statue de la Vierge, représentée assise avec l'enfant Jésus sur son genou gauche, est en bois de noyer polychrome. Datée du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, elle se trouvait jusqu'en 1975 dans un petit oratoire situé à côté du presbytère.

On y venait en pèlerinage pour vouer les petits enfants et il paraît que les personnes qui récitaient le Salve Regina devant la statue étaient préservées de la morsure des chiens enragés.

Selon l'abbé Viguié, auteur d'une petite monographie (40) la statue a pu être donnée à la paroisse, soit par des religieux du Carmel établis à Englandières près de Cahors au XIII[e] siècle, soit par un évêque de Cahors (les évêques firent bâtir le château de Pradines au XIII[e] siècle).

Quoi qu'il en soit, le pèlerinage à Notre-Dame du Salve Regina aurait connu, comme beaucoup d'autres, une période de déclin jusqu'au jour où, au début de ce siècle, une femme dévote, avec l'aide du curé et de quelques paroissiens entreprit de faire restaurer l'oratoire et nettoyer la statue qui avait été reléguée dans quelque grenier ou poulailler. Et le culte reprit. Jusque vers 1945, pendant le mois de Marie et pour la fête du Rosaire, les fidèles se groupaient devant l'oratoire pour la prière du soir. Le samedi veille de la fête la statue était « habillée » et parée de bijoux offerts en ex-voto (41) puis conduite à l'église. Le dimanche, après vêpres, une procession parcourait le village jusqu'au calvaire de la place puis revenait à l'oratoire. La Vierge était portée par les « conscrites », c'est-à-dire les jeunes filles de la paroisse ayant vingt ans dans l'année (42). Nombreux étaient les cadurciens qui ne manquaient pas le pèlerinage du Salve Regina et beaucoup s'y rendaient à pied.

Jusqu'à ce que la statue soit enlevée pour une exposition, en 1975, et bien que les pratiques de dévotion collective aient cessé depuis plusieurs années, des personnes pieuses venaient encore prier à l'oratoire ou s'y arrêtaient en passant.

Nous avons dit que l'église de Pradines venait d'être restaurée, d'une façon d'ailleurs remarquable. Notre Dame du Salve Regina a eu plus de chance que saint Martial. Elle est représentée sur le nouveau vitrail qui orne la petite baie circulaire éclairant la tribune (43). Quant à la statue, elle trouvera prochainement place dans le chœur. Mais qu'adviendra-t-il du petit oratoire délaissé ?

## SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
(Chapelle Notre-Dame du Bon Secours)

A Saint-Vincent-Rive-d'Olt à l'endroit dit « *lou cap del lioc* » (le bout du lieu), dominant le bourg, se trouve un petit sanctuaire placé sous le vocable de Notre-Dame du Bon Secours.

A la suite d'un vœu des habitants, lors de la peste de 1653, un oratoire (simple niche abritant une Vierge à l'enfant, en bois polychrome) fut érigé à cet emplacement et devin un lieu de dévotion et de pèlerinage.

Pendant la Révolution, la madone fut cachée dans une maison où quelques fidèles se réunissaient pour prier.

En 1884 l'oratoire fut remplacé par le petit bâtiment qu'on voit aujourd'hui, doté d'un clocheton. L'année suivante Mgr Grimardias accorda l'autorisation de célébrer la messe dans la chapelle et d'y conserver l'eucharistie (44).

Pendant longtemps, pour la fête des Rogations, les paroissiens de Saint-Vincent se sont rendus en procession au « bout du lieu » pour y entendre la messe. Depuis plusieurs années on ne fait plus de procession et les manifestations de piété se font rares, mais la messe annuelle est toujours la tradition (bien qu'elle ne rassemble guère qu'une quinzaine de personnes).

A l'intérieur de la chapelle, les murs sont couverts d'ex-voto : plaques de marbre, couronnes de fleurs d'oranger, brassards de communiants, décorations d'anciens combattants, images pieuses, etc... La plupart de ces témoignages sont de la fin du siècle dernier ou de la guerre 1914-1918, le plus récent daté est de 1925.

## GREZELS (Pèlerinage à Notre-Dame du Remède)

A 1,500 km du bourg de Grézels se trouve le village de Saint-Jean dont l'église est le siège d'un pèlerinage à Notre-Dame du Remède.

L'origine de cette dévotion remonte au siècle dernier. Un certain Marc-Marie Dulac, originaire de Prayssac, ancien séminariste devenu fonctionnaire de l'Enregistrement, fut atteint en 1818 d'une « pénible infirmité à la figure ». L'année suivante, effectuant une retraite à la Trappe d'Aiguesbelles, il implora un tableau de la Vierge (le même qui se trouve actuellement dans l'église de Saint-Jean) et fit le vœu, en cas de guérison, d'entrer dans les ordres et de faire construire une chapelle à Saint-Jean où vivait sa sœur. Le lendemain il était guéri. Par la suite il se mit en rapport avec le curé de Grézels (M. Dubernard) qui, sur sa demande, s'occupa de la construction de la chapelle, incorporée à l'église. L'évêque donna son accord pour l'institution d'un pèlerinage qui eut lieu pour la première fois en 1831, le dimanche après l'Ascension. M. Dulac, devenu le frère Marie, fit envoyer une statue dorée qui prit place dans le sanctuaire (45).

Le pèlerinage se déroule selon un rite bien établi. Le mercredi, veille de l'Ascension, la statue est portée de Saint-Jean jusqu'à l'église de Grézels (autrefois elle était conduite en procession, aujourd'hui elle est transportée en voiture sans protocole particulier). Elle y est exposée du mercredi au dimanche, parée de quelques bijoux offerts en ex-voto. Le dimanche après-midi on la ramène, en procession cette fois-ci (46), à l'église de Saint-Jean. Placée dans le chœur, sur un reposoir entouré de cierges et de fleurs, elle y trônera jusqu'au dimanche suivant, où elle rejoindra sa chapelle.

En 1979, malgré le mauvais temps, 250 personnes environ ont participé à la cérémonie dominicale. Les pèlerins viennent surtout de Grézels et des paroisses limitrophes, mais on a noté la présence de visiteurs du Lot-et-Garonne (région de Fumel-Villeneuve-sur-Lot) et du Tarn-et-Garonne, départements voisins.

En dehors de la période du pèlerinage on voit des fidèles venir isolément tout le long de l'année. Notre-Dame du Remède est surtout invoquée pour la guérison des maladies. Souvent avec succès, semble-t-il, puisqu'on peut compter vingt-six ex-voto dans la chapelle (plaques de marbre classiques). Quelques-uns sont datés. Le plus récent est de 1978.

### SERIGNAC (Dévotion à saint Eutrope)

Dans le midi, saint Eutrope est généralement prié pour la guérison des « estropiés ». Dans l'église de Sérignac dont le titulaire est saint Jean-Baptiste, il y a une chapelle dédiée à saint Eutrope et le jour de sa fête (30 avril) on y portait les enfants souffrant de malformation des jambes.

(Cl. M. Escat).

Saint-Vincent-Rive-d'Olt. — Notre-Dame du Bon Secours (bois polychrome).

L'enquête diocésaine de 1898 mentionne : « *l'usage est de dire deux messes ce jour-là afin de permettre aux nombreux pèlerins qui viennent quelquefois de très loin l'audition d'une messe ; après la grand-messe on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement puis on vénère les reliques du saint* ». D'après le chanoine Sol : « *on présentait devant la balustrade du chœur de la chapelle, les enfants ayant du mal aux jambes. Le prêtre, revêtu de l'étole, mettait celle-ci sur la tête de l'enfant en prononçant une formule* (47).

On ne sait quand fut institué ce pèlerinage (48) qui attirait un assez grand nombre de fidèles (certains venant même du Tarn-et-Garonne proche). Mais il ne survécut guère à la disparition du curé Delteil, décédé en 1953. Saint Eutrope est encore présent dans l'église par une statue de bon style Saint-Sulpice, un tableau et un vitrail. Il paraît que quelques paroissiens conservent encore une dévotion pour cet évêque de Saintes qui passe ailleurs pour guérir « *l'eutropisie* » (hydropisie).

⁂

## MONTDOUMERC (Pèlerinage à sainte Philomène)

### *Origine du pèlerinage*

En 1802, lors des fouilles de la catacombe de Sainte-Priscille à Rome, on découvrit une tombe qui, d'après une inscription aujourd'hui contestée, fut attribuée à une martyre nommée Filumena (Philomène). De nombreux miracles se manifestèrent aussitôt autour de sa dépouille et le pape Grégoire XVI, interprète de la gratitude populaire, proclama Philomène « *thaumaturge du XIX^e^ siècle* » (49).

Les origines du pèlerinage sont racontées dans une petite monographie où nous avons trouvé d'utiles renseignements (50).

En 1850 un prêtre espagnol du nom de Matthiès, réfugié à Saint-Hilaire-Lalbenque, ramena d'un voyage à Rome le récit des prodiges accomplis par sainte Philomène. L'abbé Labouysse, curé de Montdoumerc (depuis 1843), en parla à ses ouailles et l'on décida d'orner l'église d'un tableau représentant la nouvelle sainte. Avant même la mise en place du tableau, une femme d'une paroisse voisine vint à Montdoumerc pour demander à sainte Philomène la guérison de son fils, promettant de faire brûler un cierge devant son effigie, pendant une année entière à tous les offices des dimanches et fêtes. L'enfant fut guéri le lendemain et c'est ainsi que le 18 décembre 1851 fut allumé à Montdoumerc le premier cierge en l'honneur de sainte Philomène.

D'autres guérisons ne tardèrent pas à se raconter et des visiteurs commencèrent à affluer, certains venant, dit-on, de Montau-

ban ou de Villefranche-de-Rouergue. L'abbé Labouysse, dont l'église était délabrée et le presbytère inconfortable, ne manqua pas de déceler le parti qu'il pouvait tirer, pour sa paroisse, de cette dévotion grandissante.

Des reliques furent demandées à Rome qui envoya quelques fragments d'os avec un certificat garantissant leur origine. Les offrandes des fidèles et des pèlerins permirent d'acquérir une statue contenue dans une châsse qui fut placée sous le tableau miraculeux. Mgr Bardou, évêque de Cahors, autorisa la paroisse à célébrer solennellement sainte Philomène par un pèlerinage annuel qui fut fixé au dimanche après l'Ascension. Et c'est en 1854 qu'une chapelle spéciale fut construite sur le côté nord de la nef.

Depuis 1858 sept prêtres ont succédé à l'abbé Labouysse. Deux ont fortement marqué le pèlerinage : l'abbé Brugidou (curé de 1873 à 1907) et l'abbé Landes (curé de 1907 à 1951).

*Miracles de sainte Philomène*

Les guérisons attribuées à sainte Philomène étaient consignées sur un registre ouvert en 1863. Les plus notables sont relatées dans la brochure, déjà citée, concernant le pèlerinage. Extrayons-en quelques exemples :

Guérison d'un enfant de Montdoumerc, bègue de naissance (1853), d'une jeune fiille de Caussade paralysée des jambes (1854), d'une fillette de Lalbenque, paralysée (1857)... Puis on trouve une femme de Saint-Géniez guérie d'une cécité, une femme de Granéjouls qui retrouve l'usage d'un œil, un bébé du Montat et un enfant de Lavaurette guéris d'une grave affection oculaire, un enfant de Moissac guéri d'une fluxion de poitrine, une femme hydropique de Caylus et un pèlerin de Moissac « abandonnés des médecins », etc... On notera aussi le cas d'une jeune fille de Montdoumerc guérie d'une maladie de peau en utilisant l'huile de la lampe de la chapelle et celui d'un enfant de Saint-Georges (Tarn-et-Garonne) « miraculeusement guéri » en 1953.

On peut aussi se référer à un petit bulletin paroissial mensuel, intitulé « *L'écho de Sainte Philomène* », d'abord ronéotypé puis imprimé, qui parut plus ou moins régulièrement de 1905 à 1914.

Des numéros conservés (51) on peut tirer des informations relatives au pèlerinage. Ainsi :

« *Une pauvre femme de la Marne abandonnée de ses médecins écrit pour se placer sous la protection de sainte Philomène* » (décembre 1908).

« *Un malade nous écrit qu'ayant fait usage de l'huile bénie, il a éprouvé immédiatement un mieux très sensible* » (décembre 1908).

« *Une personne de Toulouse a écrit pour remercier la glorieuse sainte d'une faveur obtenue par son intercession et a joint une généreuse offrande à ses remerciements* » (mars 1909).

« *En ce dernier mois de novembre est venu se vouer un homme de Monclar (Tarn-et-Garonne). Une dame de Montauban malade nous a été recommandée. Deux gros cierges et des pendants d'oreille ont été offerts en signe de reconnaissance par diverses personnes qui, ayant eu recours à sainte Philomène de Montdoumerc, ont été guéries de très graves maladies* » (décembre 1912).

Il nous a été donné également de recueillir quelques témoignages concernant des guérisons ou des grâces obtenues par des habitants de Montdoumerc et de la région.

Un petit fait, dont se souviennent plusieurs témoins, vaut d'être relaté. Un jour de pèlerinage (c'était vers 1930), il tombait une pluie diluvienne au moment où la procession se disposait à sortir de l'église. La tête du cortège s'arrêta. Le curé (il s'agissait de l'abbé Landes) s'écria : « *Qu'attendez-vous pour avancer ? Quand vous allez à la foire la pluie ne vous empêche pas de sortir* ». Dès que que la châsse apparut sur le parvis, la pluie cessa et naturellement ce phénomène dont on parla longtemps fut considéré comme un prodige de la sainte.

### *Dévotion et publicité médico-pharmaceutique*

Une petite digression va nous être procurée par *l'Echo de Sainte Philomène*. A la fin du siècle dernier et au début de ce siècle il y avait encore des prêtres guérisseurs. Il suffit de relire la notice du pèlerinage de Montdoumerc pour savoir que le populaire curé de Bouloc (Tarn-et-Garonne) était un peu médecin et qu'il lui arrivait d'appeler sainte Philomène « au secours de sa médecine » (52). Toutefois médecins diplômés, guérisseurs connus et saints thérapeutes n'étaient pas les seuls recours de l'humanité souffrante.

Il nous a paru intéressant, à titre documentaire, de donner un aperçu de la publicité offerte aux lecteurs de *l'Echo*. Elle est la marque d'une époque et le reflet d'une certaine mentalité.

On passera sur les purgatifs, dépuratifs et autres médicaments qui guérissent à peu près tout, des varices à la tuberculose et de l'eczéma à la bronchite chronique en passant par les cors et l'ivrognerie. Sans parler du « collier galvano-électrique » qui préserve du

croup et de la coqueluche... Mais on donnera une mention spéciale aux produits bénéficiant d'une référence ecclésiastique, tel le *tonique nerveux du père Koenig*, recommandé par les curés de Sambin (Loir-et-Cher) et de Bise (Ardèche) « *qui le conseillent à leurs paroissiens* ». Et comment passer sous silence le philanthrope Abbé Lauret, curé d'Ervanville (Loiret) qui offre gratuitement une recette infaillible pour guérir rapidement épilepsie, maladies du système nerveux et neurasthénie.

Il est vrai qu'en notre fin de siècle, et malgré les progrès d'une médecine qui a tout de même ses limites, on trouve toujours des rebouteux, des guérisseurs, des magnétiseurs, des marchands d'amulettes et des fabricants de potions magiques (même s'ils ne font pas de publicité dans la presse paroissiale).

*Autres dévotions dans la région*

La célébrité de sainte Philomène de Montdoumerc fut telle que plusieurs paroisses de la région établirent une dévotion en son honneur.

Dans l'église de *Limogne* une chapelle lui fut consacrée avec, comme à Montdoumerc, une statue dans sa châsse. On la fêtait le 2 septembre par deux messes, des vêpres et une vénération des reliques.

En janvier 1914 parut même un bulletin mensuel intitulé « *L'écho cantonal de Sainte Philomène* » (paroisses de Limogne et de Promilhanes) dont la publication fut interrompue quelques mois plus tard par la guerre.

Sur les murs de la chapelle, aujourd'hui désaffectée et utilisée comme débarras, il subsiste encore une peinture murale représentant sainte Philomène et le curé d'Ars ainsi qu'une douzaine d'ex-voto (plusieurs ont disparu).

A *Pradines*, on vénérait aussi sainte Philomène dont la châsse était portée en procession le jour de la fête du Salve Regina en même temps que la statue de la Vierge.

A *Sérignac*, une dévotion à sainte Philomène fut instaurée en 1864 à la suite de la guérison, jugée miraculeuse, d'un notable du village. La famille offrit à l'église une châsse renfermant la statue de la sainte qui, pendant de nombreuses années, fut portée en procession le dimanche suivant la fête votive (53).

*Rituel du pèlerinage*

D'après la notice de 1958, les personnes désirant se vouer à sainte Philomène devaient :

1° se faire inscrire sur le registre de l'église,

2° verser 250 F (tarif de l'époque) pour la première inscription et faire ensuite une offrande annuelle,

3° faire autant que possible un pèlerinage chaque année, particulièrement le jour de la fête ou pendant l'octave,

4° faire tous les jours une invocation à sainte Philomène.

Une prière spéciale, à dire chaque jour, était prescrite pour les neuvaines.

Le pèlerinage s'est toujours déroulé selon un programme à peu près immuable.

Il s'ouvrait le jeudi suivant l'Ascension par un triduum préparatoire avec deux messes, vêpres et procession. Le vendredi et le samedi, veillée de prières et méditation sur la vie de sainte Philomène. Le dimanche matin se célébraient deux messes (on en disait quatre autrefois) avec le concours de nombreux prêtres et d'un prédicateur. L'après-midi, vêpres et procession solennelle. La châsse était entourée d'une théorie de fillettes vêtues de blanc et précédée de bannières.

En 1913, le bulletin paroissial annonçait pour les 27 avril et 4 mai la représentation d'un « drame chrétien » : *Le martyre de sainte Philomène*, joué par les jeunes filles de la paroisse. Le succès, n'en doutons pas, dut être à la mesure de l'interprétation.

Bref, les pèlerins affluaient de toute la région. Il en venait beaucoup, nous a-t-on dit, du Tarn-et-Garonne et même de Toulouse. Certains empruntaient le chemin de fer qui les déposait en gare de Montpezat, distante de deux kilomètres.

Un des doyens de Montdoumerc, dont le père avait été fabricien, se souvient avoir entendu dire que vers 1900 les offrandes en espèces recueillies le jour du pèlerinage représentaient une moyenne de quatre cents francs (« le prix d'un petit bœuf »).

L'instituteur écrivait, en 1881, parlant de la statue de sainte Philomène, « *elle est toute couverte de chaînes d'or, de boucles d'oreilles, d'anneaux précieux, dont les pèlerins ont fait hommage en reconsance des faveurs obtenues* ». Et il ajoutait que le pèleringe annuel attirait « *une foule considérable de pénitents et de curieux* » (54).

(Cl. M. Escat).

Montdoumerc. — Châsse de sainte Philomène.

*La fin d'un pèlerinage*

Pendant cent dix ans le pèlerinage à sainte Philomène se déroula sans histoire à la satisfaction générale. Celui de 1961 ne faillit pas à la tradition, mais son arrêt de mort était déjà signé.

La Sacrée Congrégation des rites, dans une instruction datée du 29 mars 1961, faisait savoir que « *la fête de sainte Philomène, vierge et martyre (11 août) était supprimée de tous les calendriers* ».

La sainte, proclamée « thaumaturge du XIX[e] siècle » par Grégoire XVI, ne serait en définitive qu'une défunte anonyme parmi les milliers de chrétiens inhumés dans les catacombes romaines. Pourtant le pape Pie IX, par rescrit du 26 avril 1852, avait accordé une indulgence plénière aux pèlerins accomplissant un pèlerinage à sainte Philomène. Et les reliques distribuées un peu partout n'étaient-elles pas réputées miraculeuses ?

Il n'est pas niable que le Vatican se soit montré imprudent en cautionnant hâtivement cette nouvelle sainte et en entérinant les « révélations » qu'elle aurait faites en 1836 à une religieuse napolitaine quelque peu visionnaire pour raconter sa vie et son martyre (55).

Certains chrétiens se sont demandés s'il avait été bien opportun de jeter le trouble dans les esprits en sacrifiant brutalement cette infortunée Philomène, « choisie pour l'exemple » sur une liste de saints dont les origines ne sont pas moins douteuses et dont les « bienfaits » sont peut-être moins évidents. Les réactions provoquées par cette destitution ne sont pas encore apaisées si l'on en juge par les propos entendus et il nous a été donné de recueillir, de la bouche de paroissiens fort dévots au demeurant, des appréciations plutôt sévères à l'égard du Vatican.

Nous n'étonnerons personne en révélant que le culte de sainte Philomène est encore enraciné en dépit du verdict de la Congrégation des rites. Et qu'il se célèbrera, plus ou moins discrètement, presque clandestinement, jusqu'à la disparition de ses derniers fidèles.

*Le cadre d'une dévotion*

Le promeneur qui visite aujourd'hui l'église de Montdoumerc aperçoit, sur le côté nord de la nef, une chapelle dont la grille en fer forgé est doublée par un châssis tendu de plastique translucide.

S'il a la curiosité d'y pénétrer, il aura quelque mal à discerner dans la pénombre une grande châsse dorée abritant la statue couchée de sainte Philomène. Autour de la châsse, un retable comportant cinq panneaux de bois sculpté dont les personnages dorés se

détachent sur un fond bleu dans un décor quadrilobé. Tout en haut, une statuette dont on distingue à peine la silhouette.

Les panneaux représentent des épisodes du martyre de Philomène. A gauche : un archer lui décoche une flèche. Au-dessus, de gauche à droite : un soldat la flagelle — le bourreau la décapite — elle est agenouillée aux pieds de la Vierge sous le regard d'une colombe. A droite : elle monte au ciel entre trois petits anges.

Contre la vitre de la châsse ont été glissées une trentaine de photographies portant ou non une invocation ou un vœu. Scellés sur la paroi ou disposés un peu partout, quarante-cinq ex-voto, dont certains portent une date (1918, 1928, 1944... et même *1969*). De temps à autre, quelque cierge éclaire ce décor poussiéreux.

Une volumineuse chaudière destinée au chauffage de l'église occupe une partie de la chapelle et masque les ex-voto apposés sur le mur ouest. Cette installation n'a pas été appréciée de certains paroissiens qui auraient préféré que l'inesthétique appareil fut placé ailleurs et soupçonnent là une manœuvre destinée à désacraliser un peu plus la chapelle de sainte Philomène. Il est difficile de leur donner tort.

Nous laisserons le mot de la fin à l'auteur des *Clés de Saint Pierre* qui fait dire à un cardinal : « *Les bonnes âmes peuvent se dire que, si ce ne sont pas les reliques de sainte Philomène, ce sont celles d'un martyr ou d'une martyre que l'anonyme ou le pseudonyme ne rendent pas moins diligents* » (56).

Pierre DALON.

## NOTES

1. Pierre Dalon. *Du Causse de Limogne au Quercy Blanc : Sources miraculeuses et dévotion populaire.* Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 4e fascicule 1977.

2. C. Lacarrière, *Histoire des Evêques de Cahors*, 1877, tome IV, page 58. Le monastère de Saint-Amans fut fondé en 642 par saint Didier. Il se trouvait à l'emplacement de l'actuel magasin des tabacs.

3. Cette relique, placée dans une monstrance, se réduit à un minuscule fragment d'os.

4. Enquête diocésaine sur les paroisses du Lot, prescrite en 1898 par Mgr Enard. Notes manuscrites. Archives diocésaines.

5. E. Albe, Monographies des paroisses du Lot. Textes manuscrits. Archives diocésaines. Microfilms déposés aux Archives départementales.

6. L'enquête diocésaine de 1898, déjà citée, mentionne que l'église de Saint-Jean-de-Laur possède des reliques de saint Jean l'évangéliste et de saint Jean-Baptiste.

7. Plusieurs évêques ont essayé de proscrire l'usage des cloches pendant les orages, jugeant cette pratique superstitieuse, ce qui ne changea rien et ne fit que les rendre impopulaires dans les campagnes (cf. Mgr de Nicolaï en 1786 et Mgr Grimardias en 1884).

8. Cf. notamment G. Lacoste, *Histoire générale de la province du Quercy*, 1883, tome I, page 21 et Cathala-Coture, *Histoire politique ecclésiastique et littéraire du Querci*, 1785, tome I, pages 6 et 33.

9. Enquête diocésaine de 1898, op. cit.

10. En général saint Laurent est plutôt invoqué contre les incendies, les brûlures et les irritations de la peau, mais le cas de saint Laurent guérisseur des maux de dents est connu ailleurs. Cf. revue *Ethnologia*, n° 11-12 (1979), *Manuscrit de Pierre Robert* (XVII[e] siècle), pages 108 et suivantes.

11. La paroisse est desservie par l'équipe sacerdotale de Limogne.

12. Saint Laurent est représenté vêtu de la dalmatique, tenant soit une palme et un livre (statue, bannière), soit tenant la palme et un gril posé à ses pieds (vitrail, tableau). Le gril, seul, se retrouve sur la clef de la croisée d'ogives du chœur.

13. E. Albe, op. cit.

14. Notes personnelles de l'abbé Bos conservées dans les archives du presbytère de Lalbenque et obligeamment communiquées par M. l'abbé Pons.

15. Notice sur le pèlerinage de saint Labre à Saint-Hilaire-Lalbenque (Lot). Cahors, imprimerie Catholique, 1898.

16. A. Foissac, *Notes sur Saint-Cirq-Lapopie*. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 1933, page 361.

17. Guillaume de Lacroix, *Histoire des Evêques de Cahors*, traduction Ayma, Cahors 1878.

18. Ces ruines, reconnes par nos soins en 1979, ont été signalées à l'Agence des Bâtiments de France qui a ouvert un dossier d'inscription à l'Inventaire supplémentaire.

19. E. Albe, op. cit.

20. La navigation fluviale fut très active jusque vers 1880. Elle ne devait pas survivre à la concurrence de la voie ferrée.

21. Jacques Juillet, *Charlemagne et la sainte-Coiffe de Cahors*. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 1[er] fascicule, 1972.

21 bis. G. Lacoste, *Histoire générale de la Province de Quercy*, 1883, tome II, p. 14.

22. Guyon de Malleville, *Esbats sur le pays de Quercy*, édition Société des Etudes du Lot, 1900, page 318.

23. Marc-Antoine Dominici, *De sudario capitis Christi*, MDCXL. Le texte de Malvesin a été ajouté à la main, à la fin de l'ouvrage. Bibliothèque de la Société des Etudes du Lot, cote QY 025.

24. Aujourd'hui église Notre-Dame de Saint-Georges.

25. Eugène Sol, *L'Eglise de Cahors, époque moderne*, Beauchesne, Paris, 1938.

26. Le coutumier de la cathédrale (1902) codifie les cérémonies en l'honneur du *« suaire de la tête de Notre-Seigneur »* :

    1° du vendredi après le IV[e] dimanche de Carême jusqu'au vendredi suivant, exposition solennelle de la relique dans la chapelle ; pour clôturer l'octave, office du soir avec procession autour de l'église,

    2° pendant les trois jours de la Pentecôte, exposition dans la nef et ostension en chaire,

    3° pour la fête de l'invention de saint Etienne, exposition de la châsse sur l'autel pendant le Credo.

27. Cf. article de l'hebdomadaire *La Défense (Croix du Lot)*, numéro du 14 mai 1944.

28. Statuts et règlements du diocèse de Cahors (synode du 21 avril 1638). Archives diocésaines.

29. E. Sol, *Le vénérable Alain de Solminihac*, Cahors, Delsaud, 1928.

30. R. Toujas, *Un miracle attribué à Alain de Solminihac dans la famille de Fénelon*. Actes Congrès Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Figeac, 1970.

31. E. Sol, *L'Eglise de Cahors du XVIII[e] siècle et à l'époque contemporaine*, Aurillac, 1948, page 294.

32. On écrivait aussi *Halèn* ou *Halène* pour Alain, prénom inusité en Quercy. On voit qu'Alain de Solminihac était déjà qualifié de *bienheureux* alors qu'il n'était même pas encore *vénérable*.

33. Archives départementales, Juridiction seigneuriale de Vaylats, XVIII[e] siècle. Cote B 1103.

34. E. Sol, *Le vénérable Alain de Solminihac*, Cahors, Delsaud, 1928, page 239, note 1 (réf. : Archives évêché, fonds Massabie).

35. G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, 1883, tome I, page 364.

36. G. de Lacroix, *Histoire des Evêques de Cahors*, op. cit., tome I, page 56.

37. G. de Lacroix., op. cit., t. I, page 55.

38. J.-C. Viguié, *Pradines et sa madone*, brochure, Cahors, 1901.

39. Cette statue, qui avait certainement remplacé une statue plus ancienne (dont on ignore le sort) figure dans un inventaire de 1908 comme don d'une famille de la paroisse.

40. J.-C. Viguié, *Pradines et sa madone*, op. cit.
    Du même auteur : *Salve Regina, Notes iconographiques*, bulletin de la société des Etudes du Lot, 4[e] fascicule, 1900.

41. On cite diverses grâces ou guérisons obtenues par des habitants de la paroisse ou des environs. Une femme paralytique, qui habitait près de l'oratoire, a été guérie vers 1912 ou 1913 à la suite d'un vœu. Quelques vieilles personnes se souviennent de ce « miracle ».

42. A la même procession participait la châsse de sainte Philomène portée par les « conscrits ».

43. Il s'agit de la partie centrale récupérée d'un ancien vitrail de la nef qui avait été détérioré.

44. Renseignements consignés dans une petite notice affichée à l'intérieur de la chapelle et établie d'après des documents conservés aux Archives diocésaines.

45. *Notice sur l'origine du pèlerinage de Notre-Dame du Remède* à Grézels, brochure, Cahors, Dhiver, 1943.

46. La statue, qui autrefois était portée par des jeunes filles de blanc vêtues, est aujourd'hui véhiculée sur une petite voiturette à bras. Le système est plus pratique... et moins fatigant.

47. E. Sol, *Le Vieux Quercy*, tome II, page 183.

48. Avant la construction de l'église actuelle, bâtie sans doute au XVII[e] siècle, Sérignac faisait partie de la paroisse de Plalong.

49. On peut consulter divers ouvrages sur sainte Philomène, mais on trouvera l'essentiel dans « *Les Petits Bollandistes* » (Vies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament), Paris, 1876.

50. P. Landes, *Sainte Philomène de Montdoumerc*, opuscule de 28 pages, Tulle, 1909. Réédition Coueslant, Cahors, 1958.

51. Collection incomplète. Archives diocésaines.

52. Op. cit., page 7.

53. Cf. enquête diocésaine de 1898, op. cit.

54. M. Lagarde, Monographie de la commune de Montdoumerc, 1881. Manuscrit, Archives départementales.

55. Cf. Les Petits Bollandistes, op. cit. Entre autres supplices sainte Philomène aurait été jetée à l'eau avec une ancre au cou (mais la corde cassa...). C'est pourquoi on la représente habituellement accompagnée d'une ancre.

56. Roger Peyrefitte, *Les Clés de Saint Pierre*, Flammarion, 1955, page 124 et suivantes.

# PAYRAC-EN-QUERCY

## Notes d'histoire *

### I. — L'ANCIENNE EGLISE

Cette église était d'une architecture permettant de la dater des XI[e] ou XII[e] siècles, elle était du type dit à deux nefs en enfilade, une grande et une petite, cette dernière provenant sans doute d'une reconstruction effectuée à la suite de l'écroulement du mur extérieur nord de cette partie de la nef primitive. Il semble d'ailleurs que, comme beaucoup de ces édifices d'origine romane, l'église de Payrac, à la suite des guerres qui ravagèrent le Quercy, fut reconstruite ou remaniée à certaines époques et en particulier à la période gothique (1).

Les naissances des arceaux des deux nefs, qui ont existé jusqu'en 1842, viennent à l'appui d'une tradition orale portant que les voûtes de ces nefs, trop pesantes, avaient surchargé et fait céder le mur du milieu et fait s'abattre le mur précité, côté nord. Il semblerait que les arceaux étaient du genre ogival et certains d'entre eux embellissaient le chœur dont la solidité a résisté aux destructions de tous gens genres et en particulier à celles de la période révolutionnaire, et cette solidité indiquerait que l'église avait des parties à croisées d'ogives, chose classique dans nos régions.

Le clocher, aussi dénommé « donjon », était une masse lourde (informe, écrivit M. Ville) et sa base possédait quelques principes d'architecture. Il fut dépouillé de ses cloches en 1793 et mis « à bas », l'on conserva cependant la plus grosse de ces cloches pour faire sonner l'horloge, néanmoins il resta découvert jusqu'en 1811.

L'archiprêtre, qui faisait desservir son église par des prêtres à la portion congrue, semble n'avoir pas eu l'heur de plaire à ces derniers et bien souvent il fallut le pousser l'épée aux reins. En 1765, par exemple, nous voyons M. M[e] Denucé, curé de Payrac, obligé à faire intervenir l'évêque de Cahors pour forcer l'archiprêtre à lui

---

* Ces notes sont extraites d'une *Chronique historique* rédigée en 1971 par notre regretté sociétaire M. Henri Viers, de Lamothe-Fénelon.

fournir une sacristie. A la suite de quoi ce dernier intervint vigoureusement auprès du fermier de sa dîme pour que celui-ci, nommé Cassagne, craignant de se voir remplacer, jetasse à la hâte les fondements de cette bâtisse sur les tombes du cimetière qui était près de l'église.

Cette sacristie fut édifiée si maladroitement qu'elle fut inutilisable et resta telle et sans emploi jusqu'en 1843...

La malheureuse église, dont les destructions de 1793 avaient aggravé l'état, fut constamment en restauration et créa bien des tourments aux responsables de sa santé. En 1747, le 16 juillet, donc bien avant la Révolution, M. Falip (*sic* pour Falyt), seigneur de Payrac, en vertu de la procuration à lui faite par Messire Marie-Eugène de Monjouron, archiprêtre de ce lieu, baillait à prix fait à Jean Raynières et à Pierre Malbec la réfection de la sacristie de l'église dans le même emplacement où elle était, ils devaient en refaire la charpente du toit, la couvrir en pierres plates (la lauze).

Le 27 octobre 1753, M. Pierre Bessac, curé de Payrac, recevait du même seigneur, agissant au nom de M. M^e^ Pierre Ricaut, archiprêtre de ce lieu, une somme de 119 livres 8 sols et 3 deniers, en écus de 6 livres et autre monnaie, pour remboursement des sommes avancées par Pierre Bessac, à la prière de l'archiprêtre, de tout ce qui restait à faire pour les réparations de l'église de Payrac, suivant les ordonnances des 15 juillet 1743 et 29 septembre 1744... En conséquence desquelles, ledit sieur curé a acheté : un encensoir d'argent « haché » au prix de 14 livres, deux cartes collées sur une petite planche de bois chacune, l'une pour faire la préparation à la messe et l'autre pour faire l'action de grâces, au prix de 12 sols, deux burettes du prix de 4 sols. De plus, il avait payé au Régent 39 livres pour 13 mois « qu'il avait fait la leçon à douze enfants pauvres dudit lieu à raison de 3 livres par mois ».

Plus à M^lle^ de Cassaignes, prieure de la Charité établie à Payrac, la somme de 60 livres, le tout faisant la somme de 119 livres 8 sols 3 deniers, y compris 5 livres 12 sols et 3 deniers pour les frais de l'instance que le curé avait dû introduire contre l'archiprêtre, au sénéchal de Gourdon, « instance qui est ainsi terminée »... Il était, de plus, convenu que le curé cesserait à l'avenir de faire aucune avance pour le S^r^ Archiprêtre, mais qu'il continuerait à faire les dépenses nécessaires pour les fournitures de l'autel et du sanctuaire.

En 1760 encore, le 21 avril, Pierre Lombard, consul de Payrac, exposait à la Communauté que l'église était dans un tel état de délabrement : toit, plancher du plafond ruinés par les pluies, que le service divin était empêché et que Mgr l'Evêque en ayant été

instruit, la fit visiter par un commissaire et qu'à la suite du rapport de ce dernier, il menaçait d'interdire le culte si, dans un délai de deux mois, les réparations nécessaires n'étaient pas effectuées.

Le montant des réparations « mises à la moins dite » pendant trois dimanches de suite, fut arrêté à la somme de 400 livres, tant pour les matériaux que pour le salaire des ouvriers.

Cependant, la Communauté n'ayant pas les fonds nécessaires, à peine commencés, les travaux furent arrêtés. Aussi cette Communauté, pour éviter un interdit, adressa un placet à Mgr l'Intendant Général pour en obtenir l'autorisation d'une imposition de cette somme de 400 livres, soit sur le rôle de la présente année ou sur un rôle séparé...

Il est certain que la Révolution de 1789 trouva l'église de Payrac dans un triste et pauvre état. Le toit de l'édifice et surtout celui du clocher tombaient en ruine, le plancher qu'on avait substitué à l'ancienne voûte était ouvert en mains endroits. L'intérieur de l'église était sale et obscur, n'ayant plus que deux ouvertures au midi et très irrégulières ; la sacristie, qui était enfoncée dans le sol, voyait tout ce que l'on y entreposait pourrir par l'humidité.

Pour achever le tout, l'église, déclarée bien national, fut destinée à servir de magasin pour loger les bœufs, les chevaux de trait pour l'artillerie et toutes autres choses utiles à l'armée française.

Après cette période, l'apaisement revenu, on nettoya l'édifice, on y remit la balustrade et les autels qui avaient pu être mis à l'abri, on le repava, quelques tuiles furent remises à la toiture et après avoir blanchi les murs intérieurs, en 1800, l'église de Payrac reçut sa seconde bénédiction. Quant au clocher, ce ne fut qu'en 1810 (ou 1811) qu'il fut remis en état.

En 1835, l'église qui n'avait reçu d'autre embellissement qu'une chaire, deux petites cloches et un peu de blanchissage, donnait en y entrant l'impression de pénétrer dans une « vieille masure de grange » et il fallait voir l'autel et la chaire pour savoir que c'était une église. A travers les poutres du plancher (plafond), dont une partie des planches avait disparu, on apercevait un toit tombant en ruine, incapable de garantir des intempéries les assistants et le reste de l'église.

De 1835 à 1842, M. Soudry, curé, ne cessa de s'intéresser à cette question et d'y intéresser la Fabrique et le Conseil municipal, lesquels demandèrent des secours au Gouvernement, mais celui-ci ne fut guère généreux et l'on dut faire appel à une souscription volontaire pour essayer de réunir les fonds nécessaires aux travaux. Le temps passa ; tous les efforts furent vains et, le 6 septembre 1899,

le premier coup de pioche de sa démolition définitive était donné. Il faut croire que l'édifice était plus solide que l'on aurait pu l'imaginer car il fallut miner et dynamiter le clocher... et le reste, pour en venir à bout. Et l'on peut dire que le site de Payrac a perdu beaucoup de son caractère à la suite de cette destruction, qui fut bien regrettée, paraît-il.

Nous pourrions citer encore bien des actes ayant trait aux réparations de cette malheureuse église de Payrac, mais nous ne voulons pas alourdir plus notre étude. Cependant, voici deux petits faits qui s'y rapportent et qui serviront de conclusion à ce chapitre :

Le 12 septembre 1758, noble Marie-Anne Bourdarie, fille de feu noble Baptiste Bourdarie, du château de Montbrun, de la paroisse de Celilhac-en-Limousin, diocèse de « Clairmont », étant tombée malade chez Périé, hoste (hôtelier) et détenue dans un lit, d'une maladie dont elle craignait mourir, fit son testament. Par cet acte elle donnait à l'église de Payrac, pour la réparation et la décoration de la nef, la somme de 2 000 livres, payable 500 livres par an « à conter » du jour de son décès.

Nous ignorons si cette personne décéda à Payrac...

## II. — LE CHATEAU DE PAYRAC

Le château de Payrac ne présente plus, comme vestige féodal, que sa tour ronde et massive dont les murs mesurent deux mètres d'épaisseur. Elle est coiffée d'une toiture conique qui abritait un chemin de ronde circulaire muni de quatre meurtrières. Sa charpente, comme toutes celles de ce genre, est très belle.

Sous cette tour se trouve une salle voûtée d'où un escalier permet d'accéder à une autre salle sous-jacente, voûtée également et dallée en carreaux de brique.

A l'étage, une salle est pourvue d'une cheminée de style Louis XV. Autour de cette salle se trouve le chemin de ronde précité.

La tour vient se souder à un bâtiment d'allure composite qui a dû subir de nombreuses transformations ; on y remarque des ouvertures à meneau simple. Une porte du rez-de-chaussée surélevé de la tour donne accès à un jardinet au fond duquel on remarque un petit bâtiment, qui était l'ancienne chapelle, construit dans un style très sobre, couvert de tuiles dites « canal ». A une certaine époque il fut utilisé comme grange... Dans le corps du bâtiment précité, les religieuses qui occupèrent ce château jusqu'en 1957 avaient fait aménager une autre chapelle munie de fenêtres en plein-cintre. On accédait à cette chapelle, du jardin, par un bel escalier à larges marches.

En avant de notre tour ronde, en venant de la place de l'église, on rencontre à main droite une tour carrée à deux étages, à laquelle est soudé en retrait le corps de bâtiment que l'on pourrait dire principal. Ce dernier forme, après une terrasse à balustres de pierre soutenue par une belle voûte en plein-cintre, un second léger retrait, pour ensuite s'étendre en longueur sur une sorte d'ancien parc. Ce côté du bâtiment prend jour par de belles ouvertures à cintre abaissé, aux fenêtres à petits carreaux.

A l'époque où nous vîmes tout cet ensemble (1960), il était assez délabré ; de-ci, de-là, nous avons remarqué dans les salles quelques restes de belles cheminées, presque toutes de style Louis XV. Dans une des salles du rez-de-chaussée, ouvrant sur le parc, au-dessus d'une cheminée, se voyait un écu à palmettes, malheureusement recouvert de peinture marron.

Nous ne reviendrons pas sur les anciens possesseurs de ce château, cependant il nous faut revenir au XVIII[e] siècle, époque à laquelle il appartenait à Messire Pierre Hébrard, gendre de la famille de Beaumont comme nous l'avons vu, lequel, par testament, le fit passer aux mains du sieur Vayssié, maître de poste à Payrac. Il devint ensuite la propriété d'une fille de ce dernier, Clotilde, Supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Minsac, dans la Creuse.

Par un acte du 26 août 1856 (2), Clotilde fit donation de plusieurs immeubles consistant en un château situé à Payrac, avec ses dépendances, pour être destiné à y établir les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. L'acte fut passé par devant M[e] Prat, notaire à Gourdon. Une clause de cette donation stipulait qu'en cas de rappel de ces Sœurs par la maison mère, le château deviendrait la propriété de la commune de Payrac

Après maintes démarches et pourparlers, la Fédération des Œuvres Laïques du Lot décida de racheter ces immeubles pour y fonder une école pour « cas sociaux ». Cette opération fut menée à bien grâce à la coopération et à la participation de la commune de Payrac ; certains travaux d'aménagement avaient même été commencés, mais il semble maintenant que tout ce projet est en sommeil... Malheureusement, il semble que ce sommeil risque de durer et actuellement (1970) le château de Payrac est dans un état déplorable : planchers effondrés, murs dégradés par l'humidité, plafonds croulants, fenêtres veuves de leurs vitres, etc... Le parc présente un aspect lamentable et en particulier la partie qui se trouve vers la terrasse aux balustres, envahie par une végétation en grande partie composée d'orties qui montent à hauteur d'homme ; quant au petit jardinet de la vieille chapelle, si char-

mant jadis, il est inutile de songer à y pénétrer, il est devenu une véritable forêt vierge.

Il est navrant de voir ce magnifique ensemble voué à la ruine totale, alors qu'il pourrait concourir très heureusement à augmenter le potentiel touristique vers lequel tendent tant d'efforts.

## LE TAILLABLE DE 1667

L'analyse du Taillable qui a servi à faire le Cadastre de Payrac, ainsi qu'il est exposé en tête de ce document (3), fait ressortir l'importance du bourg même et des villages qui composaient la paroisse et juridiction au XVII[e] siècle. Il fut exécuté en 1667 par M[re] Jean Rodes, notaire royal et arpenteur de la ville de Gourdon, et commencé le 9 mai de cette même année. Ce notaire indique qu'il fut :

« Confaitz la présente année dud lieu et suyvant la monstre que ma esté faicte par la plus grande partie des tenanciers dud tailhable confrontant icelluy talhable avec le tailhable de Camy, avec le talhable de Reilhiaguet, avec le talhable de Laval, avec le talhable de Calès, avec le talhable de Lopiac[e](4), avec le talhable de La Mothe-Mascaut et avec le talhable de Roffilhiac. Tout lequel tailhable de Payrac auroit trouvé de contenance et mesure et « corde » dud Gourdon de SEPT MILLE CINQ CENS NONANTE DEUX cartonnées et DEMY, DEUX coupes UNG TIERS UNG QUART et à réduction heu esgard aux terres et autres possessions bonnes et mauvaises — DEUX MILLE DEUX CENS TROIS cartonnées UNE coupe UNG QUART estant la cartonnée composée de SEITZE coupes et lad. cartonnée de QUARANTE QUATRE AULNES au carré mezure dud. Gourdon et à ce faire a esté procédé comme ensuict en foy de quoy me suict signé »

RODES no[re] royal.

Nous voyons par là que la superficie du taillable de Payrac était, en mesures métriques, de 1 454 hectares 14 ares 35 centiares (en arrondissant).

Dans ce document nous relevons que le seigneur de Payrac (5) tenait dans le tènement de ce nom : un château avec son enclos et jardin confrontant avec le chemin de la Poste, avec le chemin de la Font, avec le chemin de Payrac à Gourdon et avec les rues du lieu. Plus une maison avec grange et pactus en indivis avec le sieur Guyot, juge, plus une autre maison, plus une terre appelée le Champ de Lafon « qu'il prétend être noble » qui confronte avec le chemin de la Poste allant de Payrac à Freyssinet et avec le

chemin de Payrac à Gourdon et avec le communal et la fontaine de Payrac.

Outre quelques autres biens terriens, il possédait le moulin sis sur la rivière « del fon del bois » dont une des confrontations était le chemin de ce moulin à Laval.

L'ensemble des propriétés bâties, maisons, granges, séchoirs, étables, etc... se répartit sur plusieurs tènements, villages ou terroirs et nous avons dénombré :

Pour Payrac même : 82 maisons y compris les deux du seigneur et une maison ruinée, trois petites « lotges » dont une « quon adict estre dans la place publique que confronte avec lad. place ».

A Toulac : 11 maisons et un four particulier.

Au village del Peyrié : 4 maisons et un four.

A La Séguinie (où il y avait des tenanciers nantis de biens assez importants) : 13 maisons dont une appartenait à Me Pierre Boysset, prêtre de Gourdon ; toute sa propriété se décomptait en 91 articles d'une contenance totale de près de 21 hectares.

A Ribeyrol : 4 maisons — Au mas de Gramat : 19 maisons — Aux Mazis : 8 maisons — Au Flagel : 1 maison et un four communal — Au mas Dorlhac : 2 maisons — A la Devèze et Latalue : 1 maison — Au mas des Croix : 8 maisons — Au village de Lalande : 4 maisons et un four (ce dernier et une maison appartenant au Sieur de Lalande : Martin de Lestevenie (?) — Au terroir Delsuc : 1 maison — A Campanolles, village important : 15 maisons plus 1/2 en indivis — Au tènement de Cavanié : 1 maison et grange appartenant à noble Mouize de Caiarc, escuyer, qui tenait au total environ 12 ha 60 — A Boucot, autre village important : 15 maisons et un four communal. Enfin à Serres : 11 maisons.

Soit, au total, 189 maisons ou feux, plus le château, ce qui nous permet d'évaluer la population de la paroisse et juridiction de Payrac à environ 900 âmes, ce qui correspond aux chiffres de la « Métrologie du Lot - 1807 » qui indique à cette époque 909 habitants en ce même lieu et ses écarts.

Nous constaterons, là encore, la dépopulation inexorable qui frappe toutes nos campagnes puisque depuis 1807, et après une ère de stabilité (1667-1807), nous ne trouvons plus à Payrac, au dernier recensement de 1968, que 512 habitants...

Parcourant les pages du document, nous relevons les noms de quelques personnalités ou représentants de divers corps de métiers :

Jean Brousse (clerc de Payrac) — Antoine Bouyssou (sergent de Payrac = huissier) — Me Anthoine Bouyssy (Boissy), notaire de Loupiac — Noble Ambroise de Beaumont, seigneur de la Conté (qui tenait un pré sur la rivière de Tournefeuille près du moulin des « Cavaliers » (6) — Me Jean Camy, notaire de Payrac — Jean Camy, maréchal de Payrac — Me Arnaud Cassainhes, prêtre de Loupiac — Jean Camy, maçon de Payrac — André Crubel, tailleur de Payrac — Noble de Cajarc (déjà cité, qui habitait Gourdon) — Jean Costans (sergent de Lamothe) — Noble Philippe de Laramière, sieur du Bastid.

Une des plus riches tenancières était demoiselle Anthoinette Dorssal, veuve de Bertrand Cassainhes, bourgeois de Payrac, qui tenait le domaine de Brousses dont une confrontation était le chemin allant de Payrac au Bastit, une maison, grange, séchoir, sol et terres, lequel domaine, joint aux autres possessions de la demoiselle, la faisait propriétaire de biens s'étendant sur près de 78 hectares de nos mesures, exactement 407 cartonnées et 1 coupe 1/3, réduits à 166 cartonnées et 4 coupes 1/6.

Continuant notre énumération, nous trouvons Jean Delbar, boucher, dit « Vichotte », de Payrac — Me Pierre Degons, prêtre et recteur de Loupiac — Me Jean Deviers, avocat de Gourdon, dont les biens se dénombraient en 15 articles dans le tènement de Payrac — Jean Delmas, tailleur de Campanolles, dont les possessions s'élevaient à environ 18 hectares — Me Guilhaume Escudié, avocat de « Roquemadour » — Pierre Fabre et les héritiers de Blaise Rayniéres, « poustillon » de Payrac — Me Martin Guyot, juge de Payrac — Jean Grangié, cordonnier de Payrac, dont la maison confrontait avec le cimetière — Jean Garrigues, tailleur du village de Lalande — Jean Giscard, praticien de Montfaucon, qui tenait une terre combe à la Séguinie — Jean Guy tisserand de Toulac — Jean Laval, chapelier, et son fils Thomas, à Payrac — Un sieur Laigue (d'un lieu non indiqué) — Jean Lombard, maçon de Payrac — Bertrand Laval, praticien de Boucot — Anthoine Laval, maréchal de Boucot — Guillaume Laval, tailleur de Campanolles (ce qui fait deux tailleurs en ce village) — Jean Lescaillé « Jouandilhou », tailleur, de Vidal — Les héritiers de Me Jean Mazis, avocat de Payrac — Me Jean Marin, notaire, époux de « damoizelle » Jeanne Dorssal de Payrac, dont les possessions se montaient à environ 20 hectares — Pierre Mazis, clerc de Payrac — Jean Mazis, cordonnier des Croix.

Pierre Miramont, praticien, « le vieux » de la Séguinie, dont les biens s'étendaient sur environ 26 hectares, riche propriétaire qui possédait là une maison, un séchoir, des étables et deux jardins dont une des confrontations était le chemin de la Poste ; son fils,

Me Miramont Pierre, avait sa maison qui confrontait avec celle de son père. Un autre Miramont, Jean, en ce même lieu, possédait une propriété de 16 hectares.

Relevons toujours : les héritiers d'Anthoine Martinac, notaire de Laval — Me Pierre Punhet, recteur de Payrac, qui tenait une maison avec son jardin et pactus au lieu de « Padirac » près du jardin du sr Lalande — Me Joseph Raynières, bachelier ez droit, qui tenait un clos au lac « d'Andrieu », sur le chemin des Mazis à ce lac ; ses possessions étaient importantes, tant à Payrac qu'à Boucot où il possédait : à Payrac : une grange, un cuvier, des étables, pactus, jardin, couderc, plus une maison et un « party » de maison dont l'autre partie appartenait à la demoiselle de Vielcastel, plus une autre maison, avec jardin, sur le chemin de la Poste. A Boucot : une maison « en haut » (c'est-à-dire avec un étage), un cellier, une étable, deux granges, un jardin et un clos ; au total, tant à Payrac qu'à Boucot, 40 hectares, étendue énorme entre les mains d'un tenancier à cette époque.

Tournons encore les pages de ce vénérable document :

Jean Ramond, peigneur de laine au pech Pélegry — Géraud Rigal, tisserand de Gatignol.

Nous voyons qu'à Boucot il y avait un « hoste » (aubergiste) du nom de Pierre Senderc.

Bertrand Soulacroux, bourgeois de Loupiac — Pierre Serre, praticien du village de Serre, qui possédait en ce lieu une maison, grange, séchoir, jardin, plus une autre grange, étable, jardin et clos, et dont une terre « costal » confrontait avec le chemin qui descend du village de Serre au moulin et à la bonde de ce dernier.

Me Pierre Thière, praticien de Camy — Bertrand Tocaven, marchand de Campanolles — Damoiselle Yzabeau de Vielcastel — Jean Vaurs, trafiquant de Payrac... Enfin, Me Estienne Vernet, notaire de Loupiac, qui possédait, en ce taillable de Payrac, un pré sur la rivière d'Ardailhe, lequel confrontait avec celui de François Arteil « muraille entre deux du taillable de Loupiac ».

A la fin de ce précieux document, quatre pages sont consacrées aux communaux « dud tailhable et vacants ». Nous en donnerons quelques extraits :

Le communal du village de Lalande, qui confronte de diverses parts avec la maison, terre et jardin du sr Lalande, était de contenance de 1 coupe 1/2 (179 mètres carrés 55). En ce même tènement il y avait une terre vacante d'une superficie d'une 1/2 cartonnée (957 m², 60).

Le communal de la fontaine de Lavaisse, sur le chemin de Calès à Gourdon, soit 1 coupe (119 m², 70).

Le frau commun de Caste Peyrilhe, qui confrontait avec une terre friche de François Tararan, du fond de la Combe de Vialle, etc., et du chef avec, entre autres, une terre de Jean Grangié, cordonnier. L'étendue de ce frau était considérable : 125 cartonnées 1/2 et 7 coupes (soit plus de 24 hectares).

Le communal de la fontaine de Peyrilhes, sur le chemin du village de ce nom à Payrac (étendue inconnue, la feuille étant déchirée).

Le four et le communal du village de Mazis, d'une superficie de 1 coupe 1/2 et 1/3 (219 m², 45).

Le four commun du village des Croix = 1/4 de coupe (29 m², 90).

Le four et place publique de Payrac, confrontant avec la maison du S^r^ Mazis, avec le pactus de maison des héritiers d'André Phélip, avec le jardin et la petite maison du seigneur et avec le pactus de maison de Pierre Fongranade, étaient de 1/2 cartonnée et 1 coupe (soit 10 ares 77 ca, 30).

La maison « presbiteralle » de Payrac, qui confrontait avec l'église et les rues dud. lieu, était de surface d'une 1/2 coupe et 1/3 (79 m², 80).

Le communal « del Suc del Cabre » (7), sur le chemin de Payrac au Bastit, confrontant en partie avec les terres du tènement de Loupiac, était d'étendue de 54 cartonnées et 7 coupes (soit plus de 9 hectares).

Le communal du Mas de Gramat était de 3 coupes 1/3 (soit 399 m²), et le four commun de ce village, avec son patus, d'environ 30 m².

Enfin, le communal de la Croix del Suc, sur le chemin allant à Payrac, était de contenance de 47 ares 88 ca.

La diversité des tènements, terroirs et villages cités dans ce taillable est extrême et il n'est pas possible d'en faire l'énumération ; indiquons simplement que nous en avons recensé plus de cent quarante. Certains de ces lieux ont des noms évocateurs ou curieux, citons-en quelques-uns :

Le Camp de Ramounet — La rivière dels moulins del fond del Bois — Les Michalets — Les Boulles — Del Ventadour — Del champ dels moulins — Del Suc (voir référence 67) — Al Suc del Cabre — Maurifons (8) — Alas Costes del Moulinou — Ala Boutelethe — les Chabanelz et les chabanelz vieux — La Fon de Pouny

— La Croix de Serre — Peyrelade (contraction de Peyrelevade, qui nous fait soupçonner quelque menhir ou dolmen...) — La Ponolle — Le Gros Garic (le gros chêne), etc...

## IV. — LE SERVICE DES POSTES

Le premier service postal régulier qui fonctionna dans notre région fut créé en 1588 ; il desservait Payrac-Saint-Céré par Saint-Pierre-de-Carlucet. Le postillon le plus ancien connu à Payrac était Blaise Raynières, dont nous avons vu le nom dans le taillable de 1667.

Sur une vieille carte d'Etat-Major du Premier Empire, on trouve l'indication d'un relais de poste à Payrac ; en direction de Paris, le relais suivant est pointé à Souillac ; d'autres qui ne figurent pas sur cette carte devaient exister, en particulier il en était un à Lanzac (9). En 1825, dans notre département, les bureaux de poste aux lettres existaient à Castelnau-Montratier, à Figeac, Saint-Céré, Gourdon, « Payrac », Souillac, Martel, Cressenssac, Castelfranc et Gramat (10).

Outre Blaize Raynières (1667), nous avons pu relever les noms de quelques personnages dont les activités relevaient directement ou indirectement de ce service des Postes à Payrac. Citons :

En 1792, Pierre Lauvel, Maître de Poste, que nous retrouverons en 1797 et 1800 avec le titre de Directeur des Postes à Payrac.

En 1792 aussi, Jean-Baptiste Dupuy, postillon, habitant de Payrac et, en 1800, Jean Marty, également postillon en ce même lieu.

Un acte du 13 janvier 1807 fait état du S$^{r}$ Pierre Soulacroup, Directeur de diligence, que nous retrouverons encore en 1810.

En 1807, Antoine Lauvel et, en 1826, Germain Vayssié, maître de Poste, que nous voyons aussi géomètre dans des actes de Boucot.

Il est certain que ce service des Postes et aussi celui des diligences, intimement liés puisque ces diligences étaient les « rapides » de l'époque, avaient favorisé l'établissement à Payrac des aubergistes, et quelques-uns de ces derniers nous ont laissé leur nom :

Périé (1758) — Jean Soulié (1771) — Jean Arteil, dit Ladevèze, « hoste » (1783) — Antoine Soullié (1797). Bien d'autres encore dont les noms ne nous ont pas été transmis...

Rappelons encore que l'actuelle rue Saint-Louis était depuis longtemps le chemin de la Poste et nous l'avons bien trouvé sous

ce nom en 1667. L'analyse du taillable nous a permis de situer le long de ce chemin plusieurs maisons, et non des moindres, qui le bordaient de chaque côté. Imaginons par la pensée les diligences, généralement peintes en jaune, ou les voitures de poste, roulant à grand fracas dans cette voie étroite... et aussi tout le mouvement qu'elles créaient au relais par l'arrivée ou le départ des voyageurs, le changement des chevaux, le chargement des bagages, du courrier, etc. Pensons aussi, nous qui sommes toujours pressés, que ces patâches pouvaient, à l'aide des chevaux frais et reposés qu'elles trouvaient en ces relais, parcourir jusqu'à vingt lieues par jour... rien à voir avec notre fracassante R. N. 20 !

## V. — L'AFFAIRE DU TRACE DE LA NOUVELLE ROUTE PARIS-TOULOUSE (1747)

Remontant quelque peu en arrière nous trouvons une affaire qui, en son temps, fit quelque bruit dans Payrac. Le début s'en situe en février 1747 et elle avait trait au tracé du « nouveau chemin sur la grande route de Paris à Toulouse », notre actuelle R. N. 20, et tout particulièrement aux grands fossés qui avaient été creusés de chaque côté de ce chemin, lesquels empêchaient la sortie et l'entrée dans le lieu de Payrac.

Donc, le 26 février 1747, furent assemblés au son de la cloche, à l'issue des vêpres, Géraud Lasfargues et Jean Pagès, « consuls modernes » de la communauté, lesquels exposèrent aux principaux habitants le problème à résoudre au sujet de ces fossés et leur dirent qu'ils avaient reçu divers ordres de Mgr l'Intendant « de faire des ponts sur ces fossés tant pour en faciliter la communication aux étrangers et voyageurs sur ladite route que pour eux-mêmes dont l'intérêt est de ne pouvoir s'en passer ».

Malheureusement, les fonds de la communauté ne pouvaient supporter la dépense nécessaire à la réalisation de ces ouvrages et les membres de cette communauté décidèrent de supplier Mgr l'Intendant de bien vouloir promettre qu'il sera imposé une somme suffisante qui sera répartie au marc la livre de la Taille.

Il faut croire que des difficultés surgirent à l'effet de se procurer les fonds nécessaires et permettant de satisfaire les ordres de l'Intendant puisque trois ans après, le 6 janvier 1750,

devant une nouvelle assemblée de la communauté de Payrac, Jean Pradines, consul, exposait à nouveau la nécessité d'obéir aux ordres de ce haut personnage en faisant exécuter les deux ponts « sur le fossé » de la route de Paris à Toulouse, l'un au bout de la pièce de terre du S' Camy, chirurgien, et l'autre joignant le frau communal de Payrac. Il fut alors procédé à plusieurs ouvertures d'enchères, lesquelles n'eurent aucun succès, personne ne s'étant trouvé qui ait voulu se charger de la construction de ces deux ponts.

Cependant, les ordres de Mgr l'Intendant étaient impératifs et il fallait trouver une solution pour y répondre. De plus, le consul exposa aux membres de l'assemblée « que partie de la source de la fontaine publique s'était détournée, ce qui causait un grand préjudice, tant à la communauté qu'aux étrangers par rapport à la grande disette de l'eau et qu'il convenait pour le bien public de faire remettre la source dans sa caisse naturelle et de faire un lavoir et un abreuvoir au-dessous de cette fontaine où les bestiaux et ceux des étrangers puissent commodément boire et afin d'éviter qu'on les fasse boire dans la fontaine et qu'on y lave la lessive et les herbes potagères comme l'on a accoutumé de faire, ce qui fait qu'on n'a plus une eau pure et claire par les saletés qu'on y fait ».

Comme on peut le constater, la pollution de l'eau était déjà à l'ordre du jour...

Enfin, à la suite de nombreux échanges de vue, il fut décidé de faire une nouvelle ouverture d'enchère et cette fois plusieurs maçons se présentèrent dont le premier, Jean Belregard, offrit de faire les travaux pour la somme de 300 livres ; se présenta ensuite Jean Raynières « qui dit la somme de 290 livres »... enfin, après plusieurs offres de l'un et de l'autre, ce fut ce dernier qui s'offrit à effectuer ces travaux pour 270 livres, soit les deux ponts et la réparation de la fontaine. Nous n'infligerons pas à nos lecteurs l'énoncé des détails concernant la construction des deux ponts et la réparation de la fontaine... Une seule constatation s'impose, c'est la modicité de la somme par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser, lesquels devaient être terminés dans un délai d'un an à dater de ce jour et, au surplus, Jean Raynières devait fournir tous les matériaux, que les habitants de la communauté devaient lui apporter sur place par corvées...

Maintes réflexions se sont faites quant à la construction des deux ponts et, selon ce que nous avons pu comprendre, c'est le fait du nouveau tracé du grand chemin royal, avec ses fossés, qui, coupant à chaque bout l'ancien chemin de la Poste que nous connaissons de nos jours sous le nom de « rue Saint-Louis », empêchait les usagers de pénétrer ou de sortir de Payrac (11).

Rappelons à cette occasion que, le 1[er] novembre 1745, Pierre Sourzac, « consul moderne » de Payrac, s'adressait à la communauté assemblée en corps au son de la cloche et lui représentait que des ordres lui avaient été adressés par Mgr l'Intendant concernant la plantation d'arbres sur les deux côtés de la Grande Route « qui venait d'être tracée » dans la juridiction et territoire de cette communauté. Ce « complantement » devait être confié à un entrepreneur qui s'en chargerait pendant cinq ans aux conditions énoncées au modèle de soumission qui avait été publié et affiché plusieurs fois à la porte de l'église.

Cette plantation d'arbres n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde par les dommages que leur ombrage provoquerait aux riverains de la grande route (12)...

Henri VIERS.

1. D'après les notes laissées par M. Ville, ancien curé desservant de Payrac, consignées dans un carnet qu'a bien voulu nous confier M. Dambrun, secrétaire de la mairie de ce lieu. L'ancienne église fut démolie en 1899. L'actuelle, commencée en 1900, fut achevée de construire en 1901, elle coûta 51 000 francs or ; était maire lors de sa mise en chantier, M. Iscard, et à son achèvement, M. Soulacroup. L'architecte chargé de cette construction fut M. Rodolosse, de Cahors (note de M. Dambrun).
2. Archives mairie de Payrac.
3. Mairie de Payrac.
4. L'étude du document semble indiquer qu'une muraille séparait les deux taillables de Payrac et de Loupiac. La cartonnée mesure de Gourdon = 19 a 15 ca, 20 (arrondi de 1.915,19936241) et la coupe = 119 ca, 70 (métrologie du Lot, 1807).
5. Laurent III de Beaumont-Verneuil, sauf erreur.
6. Nous n'arrivons pas à situer l'emplacement de ce moulin. Il est donné en bail à cens en 1332, par le prieur de Caminel, à Pierre de Massaut. Il est dit en la paroisse de Payrac et confrontant le fief du seigneur de Massaut, le chemin de ce moulin à Payrac et à l'ancien ruisseau de Caminel, et les fiefs d'Hugues Labarde.
7. Le « Suc », ce nom signifie = pech, hauteur, ; ici, le pech de la chèvre.
8. Maurifons, nous pensons à la « Fontaine des Maures ».
9. Signalé par notre consœur de la S. E. Lot, M[lle] J. Nuville, qui habite en ce relais de Lanzac.
10. Eugène Sol : « Le Vieux Quercy ».
11. Communiqué par MM. les secrétaires de la mairie de Payrac d'après les notes de M. Ville, ancien curé desservant de la paroisse.
12. Extrait des notes de M. Ville, ancien curé. Nous voyons par cet acte que ce fut vraisemblablement vers cette année 1745 que la grande route de Paris à Toulouse eut son tracé modifié, constituant ainsi l'ébauche de notre R.N. 20.

# NOTES SUR LE COMMERCE DES ETOFFES A FIGEAC VERS LA FIN DU XV$^{eme}$ SIÈCLE

La documentation a été rassemblée à l'occasion d'une nouvelle lecture des notaires de Figeac conservés aux Archives du Lot. Pour ces simples notes, nous avons recueilli 229 obligations réparties dans quatorze registres de « brèves » intéressant la période 1470-1500. Peut-être convient-il d'expliquer le choix de ces limites dans le temps. En gros, on peut affirmer que les années 1470 inaugurent une nouvelle étape dans la destinée du Quercy. La période antérieure (1440-1470) avait été celle des pionniers, du repeuplement des campagnes mais aussi, dans une certaine mesure, des villes. A ce stade de l'effort de reconstruction, l'économie s'affermit, la démographie se consolide et une nouvelle génération de Quercinois connaît désormais une vie plus normale. La seconde de ces dates, 1500, a pour elle la commodité. Elle nous a également été dictée par un reste de pudeur scolaire nous interdisant de prolonger de quelques lustres, dans le XVI$^{e}$ siècle, le Moyen-âge quercinois, lequel, indifférent à la reconquête de Bordeaux, à la chute de Constantinople et même aux guerres d'Italie, avait survécu en absorbant des courants nouveaux.

Les 229 actes analysés ne constituent pas un ensemble parfaitement homogène. En effet, si, à une écrasante majorité, ce sont des obligations souscrites au profit de marchands figeacois (1) par d'humbles citadins et surtout des paysans d'alentour, quelques autres l'ont été par des nobles ou des ecclésiastiques, cinq ou six en tout, auxquels il convient d'ajouter quelques obligations consenties par des marchands de Figeac en faveur de leurs fournisseurs de villes voisines.

Avant tout commentaire, nous préférons donner les résultats de notre enquête sous la forme d'un tableau dans lequel nous avons rassemblé les centres de production drapière par régions. Pour la draperie languedocienne, nous nous sommes inspiré d'un classement établi par M. Ph. Wolff (2). Nous indiquons ensuite le nombre de mètres de chaque étoffe après conversion des cannes, aunes et empans, puis le nombre de « pièces ». Il ne s'agit pas,

| Centres de production | mètres | pièces | variétés |
|---|---|---|---|
| I. LANGUEDOC | | | |
| A. Lauragais Albigeois | | | |
| Lauragais | 4 | 1 | mesclat. |
| Sorèze | 152,50 | 35 | palmèle claire et foncée, ferret. |
| "Terres-basses" | 25,75 | 8 | mesclat, pers, rouge, blanquet, "bergerie" |
| Albi | 1 | 1 | |
| Castres | 9,25 | 2 | palmèle claire. |
| Lacaune | 5 | 3 | vert, violet. |
| B. Groupe de l'Ariège. | | | |
| Belpech | 35,50 | 10 | palmèle claire et foncée. |
| Foix | 2,75 | 1 | palmèle claire. |
| Larroque-d'Olmes | 66 | 45 | vert. |
| Mazères | 185 | 51 | palmèle claire et foncée. |
| C. Groupe de l'Aude | | | |
| Fanjeaux | 5,50 | 2 | palmèle ferruet. |
| Limoux | 152 | 28 | palmèle et violet ? (une seule mention) |
| Montolieu | 3 | 1 | palmèle. |
| II. ROUERGUE-GÉVAUDAN | | | |
| Villefranche-de-Rouergue | 21 | 5 | Nadieu, noir blanquet, "bergerie". |
| Rodez | 106 | 28 | Noir, blanquet, burel. |
| St Geniès-d'Olt | 6 | 1 | sauret |
| Gévaudan | 13 | 2 | blanquet, burel. |
| Marvéjols | 30,50 | 10 | blanquet, burel. |
| Menne | 5,50 | 1 | burel. |
| Serverette | 3 | 2 | blanquet, brunette. |
| III. MARCHE | | | |
| Felletin | 185,50 | 52 | noir, brunette, violet, rouge, tamat, clair. |
| IV. PAYS DE L'OUEST | | | |
| A. Poitou | | | |
| St. Jean-d'Angély | 28 | 8 | gris, mesclat, mesclat foncé, pers, pers clair. |
| Aubeville | 3 | 1 | gris. |
| Poitou | 394 | 85 | blanchie, gris sauret, brunette, pers, vert sombre, violet, rouge, mesclat, mulat. |
| Fontenay-le-Comte | 64 | 9 | blanchie, gris brunette, violet, violet sombre, rouge, mesclat. |
| Parthenay | 2,60 | 1 | mesclat. |
| La Châtaigneraie | 12 | 4 | brunette, pers sombre, violet, rouge. |
| Saint-Mesmin | 12 | 2 | blanchie |
| Mouilleron-en-Pareds | 102,50 | 5 | gris |

| | | | |
|---|---|---|---|
| B. Bretagne | | | |
| Bretagne | 16 | 5 | blanchie, violet, rouge, meslat. |
| Rennes | 11,25 | 3 | gris. |
| C. Normandie | | | |
| Montivilliers | 3,50 | 1 | brunette. |
| Rouen | 7,50 | 2 | brunette, ecarlate. |
| Vicomté de Rouen | 7 | 2 | violet. |
| V. BERRY | | | |
| Bourges | 28,50 | 9 | brunette, violet. |
| VI "FRANCE" | 3,75 | 2 | violet, vert. |
| VII ANGLETERRE | | | |
| Angleterre | 2 | 6 | roelle, vert, violet, garance. |
| Londres | 5,75 | 2 | gris. |
| VIII DIVERS | | | |
| Perpignan | 4 | 1 | brunette |
| ... "Monte regali" (Montrejeau? Montréal?) | 1,25 | 1 | pers. |
| IX INDÉTERMINÉS ET PAYS | 229,50 | 73 | radieu, noir, "bergerie", blanquet, greds, gris cordelié, cordelat pers, cordelat noir, brunette, buret ferruet, palmèle claire et fumée, vert, violet, rouge, pt meslat, camelot. |
| TOTAUX | 1.936,85 | 515 | |

en ce cas, de pièces de fabrication longues de 14 à 16 aunes de Paris, mais des morceaux découpés à la demande des clients.

Deux kilomètres de tissu, 515 pièces taillées à la demande des clients, représentent un bien faible échantillon. Il aurait fallu ajouter quelques pièces de « confection » : des chausses et des paires de manches que l'on adaptait aux « robes ». Par malheur, la quantité correspondante d'étoffe n'est jamais indiquée. Autre lacune, et bien plus grave : la part considérable des draps « indéterminés » ou « de pays », près de 12 % de l'ensemble des étoffes vendues à Figeac. Il faut en rendre responsable les rédacteurs des actes, peu soucieux de précision et qui n'ont pas cru devoir mentionner systématiquement les centres de production. Parmi ces indéterminés, on doit sans doute rendre à Fanjeaux, dont l'apport connu est infime, la plupart des draps dits de *ferruet* ou de *ferret*. Quant au label « drap de pays », il englobe vraisemblablement les draps du Quercy, rarement indiqués comme tels, mais aussi la production voisine de Villefranche-de-Rouergue. De même, on a sans doute constaté, en lisant notre tableau, que de nombreuses étoffes ne sont connues que par leur pays d'origine : Gévaudan, Poitou, Bretagne, Angleterre, « France »...

Les variétés mentionnées sont mieux caractérisées par la couleur que par la trame du tissu. Quelques termes restent obscurs : la « roelle » d'Angleterre pourrait s'expliquer par *roie* = garance. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des draps de *crede* ou de *grede* qui n'est certainement pas un centre de production, on pense plutôt à une couleur blanchâtre (*greda* = craie), explication préférable à celle de guède, terme septentrional servant à désigner le pastel. Les *mesclats* sont des draps « mixtes » obtenus par le mélange de fils de deux couleurs.

La draperie languedocienne (33,5 %) est surtout représentée par des étoffes de couleur bleue : des palmèles et des pers. Rien d'étonnant à cela car les villes « drapantes » étaient au contact de l'aire de production du pastel, les « pays de cocagne » (3) et plus particulièrement le Lauragais. Ce produit servait également de base à des mélanges permettant d'obtenir des verts dont Larroque-d'Olmes s'était fait une spécialité et des violets moins fréquents dans la production méridionale. Le vert de Larroque, acheté par petites quantités, servait à égayer des *vestes nuptiales* dont la teinte de fond était le rouge ou le bleu, parfois même le blanquet.

En pénétrant dans « la Montagne » (Rouergue, Gévaudan), on s'éloignait de la zone de production du pastel, aussi les étoffes en provenance de cette région (9,4 %) sont-elles beaucoup plus ternes que les précédentes, car le prix du pastel a monté en circulant de mains en mains. Alors, on s'en passe le plus souvent. Ces tissus n'offrent que des teintes austères, celles qui conviennent aux habits des moines, des religieux mendiants et des pâtres : *nadieu* (écrue), noirs, blanquets, burels et parfois des brunettes. Ces étoffes bon marché sont cependant utilisées pour les habits de noces des filles des laboureurs les moins fortunés.

Nous avons tenu à mettre à part les draps de Felletin. Cette ville, à un degré moindre qu'Aubusson, est tout de même bien connue pour ses tapisseries, mais elle produisait également, au XV^e^ siècle, des étoffes d'une certaine qualité, allant du noir au rouge.

Les draps des pays de l'Ouest sont surtout présents à Figeac grâce à la production poitevine (31,9 %) dont la palette est singulièrement riche et l'activité dispersée en de multiples petits centres qui sont aujourd'hui d'obscures bourgades telle Mouilleron-en-Pareds, patrie du Maréchal de Lattre de Tassigny. Durant près de six ans, nous avons cherché en vain à localiser les draps de *Molhero, Monlhero* ou encore *Moulhero*. Les trouvant récemment associés à d'autres draps poitevins, l'idée nous est venue que ce lieu pourrait bien être Mouilleron-en-Pareds dont l'activité drapière est attestée au XV^e^ siècle (4).

La Bretagne et la Normandie n'apparaissent qu'occasionnellement, d'autant que le gris de Rennes semble un produit coûteux. Il est vrai qu'au prix de l'étoffe il faut ajouter celui d'un long transport. Les étoffes de Montivilliers et de Rouen conservent leur haute réputation, tandis que les draps de la Vicomté semblent plus accessibles. Les étoffes les plus prestigieuses sont citées à l'occasion d'une obligation consentie par quelque noble en vue du mariage de sa fille. Les draps de Bourges, violets et brunettes, parent surtout les épouses des notables. Quelques centres de production sont encore attestés à Figeac : Perpignan en net recul et la lointaine Angleterre. Les Flandres, le Brabant, naguère exportateurs en Quercy, sont absents de notre petite statistique.

On souhaiterait connaître le prix de ces étoffes. Ordinairement, le notaire consigne une dette, soit une somme globale pour les tissus des robes et ceux qui servent de garnitures. Bien heureux encore quand ne s'ajoute pas à l'énumération des étoffes une couverture et un édredon destinés au lit nuptial ou encore lorsque nous est épargnée la fatidique formule « et pour compte final » ! Aussi la récolte des prix est-elle malaisée et incertaine, le scribe confondant parfois des pièces et des demi-pièces. On ne sait jamais non plus si une partie de l'achat n'a pas été payée comptant.

Les notaires ne nous disent pas comment ces étoffes, d'origine souvent lointaine, parvenaient jusqu'aux boutiques de Figeac. Sans doute, les marchands de cette ville suivaient-ils les foires — on trouve trace de promesses de paiements à Fontenay et à Lyon — mais ils disposaient, sinon de facteurs, tout au moins d'un réseau de transporteurs, de merciers ou colporteurs. Quelques marchands étrangers venaient en outre commercer à Figeac, vendant leurs tissus tantôt à des particuliers, tantôt à des chaussetiers ou des merciers, ce qui pourrait expliquer pour une part des différences de prix : gros et détail. Parmi ces « forains », nous avons rencontré trois marchands de Salers. On sait que des liens familiaux s'étaient noués entre les riverains de la Place des Nobles et l'oligarchie marchande de Figeac. En 1470-1474, Jean Amalvi ou Malvi, de Salers, vend des draps de Mouilleron-en-Pareds (5) ; son confrère, Aymar Mathiou écoule, toujours à Figeac mais en 1477, des draps de même provenance (6). Enfin Jean de Benamen, autre marchand de Salers, parfois qualifié noble, paraît à Figeac entre 1481 et 1493. Il descend à l'auberge tenue par les Perrocho, à l'enseigne del Bast, outre-pont du Griffoul, où il négocie ses draps, le plus souvent par pièces ou demi-pièces. Ses clients sont des marchands et des chaussetiers de la ville mais aussi du voisinage (7). Citons une seule de ces opérations. Le 6 décembre 1493, Pierre Maynart alias Peychiara (8), marchand de Saint-Céré, reconnaît devoir à Benamen 52 livres et 15 sous

| Date | étoffe | prix | date | étoffe | prix |
|---|---|---|---|---|---|
| 1470 | Mouilhzon en Parede | 2 L. | 1489 | Brunette de Bourges (1) | 6 L. 10 s. |
| – | gris de Poitou | 2 L. 6 s. | – | Saurel de Poitou | 2 L. |
| – | violet (inacheminé) | 2 L. | – | mesclat de Bretagne | 3 L. |
| 1474 | Saurel | 13 s. 2 d. | 1491 | palmié foncé de Sorèze | 2 L. 11 s. 8 d. |
| – | gris de Mouilhzon | 2 L. 8 s. 6 d. | – | palmié de Fenouet | 2 L. 5 s. 4 d. |
| 1475 | violet de Limoux | 1 Ø 3 s. 6 d. | 1492 | Brunette de Fellatin | 5 L. 12 s. |
| 1477 | violet de Fellatin | 3 L. 8 s. 6 d. | 1493 | rouge, Brunette, violet et noir de Poitou (2) | 2 L. |
| – | " " | 3 L. 12 s. 2 d. | 1494 | Brunette de Fellatin | 4 L. 16 s. 3 d. |
| – | gris de Mouilhzon | 2 L. 4 s. | 1495 | noir de Rodez | 1 L. 4 s. 4 d. |
| – | Brunette de Bourges | 3 L. 8 s. 6 d. | – | palmié de Castres | 1 L. 7 s. 6 d. |
| – | violet et noir de Fellatin | 3 L. 16 s. 8 d. | 1496 | palmié de Limoux | 1 L. 18 s. 4 d. |
| 1478 | rouge de Poitou | 2 L. 4 s. | – | Brunette de Fontenay | 3 L. 15. 10 d. |
| – | Brunette de Poitou | 1 L. 15 s. | 1497 | camelot | 2 L. 15 s. |
| – | violet de Poitou | 2 L. | 1498 | mesclat de St. J. d'Angély | 3 L. |
| 1482 | violet de "France" | 3 L. 3 s. 4 d. | – | Brunette de Fellatin | 6 L. |
| 1486 | gris d'Auteville | 4 L. | 1499 | burgerie des Terres Basses | 1 L. 7 s. 6 d. |
| 1487 | palmié clair | 2 L. 16 s. | – | gros clair de St. J. d'Angély | 2 L. 10 s. |
| – | noir de Rodez | 2 L. 5 s. | – | gros de Monte regali | 4 L. |
| – | Brunette de Poitou | 1 L. 18 s. | – | mesclat de Poitou | 5 L. 2 s. 6 d. |
| 1488 | Blanquet de Rodez | 1 L. | 1500 | gros de Poitou | 2 L. 13 s. |

*Quelques prix d'étoffe (à la canne)*

= écu, L = livre, s. = sou, d. = denier.

(1) Achat du réfectorier du monastère de Figeac.
(2) Prix de gros.

tournois pour la fourniture de 52 aunes 3/4 de divers draps : rouge, brunette, violet et pers de Poitou (9).

Jean Jay, marchand de Linards (10), au sud-est de Limoges, est un habitué de l'hôtellerie de Saint-Jacques, rue d'Aujou. Ses liens avec les hôteliers, les Lacombe, semblent avoir été étroits. De même qu'après le départ de Jean de Benamen, Perrocho recouvrait les créances et consentait aux cancellations, de même le patron de l'hôtellerie de Saint-Jacques, mais aussi un frère de celui-ci, recteur de Rueyres, rendent les mêmes services au marchand limousin qui, de 1470 à 1487, ne semble avoir écoulé à Figeac que des draps poitevins (11).

Léonard de la Brissa, marchand de Felletin, fait deux séjours à Figeac, en mai et en novembre 1477, comme client de l'auberge des Lacombe. Il ne paraît y avoir vendu que des demi-pièces de draps tissés dans sa ville : des noirs et des violets (12).

⁂

La période 1440-1470, celle d'une immédiate après-guerre, avait été caractérisée par une relative autarcie méridionale. Les paysannes du Quercy portaient, le jour de leurs noces, des étoffes apprêtées à Fanjeaux, Limoux, Alet ou Mazères ; bref, des draps languedociens plus chatoyants que les habits de tous les jours taillés dans des draps de pays : des burels, des noirs et des blanquets. Cependant, malgré la distance, certains draps des Flandres, ceux de Wervicq notamment, restaient accessibles aux laboureurs les plus fortunés. Evidemment, un choix beaucoup plus large s'offrait aux nobles, aux marchands et aux juristes.

Au cours des trente dernières années du XV$^{e}$ siècle, à Figeac tout au moins, la gamme des étoffes relativement bon marché ne cesse de s'élargir. Certes, il n'est plus question de draps des Flandres, mais certains centres de production languedociens sont toujours bien représentés, notamment Mazères et Limoux ainsi que Larroque-d'Olmes, irremplaçable pour les verts. On constate même la montée de la production de Sorèze, tout au moins une meilleure diffusion en Quercy, mais le fait notable est incontestablement le succès des draps de l'Ouest, plus exactement ceux du Poitou, comparable et même supérieur à celui des pièces d'une certaine qualité tissées à Felletin. On nous objectera que la présence à Figeac de quatre marchands forains fausse quelque peu notre statistique. Nous acceptons le risque d'avoir compté deux fois quelques aunes de tissu, d'abord lors de l'achat par un marchand figeacois et ensuite lors de la vente au détail. Il n'en est pas moins vrai que le Quercy s'ouvre alors vers le Nord et aussi vers l'Ouest. L'approvisionnement

en quantités sensiblement égales de draps langedociens et poitevins nous semble un fait significatif : les productions de deux morceaux de France longtemps séparés par les guerres se retrouvent ainsi dans les boutiques des marchands de Figeac, conséquence de la paix et de la sécurité des itinéraires retrouvées vingt ans plus tôt.

Jean LARTIGAUT.
(Déc. 1977).

NOTES

1. Une trentaine en tout. Quelques-uns ont formé des sociétés tels, en 1487, noble Jean Caranta et Barthélémy Cantagrel, tels encore, noble François Tubières et François de Bia en 1500. Voici la liste de ces marchands : 1470, noble Raymond Boysson, Hugues de Veson. 1473, Jean Yrempne. 1474, Gaucelm Grava, noble Pierre Boysson. 1475, noble Jean Boysson. 1477, Guillaume del Cayrou, Pierre Laurens. 1479, Jean Cavalie. 1480, noble Jean Caranta, Barthélémy Cantagrel. 1481, Pierre Manha, Jacques Raynal. 1486, Antoine Yrempne, Jean Bessieyra, Jean de Broa, Pierre Laurens senior. 1487, Raymond et Guillaume Galtié. 1488, Guillaume del Puech alias Valiech. 1489, Jean del Pon, Jean de Bassinhac, Guillaume de Sobressit. 1492, noble Guillaume Tubières, François Séguié. 1493, Guisbert Montalh. 1496, Brenguier Lacalm. 1497, François de Bia. (La date indiquée est celle de la première obligation souscrite en leur faveur).
2. *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350 - vers 1450)* (1954) p. 265, appendice II.
3. Ph. WOLFF, *op. cit.*, en particulier carte n° 9, p. 688 (le pastel dans la région toulousaine). Pour la période suivante, consulter : G. CASTER, *Le Commerce du pastel et de l'épicerie à Toulouse de 1450 environ à 1561*, Toulouse, 1962.
4. Nous remercions vivement M. R. Giraud, directeur des Services d'archives de la Vendée, et M. J. Joguet, adjoint d'archives, qui ont confirmé notre hypothèse en apportant les précisions suivantes : « Un règlement de police de la ville de Poitiers, en date du mois de novembre 1422, mentionne les draps fins de Mouilleron (BOISSONNADE, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou*, t. I, p. 274, n° 5). Les laines espagnoles transitaient par La Rochelle en direction de La Châtaigneraie. Un marchand espagnol possède une maison à Mouilleron. (M. DELAFOSSE, Marchands du Bas-Poitou et laines espagnoles à La Rochelle aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, dans *Revue du Bas-Poitou*, 1951, pp. 169-179).
5. Arch. dép. du Lot, III E. 24, fol. 210 vo ; III E. 20/3, fol. 132, 133 vo.
6. *Ibidem*, III E. 25/3, fol. 38. En mai 1484, nous retrouvons ce marchand en séjour à l'hôtellerie de Brenguier Menut. (*Ibidem*, III E. 27/3, fol. 29).
7. *Ibidem*, III E. 27/2, fol. 30 ; III E. 27/5, fol. 125 ; III E. 27/6, fol. 103 vo.
8. Ancêtre probable du poète François Maynard.
9. Arch. dép. du Lot, III E. 27/6, fol. 99 vo. Ajoutons que Jean de Benamen passa quelques jours à Figeac, en décembre 1493, à l'auberge de Guillaume Faure alias Savoya. (III E. 27/6, fol. 100, 104).
10. Haute-Vienne, ar. Limoges, c. Châteauneuf-la-Forêt.
11. Arch. dép. du Lot, III E 21/3, fol. 168. III E. 25/3, fol. 132, 155, 156, 165 vo, 170, 186 vo, 214, 267 vo ; III E. 27/4, fol. 26, 26 vo ; III E. 22/7, fol. 220 vo. Jay transportait également des balles de merlus : III E. 25/3, fol. 267.
12. *Ibidem*, III E. 25/3, fol. 16 vo, 80, 80 vo.

# L'IGUE DE LA FANAYRE

(Note préliminaire)

par Jacques BEAUCHERON, Claude BOREL, Claude LEMAIRE

GROUPE SPELEOLOGIQUE DU CAUSSE

*Situation :*

Lieu-dit « La Fanayre », aux abords immédiats de la ferme de M. Lavinal, à Thémines (Lot).

*Géologie :*

L'igue s'ouvre dans les calcaires sublithographiques du bathonien inférieur à la faveur d'une diaclase. Nous trouvons le bajocien supérieur à environ — 38 m.

*Remplissage :*

Dans toute la cavité, nous trouvons des placages d'argile, sable, graviers et galets du sidérolithique. Le « concrétionnement » est rare et localisé.

*Hydrologie :*

Le ruisseau « L'Ouysse » se perd dans le bourg de Thémines, 650 m environ au N.E. en amont de la Fanayre. Nous nous trouvons sur le parcours théorique de l'Ouysse souterraine, sur une ligne bourg de Thémines - faille de Flaujac.

— Il est probable qu'une galerie active, venant des pertes finales, suive approximativement la vallée sèche qui passe entre La Fanayre et le Pech Lavayssière, pour rejoindre directement la faille de Flaujac.

— Il est également possible qu'elle bifurque pour aboutir à l'une des galeries découvertes récemment par le G. S. Gramat.

— La jonction la plus vraisemblable serait la branche se dirigeant vers le S.S.E. qui collecterait, en passant, toute la zone comprise entre La Fanayre et l'ensemble des pertes de Roumégoux. A l'appui de cette hypothèse, l'orientation des cavités de cette région qui est sensiblement E.O.

## HISTORIQUE DES EXPLORATIONS DESCRIPTION DE LA CAVITE

L'igue, qui aspirait violemment, fut découverte, au cours de l'été 1972, par Bernard Sainte-Marie, membre du G.S.C. Il pense qu'il vient de découvrir un regard sur l'Ouysse souterraine. Il en fait part à Guy Francoual, alors président du groupe. Tous deux décident de l'ouvrir. Huit séances à l'explosif seront nécessaires pour ouvrir les quatre premiers mètres d'étroiture verticale. Claude Borel et Claude Lemaire viendront alors les seconder.

*Du 1er au 26 septembre 1972 :*

L'étroiture franchie, deux petits puits mènent à — 15 m et débouchent dans le sommet d'une belle diaclase en pente de 45°. Elle est coupée d'un ressaut de 5 m et, quelques mètres plus loin, d'une série de 7 chatières. Il faudra 6 longues séances pour les forcer.

Enfin, la galerie se poursuit sans problème, d'abord un ressaut de 2 m, suivi d'une galerie en « trou de serrure ». Elle mène, avec une forte pente, à la cote — 42 sur le bord d'un puits de 6 m. Faute de matériel, l'exploration ne peut se poursuivre ce jour-là.

*28 septembre 1972 :*

Pleins d'espoir, nous attaquons la descente avec 20 m d'échelle et deux cordes supplémentaires. Un quart d'heure plus tard, l'échelle est installée dans le puits de 6 m, et nous nous retrouvons à — 48 m. A ce niveau le courant d'air ne se ressent plus.

Devant nous, une belle galerie de 6 à 10 m de haut coupée par 3 puits. Le premier, de 10 m de profondeur, sera immédiatement exploré. A sa base, une salle de 8 m de diamètre est vite reconnue. L'eau s'y infiltre entre les galets. Seule une petite diaclase peut encore donner des résultats. Elle sera atteinte en artificiel en 1973 et n'ajoutera que 4 m de galerie supplémentaire. Le second puits, de 0,80 m de diamètre et d'une profondeur de 7 m, sera temporairement négligé. Il sera exploré fin 1972 et se terminera sur un bouchon d'argile.

Quelques pas plus loin, un important puits de 10 m de profondeur s'ouvre côté nord, tandis que la galerie principale prend une direction N.E. en diminuant de section. Elle est donc délaissée ce jour-là. L'échelle est à nouveau installée. La base du puits mesure 5 m de large et se prolonge vers le nord sur 12 m vers un bouchon argileux. A mi-chemin, vers l'est, se trouve un petit boyau d'où un bruit d'eau se fait entendre. Il fera l'objet de travaux assidus de Guy Francoual pendant de nombreuses séances.

*15 novembre 1972 :*

Nous sommes vite à la cote — 48 m, franchissons les 3 puits, la galerie délaissée lors de la séance précédente est le but de notre visite. Nous la suivons sur 70 m, pour aboutir sur le côté d'une trémie infranchissable. Quelques petites diaclases seront vues sans résultats notables.

Pendant près de 5 ans, le courant d'air reste introuvable dès la cote — 42 m franchie, et nous déblayons un peu au hasard, suivant l'inspiration du moment. Plus d'une cinquantaine de descentes sans réels résultats auront été effectuées lorsque, le 11 août 1977, au cours d'une visite de routine, Claude Borel et Christian Chassang le localisent à l'entrée d'un minuscule boyau de 10 cm de hauteur pour 30 cm de largeur. L'argile en est ôtée à pleines poignées et, 2,50 m plus loin, la découverte d'un puits de 2 m, obstrué par un gros bloc, abrège la séance.

Il sera dynamité et, la semaine suivante, nous découvrons, après l'ouverture de 4 chatières, environ 130 m de cheminement, mais le courant d'air s'est à nouveau évanoui. Le déblaiement d'une étroiture paraissant plus aérée est entamé. L'argile y est enlevée à seau. Une petite diaclase de faible profondeur et sans intérêt est mise au jour.

Dernière visite en 1977, Guy Francoual pense avoir découvert la continuation. Malgré l'absence de mouvement d'air, nous en attaquons le déblaiement.

*Saison 1978 :*

Participants : Emeric et J. Beaucheron, Borel, Francoual, Lemaire.

Après une nouvelle séance dans ce passage, nous rebroussons chemin vers la chatière du 11 août 1977. A moitié parcours, un courant d'air violent nous accueille, nous le suivons et aboutissons devant un petit laminoir de 50 cm de large sur 5 cm de hauteur.

Le week-end suivant, le laminoir est attaqué au burin et au marteau.

Après 3 heures de travail, Emeric s'y glisse et débouche dans une petite salle de 2 m de diamètre. Il reprend le déblaiement à rebrousse-poil, et bientôt nous pouvons le rejoindre. Une nouvelle étroiture, vite déblayée, nous attend. E. Beaucheron et C. Borel s'y introduisent et tous deux commencent la désobstruction sur 4 m de longueur d'un étroit boyau. Nous nous trouvons bientôt dans une salle de 3 m de diamètre. A l'autre extrémité, une diaclase de 3 m $\times$ 1 m nous absorbe. Nous sautons sur les lèvres d'une succession de gours à sec. La galerie prend des proportions de plus en plus importantes et, rapidement, elle atteint 10 m de hauteur sur 3 m de largeur. Sur la droite, nous délaissons de petites galeries, franchis-

sons un ressaut de 4 m et, quelques instants plus tard, nous arrivons sur un passage surbaissé, très vite élargi. Derrière une petite salle de 3 m × 4 m, la galerie principale, qui jusqu'à présent se dirigeait E.O., prend brusquement la direction S.N. et la voûte s'abaisse jusqu'à 1/2 m du sol. Au nord de cette petite salle, et à mi-hauteur, une étroiture laisse entrevoir une belle galerie.

Nous décidons de suivre la galerie principale. Quelques enjambées plus loin, la voûte se relève pour atteindre 7 m de hauteur, et la galerie a repris la direction initiale E.O. Hélas ! elle reprend à nouveau la direction S.N. et la voûte plonge inexorablement dans le sol : c'est le siphon d'argile. Nous reprenons la galerie en sens inverse et franchissons la chatière entrevue à l'aller. Derrière, une grande galerie, parallèle à la galerie principale, se développe sur 70 m environ jusqu'à une trémie et les petites galeries délaissées quelques minutes plus tôt en font la jonction. Nos éclairages s'épuisant, nous sortons.

Le lendemain, nous décidons de nous séparer au confluent des grandes galeries à la recherche du courant d'air.

E. et J. Beaucheron prendront la grande galerie parallèle ; Borel et Francoual, la galerie principale. Au bout de celle-ci, au-dessus du siphon d'argile, un laminoir de 10 cm de haut sur 1,50 m de large souffle violemment. Nous avons retrouvé notre fil conducteur mais, apparemment, 5 m de longueur minimum sont à dynamiter. Ensuite, le laminoir part vers l'ouest. Nous rejoignons l'équipe Beaucheron et les amenons à notre découverte.

D'un commun accord, nous décidons d'essayer de court-circuiter le laminoir par le dessous en suivant le méandre de voûte de la galerie principale.

*Saison 1979 :*

Les mois passent, le déblaiement se poursuit au fond de la galerie principale. Nous trouvons, en amont, une petite galerie de 10 m et, dans la galerie parallèle, une autre se dirigeant vers le sud. Elle souffle par intermittence ; nous la suivons sur environ 60 m. Nous l'appellerons, plus tard, galerie du passage Francoual.

Le 17 mars, nous arrivons dans le passage surbaissé. A nos pieds, un magnifique lac. L'endroit que nous désobstruons se trouve sous 4 m d'eau !

Nous revenons quelques jours plus tard. L'eau a disparu par un étroit boyau de 10 cm de diamètre ; à sa place, un immonde bourbier. Après 7 h de travail, seau après seau, nous avons écopé l'argile liquide et l'avons ramenée 10 m en arrière.

Le mois d'octobre arrive, ainsi que notre dernier déblaiement dans le passage siphonnant. Nous sommes écœurés. Des crues successives ont à nouveau ramolli l'argile. Tout est à refaire. La décision est prise, le laminoir supérieur va recueillir toute notre énergie.

En novembre et décembre, 16 séances de travaux dans le laminoir nous font gagner 7,50 m de longueur et, le 16 décembre, nous entendons, à 10 ou 15 m derrière l'étroiture, l'eau gicler sous pression. La crue menaçant de nous fermer le passage surbaissé, nous sommes obligés d'abréger la séance et revenons avec de l'eau jusqu'au cou.

*Quelques chiffres au 31 décembre 1979 :*

84 journées d'exploration et de travaux, totalisant 1 094 heures, ont permis, après élargissement de 31 chatières, de découvrir 750 mètres de galeries pour une profondeur maximum atteinte de 60 m.

## OBSERVATIONS

La cavité particulièrement argileuse interdit l'utilisation des freins et descendeurs. De nombreux passages sur vires et en opposition sont dangereusement glissants.

Les mouvements sont rendus pénibles par le poids de l'argile plaquée sur les combinaisons. Le franchissement d'étroitures sévères en devient malaisé, sinon impossible. Le spéléologue restant englué et ne pouvant s'en dégager par lui-même.

Nous avons constaté, le 3 novembre 1979, dans un recoin du passage « Francoual », la présence d'environ 3 à 4 % de gaz carbonique.

## CONCLUSION

L'année 1979 est, somme toute, assez décevante : Les résultats sont faibles en comparaison de l'importance des travaux entrepris.

Nous avons actuellement peu de chances de passer rapidement. Néanmoins, devant les possibilités de découvertes que représente cette cavité, nous continuerons, et cela quel que soit le travail à fournir. Nous espérons, malgré tout, que l'année 1980 nous permettra d'aboutir.

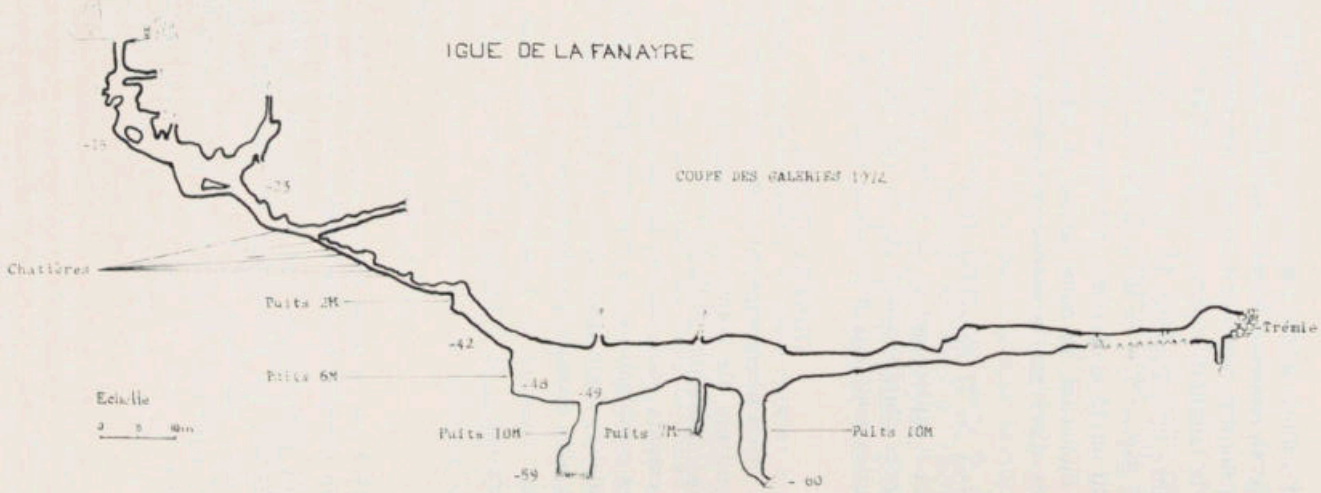
IGUE DE LA FANAYRE
COUPE DES GALERIES 1972
-15
-25
Chatières
Puits 2M
-42
Puits 6M
-48
-49
Echelle
0 5 10m
Puits 10M
Puits 2M
Puits 10M
-59
- 60
Trémie

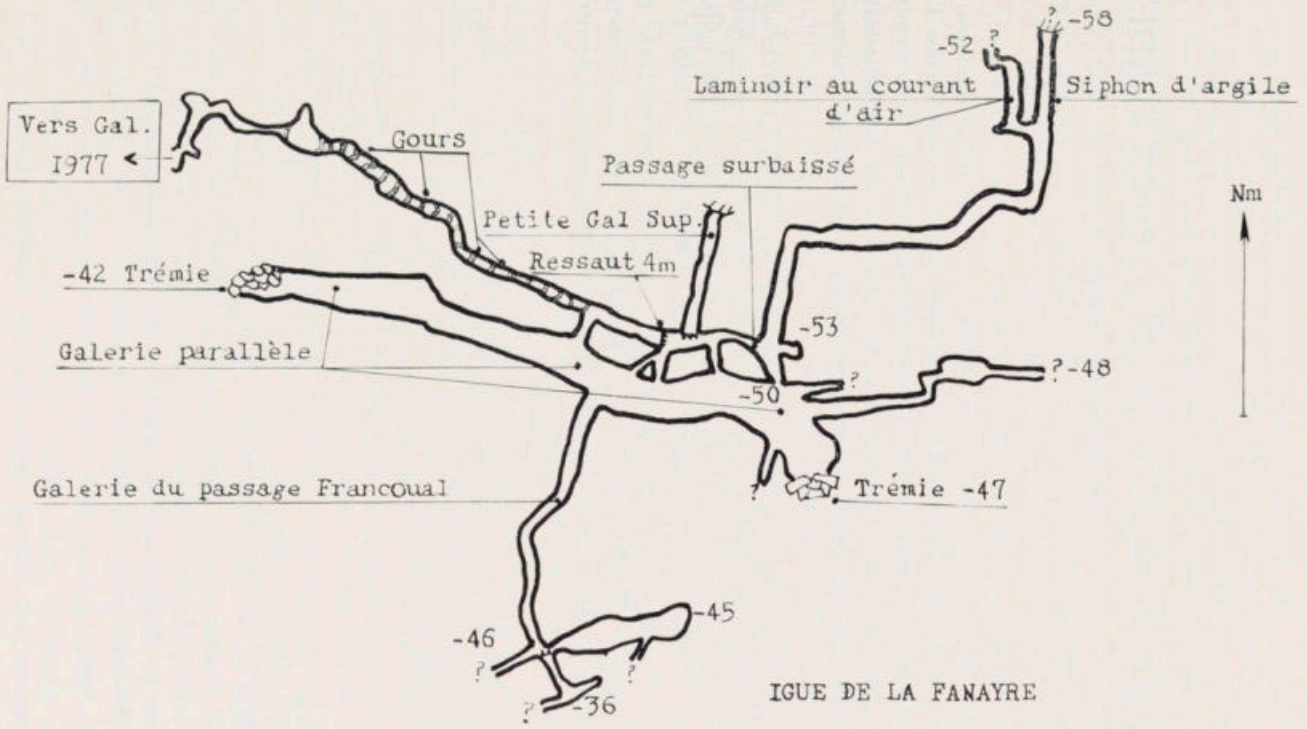


IGUE DE LA FANAYRE

Plan des galeries 1978

Echelle

0 10

# SORTIE A PÉRIGUEUX ET CHANCELADE

Dimanche 8 juin 1980

C'est par une journée providentiellement ensoleillée que notre car s'est rendu, le 8 juin, à Périgueux, via Sarlat et les Eyzies. La forêt Barade, que nous longions, nous laissait évoquer le souvenir de Jacquou le Croquant... mais nous pensions déjà à la Cathédrale Saint-Front avec son haut clocher, ses dômes et clochetons, qui marquait le lieu de notre rendez-vous.

M. Jean Secret, Président de la Société Historique et Archéologique du Périgord, nous y attendait. Il voulut bien retracer pour nous l'histoire du sanctuaire construit à partir du XI[e] siècle, église abbatiale d'abord, puis collégiale et enfin cathédrale dès 1669. Les importants travaux de restauration qui se sont poursuivis durant la seconde moitié du XIX[e] siècle « ont littéralement rasé puis reconstruit l'église », avec des modifications ayant conduit à la « restitution » que nous admirons maintenant.

On est saisi par l'immensité, le parfait équilibre, l'harmonie des proportions et des volumes de Saint-Front, qui est établi sur le plan d'une croix grecque, dont le centre et les quatre bras supportent les cinq coupoles byzantines.

On entre dans l'église par la branche nord du transept, mais du côté où devrait être la façade, c'est-à-dire à l'ouest, il y a eu fusion avec les restes de la « Vieille Eglise » consacrée en 1407, comprenant elle-même des vestiges très curieux, beaucoup plus anciens (les « confessions ») remontant aux VII[e] et IX[e] siècles.

Sans vouloir entrer dans le détail, qui sortirait du cadre du compte rendu de l'ensemble de cette journée, notons, dans l'abside principale de Saint-Front, la présence d'un immense retable et d'une chaire en bois massif, qui sont du plus bel art baroque du Périgord.

Nous avons pu voir dans une chapelle une toile, qui est la copie en vraie grandeur de la célèbre « Cène » de Léonard de Vinci, que A. Malraux a fait classer, compte tenu de ce que la fresque authentique du réfectoire des Dominicains de Milan a été très abîmée par les bombardements de la dernière guerre.

La visite de Saint-Front se termine « au pas de course » en raison de l'office de 11 heures qui va débuter, et nous nous rendons dans le vieux Périgueux, fort heureusement rendu accessible à la vie citadine, grâce au déblaiement de diverses cours intérieures, à la restauration de façades romanes et Renaissance, à l'établissement de passages « piétonniers » qui, dans un proche avenir, seront animés par la création de nombreuses boutiques et diverses manifestations culturelles dans ce quartier où brillent tant de vieilles demeures et de vieux hôtels assez bien conservés ou en cours de rénovation.

Nous nous rendons de là à l'église Saint-Etienne-la-Cité, dont la construction remonte aux XI[e] et XII[e] siècles, et qui fut cathédrale jusqu'en 1669. De quatre travées voûtées de coupoles il n'en subsiste que deux : une seule intacte, l'occidentale ; l'autre (celle du chœur) reconstruite un demi-siècle après le saccage des huguenots, avec un voûtement plus haut et plus élancé. Cette église tire son nom de son implantation dans la Cité, établie sur l'emplacement de la Vésone gallo-romaine. Nous recommandons au lecteur la consultation du tome de « La Nuit des Temps » (édit. Zodiaque) consacré au Périgord Roman, dans lequel Saint-Etienne-la-Cité est donné en premier exemple des témoignages de cette époque de l'art périgourdin.

Le Château Barrière, actuellement ruiné, appartenait à la famille dont le nom est resté attaché à Jeanne Barrière (héroïne de la défense du Château de Reilhac lors du soulèvement général contre l'envahisseur anglais). L'attention se porte sur les restes de la façade agrémentée de quelques beaux détails.

Le mur d'enceinte nous est montré comme ayant été construit hâtivement après la destruction de Vésone, avec remploi d'éléments architecturaux antiques dont les détails ouvragés apparaissent en parement intérieur, alors que la face extérieure du mur a été voulue lisse. La Porte Normande est construite, elle aussi, avec des matériaux de remploi.

Nous contemplons un moment la Tour de Vésone, majestueux monument bâti en épais noyau de blocage entre parements de petit appareil cubique, eux-mêmes recouverts d'un crépi et de plaques de marbre, dont les attaches en crampons de fer se voient à la partie supérieure. Ce beau vestige date du II[e] siècle ; il paraît être une tour, mais il devait être en réalité la partie centrale, la *cella* d'un temple dédié à la déesse tutélaire Vésuna. Traditions et légendes rappellent les actions du premier évêque saint Front pour détrôner le culte païen qui s'y attachait.

La ville de Périgueux a su convertir le site des Arènes en un jardin accueillant, sur lequel s'arrêtent les derniers regards de notre visite du chef-lieu.

En cours de matinée, le Président Secret avait laissé la conduite de notre groupe à Mme Sadouillet-Perrin, sa Vice-Présidente, dont la parfaite érudition sut aimablement satisfaire notre désir de connaître et de découvrir. Invitée à présider notre repas servi au restaurant « Le Périgord », elle répondit à l'heure des toasts avec une charmante courtoisie, quand notre Président exprima à la Société savante périgourdine la gratitude de sa sœur quercynoise, pour laquelle une frontière départementale et de Fédération avait su si aimablement s'effacer.

A Chancelade le Père Mazeau, curé du lieu, enthousiaste et fervent admirateur d'Alain de Solminihac (qui, — nous le savons — fut abbé de Chancelade, puis évêque de Cahors) fit passer dans ses propos l'amour des belles pierres et des belles choses, tant par la visite du musée, qu'il complète au fur et à mesure de ses actives et fructueuses recherches, que par la promenade qu'il nous fit faire à l'intérieur de l'abbaye.

Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, son église a conservé une façade romane à demi-cachée sous un portail moderne, le reste du sanctuaire ayant été complètement transformé au XVII[e] siècle. Près de l'abbaye on remarque la chapelle romane Saint-Jean, bâtie sur le rocher, ancienne église paroissiale qui, bien que désaffectée. retrouve en hiver sa vocation fonctionnelle pour de simples raisons de confort saisonnier.

Nous n'avons pas à anticiper ici sur ce qui sera dit de Chancelade et d'Alain de Solminihac au cours de notre journée du dimanche 14 décembre, que la Société des Etudes du Lot consacrera à l'illustre évêque de Cahors, à la veille de sa béatification ; mais nous aurons déjà effectué, grâce à notre visite de l'abbaye, une démarche d'approche particulièrement utile.

L'heure est tardive ; il nous faut penser malheureusement au retour : « les sons et les parfums laissent dans l'air du soir la nostalgie des aux revoirs »

Michel GIPOULOU.

# INFORMATION

## ENQUETE SUR LA NOBLESSE EN BORDELAIS, PERIGORD, AGENAIS ET QUERCY DE 1450 à 1650 (1)

Le Centre de recherches sur *les Origines de l'Europe moderne* dont le laboratoire est installé à l'Institut d'histoire de l'Université de Bordeaux III, entreprend sous la direction de Bernard Guillemain, professeur d'histoire médiévale et responsable du centre de recherches, une enquête sur la noblesse en Bordelais, Périgord, Agenais, Quercy, de 1450 à 1650. Cette étude s'inscrit parfaitement dans les perspectives de recherches sur les élites françaises évoquées dans le fascicule qui présente les résultats de la table-ronde du 27 octobre 1979. Cette enquête est ouverte à tous ceux qui aiment l'histoire ou qui l'enseignent ou qui s'intéressent au thème choisi, aux régions concernées ou à la période étudiée. Elle a pour but de réunir et d'associer le plus grand nombre de collaborateurs afin de leur offrir une collecte de renseignements capables d'éclairer l'histoire d'une période mal connue dans notre région où la noblesse a joué un rôle de tout premier plan dans tous les domaines.

Cette recherche s'ordonne selon trois directions qui offrent autant de choix aux personnes désireuses de collaborer à cette entreprise :

1) Une recension des familles de la noblesse à partir des publications les plus accessibles : ouvrages, sources imprimées, articles de revues. Cette première collecte suppose aussi le signalement archéologique des demeures de la noblesse (châteaux, manoirs, hôtels, maisons). Dès lors les reconnaissances et études sur le terrain prennent tout leur intérêt. Des fiches, préparées à cet effet, essaient de répondre aux objectifs de cette recension initiale et,

---

1. Anne-Marie Cocula responsable de l'enquête et chargée de son organisation.

(Université de Bordeaux III - Centre de Recherches sur les Origines de l'Europe Moderne).

surtout, de coordonner les renseignements et d'harmoniser les résultats.

2) Une recension de complément et de vérification des familles et des personnes menée à partir des différents fonds d'archives, sans méconnaître l'immense ressource dormante des fonds privés. Cette seconde étape est destinée non seulement à prolonger et à compléter la première recension, mais encore à la corriger en essayant de détecter les erreurs, volontaires ou involontaires, contenues dans les publications.

3) Au fur et à mesure que les résultats de ces recherches parviendront au Centre, celui-ci s'efforcera de les mettre en œuvre en constituant un fichier qui, à son tour, servira de base d'informations et de point de départ à de nouvelles recherches, par exemple des monographies dont la multiplication est un gage du succès de l'entreprise. Ainsi tous les participants de la collecte des données seront les premiers bénéficiaires du trésor mis en commun. Au stade terminal, enfin, on procèdera au traitement des informations ainsi engrangées .

oOo

Les collaborateurs éventuels sont priés de se mettre en relation avec M. Lartigaut en vue de la centralisation des informations relatives au Quercy.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

## SEANCE DU 3 AVRIL 1980

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance le président adresse, au nom de la Société, des condoléances aux familles du Capitaine Thomas dont les obsèques ont été célébrées à Pradines le 18 mars et de Mme Filleul décédée le 9 mars.

Il adresse ensuite des félicitations à :

— M. Jean Lacoste nommé chevalier du mérite agricole.

— Mme Labrousse-Cazaux promue commandeur dans l'ordre Palmes académiques.

— Mme Passédat-Chazarein nommée chevalier dans l'ordre des des Palmse académiques.

*Présentation :*

— M. Pierre Guichard, greffier en chef honoraire du Tribunal de Cahors, par Mme Maurel et M. Vitrac.

*Correspondance reçue :* de notre sociétaire M. Poulet délégué de l'I.E.O. pour le Lot, une invitation au stage du 7 au 12 avril au lycée de Terre-Rouge à Cahors, organisé par le « Centre régional d'études occitanes de l'Académie de Toulouse », stage prévoyant des exposés de M. l'abbé Toulze et de M. Lartigaut.

*Don* de M. l'abbé Lagorse, d'une photographie de Léon Gambetta avec signature autographe.

---

*Présents :* MM. et M[mes] Bellot, Destreicher, Ségala ; M[mes] Durand, Alayrac, Guilmet, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Vignon ; M[lles] Cavaroc, Denjean, Hugon ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Brunet, Cablat, Claval, Dalon, Delmon, Guichard, Sarda, Vitrac.

*Excusés :* M[mes] Bidan, Chiché, Faivre, Général et M[me] Bertrand, M[mes] Brunet, Hugues, Mendailles, abbé Toulze.

La Société remercie le donateur.

*Article signalé :* M. d'Alauzier signale de la part de M. Lartigaut un article de M^me^ Henriette Jullien de Pomerol sur « La bibliothèque du collège Pèlegry à Cahors à la fin du XIV^e^ siècle » paru dans le n. 137 de *l'Ecole des Chartes,* juillet-décembre 1979 pp. 227 à 271.

PETITS PÈLERINAGES ET DÉVOTIONS POPULAIRES (*M. Dalon*)

Poursuivant sa communication sur les petits pèlerinages et les dévotions locales, M. Dalon nous conduit à Saint-Hilaire-Lalbenque (saint Benoît Labre), Cahors (sainte Coiffe et Alain de Solminihac) Pradines (saint Martial et Notre-Dame du Salve Regina), Saint-Vincent-Rive-d'Olt (Notre-Dame du Bon-Secours), Sérignac (saint Eutrope). Il termine par l'ancien pèlerinage à sainte Philomène qui, pendant plus d'un siècle, a attiré des foules de fidèles à Montdoumerc.

## SEANCE DU 8 MAI 1980

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance le président fait part des décès de :

— M. Emile Foulon, survenu à la maison de retraite de Moissac,

— Mme Thouvenin de Villaret, de Saint-Laurent-Lolmie, ainsi que de la mère de notre confrère le général de Broca.

Il adresse les condoléances de la Société à leurs familles.

*Distinctions :*

M. Jean Lartigaut vient de recevoir le Second prix Gobert, décerné par l'Académie des Inscriptions, pour son ouvrage sur « Les campagnes du Quercy après la Guerre de Cent ans ». La Société des études rappelle que cette très ancienne fondation (dûe au baron Napoléon Gobert mort au Caire en 1833) couronne « le

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bellot, Bidan, Cassot, Chiché, Claval, Destreicher, Ségala L. ; M^mes^ Baldy, Cole, Constant-Le Stum, Dubernet de Garros, du Cheyron, Durand Alayrac, Guilmet, Hugues, Maurel G., Soulié P., Vignon ; M^lles^ Cavaroc, Denjean, Hugon, Tranier, Van der Gaag ; MM. d'Alauzier, Bouyssou, Brunet, Cablat, Dalon, Gérard, Faivre, Gipoulou, abbé Lachièze-Rey, Malbec, Quercy, Rigal J., Vitrac.

*Excusés :* M. et M^me^ Ségala M., M^mes^ Brunet, Mendailles, Rigal, Faivre, M^lle^ Jouclas, MM. Bardes, abbé Toulze.

travail le plus savant et le plus profond » sur l'histoire de France, ce qui souligne le large et élogieux écho soulevé par le travail de notre éminent sociétaire et honore notre compagnie, heureuse de l'en féliciter.

La Société a noté avec plaisir la désignation de MM. l'abbé Lachièze-Rey, Dalon et Derville comme membres de la Commission diocésaine d'Art sacré ; le président leur adresse nos compliments.

Il félicite également Mme Antoinette Calmon qui vient de nous annoncer l'attribution qui lui est faite de la médaille de la Croix-Rouge.

*Présentations :*

— M. Guy Francoual, Apiculteur, Le Puech Rouge, Lacapelle-Marival, présenté par MM. Lorblanchet et Génot ;

— M. Jean-Louis Nespoulous, Photographe, Cahors, par le Général Soulié et M. Dalon ;

— M. Charles Alquier, retraité des Finances, Cahors, par le Général Soulié et M. Ségala ;

— Mme Chantal Dubernet de Garros, Etalagiste, Cahors, par M. Pauc et M. Gipoulou.

*Dons :* de M. Moulinier, président de la Société des poètes du Quercy, les n. 74 à 79 de la revue « Oltis ».

*Correspondances reçues :*

— de notre sociétaire M^e^ Calmon, notaire à Figeac, une invitation à l'assemblée générale qui, dans cette ville, doit mettre sur pied un « Comité Champollion ». M. Bouyssou expose les motifs et les buts de cette initiative. Il lui est demandé et il accepte de représenter notre Société auprès de cette organisation.

— de M. Secret, président de la Société d'archéologie de Périgueux son accord concernant la visite commentée de sa ville le dimanche 8 juin.

— de Mme du Cheyron, de la part du Syndicat d'initiative de Cahors, une invitation aux hommes de lettres du département, à s'intégrer dans l'organisation d'une manifestation culturelle en fonction de l'année du patrimoine.

*Avis de classement :*

Inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques du dolmen de Pech-Peyroux, commune de Livernon (arrêté du 4 avril 1980).

*Communications :*

REPRODUCTIONS D'ARCHIVES (*Mme Constant-Le Stum*) Le Directeur des Archives départementales nous montre les réalisations effectuées au titre de l'année du patrimoine : reproduction de documents en couleur (carte de France de 1578 ; village de Crépy-en-Valois ; déclaration des Droits de l'Homme). — Divers sceaux, dont quelques-uns montés en broche. Ces reproductions sont exposées aux Archives départementales où on peut en obtenir l'acquisition.

MARGUERITE MAZET SCULPTEUR (1881-1947) Le dimanche 29 avril, la ville de Domme (Dordogne) a honoré l'œuvre et la mémoire de Marguerite Mazet en donnant son nom à une rue. Le président a représenté notre Société à cette manifestation au cours de laquelle l'Académie des Sciences et des Arts du Périgord a rendu un chaleureux hommage à l'artiste.

Celle-ci, née et morte à Duravel, était déjà connue de nous, puisque au cours de la séance d'octobre 1975 (B.S.E.L. XCVI p. 211) l'ouvrage abondamment illustré que lui a consacré son fils, notre sociétaire le Dr J.-B. Mazet, nous a été présenté.

Le président donne connaissance d'une notice biographique faisant découvrir la vie aventureuse et pleine de mérites des deux grands-pères de Marguerite Mazet, qui partirent « aux Amériques » au siècle dernier comme tant d'autres de chez nous, et qui, grâce à leur intelligence et à leur trempe, surent y faire fortune. Marguerite Mazet doit-elle à cette hérédité le raidissement courageux d'une artiste autodidacte devant les exigences de la vie ?

ALAIN DE SOLMINIHAC EVÊQUE DE CAHORS (*Professeur Darricau*) Le président présente le livre que M. le Professeur Darricau vient d'écrire « en quelques pages qui permettent à un large public d'avoir une première idée de ce personnage » à l'approche de sa béatification. La préface de cet ouvrage est due à Mgr Rabine, évêque de Cahors.

PROJECTIONS (*M. Dalon*) M. Dalon projette et commente de nombreuses diapositives qui élargissent le travail dont il nous a déjà entretenus sur les croix, dans une quête s'étendant ici vers le Nord du département (croix de pierre avec motifs sculptés, croix de ferronnerie des XVIII$^{e}$ et XIX$^{e}$ siècles, et même une de ces grandes croix de bois devenant la proie du temps.

## SEANCE DU 5 JUIN 1980

*Président :* Général Soulié

En ouvrant la séance, le Président fait part de la promotion du Médecin-Colonel Maurice Vrillac au grade de Médecin-Général ; il lui adresse les compliments de la Société.

*Présentations :*

— M^lle^ Pierrette Gary, Professeur, Cahors, présentée par M^me^ P. Soulié et M^me^ Boutot ;

— M. Jacques Albertini, Officier Général de Gendarmerie (C. R.), Lacapelle-Marival, par le Général Soulié et le Général Laval ;

— M^me^ Simone Lafon, employée vétérinaire, Cahors, par M^mes^ Hugues et Mendailles ;

— M^me^ Claudine Barrier, Proviseur du Lycée d'enseignement professionnel, Lacapelle-Marival, par le Général Albertini et M^lle^ du Mazaubrun ;

— M^lle^ Carole Paillé, Cahors, par MM. Brunet et Cablat ;

— Docteur Pierre Fleury, Médecin, Cajarc, par MM. Gipoulou et Pauc.

*Correspondances reçues :*

— de M. G. Depeyrot, qui signale la mise en vente suspecte, sur le marché numismatique toulousain, d'un trésor de 400 à 800 monnaies féodales (de Cahors, Rodez, Melgueil). Tous renseignements susceptibles d'aiguiller les recherches sur l'origine de cette découverte, certainement antérieure à décembre 1979, peuvent être communiquées à M. Depeyrot.

— de M^e^ P. Calmon, notaire à Figeac, le compte rendu de l'assemblée constitutive de l'Association du Comité Champollion en date du 19 mai 1980, sous la présidence de M. Malvy, député-maire de Figeac. M. Bouyssou, nommé vice-président, nous donne quelques précisions et nous apprend que la bibliothèque municipale de Cahors possède de précieux documents sur les découvertes des frères Champollion.

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Général Bertrand, Claval, Destreicher, Goutal, Ségala, Vitrac ; M^mes^ Baldy, Constant-Le Stum, Gary, Guilmet, Hugues, Lafon, Maurel G., Raimondeau, Soulié P., Soulié R., Vignon, Villette ; M^lles^ Cavaroc, Denjean, Hugon, Paillé ; MM. Bardes, Bouyssou, Brunet, Cablat, Dalon, Delmon, Du Cheyron, Faivre, Rigal, Sigrist.

*Excusés :* M. et M^me^ Bellot, M^mes^ Faivre, Durand Alayrac, Mendailles, MM. d'Alauzier, abbé Lachièze-Rey, Lartigaut, Lorblanchet, Gipoulou, Malbec, Quercy, abbé Toulze.

— de M. Juillet, une carte nous confirmant son accord pour la présentation des Fieux au cours de la sortie du 7 septembre à Gramat.

— de la Fédération, la circulaire n° 183 donnant le programme et les détails d'organisation du congrès régional de Saint-Gaudens qui aura lieu du 20 au 22 juin.

*Articles signalés :*

— Par M. d'Alauzier : Dans le numéro du deuxième trimestre 1980 du *Quercy à Paris* a paru la première partie d'une note de notre confrère M. Thonnat sur les filles de Pierre-César Auguier, qui était de Figeac. Elles furent élèves de la célèbre institution de M^me^ Campan à Saint-Germain-en-Laye (origine d'une des maisons de la Légion d'Honneur). Elles s'y lièrent à la fille de Joséphine de Beauharnais, la future reine Hortense. Ce fut la cause du mariage de Ney avec l'une d'elles, Eglé (ou Aglaé). D'après *Documents sur les familles du Haut-Quercy* de M. Thonnat, article Auguier, le château de Bessonies, où le Maréchal Ney fut arrêté en 1815, appartenait alors à Marie-Anne Lagane, veuve de M. de Bessonies. Elle était fille de Suzanne Auguier, elle-même tante de la Maréchale Ney.

— Par M. Lartigaut : Les actes du colloque international du C.N.R.S., tenu à Avignon en 1978 sur le thème *Genèse et débats du Grand Schisme d'Occident*, renferment (pp. 73-88) une communication de M. Noël Coulet, maître de conférences à l'Université de Provence, sur « Le livre de raison de Guillaume de Rouffilhac (1354-1364 ». Ce juriste quercinois, qui fut recteur du Comtat et évêque de Fréjus, fit preuve de beaucoup de sollicitude pour ses neveux, en particulier le constructeur du château de La Treyne. Son livre de raison a le mérite de nous faire découvrir l' « information » telle qu'elle parvenait à Carpentras et surtout à Avignon, capitale de la Chrétienté. Il comporte également une généalogie sommaire : six générations de Rouffillac représentées par dix personnages (tous des mâles) à la figure expressive accostée d'un prénom et d'un titre : *miles, armiger*. Il semble que les malheurs du temps ne permettent pas, dans l'immédiat, la publication de ce document d'une centaine de feuillets conservé aux Archives Vaticanes.

*Communications :*

ETATS DE SERVICE DU CAPITAINE DE GRENADIERS ANTOINE DE LAMOTHE-LATOUR-MONFAUCON ANCÊTRE MATERNEL DE L. GAMBETTA

(*P.-G. Linon*)

La présente note apporte un utile complément à la communication du même auteur publiée dans notre bulletin en 1975 (p. 61) sur l'ascendance maternelle de Léon Gambetta. Une récente mise à jour

du Brevet de Capitaine et des états de service d'Antoine de Lamothe-Latour-Monfaucon (bisaïeul du grand tribun républicain) permet de mieux cerner la personnalité de ce ci-devant, qui dut l'épaulette au roi Louis XVI, mais qui, après la chute du trône, au lieu de l'émigration choisit de rester fidèle à la France dans les armées de la Monarchie constitutionnelle, de la République et du Consulat, selon une opiniâtre volonté du service de la patrie, intéressante à noter chez cet ancêtre de Gambetta. Au cours de sa carrière, il connut la captiivté aux mains des Espagnols.

EDIT DE CRÉATION DE LA COUR DES AYDES DE CAHORS (*M. de Folmont*)

M. de Folmont nous fait connaître une copie de l'Edit de création de la Cour des Aydes de Cahors, effectuée après le transfert de la Cour à Montauban. La pièce originale est un Edit de juillet 1642, le jour n'en étant pas précisé (il en était ainsi quand une pièce originale émanant du Roi avait une valeur permanente). Cet Edit de création n'existant pas aux Archives du Lot, la photocopie qu'a bien voulu nous remettre M. de Folmont y constituera un dépôt intéressant.

BULLE PONTIFICALE ACCORDANT DISPENSE DE MARIAGE POUR UN 3e DEGRÉ D'AFFINITÉ (*M. de Folmont*)

En provenance également des archives de la famille de Testas de Folmont, nous recevons la photocopie assez difficilement lisible d'un parchemin écrit en latin, dans lequel MM. d'Alauzier et Lartigaut ont reconnu qu'il s'agissait d'une dispense de mariage établie par le Pape Urbain VIII à Rome, en 1632, en faveur d'un troisième degré d'affinité concernant un certain DAIDE ou DARDAS et une Marie LACOMBE du BAS (= d'Albas). Cette pièce est scellée d'une bulle en plomb du modèle classique, portant d'un côté les têtes des saints Pierre et Paul ; de l'autre, le nom du Pape.

L'IGUE DE FANAYRE (*J. Beaucheron, C. Borel, C. Lemaire*)

M. Chiché présente et commente, avec des projections, les résultats des importants travaux de recherche effectués depuis deux ans sur le cours souterrain de l'Ouysse par le Groupe spéléologique du Causse, qui espère que sa persévérance lui permettra, en 1980, de faire la jonction avec le tracé découvert par le Groupe spéléologique de Gramat.

---

ERRATUM

Premier fascicule 1980, p. 68. Philippe Gaubert. A l'appui de la photographie de l'artiste, au lieu de : Ph. Arch. Nat., lire : *Photo Bibl. Nat. Paris.*

# VIERGES DE PITIE QUERCYNOISES

*Du 15 juillet au 30 septembre 1980, dans le « Grenier du Chapitre » de la cathédrale de Cahors, s'est tenue une exposition consacrée aux Vierges de Pitié du Lot. Remarquablement mise sur pied, dans un cadre exceptionnel, par la Conservation départementale des Antiquités et objets d'art, elle a connu un succès qui a largement dépassé les limites du Quercy *.*

*Nous remercions M^lle^ Escat, conservateur adjoint, d'avoir bien voulu évoquer ici le thème de cette manifestation dont elle a été la principale organisatrice.*

***

Vierge de Pitié, Homme de Douleur, Christ crucifié, sont les images d'un culte nouveau, le signe d'une évolution, d'une transformation de la foi, « l'objet principal de la piété devient l'intimité secrète avec le Divin dont Newman dira qu'elle fait de l'Eglise un lieu de solitude » (1).

Cette lente mutation se prépare à travers tout le XIV^e^ siècle, favorisée sans doute par les malheurs du temps. La vie chrétienne, la spiritualité, trouvent leur voie dans les couvents qui deviennent refuges, refuges pour les mystiques aussi. Le particulier prime l'universel, la douleur est grande, la souffrance poignante et l'Homme n'essaie plus de passer au-delà, il attire le Dieu-Homme vers lui, s'identifie à lui, à travers son propre désarroi.

La note dominante n'est plus sur le Christ de gloire, Christ qui transcende, Dieu de l'Universel, force essentielle, mais sur la mère pleurant son fils mort.

Ce thème iconographique, si fréquemment repris, apparaît à la fin du XIV^e^ siècle et semble avoir d'abord été peint avant d'être sculpté. Groupe qui rend présente cette vision nouvelle, par sa composition tout d'abord, puisqu'il s'agit simplement de deux personnages sculptés isolément, faits pour être mis dans des chapelles, lieux d'oraison intimes, à l'ombre d'un cloître et surtout sur les monuments funéraires pour aider ceux qui sont dans la peine par l'exemple d'une douleur plus grande que la leur.

---

1 A. Malraux. La métamorphose des Dieux. N.R.F. 1958.

* *Le catalogue illustré de l'exposition est encore disponible à l'Agence des Bâtiments de France de Cahors.*

(Cl. M. Escat).

Pietà de Ginouillac (début XVI[e]).

Les mystiques, durant leur méditation, centrent l'intérêt de plus en plus sur la Passion de la Vierge, à l'égal de celle de son fils. Dans les congrégations des textes circulent, tel celui des Méditations du pseudo Bonaventure qui, repris et détaillés, rythment la journée de prière. A l'heure de complies : méditation sur la mise au tombeau, après l'heure de complies : méditation sur l'esseulement de la Vierge.

Influence que l'on retrouve dans le monde laïque à travers les Mystères dont les sources d'inspiration suivent ces mêmes textes.

Dans le cadre de ces représentations théâtrales, après la descente de croix et avant la mise au tombeau, une scène restait à créer : la mère recevant son fils, tableau absent de tous les textes sacrés mais qu'une représentation vivante rendait indispensable, scène qui s'intègre parfaitement au déroulement tragique de l'histoire et qui met en valeur un des moments les plus douloureux de la Passion de Marie.

De ces instants de théâtre naîtront des œuvres sculpturales qui semblent avoir eu un immense succès puisque de nos jours encore le recensement que nous en avons fait dans le seul département du Lot a permis d'en dénombrer plus d'une soixantaine.

Statues de valeur inégale, d'un art souvent stéréotypé, mais au travers desquelles passe la foi des hommes. Foi populaire certes, qui vise plutôt à l'identification qu'à l'élévation, mais touchante d'intensité.

D'origine souvent inconnue, en l'état actuel de nos recherches, elles sont d'abord sculptées dans la pierre, et ce sont les plus anciennes qui pour notre région ne sont pas antérieures aux toutes dernières années du XV[e] siècle et, le plus souvent, datent du début du XVI[e] siècle. L'image reste la même : la Vierge, assise, drapée d'un manteau ample et protecteur, présente son fils mort sur les genoux, tête inclinée vers lui, mains jointes. Le corps du Christ est en quelque sorte offert, et présenté à celui qui prie par cette mère qui joue ici le rôle d'ostensoir de la même manière mais dans un tout autre esprit que la Vierge en majesté romane. Le couple divin est ici beaucoup plus humain, plus accessible, plus présent. Déchirée dans son amour, Notre-Dame pleure ;

> ...« *ça mon enffant, ça mon amy*
> *ça mon trésor, ça ma richesse !*
> *rendez-moy la seule possesse*
> *que james au monde je quier...* » (2)

Elle parle plus simplement à l'âme populaire que ne pouvaient le faire les représentations des Vierges rayonnantes qui forcèrent l'homme à se dépasser, image parfaite hors du temps et du monde.

2. Arnould Greban. Le Mystère de la Passion. Ed Slatkine Reprints, Genève 1970.

Ces Vierges de Pitié beaucoup plus humaines, beaucoup moins divines, ont su établir un dialogue tout en gardant ce côté mystérieux de l'au-delà qui reste sensible dans ces regards qui jamais ne se joignent. Certes toutes ces mères pleurent et souffrent et pourtant pas une ne fixe son fils, le geste est ébauché, la tête ploie vers lui, les paupières s'abaissent mais le regard s'absente, dépasse le corps, passe à travers lui et c'est peut-être là le plus important, le signe d'une autre dimension.

Toutes celles que nous avons trouvées datant des années 1500 ont une même ligne générale. La plupart, telles celles de Ginouillac, Bretenoux et Gréalou sont fidèles à la tradition champenoise.

Massives de lignes, elles sont plus larges que hautes et s'inscrivent dans un triangle isocèle sur une puissante base. D'autres, plus originales, sont au contraire longilignes : Cahors (ancien grand séminaire), Floirac, Reyrevignes. Le Christ est plus petit, a moins d'importance dans l'ensemble de la composition. Toutes sont polychromes, soit qu'elles aient gardé leur couleur symbolique (bleu et rouge), soit qu'elles aient été repeintes tout en gardant des traces de leur ancienne polychromie.

L'influence d'une certaine tradition est visible dans le rendu du corps du Christ. Tous ont le bras droit pendant vers le sol avec plus ou moins de naturel, les jambes allongées et raidies encadrant les genoux de la Vierge, la chevelure croule vers le sol, la tête est déjetée vers l'arrière, le réalisme anatomique restant quelque peu maladroit. La mère, par contre, connaît des variétés dans ses expressions : inclinaison de la tête, direction des regards, gestes des mains jointes ou entrelacées ou l'une tenant la tête du Christ pendant que l'autre se pose sur son cœur en signe de détresse, et surtout drapée de vêtements qui, comme sur celle de Floirac, témoignent d'une grande qualité de travail.

Peu à peu, lorsque nous nous rapprochons des XVII[e] et XVIII[e] siècles, le rayonnement et l'attrait de ces groupes changent. C'est d'abord la matière qui se transforme, elles ne sont plus sculptées dans la pierre mais dans le bois, prélude à une autre intégration dans un décor d'église et non plus d'oratoire. De la même manière l'expression change, la qualité artistique, la position du Christ et de sa mère, tout évolue. Une vie nouvelle les anime. L'artiste qui les a créés laisse transparaître sa personnalité, même s'il reste pour nous anonyme.

Quelques œuvres marquantes, telles celles de Marcilhac-sur-Célé semblent influencées par d'autres traditions. Le geste de Marie pressant la main sur son cœur symbolise et annonce une autre dévotion, mais son visage classique et régulier rappelle le troublant visage des Corés grecques.

Celle de Pradines au contraire est animée d'une violente révolte et l'élan de son corps levé vers le ciel laisse percevoir une nette influence maniériste.

Ici tout est bouleversé, le geste, la position du Christ, le climat religieux. Quel chemin depuis l'étonnant visage de la Vierge de Cahors...

Ensuite et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle qui marquera aussi un changement dans la représentation et la signification religieuse de ce groupe, les Piétas seront toutes de vie extérieure et non d'intériorisation. Dès lors le sens de l'œuvre n'est plus la vie spirituelle mais la recherche iconographique, esthétique, le rendu plus ou moins réaliste des corps, l'introduction du mouvement dans l'immobilité, le goût des effets, qui aboutiront à la réalisation de la superbe Vierge de Gagnac-sur-Cère où tout est animé du regard posé sur des lignes lointaines, à l'envolée du voile et de la robe qui contraste avec le visage paisible du Christ agenouillé.

Seul lien entre ces Vierges de mouvement et l'impassibilité des primitives mères, les regards dissociés accentués par la mise en place du corps du Christ qui s'oppose à celui de Marie. Les têtes sont dirigées dans des sens différents ou regardent ensemble dans une même direction.

L'intérêt n'est plus spirituel mais décoratif, ainsi qu'en témoigne le panneau de l'église Saint-Pierre-de-Prouilhac à Gourdon où le Christ mort a un étrange rythme dansant que l'on retrouvera, moins accentué, dans les panneaux de Martel et de Saint-Sozy et même dans la petite Pietà tourbillonnante de l'ancienne église des Cordeliers de Gourdon.

L'animation des corps, le foisonnement de vie apparaissent dans ces statues qui sont alors dorées à la feuille, seules les chairs gardant leur polychromie traditionnelle. La robe, le voile de la Vierge, le perizonium du Christ brillent des mille feux du précieux métal quand il n'a pas été malheureusement éteint par les grisailles du début du siècle.

Tout ainsi concourt à capter, à tirer l'œil, mais l'essentiel du message semble avoir été oublié. Si nous regardons simultanément la belle femme de Gagnac et la Vierge de l'ancien grand séminaire de Cahors, qu'y a-t-il de commun ? Dans l'une tout est de surface : gestes, appel, regard ; dans l'autre tout est silence. Dans ce visage lisse et calme transparaît la vie spirituelle du plus pur Moyen Age. Etrange sculpture qui semble venue d'une autre civilisation ou qui, plus exactement, appartenant à toutes n'appartient à aucune car « tout art ordonné par l'absolu aboutit au hiératisme. On manifeste l'inexprimable, on ne l'exprime pas » (3).

Monique ESCAT.

3 A. Malraux. Op. cit.

# SEANCE PUBLIQUE D ETE

La séance publique d'été, placée sous la présidence d'honneur de M. l'Ingénieur-Général d'Alauzier, s'est tenue ce jeudi 7 août 1980, dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce, devant un public très nombreux, avide d'entendre l'abbé Toulze développer avec compétence, en toute indépendance d'esprit et d'inféodation, un sujet brûlant entre tous : celui de l'Occitanie. Ce public se montra particulièrement attentif et devait lui réserver de chaleureux applaudissements.

Dès l'abord, M. Pierre Bonnave, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, nous souhaita la bienvenue dans ce bel hôtel consulaire avec une courtoisie et dans des termes dont chacun apprécia l'élégance et la qualité, heureux — nous disait-il — d'adhérer à la tradition établie par ses prédécesseurs quant à la tenue de nos séances publiques. Que l'évocation de ce premier contact du jeune et dynamique maître de ces lieux avec notre Compagnie, si fière de son grand âge, nous donne ici l'occasion de lui renouveler les sentiments de déférente gratitude que nous lui avons publiquement exprimés.

Devant un public pareillement averti et motivé, la présentation du conférencier de ce jour pouvait-elle ajouter quoi que ce fût à sa notoriété, tellement celle-ci est étendue ? L'amitié qu'il nous porte a bien dû excuser un usage auquel il convenait de se plier un instant. Qu'à travers cette présentation il veuille bien trouver, de la part de nous tous, cette conscience et cette fierté de la Société des Etudes du Lot, par vocation « littéraire, scientifique et artistique », d'avoir au sein de son comité directeur un des rares érudits faisant autorité en matière d' « OC »

Mais qui est donc l'abbé Sylvain Toulze ?

Né à Gréalou, juste avant la guerre de 1914, votre enfance s'est déroulée sur ce causse de Cajarc, entre Lot et Célé, où avaient vécu vos ancêtres, sans changement notable depuis le temps de leur charte médiévale de 1293 sans plus de confort, avec la même rigueur de discipline familiale et le même respect de tout ce qui touche au patrimoine.

Enfant de la glèbe, donc, mais pas enfant de la plèbe, issu d'une vieille famille paysanne de cultivateurs-propriétaires, tenan-

ciers indépendants, dont vous tenez cette distinction naturelle et, sans doute aussi, l'indépendance de votre caractère.

*Homme de tradition !* La soutane que vous continuez à porter avec fierté n'en est-elle pas le plus clair aveu ? Homme de tradition, certes, mais pas d'esprit rétrograde. Loin de tout sectarisme, ayant acquis dans la cité la confiance d'hommes de toute appartenance et de toute croyance, ne représentez-vous pas, pour les cantons et la ville de Cahors, vos anciens compagnons des stalags de 1939-1945, vous qui avez écrit « *La Canta del Faidit* » (Le Chant du Banni) ?

*Homme sage* (*contentus sua sorte*), vous avez voulu rester Curé de Trespoux : de là-haut votre regard domine Cahors et il sait aussi contempler les Pyrénées.

*Homme de lettres*, vous trouvez dans ce paisible et lumineux refuge l'inspiration de la couleur du temps dans votre livre (« *Al clar del temps* ») et quand vous écrivez « *Comme mes songes vont* » vos rêveries poétiques se livrent avec un égal bonheur à notre belle langue française.

Si de Trespoux vous voyez loin, on vous y regarde de bien plus loin encore... Tandis que sur les bords de la Garonne, à Toulouse, vous siégez à l'Académie des Jeux Floraux et tenez à l'*Escola Occitana* le siège de *Capiscol* (Directeur, dignité dans laquelle vous avez succédé à Antonin Perbosc et au Chanoine Salvat), vers les berges du Rhône on honore en vous le Félibre Majoral.

Conférencier très sollicité, mais surtout prédicateur, que vous parliez à Saint-Michel-de-Frigolet, en Provence mistralienne, ou dans les terroirs des Comtes de Toulouse (*los terraires mondins*) ému au souvenir de Montségur, ou très loin encore comme ces jours derniers à Sceaux au fameux jardin des Félibres (où l'élite occitane dans toute sa diversité était là pour vous entendre) la large audience que vous vous êtes acquise vous vaut autorité pour défendre l'unicité de la Langue d'Oc.

Disciple du maître d'école laïque Antonin Perbosc comme des clercs Salvat et Cubaynes — vos confrères dont vous détenez le testament occitar — vous justifiez l'universalité de cette langue dans sa classique graphie étymologique, cet « *esperanto* » providentiel, qu'il n'était pas nécessaire d'inventer, puisqu'il suffisait de cueillir sa réalité dans le legs des troubadours, tronc commun de toutes les particularités des « dialectes d'oc », que l'écriture phonétique défigure à l'envi.

*Homme d'Oc*, vous allez donc nous entretenir de cette Occitanie dont on parle beaucoup, mais — à la vérité — pas depuis bien longtemps. Le silence s'était fait sur ce mot pendant des siè-

cles dans le parler courant. Les dictionnaires sérieux faisaient du mot *occitanie* un archaïsme (signifiant : « *au Moyen Age, le Languedoc* ») suivi de l'adjectif « *occitanien* » (et non pas « *occitan* » qui est un néologisme). Le Petit Larousse Illustré, notre maître d'école de tous les jours, ignorait totalement ces mots. (L'édition qui me sert est de 1964 !...)

Que les temps ont soudainement changé ! Et voilà qu'en regard de cette résurgence bouillonnante du concept occitanie et de ses dérivés le titre que vous donnez à votre propos se veut d'une tournure insolite, inquiétante même :

« *Et si nous parlions de l'Occitanie* »

comme si on n'en parlait pas déjà, et tant et plus ?

Le fin chasseur que vous êtes, soucieux du pédigree de votre petite meute, sait bien ce qu'est l'*atavisme* en matière d'*hérédité* : « apparition de caractères lointains venus des aïeux ». Mais vous savez aussi ce qu'est la *télégonie*, cette théorie selon laquelle un... péché roturier (!) imprègnerait de ses stigmates les portées ultérieures d'une lice, bien que conduites, celles-ci, en fonction des conceptions racistes les plus orthodoxes ?

Transposons, si vous le voulez bien, par simple jeu de l'esprit : ce regain d'Occitanie peut-il nous faire penser à ce qu'est l'atavisme, un rappel ancestral ? Ou bien ce rappel ancestral serait-il quelque peu imprégné de télégonie ?...

Nous sommes impatients de vous l'entendre dire.

⁂

C'est avec le plus grand intérêt qu'on lira, dans les pages qui vont suivre, le document fondamental que représente la conférence de l'abbé Toulze.

Le succès de cette conférence a fait ressortir, une fois encore, l'opportunité de nos séances publiques d'été, avec l'intérêt de regroupement que le temps des vacances offre à nos sociétaires.

Les estivants étaient, en effet, très nombreux dans cet auditoire. Déçus en Quercy par un début d'été capricieux, l'Occitanie leur réservait ici un précepte de sagesse à travers ce *carpe diem* provençal, qu'en hommage à Mistral nous étions heureux de leur dédier comme mot de la fin :

*Gai lezert beu ton soleu,*
*L'ouro passa que trop leu,*
*E deman ploura beleu* (1).

Pierre SOULIÉ.

1. En graphie originelle. « *Gai lézard bois ton soleil, l'heure ne passe que trop vite et demain il pleuvra peut-être* ». Devise figurant au fronton de la maison de Mistral à Maillane dite « *du lézard* ».)

# ET SI NOUS PARLIONS DE L'OCCITANIE

La corruption du langage est un signe du temps. Les grands siècles usaient d'une langue sobre et nerveuse ; les mots correspondaient aux choses exactement, sans hyperbole et sans enflure. Les hommes parlaient bien, sans effort apparent, par un mouvement naturel, parce qu'ils pensaient clair et vivaient fortement.

La langue s'énerve aux époques de décadence. Le faible enfle la voix, c'est bien connu, pour se donner l'illusion de la force. Dans tous les domaines, la politique, les arts, la religion même, notre temps multiplie les termes sonores ou singuliers qui ne veulent pas dire grand-chose. Les grands mots dissimulent souvent une pauvre réalité.

Celui d'Occitanie serait-il l'un de ceux-là ?

La mode s'en est emparée. Cela commença par les murs. Surtout après un certain mois de mai ! Des slogans vengeurs, en français ou, le plus souvent, dans un occitan approximatif... Oc ! oc̄ ! partout ! En noir ! En rouge ! En vert ! (C'est plus agréable au regard !) Sur les poteaux indicateurs ! Sur les voitures ! Jusqu'à des produits commerciaux à cette heure qui se veulent occitans !

Mais qu'est-ce donc que l'Occitanie ? Une légende ? Quelque Belle au bois dormant ? Une sœur cadette de notre Marianne ? Ou plutôt une Comtesse emprisonnée, comme la chantait Mistral ? Un brûlot d'anarchie destiné à démanteler l'Hexagone ? Une langue morte ? Un pays enfin ?... Ou ne serait-ce qu'un nom vide que la mode a lancé et qui passera comme Racine ou comme le café ? *Qu'es aquò ?*

Voilà que les journaux en parlent, après les poètes, même ce qu'on appelle « la grande presse ». De timides émissions radiophoniques se font jour : je salue au passage le mérite d'André Lagarde et de Maurice Andrieu, entre autres ! Le mot et la chose suscitent des controverses. Une revue parisienne (1), tout arrive ! consacre un numéro entier — un peu touffu ! — à l'Occitanie. Une revue du Quercy (2) en donne un dossier plus restreint, mais sans doute plus ouvert et plus impartial... Une pléiade de chanteurs occitans sont partis guitare au vent à travers pays annoncer la langue et les revendications occitanes.

Et il me souvient d'une soirée de l'an passé, au Festival de Montauban, animé par Félix Castan. Les organisateurs avaient voulu célé-

brer la mémoire de Frédéric Cayrou, le vétérinaire-poète de Montpezat-du-Quercy, homme politique du Tarn-et-Garonne, l'un des bons écrivains contemporains de notre langue. L'auditoire était frémissant : des jeunes gens, des jeunes filles, toute une foule... Qui de nous, il y a cinquante ans, parmi les disciples de Mistral et de Perbosc, aurait pu espérer un tel renouveau ? Car nous avons maintenant des milliers d'étudiants qui présentent la langue d'oc au baccalauréat ; nous avons à Villeneuve-sur-Lot, sous l'impulsion de Marceau Esquieu, à Cahors, grâce à Paul Poulet, à Nîmes, un peu partout, à l'initiative d'André Lagarde, des Stages de printemps ou des Ecoles occitanes d'été, rassemblant une jeunesse fervente qui se réclame de l'Occitanie et de sa langue. Nous avions, ne l'oublions pas, bien avant l'heureuse effervescence actuelle, le Collège d'Occitanie (3), fondé dans la mouvance de l'*Ecole occitane* par le majoral Prosper Estieu et l'abbé Joseph Salvat. C'était en 1927, à Castelnaudary. Il enseigne toujours, à Toulouse, par correspondance, à des centaines d'étudiants de tous âges. Une importante partie des militants actuels de l'Occitanie y ont appris à lire et à écrire.

Eh bien, nous allons parler ce soir de l'Occitanie. Loin de moi la présomption d'embrasser ce vaste sujet dans son ensemble ! Les documents surabondent. On a écrit tant de livres, publié tant d'articles en France et à l'étranger sur une littérature qu'ignorent trop souvent les fils du terroir dont elle vient et qu'elle chante. Je l'ai pour ma part fréquentée assidûment dès mon jeune âge par une faveur spéciale de la Providence. Sous l'égide d'un maître aussi prestigieux que Perbosc, de Jules Cubaynes, son disciple, pour ne citer que les plus proches, je vous parlerai de ce que j'aime... Il ne saurait s'agir ici que d'aperçus trop rapides sur une histoire contestée et un parler méconnu. J'essaierai de conduire mon propos sans passion, encore qu'avec amour, me proposant un unique objet : vous apporter quelques lumières sur le nom d'Occitanie et ce qu'il recouvre pour moi, la terre maternelle et la langue dans laquelle j'ai appris à parler.

L'un des meilleurs écrivains d'oc vivants, le gascon Bernard Manciet a dit : « La terre, c'est le reflet du ciel » (4). On pourrait aussi bien renverser les termes. Je l'ai éprouvé bien souvent en captivité, dans l'immense Babel qu'était devenu le Berlin de la guerre. Nombre de peuples ont un type physique distinct. Il n'en est pas ainsi de nos Français : tant de races furent brassées au mélange qu'on n'en trouve guère qui se ressemblent. Mais on les reconnaissait toujours à la qualité du regard, à un certain sourire, reflets d'un sol et d'une culture communs. Or combien plus proches encore apparaissaient ceux qui parlaient la langue d'oc, quel que soit le dialecte employé ! Nous chantions, pour nous détendre, les

*Chevaliers de la Table ronde* ou quelque autre chanson de Paris ; nous chantions *Aquelos Mountagnos* ou *Beth Cèu de Pau* en pleurant... Unis davantage, M.-L. Lasvaux l'a justement noté, par cet « amour du terroir qui constitue un puissant lien entre ses habitants »(5). Une fraternité plus profonde liait entre eux ces exilés, aussi français que les autres certes, mais fils du pays que Mistral a appelé l'*Empire du Soleil.*

La plupart d'entre eux en ignoraient la raison. Il ne savaient même pas que leur idiome local fût une langue de culture. Ils ne l'avaient jamais apprise ni lue dans aucun livre. On les avait dépossédés de leurs premières richesses, le parler natal et l'histoire de leurs aïeux. Ils appartenaient, comme le dit le professeur André Compan dans son livre, *Le Comté de Nice*, « à cette immense zone des pays d'oc qui recouvre près d'un tiers de l'Etat français contemporain. Cette langue d'oc a été sans discussion possible celle d'une *ethnie* et non celle d'une *nation*. Faute d'avoir constitué le ciment d'une unité politique, elle est un des rameaux romans porteur de civilisation et elle a créé une culture originale... » (6). On ne saurait mieux dire. Et le majoral Compan de délimiter d'une façon précise les terre d'oc : « La limite linguistique entre les zones d'oïl et d'oc part du confluent Garonne-Dordogne et suit une ligne Blaye-Ribérac-Montbron - Confolens-Bellac-Bénévent-Guéret-Jarnages-Chambon-sur-Voueize-Gannat-Chateldon. A partir de cette dernière localité, la limite oblique franchement vers le sud, passe entre Roanne et Thiers, laisse sur sa gauche Saint-Etienne et franchit le Rhône entre Valence et Montélimar... » (Descendant vers la Provence, à travers le Dauphiné), « elle déborde largement dans les vallées provençales du Piémont » (7). Dans cette aire vivent quelques treize millions d'hommes. Beaucoup sans doute ne parlent plus leur langue d'origine. Un grand nombre la comprennent encore. Tous ont gardé des caractères communs qui les distinguent de ceux qui ne parlent depuis toujours que le français.

Ce pays, le nôtre, n'a jamais eu d'existence politique en tant qu'état. Quel nom donner à cet ensemble de provinces, rattachées à l'Etat français les unes après les autres par les rois de France, « l'universelle aragne » ? On l'a qualifié successivement de roman, de provençal, de limousin, voire de catalan. C'était prendre la partie pour le tout et un dialecte pour la langue. Un grand romaniste, Joseph Anglade, l'un des fondateurs de l'*Ecole occitane*, nous le verrons, auquel j'emprunte ces précisions, ajoute : « Le mot *Langue d'Oc* a désigné d'abord le *pays* où se parlait cette langue ; c'était une expression géographique. Le pays de langue d'oc s'appelait en latin *Occitania* (formé sans doute sur *Aquitania*). C'est Dante qui paraît avoir employé le premier cette dénomination pour désigner la *langue*

et l'opposer ainsi à la langue d'*oïl* (français) et à la langue de *si* (italien), d'après la particule servant à l'affirmation. Sur *Occitania* ont été formés les adjectifs latins *occitanus, occitanicus* et les adjectifs français *occitanique, occitanien, occitan* (ce dernier terme plus récent), qui seraient excellents et qui ne prêteraient pas à la même confusion que *provençal*. La seule objection qu'on puisse faire à l'emploi de ces termes, c'est qu'ils sont relativement récents et qu'ils n'ont pas été consacrés par l'histoire. Cette dernière objection ne nous paraît pas avoir d'ailleurs beaucoup de valeur. Ces termes (*occitanique, occitanien*) ont été mis à la mode par Fabre d'Olivet, dans ses *Poésies Occitaniques*, et par Rochegude, dans le *Parnasse Occitanien* et le *Glossaire Occitanien* » (8). Le fabuliste Florian qui, né à Sauve dans le Gard, vivait *exilé* à Sceaux où se trouve sa tombe, s'écriait dans son roman *Estelle :* « Je te salue, ô belle Occitanie ! ». Après ces témoins, venus d'Occitanie, pourquoi ne pas invoquer une plus illustre caution ? On ne récusera pas Chateaubriand pour la qualité de la langue. Il prend les eaux à Cauterets en 1830. « Voilà qu'en poétisant, dit-il dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, je rencontrai une jeune femme assise au bord du gave ; elle se leva et vint droit à moi ; elle savait, par la rumeur du hameau, que j'étais à Cauterets. Il se trouva que l'inconnue était une Occitanienne, qui m'écrivait depuis deux ans sans que je l'eusse jamais vue : la mystérieuse anonyme se dévoila : *patuit Dea* » (9). Que ces choses-là sont bien dites ! Mais il y a le terme d'*occitanienne* que l'Enchanteur accrédite dans nos lettres en même temps que sa belle inconnue, qui s'appelait d'ailleurs Léontine de Villeneuve : « J'ai laissé s'effacer, continue-t-il, l'impression fugitive de ma Clémence Isaure ; la brise de la montagne a bientôt emporté ce caprice d'une fleur... » (10).

Joseph Anglaide, pour sa part, écrivait beaucoup plus tard, en 1920. Depuis lors le terme d'occitan n'a cessé de gagner du terrain dans le domaine de la langue d'oc, encore qu'on s'obstine à le contester avec véhémence, d'une manière assez peu pertinente souvent et pour des raisons étrangères à la littérature. Quoi qu'il en soit, il passe dans l'usage et, Joseph Anglade le notait justement, il est « commode pour désigner l'ensemble des dialectes d'oc » (11).

Appelons donc *Occitanie* les pays où l'on parle encore peu ou prou la langue d'oc. L'un de ses plus ardents militants, Yves Rouquette, la définit non sans humour : « C'est le pays des deux mers, Atlantique et Méditerranée, s'ignorant l'une l'autre. Il se compose de trois montagnes avec quelques plaines entre. Toute autre définition, ajoute-t-il, relève de la rêverie poétique ou politique » (12).

Mais ni ces montagnes, ni encore moins ces plaines, ne sont fermées. L'Occitanie, puisqu'Occitanie il y a, fut toujours une terre de passage, une terre d'accueil. Ouverte aux races les plus diverses, per-

méable aux idées venues d'ailleurs, « foyer de convergence de mille courants qui parcourent l'Europe » (13). Aire trop accessible aux conquérants, lesquels ne s'y fixent jamais bien longtemps, toujours poussés par de nouveaux venus dont le dernier sera le roi de France. Les habitants de cette « terre du Bon Dieu » (14) finiront par devenir eux-mêmes par opposition aux étrangers qui ont si souvent foulé leur sol. Sur ces régions ouvertes de par leur situation géographique à tous les vents de l'histoire, les indigènes s'habitueront, comme les paysans de Mistral, à les voir passer les uns après les autres :

*Vous verrez les barbaries passer*
*Et passer les civilisations,*

*Veirés passa li barbario*
*Emai li civilisacioun !* (15)

A ces frottements infinis, comme une pierre se polit à l'eau du torrent, leur caractère se précisera, en s'assouplissant ; ils se rétracteront un peu sur eux-mêmes. D'où, comme le note si justement Michel Roquebert, « ce courant de non-conformisme qui colore incontestablement l'histoire de l'Occitanie » (16). Pierre Grimal y voit, pour sa part, « un goût républicain de la contradiction » (17). Un prestigieux orateur de chez nous fixait récemment les traits des indigènes des pays d'oc : « Ce mélange qui fait les hommes de notre terre occitane : la logique et la dialectique latines, l'humour gaulois et un irrésistible penchant à la fronde » (18). Peuple trop souvent soumis au reste pour se soumettre jamais vraiment !

Pays de petite propriété paysane, de polyculture et d'industrie sans grande envergure, de planteurs de tabac et de coopératives viticoles à mesure humaine, où villes et campagnes se compénètrent. Le mouvement communal s'y développe souvent au Moyen âge jusqu'à une indépendance complète, dans des cités qui deviendront « ces petites villes accablées d'histoire » (19) dont nous avons hérité. Des républiques ! Autant de républiques que de communautés ! Plusieurs villes principales, mais pas de capitale vraie, puisque point d'état !

Le pays « francien » s'unira assez rapidement, et nous y rentrerons de très bonne heure, sous une dynastie qui montrera moins d'éclat que de ténacité. L'Occitanie, toujours morcelée, selon son tempérament profond, mosaïque de provinces qui, avec une âme commune, n'ont jamais eu d'autre communauté que linguistique. Encore la langue y demeure-t-elle divisée en dialectes et en sous-dialectes innombrables !

Ses princes successifs, assez souvent descendus avec leurs reîtres des plaines du Nord, cadets des diverses familles royales, se révoltent régulièrement contre leurs cousins d'Austrasie ou d'Ile de France pour se faire enlever leurs apanages. L'Occitanie, longtemps romai-

nes, la plus romaine des provinces, sous le nom de Septimanie, deviendra gallo-romaine après Jules César ; sur elle règneront ensuite les Wisigoths, avant les Francs ; elle faillit devenir arabe ; elle fut même, très exactement huit mois ! aragonaise sous Pierre II... Changea-t-elle jamais tellement ? Le soleil et une certaine douceur de vivre, qui lui fait accueillir le voyageur et le nouveau venu, cette fameuse convialité dans les relations humaines, sinon toujours dans les querelles d'idées, où l'on va facilement jusqu'à verser le sang, et ceci dans tous les partis !

Pays qui se cherche encore ! Où, disent de mauvaises langues, on verrait plus de beaux parleurs que d'hommes d'action... De beaux parleurs, nous n'en avons jamais manqué depuis les origines et Sidoine Apollinaire jusqu'à Mirabeau et Jaurès... Quant aux hommes énergiques qui ont marqué dans l'histoire, ils sont trop ; nous ne dresserons pas la liste par pudeur... D'aucuns ont même choisi carrément l'aventure, et nos censeurs ne sont pas sans en avoir entendu parler : l'aventure des croisades avec Raymond IV de Toulouse, celle de la charité avec Vincent de Paul, celle de la mer avec La Pérouse.

Terre de contrastes ! Pays de montagnes escarpées et des plus belles plaines de France, de côtes incomparables et d'un arrière-pays qui doit bien avoir quelques charmes puisqu'il est envahi tous les ans par des « étrangers » ! Pays accueillant à la doctrine cathare qui condamnait l'amour, mais qui a vu fleurir l'*Amour courtois* qui devait si profondément marquer toutes les littératures du continent ! Pays de brillantes dynasties qui, n'arrivant pas à fixer leurs domaines, s'en vont régner sur des terres étrangères !... Sa plus illustre Duchesse (pour ne pas parler ici de la Reine Jeanne de Naples, Comtesse de Provence !) Aliénor d'Aquitaine, petite-fille du premier troubadour, mère de Richard Cœur-de-Lion, poète et roi, manqua de mettre l'Europe « dans son lit », si nous en croyons Bernard Manciet : « Aliénor d'Aquitaine, dit-il,... faisait justement à elle seule un empire. Elle ne pouvait que divorcer d'avec un roi de France aux mœurs d'enfant de chœur. Elle se remaria avec un beau Plantagenet (qui entre parenthèse lui en fit voir de toutes les couleurs !) et du coup, continue notre auteur, elle devint nièce et femme des ducs de Normandie, nièce et mère des comtes de Bretagne, tante du comte de Champagne, nièce et belle-mère des Raymond de Toulouse, grand-mère de Blanche de Castille, et belle-fille et belle-mère et grand-mère des empereurs d'Allemagne... » (20). Notre Duchesse n'en demeure pas moins occitane par sa naissance et par la langue qu'elle parlait, laquelle était alors, avec le latin, la langue de culture de l'Europe, comme le français le deviendra seulement après Louis XIV, au dix-huitième siècle.

Quelle est donc cette langue familière aux princes, aux empereurs et aux papes d'Avignon ? Eh bien, c'est le patois méprisé, *nosto lèngo mespresado*, qu'on nous défendait sévèrement de parler à l'école de mon enfance. Heureusement que nous n'avons pas obéi ! Le patois bon pour les jurons, les attelages de bœufs et les galéjades :

*« patois » bon pour un cul-terreux*
*qui tient l'aiguillade et l'araire...*

*« patés » bon per un pè-terros*
*que ten l'agulhada e l'esteva...* (21)

C'est en ces termes que mon maître, Jules Cubaynes, résumait l'opinion d'un ministre éphémère, qui voulait frapper d'ostracisme dans les écoles notre langue maternelle. Il faut dire que les Républiques avaient toujours considéré la langue d'oc comme suspecte de réaction. Le professeur Jean Bonnafous, un autre quercinois, venait justement de fonder la *Ligue pour l'Enseignement de la langue d'oc à l'école.*

Cette langue, fille aînée du latin, eut pour premier grand écrivain connu Guillaume IX, Duc d'Aquitaine et Comte de Poitiers, grand-père d'Aliénor : « Entre la fin du XI[e] siècle et la fin du XIII[e], dit le bon poète André Berry, fleurit dans le Midi de la France une poésie lyrique absolument originale... Elle apparaissait dans l'enfance des peuples nouveaux, dans les premiers jours d'une seconde Europe latine ; comme un jet d'eau fusant hors de la terre, elle s'épanouissait soudain en une corolle de perles brillantes... Un peuple barbare, hier encore, s'exprimait en accents mélodieux, et ce fut d'emblée tout autre chose qu'une puérile chanson... » (22).

Il ne peut s'agir ici d'un cours de littérature occitane. Je ne rappellerai que quelques grands noms parmi les troubadours. Après Guillaume de Poitiers (1071-1127), ce « Villon couronné », comme dit encore Berry (23), voici Bertran de Born, mort avant 1215, châtelain de Hautefort, compagnon des rois anglais, les fils d'Aliénor, chantre de l'amour et surtout de la guerre. Bien qu'il soit mort à l'Abbaye de Dalon, refuge des troubadours, lorsqu'ils font pénitence à la fin, Dante le place en Enfer : « J'en vis un, dit-il, — et il me semble encor le voir ! — un buste sans tête allait comme — allait chacun dans ce triste cortège — et il tenait sa tête tranchée par les cheveux,

*E il capo tronco tenea per le chiome !* (24)

Pourquoi un tel châtiment ? Parce qu'il avait excité le « roi jeune », Henri Court-Mantel, à faire la guerre à son père, Henri II Plantagenêt.

Bernard de Ventadour fut le plus grand poète du Siècle d'or. Voici le récit de sa vie par Uc de Saint Circ. Il déclare la tenir du fils de la vicomtesse de Ventadour que Bernard

avait aimée. Nous citerons tout le passage qui dépeint bien, me semble-t-il, les phases de l'Amour courtois, la manière et la vie des troubadours, princes ou gueux d'origine, mais élevés par leur talent jusqu'à la vie des cours : « Bernard de Ventadour naquit en Limousin, au château de Ventadour. C'était un homme de petite extrace, fils d'un valet qui faisait office de boulanger et chauffait le four pour cuire le pain du château... Bernard était bel et adroit ; il savait bien chanter et faire les vers ; grands étaient son savoir et sa courtoisie. Le Vicomte de Ventadour, son seigneur, se prit d'affection pour lui, pour ses vers et pour ses chansons, et lui fit grand honneur. Le Vicomte avait une femme belle, gracieuse, jeune et gente, et elle aussi se prit d'affection pour Bernard et pour ses chansons. Elle tomba amoureuse de lui, et lui d'elle, si bien qu'il fit ses vers sur elle et sur l'amour qu'il lui portait... Leurs amours durèrent longtemps avant que le Vicomte s'en avisât... Et quand le Vicomte s'en fut avisé, il chassa Bernard de sa présence ; quant à sa femme, il la fit enfermer et garder. Alors, elle fit savoir à Bernard qu'elle lui donnait son congé, elle le pria de la quitter et de partir. Et il la quitta et s'en fut trouver la Duchesse de Normandie (Aliénor), qui était jeune et d'un grand mérite... Et les chansons de Bernard plurent fort à celle-ci... Il resta longtemps à la cour de la Duchesse, et il s'éprit d'elle, et la Dame s'éprit de lui — de quoi il fit maintes bonnes chansons. Mais le roi d'Angleterre la prit pour femme et l'emmena en Angleterre ; Bernard resta là triste et dolent. Il quitta la Normandie et vint trouver le Comte de Toulouse. à la cour duquel il resta... Et après la mort du Comte, il abandonna le monde, les vers, les chansons et les plaisirs du siècle ; il se rendit à l'Ordre de Dalon, et là il finit » (25).

Même vrai, du moins pour l'essentiel, n'est-ce pas là un beau conte ?

Citons encore Arnaud Daniel, un troubadour qui pratiquait le *trobar clus*, la poésie hermétique, fort célèbre en son temps. A la différence du frénétique guerrier de Hautefort, Dante place celui-ci au Purgatoire où, fait unique, il le fait parler en langue d'oc, huit vers provençaux parmi les tercets de la *Divine comédie :*

*Je suis Arnaut qui pleure et vais chantant,*
*Je vois avec regret mes folies du passé*
*Et vois avec joie le bonheur qui m'attend...*
*Qu'il vous souvienne à temps de ma douleur !...*

*Ieu sui Arnaut que plor e vau cantan,*
*Consiros vei la passada folor,*
*Et vei, jausen, lo joi qu'esper, denan...*
*Sovenha vos a temps de ma dolor !...* (26)

Nous pourrions énumérer des dizaines et des dizaines de troubadours, en France, en Allemagne, en Italie, en Sicile, en Espagne, au Portugal ou même en Angleterre. Des princes et des gueux, des évêques et des moines. Jaufré Rudel, Marcabrun, Guiraut de Borneil, Gaucelm Faidit, la Comtesse de Die, Raimbaut de Vaqueyras, Peire Vidal, Folquet de Marseille, Le Moine de Montaudon, Peire Cardenal, Sordel, Guiraut, Riquier. Vous aurez remarqué que je ne nomme pas beaucoup de quercinois. Il y en eut, mais de second rang : Raymond de Durfort, Bertran de Gourdon, le Vicomte de Saint Antonin, Uc de Saint Circ lui-même, le plus connu de tous. Encore est-ce surtout comme biographe de ses confrères !

Mais qui nous parlait donc de ces poètes quand nous étions sur les bancs de l'école ? Car il fallait aussi récrire l'histoire... On nous avait enseigné que Paris refermait le monde. L'histoire de France et celle des Français, en particulier dans l'ordre politique, s'inscrivait toute autour de la « grand'ville ». Nos manuels ne s'égaraient guère en dehors d'un cercle qui allait de Chambord à Compiègne et de Troyes à Saint-Clair-sur-Epte. Si ce n'est dans des expéditions militaires pour la mise au pas de quelque sujet turbulent. Le résultat ? Allez vous promener autour de Paris : la moindre localité porte un nom historique ; entrez dans la Capitale : vous trouvez comme un grand village dont vous connaissiez déjà l'essentiel ; vous avez l'impression d'y être chez vous !...

Parcourez au rebours le Midi de la France,

*Partout où retentit le sonore parler d'oc,*
*Pertot ont rebombis lo preclar parlar d'òc !* (27)

selon un beau vers de Perbosc, vous ne savez qu'à peine le nom des villes principales ; vous traversez de charmants villages, aux noms suaves, mais inconnus, où sans doute il ne s'est jamais rien passé... Du moins ne nous l'avait-on jamais dit !

Ce temps est heureusement révolu. Des historiens de valeur ont rouvert le dossier de l'histoire de France en y incluant l'Occitanie. D'aucuns iraient même jusqu'à en oublier le point de vue français. Qu'il est difficile de raison garder ! Cet apophtègme, il est vrai, appartenait au roi de France. On le lui fit bien voir ! Telles défaites du Capétien deviennent des victoires de l'Occitanie, dans des récits plus polémiques qu'objectifs. Et je songe avec affliction à je ne sais quel chanteur qui assimile quelque peu Saint Louis... à Hitler ! *Lo papièr es un bon ase*, dit un proverbe de chez nous, le papier souffre tout, et les guitares aussi !

Car, si l'on avait faussé l'histoire, en l'écrivant uniquement sous l'angle de Paris, il ne faudrait pas, passant aux extrêmes, écrire une histoire idyllique de l'Occitanie d'avant la Croisade. Il serait erroné aussi de parler, comme on le fait souvent, du Comté de Toulouse

comme d'un état souverain et indépendant ; ses princes et ses sujets reconnaissaient, au moins théoriquement en droit féodal, la suzeraineté du roi de France. Je citais tout à l'heure Bertran de Gourdon ; il a peut-être tué Richard Cœur de Lion, si c'est lui qui a lancé la flèche fatale. En 1211, deux ans avant Muret, il faisait hommage au roi Philippe-Auguste. Les provinces du Midi se savaient donc françaises, au moins en droit, même si elles agissaient souvent, princes ou cités, en toute indépendance, comme des enfants à qui on n'a jamais imposé de discipline. Que le roi de France n'est-il venu en personne essayer de les remettre dans le devoir, au lieu de laisser se ruer sur la malheureuse Occitanie.

*Li baroun picard, allemand, bourguignoun,*
*Les barons picards, allemands, bourguignons,* (28)

Sa présence aurait peut-être suffi. Il aurait en tout cas atténué le choc des frères ennemis. Mais Philippe-Auguste, par nécessité politique ou par astuce, a laissé l'Eglise s'empêtrer dans une aventure sanglante, qui parut normale en ce temps-là, ne l'oublions pas ! mais dont éclatent à nos yeux les conséquences. Les fleurs du Gai Savoir allaient se flêtrir sous le torrent dévastateur. Mais surtout les états du Comte de Toulouse furent réunis à la Couronne. Les choses auraient pu se passer autrement, ne serait-ce que par quelque mariage de raison que les Occitans auraient préféré à ces « noces de sang ». Il reste que la plupart des états du monde ont été forgés de même par le fer et par le feu. Les Etats-Unis ont pratiquement supprimé les Indiens dont les westerns nous décrivent le massacre. Et qu'ont fait les Russes en Mongolie, au Turkestan, sans parler de l'Ukraine ou du Caucase ? Mais ne nous voilons pas la face ! On pourrait encore citer en Europe l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse elle-même ! C'est une loi de l'histoire.

Il est de bon ton maintenant dans la polémique occitane d'accuser de tous les maux la Croisade et l'Inquisition, l'Eglise et les Rois de France. On ne saurait contester la brutale férocité des croisés : une bande d'aventuriers, conduits par des seigneurs sans fortune, s'abattit sur l'Occitanie pour s'emparer du pays et fit place nette en massacrant tout sur son passage... Le climat de l'époque était brutal, il n'est pas nécessaire de lire Bertan de Born pour s'en convaincre. Les croisés trucidaient les cathares et leurs alliés catholiques ; les cathares en faisaient autant à l'occasion. Le prix de la vie humaine, si hypocritement professé à notre époque qui est celle des génocides massifs, n'était alors ni proclamé, ni pratiqué. Nobles et soudards se battaient férocement, souvent pour le plaisir, et se tuaient avec allégresse.

Mais les méridionaux ne savaient donc pas se battre ? Etaient-ils, avant la lettre, des partisans de la non-violence ? Absolument pas !

Seulement on ne fait pas la guerre qu'avec de bonne armes. Il y faut encore l'énergie et la volonté. Les délices de Capoue n'ont jamais favorisé les vertus guerrières. La guerre au surplus ne se gagne pas sans quelque fanatisme. Ce sont les pauvres qui se battent bien parce qu'ils n'ont rien à perdre que la vie et tout à gagner. Le Midi riche et heureux fut très mal défendu.

La société occitane en outre était divisée contre elle-même. Le catharisme, répandu alors dans toute l'Europe, y était mieux reçu que partout ailleurs. Michel Roquebert analyse fort bien dans son *Epopée cathare* ce phénomène de la tolérance, une certaine tolérance du moins. Car ce mot du siècle des Lumières est aussi anachronique que la chose au Moyen âge. Cependant, et Robert Lafont le constate dans son *Livre sur la France*, « l'Occitanie, en accueillant le catharisme, reconnaissait beaucoup plus le droit à l'hérésie que l'hérésie elle-même » (29).Il serait tout à fait faux en effet de voir dans cette doctrine « l'âme » de l'Occitanie et de sa culture. Il faut citer ici Michel Roquebert : « L'exaltation du catharisme, fruit de la séduction qu'il exerce ou de la simple curiosité qu'il provoque, a tendance à faire de lui la composante fondamentale du fait occitan médiéval — voire du fait occitan tout court, au point que, permutant les termes, certains esprits finissent par déceler du catharisme dans toute manifestation culturelle ou politique émanant du « Midi ». On ne s'arrêterait pas à un mythe aussi grossier, qui dessert, hélas, la cause de l'historien, si ne se posait à travers lui le problème de la personnalité profonde d'une ethnie « provinciale » dont on sait qu'elle cherche aujourd'hui avec une sorte de passion désespérée, mais aussi avec exigence, à donner un contenu à sa propre conscience de soi. Il est grave — à moins que ce ne soit simplement puéril — de marquer à tout prix cette Occitanie, dont les préoccupations concrètes sont certainement tout autres, au sceau d'une pensée qui eut ses déterminations historiques précises, et qui ne fut, à tout prendre, qu'un « moment » parmi d'autres » (30).

Il reste que la Croisade fut lancée et nos provinces conquises sous le prétexte de l'hérésie. Etait-elle le fait de la majorité de la population ? Il ne le semble pas. A cette époque de crise, nous dirions de *mutation*, on voyait apparaître toute sorte de fraticelles qui prétendaient ramener l'Eglise à la pureté primitive. De nombreux chrétiens « rêvaient d'une Eglise sans clergé et sans temple » (31) et donc sans sacrements et sans messe. N'avons-nous pas entendu des phrases qui font écho à celles-là ? Rien de nouveau sous le soleil.

D'autre part sévissait plus que jamais un phénomène constant chez nos méridionaux, l'anticléricalisme. Les homme d'Eglise furent toujours envahissants, d'autant plus qu'ils ne s'en rendent pas compte. Pire que cela ! en ces temps lointains ils se faisaient aussi

percepteurs !... Les occitans n'ont jamais apprécié les institutions qui recrutent des « parasites » et qui perçoivent des impôts. Prêtres et moines pullulaient en ces temps-là sans mener toujours la vie la plus édifiante. Mais surtout, surtout, ils levaient la dîme... Nous connaissons encore dans telle de nos paroisses rurales *lo sòl del dèime*, la place de la dîme. Les paysans n'aimaient pas la place de la dîme !

Mais le pire, c'est que le clergé ne la percevait pas toujours. Cette dîme, honnie des paysans, les seigneurs locaux s'en étaient approprié la levée au cours du XI[e] siècle. Pour ne pas avoir à la rendre aux clercs, beaucoup se déclarèrent cathares. Ces seigneurs, les notables d'alors, passés à l'hérésie, furent brisés et expropriés par une croisade qui leur enleva leurs domaines et leurs châteaux. L'un d'eux avait nom Montségur... Dès lors troubadours et jongleurs n'auraient plus eu de cour où donner leurs chansons. La réalité est quelque peu différente. Les historiens, occitanistes ou non, accordent sans doute trop d'importance à la défaite de Muret. Muret ! Montségur ! Je ne renie certes pas la vague d'émotion profonde que ces noms provoquent en moi : j'ai prêché à Muret pour marquer un anniversaire de deuil ; je me sens solidaire des *cremats* de Montségur, encore que je n'aie rien du cathare,

*Et j'ai baisé la pierre au seuil de ce haut-lieu*
*En laissant à la miséricorde de Dieu*
*Victimes et bourreaux de l'horrible fournaise !* (31 bis)

Cela dit, parce qu'il fallait le dire, il convient de garder la tête froide. Muret ! Montségur ! Il est ainsi des lieux et des dates qui deviennent un symbole par quelque fermentation de l'histoire.

Après Muret la culture occitane continuera. Mais la société dont elle était l'expression évoluait rapidement. Les mœurs et les hommes changent, comme toujours. Le chant des troubadours va s'affaiblissant. Il en est ainsi de toutes les cultures qui ne durent jamais qu'un temps. Il serait profondément vain de vouloir en arrêter la marche inéluctable. Avec la Croisade naît une littérature politique et satyrique. La poésie hermétique et riche, *lo trobar clus* et *lo trobar ric*, se développent. On écrit peut-être davantage en oc ; mais on n'écrit plus d'aussi bonnes chansons.

L'influence de l'Eglise a-t-elle infléchi l'Amour courtois, cette exaltation de la femme, bien antérieure à nos mouvements féministes modernes, vers une glorification d'un idéal féminin abstrait incarné dans la Vierge Marie ? En tout cas la première fleur attribuée par le Collège de la Gaye Science, en 1324, sera un lys d'or donné à Arnaut Vidal de Castelnaudary pour un poème en l'honneur de la Vierge. Les institutions créées par l'Eglise et la monarchie en Occitanie au cours du XIII[e] siècle en ont changé l'esprit : à l'insouciance, à la fan-

taisie, à l'audace intellectuelle, qui avaient engendré le Gai Savoir, va succéder une discipline, peut-être nécessaire, mais mortelle pour la culture d'oc. Pour maintenir la poésie des troubadours sept toulousains avaient fondé en 1323 le Consistoire du Gai Savoir. Leur chancelier, Guilhem Molinier, rédigea *Las Leys d'Amors*. Ce recueil, magnifiquement relié, préside toujours aux séances publiques de l'Académie des Jeux Floraux, la plus ancienne compagnie littéraire d'Europe. Charles Camproux note l'importance de ce traité du style dans son *Histoire de la Littérature occitane* que j'utiliserai souvent au cours de cet exposé. « Les *Leys d'Amors*, dit-il, nous paraissent exactement le symbole du passage d'une civilisation agonisante à une nouvelle civilisation ». Elles sont, dit-il plus loin, « le plus important ouvrage de linguistique et de rhétorique telles qu'on pouvait les concevoir à un moment où les préoccupations philosophiques et religieuses s'imposent partout... » (32).

La production occitane, en prose et en vers, ne diminue pas pour autant, encore qu'elle change de ton et de niveau. Cela durera jusqu'au début du XVI[e] siècle... En 1512 le Consistoire des Jeux Floraux, qui entre temps avait admis le français à ses concours, ne couronnera plus d'écrivains occitans, et cela pour une raison sans appel : l'absence de tout concurrent ! On écrivait toujours en *patois*, on n'écrivait plus en langue d'oc. Le fameux Edit de Villers-Cotterêts sanctionnait presque une situation de fait : « A la date de 1539, l'ancienne littérature occitane n'était plus, parce qu'il n'y avait plus de civilisation occitane consciente » (33). Signe du temps, notre Clément Marot écrit :

*N'ayant dix ans en France fus mené,*
*Là où depuis me suis tant promené*
*Que j'oubliai ma langue maternelle*
*Et grossement appris la paternelle...* (34)

Tout au long des siècles où vont triompher la Renaissance et le classicisme français des hommes des pays d'oc écrivent leur langue à l'occasion pour le peuple qui la maintient : du théâtre, des catéchismes, des livres de recettes... La prédication se fait en occitan, en patois, si vous voulez. Le vénérable Alain de Solminhiac, un grand évêque de Cahors auquel on témoigne de nouveau de l'intérêt à Bordeaux, à Rome, voire même en Quercy, ordonne à ses curés d'utiliser cette langue, qu'il entend lui-même assez mal, afin de se faire mieux comprendre des fidèles. Quant aux bonnes recettes, écoutez le titre de l'une d'elles, publiée à Toulouse, chez Colomiès, en 1555 : « Las nonpareilhas receptas per fa las femnas tindentas, rizentas, plasentas, pollidas e bellas et aussi per las fa plan cantar et caminar honestament et per compas... » (35). Comment traduire ? Essayons ! « Les recettes

sans pareilles, pour rendre les femmes sémillantes, rieuses, plaisantes, jolies et belles et aussi pour les faire bien chanter et cheminer honnêtement et en mesure... » Le charmant programme, messieurs !

Du XVI[e] au XVIII[e] siècle quelques bons écrivains maintiendront le flambeau d'une langue qui se débilite en se divisant, faute d'avoir eu un pouvoir politique pour la consacrer. Pey de Garros à la cour de Béarn traduit les psaumes en gascon sur l'ordre de Jeanne d'Albret. Pierre Goudouli publie à Toulouse le *Ramelet moundi* en 1617. Le curé de Saint-Clar-de-Lomagne, l'abbé d'Astros donne des *Georgiques*... Il est assez curieux de noter la place de ce genre bucolique dans les productions des ecclésiastiques : des *Quatres Saisons* de d'Astros aux *Quatre Saisons* de Claude Peyrot, le prieur de Pradinas en Rouergue. N'oublions pas les *Quatre Saisons* de Vivaldi, *il prete rosso*, comme on l'appelait à Venise. Ni la traduction des *Géorgiques* latines par l'Abbé Delille, dont les vers sont moins méprisables qu'on ne l'entend redire dans les littératures ! Et nous terminerons par la traduction de l'abbé Cubaynes, dans les années trente, où mon curé me révéla Virgile.

L'Ancien Régime laisse donc la langue d'oc subsister dans la vie quotidienne du peuple, se réservant de lui interdire l'accès à la culture, puisque Villon l'a dit, « Il n'est bon bec que de Paris ! » Mais le pays vit dans une agréable diversité d'us et de coutumes séculaires, même si la langue du roi, devenue langue administrative, prend des formes et des accents bien particuliers dans chaque province du royaume. « C'est seulement au siècle des Lumières, fait remarquer justement l'excellent historien qu'est M. Jean Lartigaut, que les beaux esprits souffrirent de ce manque d'unité et c'est surtout la Révolution Française fondant une république « une et indivisible » qui s'acharna contre les particularismes linguistiques. Tous les régimes du XIX[e] siècle continuèrent dans le même sens sous l'action d'une même administration se perpétuant sous diverses cocardes » (36).

Les Révolutionnaires, conduits par le célèbre abbé Grégoire, avaient de qui tenir. Les philosophes avaient fait l'opinion jusqu'au fond des provinces. Le 5 janvier 1792, les Administrateurs du District de Sauveterre en Rouergue envoient à l'Assemblée nationale le poulet suivant : « Ce qu'il y a de plus pressant pour le moment, c'est que la langue nationale s'introduise dans nos campagnes ; ce maudit idiome particulier est leur fléau et le tombeau de l'instruction... Ce malheureux jargon (—) étouffe le développement de nos idées en rétrécissant les connaissances dont la nation nous a fait présent... » (37). Voilà ce qu'on peut appeler des citoyens véritablement éclairés !

Au travers des convulsions révolutionnaires le Romantisme s'ébrouait dans son berceau. Le Moyen Age va devenir à la mode. Des

écrivains, un Fabre d'Olivet entre autres, des savants, Rochegude, Raynouard, pratiquent et étudient la langue des troubadours et publient leurs œuvres. D'un autre côté cette langue qu'on redécouvre dans les milieux cultivés va subir des assauts très graves dans le peuple qui la parle encore tous les jours : la conscription, les chemins de fer, l'école. Bientôt le peuple des campagnes et des villes commencera à avoir honte de son parler.

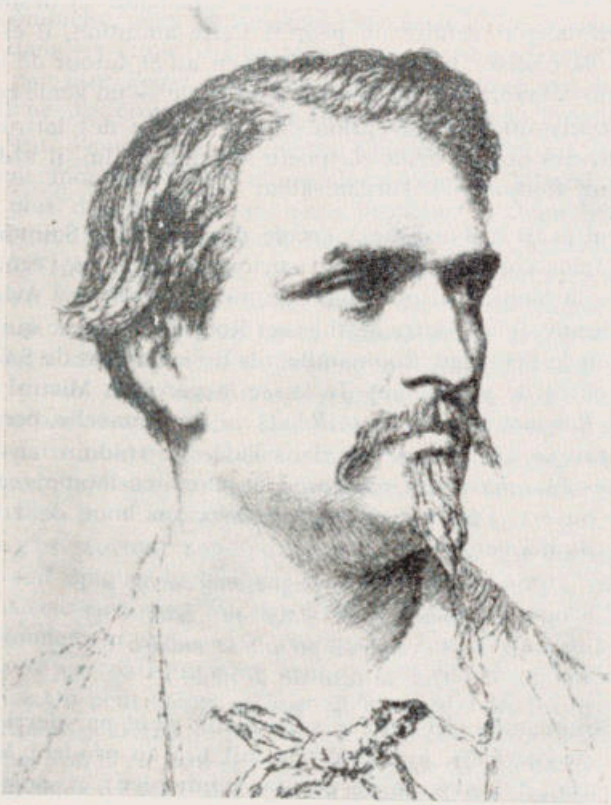

*Dis Aup i Pirenèu, e la man dins la man,*
*Troubaire, aubouren dounc lou viéi parla rouman !*
*Acò's lou signe de famiho...*

Frederi MISTRAL.

Mais la Providence veille : elle va susciter Mistral. Vous l'avouerai-je, c'est pour cela que je ne désespèrerai jamais de ma langue maternelle. Il naît à Maillane le 8 septembre 1830. Il n'est certes pas le seul écrivain d'oc de son temps. Mais il galvanisera par son génie la Renaissance. Citons ici une fois de plus Charles Camproux ! Il dit si bien, d'une façon plus précise, ma pensée sur Mistral. « Fils de

paysans, Mistral est peuple ; fils de paysans aisés, il sera licencié en droit ; mais il mettra à profit ses années d'études universitaires pour lire tout ce que la bibliothèque d'Aix met à sa disposition en fait de littérature et d'histoire des pays d'oc. Fils du peuple et érudit, Mistral unit en lui les grands courants qui animaient alors les Lettres occitanes. De plus, jouissant d'une aisance assurée, il dispose de tout son temps, qu'il passe exclusivement en pleine terre de Provence. Il a une âme de gentilhomme : son ambition sera haute et désintéressée, refaire une langue, refaire un peuple. Cette ambition, il est le seul qui puisse la réaliser, parce qu'il trouve en lui et autour de lui toutes les conditions favorables. De plus, il a du génie — un génie comme on n'en rencontre que par exception dans l'histoire des lettres humaines. Enfin, dès que ce génie de poète s'éveille en lui, il a déjà, tout près de lui, Roumanille, l'organisateur » (38).

Mistral avait d'abord été à l'école des cigales, à Saint-Michel-de-Frigolet ; mais comme on y faisait surtout des *plantié*, l'école buissonnière dans la Montagnette, sa mère le mit en pension à Avignon. Là, chez M. Dupuy, il rencontre Mathieu et Roumanille, avec qui il fonderait un jour le Félibrige. Roumanille, fils de jardiniers de Saint-Rémy, y faisait office de surveillant. Je laisse la parole à Mistral dans ses *Memori e Raconte, Mémoires et Récits :* « Un dimanche, pendant que l'on chantait vêpres, il me vint dans l'idée de traduire en vers provençaux les *Psaumes de la pénitence*, et, alors, en tapinois, dans mon livre entr'ouvert, j'écrivais à mesure, avec un bout de crayon, les quatrains de ma version :

*Que l'isop bagne ma caro.*
*Sarai pur : lavas-me lèu*
*E vendrai pu blanc encaro*
*Que la tafo de la nèu !*

Mais M. Roumanille qui était le surveillant, vient par derrière, saisit le papier où j'écrivais, le lit, puis le fait lire au prudent M. Dupuy, qui fut, paraît-il, d'avis de ne pas me contrarier ; et, après vêpres, quand, autour des remparts d'Avignon, nous allions à la promenade, il m'interpella en ces termes :

— De cette façon, mon petit Mistral, tu t'amuses à faire des vers provençaux ?

— Oui, quelquefois, lui répondis-je.

— Veux-tu que je t'en dises, moi ? Ecoute... »

(Et le surveillant lui lut bon nombre de ses pièces, qui émerveillèrent l'enfant) « fleurs, dit-il, annonciatrices du printemps félibréen qui me ravirent de plaisir et je m'écriai :

— Voilà l'aube que mon âme attendait pour s'éveiller à la lumière ! » (39). Les poètes sont plus vrais encore quand ils embellissent les meilleurs instants de la vie.

Frédéric Mistral publiera *Mirèio* en 1859. Comment le ministre Fortoul chargea-t-il l'obscur poète Adolphe Dumas d'une mission dans sa province natale au titre de l'Instruction publique ? Comment Dumas rencontra-t-il Mistral ? Comment fit-il connaître son chef-d'œuvre à Lamartine ? Comment Lamartine fut-il ébloui à cette lecture et comment, dans le fameux *Quarantième Entretien*, lança-t-il le poète dans les étoiles ? Une telle suite de coïncidences heureuses ne peut pas être l'effet du hasard. C'est un coup du Bon Dieu ! Comment ne pas croire après de tels bonheurs à la Providence ?

« Ce fut d'emblée la gloire, dit Charles Camproux, une gloire rapidement mondiale : une gloire dans laquelle Mistral sut vivre pendant plus de cinquante ans sans broncher, si bien que, de son vivant même, il parut immortel. Dès *Mirèio* cette immortalité le fit ranger aux côtés d'Homère, de Virgile et de Dante... » (40). Mais *Mirèio* n'est que le premier d'une suite de chefs-d'œuvre dont chacun suffirait à la gloire d'un poète. Œuvre immense : *Mirèio, Calendau, Lis Isclo d'Or, Nèrto, Lou Pouèmo dóu Rose, Lis Oulivado ;* des livres de prose, dont nous n'avons guère encore que ceux qu'il a publiés de son vivant ; enfin *Lou Tresor dóu Felibrige,* dictionnaire qui, sans faire oublier les travaux antérieurs et en particulier ceux d'Honnorat où Mistral a beaucoup puisé, n'en demeure pas moins l'outil de base pour le travail des écrivains d'oc.

Mais c'est surtout son œuvre poétique qui est incomparable : « Qu'elle soit épique ou lyrique, dit Charles Camproux, nulle autre au XIX^e^ siècle européen n'arrive à égaler sa perfection. C'est là un sujet d'étonnement sans cesse renouvelé : quelle que soit l'inspiration, l'œuvre est parfaite. Ont peut ne pas aimer tel ou tel thème mistralien... On peut même estimer qu'au fond, telle inspiration n'est pas réellement poétique, le miracle est là : nous y trouvons la poésie. Tout ce que l'on a pu dire sur la poésie pure tombe devant le moins bon des poèmes de Mistral : le sujet le plus impur y devient poésie. Là est le mystère du génie... Les illusions, fécondes d'ailleurs, du surréalisme et celles de la poésie pure, ne doivent point nous empêcher de voir la vérité : Mistral fut un parfait, un grand, un pur poète, parce qu'il fut le poète de la Provence, non pas à cause de son sujet — la Provence elle-même — mais parce qu'il était lui-même son sujet, de même que Dante fut *La divine comédie,* Milton *Le paradis perdu* et Homère *L'Iliade* et *L'Odyssée...* » (41). Dans son *Mistral, Mage de l'Occident,* notre compatriote, Marcel Décremps, auquel rien de ce qui concerne Mistral ne demeure étranger, exalte, pour sa part, le « Chantre divin » de Maillane qui, dans ses recueils lyriques, mais

aussi dans ses épopées, atteint sans effort « le chant pur de l'âme, la mélodie inoubliable et profonde ». Notre ami caractérise ensuite parfaitement la poésie de Mistral : « Ce n'est point là une poésie cultivée en serre, elle pousse en plein terreau provençal. Traditionnelle, elle paraît n'avoir subi aucune influence moderne, ce qui n'implique pas qu'elle soit pour cela étrangère à l'âme contemporaine. Son origine se situe au confluent de deux courants très anciens, l'un humaniste et l'autre populaire, que Mistral a su capter et réunir en des compositions admirables d'art, d'élévation et de fraîcheur » (42).

Cet homme providentiel pouvait dès lors donner sa « vitesse de croisière » au Félibrige qu'il venait de fonder avec sept de ses amis, *li primadié* au castelet de Fontségugne, le 21 mai 1854, jour de Sainte Estelle.

Autour de Mistral de nombreux poètes se levèrent. Le plus grand, Théodore Aubanel, émule de Bernard de Ventadour et de Baudelaire, écrivait *La Miugrano entredubèrto, La Grenade entr'ouverte, Li Fiho d'Avignoun, Les Filles d'Avignon, Lou Pan dóu Pecat, Le Pain du Péché,* drame bouleversant. J'ai beaucoup aimé Aubanel dans mon jeune temps et su par cœur de nombreuses strophes de *La Miugrano* avant même de lire *Mirèio*... Aubanel chante un amour cruel, païen et chrétien tout ensemble, profondément humain en somme, l'un des plus grands poètes de l'amour de toutes les littératures.

Le Félibrige se proposait de restaurer la langue, de maintenir les traditions, de redonner au peuple d'oc conscience de lui-même ; il voulait obtenir l'enseignement de son parler dans les écoles. Le mouvement comprend des *mainteneurs* avec, à leur tête, un *Consistoire,* composé de cinquante *majoraux,* répartis dans toute l'Occitanie, *Dis Aup i Pirenèu.* Ils élisent un président qu'on appelle *Lou Capoulié ;* les premiers furent Roumanille et Mistral. L'actuel est M. René Jouveau, professeur honoraire à l'université d'Aix-Marseille. Le nom de quelques majoraux ? L'abbé Bessou, Antonin Perbosc, l'abbé Salvat, Marcel Fournier, du Périgord, Henri Mouly, l'abbé Cubaynes, André Chamson.

Les fondateurs du Félibrige, Roumanille et Aubanel en particulier, plus tard Joseph d'Arbaud, étaient ce que nous appellerions des hommes de droite. Mais, à côté de ces « blancs du Midi » apparurent bientôt des « rouges du Midi » : Félix Gras, qui fut capoulier, mais surtout L. Xavier de Ricard et Auguste Fourès, poètes et hommes d'action, qui de Montpellier à Toulouse se voulurent hommes d'oc, fédéralistes et républicains. Mistral, pour sa part, se tint toujours au-dessus de ces querelles. On trouvera dès lors, dans le Félibrige ou en marge du mouvement, d'ardents républicains et des monarchistes convaincus... « Les lettres occitanes sont à peu près demeurées intellectuellement et politiquement partagées entre un mouvement nette-

ment monarchiste et maurrassien... et un mouvement absolument opposé oscillant entre le fédéralisme libertaire de l'Ecole marseillaise et le communisme de certains éléments nés de la Résistance. Entre ces deux tendances, le Félibrige s'efforce de maintenir une neutralité basée sur l'union autour de la langue » (43).

Entre temps la production occitane se développe dans tous les domaines : poésie, romans, revues, etc... Un foisonnement ! Mais assez peu de lecteurs en dehors du petit groupe des auteurs eux-mêmes !

*La lenga als cent parlars frairals que ne fan qu'un...*

Il est temps de signaler ici dans le Félibrige une initiative qui aura des conséquences capitales. Mistral avait adopté, à son corps défendants peut-être, une orthographe semi-phonétique. Le majoral-abbé Roux en Limousin, les majoraux Estieu et Perbosc en Languedoc à sa suite, voulurent reprendre l'orthographe historique de la langue, celle des troubadours et des actes administratifs jusqu'au début du XVI[e] siècle. Cette écriture a l'avantage de s'adapter à tous les dialectes en gardant à chacun ses caractérisques. Il lui donnèrent le nom de *graphie occitane*, façon de marquer dans leur esprit qu'elle appartenait à tous. Ce ne fut certes pas sans remous.

En 1919, ils fondèrent au château d'Avignonnet en Lauraguais l'*Ecole occitane* qui avait pour but principal la réalisation de cette réforme. Il y avait là des rouges et des blancs, la plupart majoraux et membres de l'Académie des Jeux Floraux : le Baron Desazars de Montgailhard, qui sera le premier *capiscol* de l'Ecole, Joseph Anglade, Prosper Estieu, Antonin Perbosc, Rozès de Brousse, Armand Praviel, Emile Ripert. Mais bientôt un schisme se produisit. Il fut toujours malaisé de lier au même attelage les artistes et les poètes. *Genus irritabile vatum !* Mistral lui-même n'appelait-il pas le Félibrige *un sa de garri*, un sac de rats ? A côté du *Gai Saber*, revue de *l'Ecole occitane*, allait paraître *Oc*. Deux revues encore bien vivantes, grâce à Dieu ! Nous avions d'une part Joseph Salvat et de l'autre Ismaël Girard, deux bons ouvriers de la cause occitane. Alibert survint. Il voulut corriger et compléter Mistral dans son *Trésor*. *El mèsme dich a ieu*, c'est lui-même qui me l'a dit ! Il voulut achever la réforme de Perbosc-Estieu (43 bis).

Puis arriva la Libération. Il fallait refaire le monde, à commencer par l'Occitanie. Ce ne fut que l'I.E.O., l'*Institut d'Etudes occitanes*, qui a eu l'immense mérite d'amener à l'Occitanie un grand nombre d'universitaires. Il est en particulier à l'origine des Stages d'études que j'évoquais tout à l'heure, comme l'*Ecole occitane*, bien avant, avait fondé le *Collège d'Occitanie*, organe capital de notre renaissance. Les uns et les autres travaillent de plus en plus la main dans la main. Les querelles de préséance s'estompent... Regrettons seulement que, dans le passé surtout, certains aient un peu oublié qu'ils avaient des ancêtres, comme tout le monde, et aussi que tels pères abusifs n'aient pas toujours reconnu leurs enfants.

Où en sommes-nous en cette année du cent cinquantième anniversaire de la naissance de Mistral ? Rappelons d'abord un préalable évident ! Sans Mistral, certains affectaient un temps de l'oublier, il n'y aurait pas eu de Félibrige ; il n'y aurait pas eu non plus d'Ecole occitane ; il n'y aurait pas eu d'I.E.O. ! Nous ne serions pas ici ce soir. Tout au plus quelque chercheur de Harvard,

de Leipzig ou de Tokio, peut-être même de Paris, s'intéresserait-il encore aux troubadours... Mistral est le Père. On peut le contester ; on peut même aller jusqu'à proclamer qu'il vécut dans l'illusion !... Sans lui félibres ou occitanistes n'existeraient pas. Il est des évidences salubres qu'il importe de rappeler.

Ou en sommes-nous donc ? Peut-on espérer quelque avenir pour cette Occitanie dont je viens de vous entretenir, trop longuement pour vous, trop brièvement pour le sujet ? Les campagnes sont encore occitanes, au moins pour une bonne part, mais elles n'en ont pas conscience. Les villes ont oublié. J'errais voilà deux ans dans une rue de la vieille cité d'Avignon... Je voulus faire un test. Je demandai à une dame d'un certain âge et de fort bonne apparence de m'indiquer le lieu de naissance de Théodore Aubanel ; elle m'avait assuré être d'Avignon. Eh bien, elle n'en connaissait même pas le nom !

Qui connait en Gascogne Michel Camélat, en Provence Joseph d'Arbaud, en Quercy Perbosc ou Cubaynes ?

Nos campagnes, malgré le formidable assaut qu'elles subissent, n'ont pas encore tout à fait oublié leur langue maternelle. Les élèves de nos écoles reprennent goût à ce parler. *E l'ultimo momento*, c'est l'extrême limite ! (43 ter) Un certain nombre d'entre nous qui l'avaient appris sur les genoux de leur mère l'auront fixé pour cette jeunesse dans des livres qui vaudront au moins comme témoins de la langue de nos ancêtres.

Nos campagnes retrouvent très facilement leur parler natal. Tenez ! le 27 juillet dernier, la messe fut enregistrée à la Télévision en provençal à Forcalquier, grâce à M. l'abbé Daumas, l'archiprêtre du lieu. De nombreux quercinois l'ont entendue et fort bien suivie. Plusieurs m'en ont fait part pour me faire plaisir. Qu'est-ce que cela prouve ? Premièrement que la langue d'oc n'est pas morte : la surprise et la joie qu'ont eues ces téléspectateurs de l'entendre ! Deuxièmement que cette langue demeure une dans la diversité des dialectes. La traduction de la messe, que nous avons réalisée de conserve, provençaux, languedociens et gascons, est unique, mais peut être utilisée dans chaque dialecte. Mistral avait déjà démontré cette unité au *Trésor du Félibrige*... La querelle qui voudrait imposer l'existence de plusieurs « langues d'oc », de quelque hauteur qu'elle vienne, est contredite par l'histoire et par les faits. Nous avons fait une traduction unique de la messe que nos quercinois comprennent fort bien dans la version provençale.

Il ne saurait être question d'imposer le carcan d'une unité artificielle à un parler qui s'est toujours exprimé en dialectes, comme le fit le grec ancien, mais de reconnaître une unité profonde dans

la diversité. Nous aimons la même princesse qui revêt des atours différents.

Mais peut-on encore espérer qu'elle vive longtemps ? Mistral se pose la question, et précisément dans la chanson de *La Coupe*, l'hymne sacré du Félibrige :

*D'un ancien peuple fier et libre*
*Nous sommes peut-être la fin ;*
*Et, si les Félibres tombent,*
*Tombera notre nation.*

Mais il continue :

*D'une race qui regerme*
*Peut-être sommes-nous les premiers jets...*
*Verse-nous les espérances !...*

*D'un vièi pople fièr e libre*
*Sian bessai la finicioun ;*
*E, se toumbon li Felibre,*
*Toumbara nosto nacioun,*
*D'un raço que regreio*
*Sian bessai li proumié grèu...*
*Vuèjo-nous lès esperanço...* (44)

De quoi demain sera-t-il fait ? D'aucuns vont clamant (ils battent le sein de leur mère !) que le Félibrige sommeille. Il fait ce qu'il peut et même beaucoup plus qu'il ne semble. Peut-être lui a-t-il surtout manqué, non pas tellement de faire, mais de faire savoir !

Il n'en est certes pas de même du mouvement occitaniste. Je connais de très nombreux occitans qui servent la langue de tout leur cœur dans la presse, dans les écoles, dans la chaire chrétienne. Des chanteurs, des diseurs de grand mérite, des chercheurs, des historiens et pas plus tard que l'autre dimanche à Lauzerte-en-Quercy. En outre nous ne manquons pas de « prophètes » qui lient l'avenir de l'Occitanie à des mouvements politiques ou sociaux : une certaine gauche affecte actuellement de prendre en compte les mouvements occitans.

Je ne peux ouvrir ici le chapitre d'une éventuelle politique occitane... Mais c'est un point où il convient de raison garder, comme l'a fait Mistral. Il a prononcé à la Sainte Estelle d'Albi, en 1879, un discours célèbre : « Les corps célestes, dit-il, qui tournent et se meuvent si magnifiquement dans l'immensité de Dieu sont soumis, vous le savez, à deux forces majeures : l'une qui les lance à travers l'espace comme la pierre d'une fronde, l'autre qui les retient et les attire vers son centre. Du contrepoids de ces

forces naît l'ordre miraculeux qui règne dans le ciel, naît éternellement l'harmonie du monde.

Les sociétés humaines sont soumises aussi à deux mouvements contraires qui sont les éléments de leur progrès et de leur vie ; ces mouvements sont le besoin d'unité et le besoin d'indépendance. Et la suprême sagesse du législateur serait, je crois, de trouver l'équilibre qui doit contre-balancer et maintenir d'accord l'indépendance et l'unité, d'accomplir, en un mot, la loi de Notre-Seigneur : *Sicut in caelo et in terra* » (45).

Cette sagesse contredit les revendications occitanistes excessives qui ne suscitent guère d'écho au reste dans l'opinion publique de notre Midi. Elle est aussi une indication pour les pouvoirs publics qui, dans notre France, s'obtinent depuis toujours à tout centrer sur Paris. Quoi qu'il en soit, il serait grave de lier l'avenir de l'Occitanie à un changement de société. Ce préalable qu'on entend proclamer à tort et à travers dans beaucoup de domaines demeure au moins très contestable. Nous n'avons de préalable que la langue de la patrie. Il importe de ne jamais oublier qu'elle appartient à tous les enfants de l'Occitanie et que nul n'a le droit de s'en attribuer le monopole.

Pour ma part, j'ai écrit un poème qui a pour titre *L'Occitanie française ;* cela dit assez que je ne la conçois que française ! L'histoire fut ce qu'elle fut ; nous ne pouvons pas la refaire. Le résultat de cette histoire, c'est la France :

*Qui trouve en son berceau la culture latine*
*En fleur, des troubadours à Rimbaud par Racine,*
*Mistral, Hugo, Pascal, Voltaire, Bossuet,*
*N'imite pas l'enfant qui casse son jouet !...* (46)

Je ne renierai jamais ces vers. On peut et on doit regretter la centralisation excessive que la monarchie et les républiques nous ont imposée de Paris. Peut-être était-ce nécessaire ; et certes nous avons besoin de Paris. Mais nous souhaiterions qu'on desserre un peu le corset... Nous voudrions surtout voir refleurir la langue du terroir. « De toutes les institutions humaines, dit Marcel Décremps, la langue est celle qui résiste le mieux à l'érosion du temps, celle aussi où s'affirme le plus profondément la personnalité d'un peuple » (47). Nous conservons avec piété les monuments de notre pays. Les deux plus beaux sont sans conteste la langue française et la langue d'oc. Ne diminuons pas l'une au détriment de l'autre ! Appuyons-les plutôt l'une à l'autre ! Elles sont tellement menacées !... Gardons-les comme ce que nous avons de plus précieux au monde !... Aussi bien terminerai-je ce propos comme j'achevais mon *Occitanie française :*

*La langue de Mistral et celle de Voltaire,*
*Dans un duo d'amour qui monte de la terre*
*Française, chantent tellement à l'unisson*
*Que les plus différents d'allure et de façon*
*Ne font qu'une famille heureuse qu'on jalouse,*
*Dont les fils n'ont qu'un cœur de Paris à Toulouse !* (48)

Sylvain TOULZE.

*
**

A la suite de cette conférence, l'appel à discussion conduisit M^lle^ le Professeur Jacqueline Caille à apporter un témoignage plutôt qu'à poser une question à propos de l'esprit d'accueil et de convivialité souhaité par le conférencier dans sa conclusion. Etant de langue d'oïl, elle apprécie d'avoir été accueillie à Cahors d'abord, à Montpellier ensuite, sans qu'on lui fît sentir qu'elle fut une étrangère. Médiéviste de profession, elle pense que le combat pour l'Occitanie, c'est aussi le combat pour la restauration de l'histoire du moyen-âge, qui apprendrait bien des choses même à la France du Nord, alors que l'enseignement se cantonne surtout dans l'histoire moderne et contemporaine. Elle accepte la lutte pour l'occitan, mais dit aussi la nécessité de la lutte pour le français qui, même à l'Université, est bien malmené par des étudiants qui ne savent pas non plus l'occitan...

Plutôt que de pousser le Midi à détester la France, ne pourrait-on pas enseigner que, pendant la guerre de Cent Ans, si le petit roi de Bourges ne s'était pas appuyé sur la terre d'Occitanie pour reconquérir son trône, il n'y aurait pas de France ; que si la nation française existe, ce n'est pas qu'elle nous ait été imposée de Paris, mais parce que la terre d'Occitanie l'a sauvée. Ainsi on change de point de vue, rappelant aux Français du Nord que notre pays commun n'existe que grâce à nous tous, Français d'oïl et d'oc.

Pour M. Lartigaut, sa pensée va même plus loin que celle de M^lle^ Caille, puisqu'il la porte au-delà du Rhin. Il pense, en effet, à la part due aux philologues allemands dans la redécouverte des langues romanes, et plus particulièrement de ce qu'ils ont appelé le provençal. Les médiévistes se servent d'un petit dictionnaire fort pratique, qui est le « Petit Levy », édité à Heidelberg, ce qui mérite bien d'être signalé ici.

L'abbé Toulze acquiesce en soulignant qu'au XIX^e^ siècle le provençal a été beaucoup plus étudié dans les Universités allemandes qu'en France. S'il n'y avait pas eu Mistral, on étudierait actuellement l'occitan à Tokio ou à Leipzig, voire à Paris... peut-être !

*
* *

1. *Autrement*, n° 25, Juin 1980 (27, rue Jacob, Paris VI^e^).
2. *Quercy-Recherche*, n° 32, Janvier-Février 1980, Imprimerie Boissor, Luzech. *Quercy-Recherche*, n° 34, Mai-Juin 1980, Loc. cit.
3. *Le Collège d'Occitanie*, 31, rue de la Fonderie, Toulouse.
4. Bernard Manciet, *Landes de Gascogne*, in *Autrement*, op. cit., p. 30.
5. Louis Lasvaux, in *Le Quercy à Paris*, n° 20, p. IV, Paris, 1980.
6. André Compan, *Le Comté de Nice*, Paris, Seghers, 1980, p. 317.
7. André Compan, op. cit., p. 317, note.
8. Joseph Anglade, in *Lo Gai Saber*, 2^e^ annada, Julhet-Agost, 1920, n° 6, p. 147.
9. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*, tome V, Chez Jean de Bonnot, 7 Faubourg Saint-Honoré, Paris, 1968, p. 169.
10. Chateaubriand, op. cit., p. 170.
11. J. Anglade, op. cit., p. 168.
12. Yves Rouquette, *Entre Deux Mers et Trois Montagnes*, in *Autrement*, op. cit., p. 10.
13. Henri Espieux, Cité in *L'Occitanie* par Michel Cosem, Paris, Seghers, 1977, p. 17.
14. « La terre du Bon Dieu », roman par Jules Lafforgue (Pierre Calel).
15. Frédéric Mistral, *Lis Isclo d'Or*, Espouscado.
16. Michel Roquebert, *L'Epopée cathare*, L'Invasion, p. 11, Toulouse, Privat, 1970.
17. Pierre Grimal, *Le Quercy*, Paris, Artaud, 1978, p. 51.
18. Maurice Faure, *Allocution* à Douelle, 20-4-1980.
19. Pierre Guidoni, *Aux origines du « Midi rouge »*, in *Autrement*, op. cit. p. 107.
20. Bernard Manciet, *Landes de Gascogne*, in *Autrement*, op. cit., p. 32.
21. Jules Cubaynes, *La Terra e l'Ostal*, Barcelona, Editorial Altés, 1935, p. 26.
22. André Berry, *Florilège des Troubadours*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1930, p. IX.
23. André Berry, op. cit., p. 33.

24. Dante, *L'Inferno*, Canto XXVIII, vers 116-121.
25. André Berry, op. cit., pp. 149-150.
26. Dante, *Purgatorio*, Canto XXVI, vers 142-147.
27. Antonin Perbosc, *Lo Libre del Campèstre*, Toulouse, I.E.O. 1970, p. 105.
28. Frédéric Mistral, *Calendau*, Cant. I.
29. Robert Lafont, *Livre sur la France*, cité in Michel Roquebert, op. cit., p. 13.
30. Michel Roquebert, op. cit., p. 11.
31. Elie Griffe, *Les débuts de l'aventure cathare en Languedoc*, Paris, Letouzey et Ané, 1969, p. 204.

31 bis. Sylvain Toulze, *Comme mes songes vont...*, p. 99.

32. Charles Camproux, *Histoire de la Littérature occitane*, Paris, Payot, 1953, p. 71.
33. Charles Camproux, op. cit., p. 71.
34. Clément Marot, L'*Enfer*.
35. Cité in Charles Camproux, op. cit., p. 94.
36. Jean Lartiguaut, in *Quercy-Recherche*, n° 34, p. 2.
37. Cité in Pierre Grimal, *Le Quercy*, op. cit., p. 162.
38. Charles Camproux, op. cit., p. 156.
39. Frédéric Mistral, *Mémoires et Récits*, Ch. VII.
40. Charles Camproux, op. cit., p. 162.
41. Charles Camproux, op. cit., p. 164.
42. Marcel Décremps, *Mistral, Mage de l'Occident*, Paris, Edition du Vieux Colombier, 1954, p. 88.
43. Charles Camproux, op. cit., p. 181.

43 bis. *Gai Saber* et *Oc* ont actuellement comme Rédacteur en chef respectivement le Chanoine Ernest Nègre et M. Bernard Manciet.

43 ter. Parole du Commandeur dans *Don Giovanni* de Mozart, Livret de Da Ponte.

44. Frédéric Mistral, *Lis Isclo d'Or*, La Coupo.
45. Frédéric Mistral, cité par Marius André in *Vie harmonieuse de Mistral*, Paris, Plon, 1928, p. 194.
46. Sylvain Toulze, op. cit., p. 100.
47. Marcel Décremps, op. cit., p. 277.
48. Sylvain Toulze, op. cit., p. 101.

# LA JOURNEE FORAINE DE GRAMAT

Les très nombreux participants de la Journée Foraine organisée par notre délégué pour la région de Gramat, M. Chiché, n'ont pu que se féliciter de la diversité des centres d'intérêt qui ont soutenu leur attention du matin jusqu'au soir de ce dimanche 7 septembre, trop rapidement écoulé.

Tout d'abord le lieudit « les Fieux », distant d'une quinzaine de kilomètres de Gramat sur l'antique chemin reliant le chef-lieu de ce Causse avec celui de Martel, justifiait l'ouverture de deux dossiers : l'un d'histoire, l'autre de préhistoire.

Sur le plan de l'histoire, vers la fin du XIII[e] siècle, l'isolement de ce lieu avait paru propice à l'établissement d'un monastère de « Dames Maltaises », constituant avec celui de l'Hôpital-Beaulieu, qui l'avait précédé vers Issendolus, les deux seules fondations féminines que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem créèrent en France.

Bien que convalescent, notre Président d'honneur, M. le Préfet Jacques Juillet, avait aimablement répondu à notre sollicitation de venir exposer sur les lieux-mêmes l'essentiel de ce qu'il a développé dans diverses communications et surtout dans son livre sur « les Commanderies du Haut-Quercy sur le chemin de Rocamadour ».

Dans un exposé particulièrement disert et fort agréable à entendre il situa la fondation des Fieux (les fiefs) dans son contexte médiéval et sut évoquer avec piété l'esprit qui permit à ces moniales à croix de Malte de poursuivre durant trois siècles leur action charitable et éducative jusqu'à ce que, vaincues par la précarité de leurs ressources et, plus encore, par les odieuses calomnies faisant insulte à leur sainte vocation, elles durent se replier sur l'Hôpital-Beaulieu sous la conduite de leur prieure Galiote de Genouillac-Vaillac, dont Madame Luquet-Juillet nous a récemment retracé la vie.

La projection de diapositives concernant les quelques vestiges du monastère, que le pillage des démolisseurs a laissé subsister, a compensé la découverte plus approfondie des lieux que nous n'avons pas eu le loisir d'effectuer. Il était grand temps de se déplacer vers les Fieux-Bas où M. Champagne nous attendait.

Sur le plan préhistorique, la visite du chantier de fouilles, que M. Champagne dirige depuis quinze ans, a été pour la majorité d'entre nous une véritable surprise en même temps qu'une très intéressante initiation.

Alors que la saison de ses travaux était déjà terminée sur le terrain, cet infatigable et savant chercheur, que nous comptons parmi nos sociétaires, avait eu l'obligeance de retarder les aménagements de protection du chantier pour nous en permettre l'accès et placer sous nos yeux le fruit des recherches de cette année. Nous l'en remercions bien vivement. On lira plus loin l'article qu'il a bien voulu confier à notre bulletin ; nous lui disons toute notre gratitude pour cette première publication qui nous est confiée et qui nous laisse espérer un fructueux bilan de nouvelles découvertes.

Monsieur Champagne lance un appel en vue du renforcerment de son équipe de chercheurs. Heureux de faire écho à cette demande, nous souhaitons qu'elle soit entendue très largement, et plus spécialement en Quercy.

Le chemin de retour des Fieux vers Gramat nous faisait passer au pied de Miers à la « Source Salmière », que l'on dit être médicalement *le Carlsbad français.*

Le président du Syndicat d'initiative de Gramat-Padirac-Rocamadour, M. Georges Souladié, nous y attendait accompagné des maires des deux communes de Miers et d'Alvignac. En quelques mots, il retraça l'histoire de cette station hydro-minérale, rappela les noms d'illustres curistes, mais ne put que déplorer la baisse de fréquentation qui contraste avec la permanence hautement reconnue des bienfaits de ces eaux.

Le vin d'honneur, qui fut servi près du griffon, nous mit en bonne condition vis-à-vis d'un repas de très haute qualité servi à Gramat par un restaurateur avisé, qui eut droit à nos meilleurs éloges. Ajoutons qu'un grand cru des côteaux de Cahors, offert par un de nos sociétaires, y ajouta sa chaleur à la satisfaction de tous.

Ce repas avait été placé sous la présidence de Monsieur Dumas, maire-conseiller général de Gramat, qui nous fit ensuite les honneurs de plusieurs réalisations de sa municipalité sur le plan culturel, dont les lignes qui suivent font relation.

En premier lieu c'est l'embryon du Centre d'Astronomie de Peyrefi, qui devait retenir notre attention. Sa présentation nous en a été faite par notre sociétaire M. Amayon, Directeur départemental de l'agriculture, dont le penchant pour les sciences exactes nous est connu à travers les communications que nous lui devons. Nous lui laissons le soin de nous parler de cette visite avec l'article qu'il a

intitulé : « Autour d'un cadran solaire » figurant dans les pages qui suivent.

Nos excursions devaient se terminer au Parc Animalier, dont M. le Maire Dumas confia la présentation à M. Jean Maynard, Président de l'Association pour l'étude et la protection de la faune et de la flore du Causse de Gramat, et membre de notre Société des Etudes.

Ce parc, *Parc de Vision* nous dit-il, représente une étape importante de cette *Université de la nature* due à l'initiative de M. Dumas, dont nous a déjà parlé M. Amayon au Peyrefi. Le caractère éducatif, culturel et distractif de ce centre de trente-huit hectares, où vivent en liberté — ou plutôt en semi-liberté — toutes les espèces de la faune européenne sauvage, attire de très nombreux visiteurs, curieux de découvrir une nature intacte et protégée.

A ce parc va être adjoint un *jardin botanique* destiné à nous faire connaître et aimer la flore si originale de notre Causse ; et aussi un *éco-musée rural*, dont nous pourrons voir une première ébauche avec ses herbiers, sa collection de minéraux, son conservatoire d'objets et d'instruments anciens, et qui sera complété par de nombreux documents visuels et sonores portant témoignage du passé, et enrichi par une exposition des artisans actuels, nombreux dans ce pays.

D'autres projets, comme un *Centre régional de spéléologie* et un *Centre de reproduction en captivité de rapaces* sont à l'étude.

L'exposé de ces réalisations et projets a vivement intéressé notre groupe et c'est sur un champagne d'honneur offert par M. le Maire de Gramat dans le salon d'accueil du Parc Animalier que se termina en toute hâte — il faut bien le dire — cette ultime visite, qu'il eût été fort agréable de pouvoir prolonger.

Mais le retard d'horaire, qui nous poursuivait depuis le matin, voulait que nous fussions déjà impatiemment attendus par ceux qui, parmi la population gramatoise, avaient accepté notre invitation d'assister à la conférence de notre érudit confrère Jean Lartigaut, intitulée : « Aspects de Gramat au Moyen Age ».

Le temps trop court dont disposa ainsi le conférencier l'obligea malheureusement à écrêter son sujet ; il n'en a pas été moins intéressant, aiguisant simplement l'impatience avec laquelle on lira plus loin dans ce bulletin l'ensemble de son travail.

P. S.

# LE SITE PREHISTORIQUE DES FIEUX

Le gisement préhistorique des Fieux est situé sur la commune de Miers (Lot). Il se trouve au sommet d'une petite éminence boisée dépendant de la ferme des Fieux-Hauts dont nous tenons à remercier vivement les propriétaires, M. et M^me^ Caminade, puis M. et M^me^ Audubert, pour toutes les facilités qu'ils nous ont toujours accordées et pour l'intérêt qu'ils ont pris à nos travaux.

En 1964, une équipe du Spéléo-Club de Bergerac, accompagnée par M. Caminade, s'engagea dans un étroit boyau et découvrit, à une trentaine de mètres, une petite salle ornée de quelques peintures et gravures pariétales. En 1966, lors de l'exécution de travaux superficiels, M. Caminade mit au jour des foyers qu'il signala immédiatement à la Direction des Antiquités Préhistoriques. Depuis cette date, des fouilles systématiques ont lieu chaque année.

Au stade où en sont nos travaux, il semble que « la grotte des Fieux » ne soit en fait qu'un imposant boyau karstique effondré dont nous n'avons pas encore pu dater l'effondrement initial. Le gisement des Fieux est un des plus importants explorés actuellement, d'une part à cause de la surface en cours de fouille et de la puissance des dépôts, mais aussi à cause de l'importance et de la singularité de la séquence mise en évidence.

Les travaux sont conduits avec toute la rigueur scientifique indispensable dans les fouilles modernes. Tous les objets, lithiques ou paléontologiques, sont pointés sur fiche ou sur plan suivant un référenciel de coordonnées cartésiennes. Chaque objet identifiable comporte également un numéro d'inventaire permettant à tout moment de le replacer dans son contexte stratigraphique. Les pièces les plus importantes et les ensembles paléontologiques font l'objet de nombreux relevés photographiques *in situ*. Les sédiments des niveaux inférieurs sont tamisés et fournissent ainsi une microfaune abondante. Tous les éléments paléontologiques sont envoyés dans des laboratoires spécialisés en vue de la détermination des sous-espèces.

La séquence mise en évidence aux Fieux est de la plus haute importance, d'une part en raison du nombre de niveaux identifiés, d'autre part par le fait qu'il n'existe pas, actuellement, dans le Quercy et peut-être même en France, de gisement similaire. Ceci ne facilite évidemment pas la comparaison et la datation du matériel recueilli.

La stratigraphie des Fieux est complexe, car les couches ne sont pas superposées sur toute la surface du gisement. Il s'ensuit des stratigraphies différentes suivant que l'on considère le « secteur est » ou l'entrée du porche actuel. En tenant compte de l'âge de chacun des niveaux, on peut retrouver le mécanisme de remplissage et les différents stades d'occupation. On rencontre ainsi, de haut en bas :

— A et B : humus et apports récents.

— C : occupation néolithique. Il n'y a pas de trace d'habitat proprement dit. Il semble que des tribus néolithiques sont seulement venues aux Fieux pour s'approvisionner en argile et en calcite à l'intérieur de la grotte et fabriquer leur céramique, mais à l'échelle unitaire, comme en témoignent les nombreuses petites soles rubéfiées mises au jour. Ces Néolithiques ont abandonné sur place quelques pointes de flèches et des fragments de haches polies.

— D : occupation mésolithique. Celle-ci n'était surtout présente qu'à l'entrée du porche actuel. Les différents niveaux sont encore en cours de fouille, mais ils ont déjà fourni un matériel abondant qui fait du gisement des Fieux un des plus importants de France. L'outillage se compose presque exclusivement de microlithes géométriques, avec des poinçons en os et quelques pendeloques. Une datation C. 14, effectuée sur des charbons de bois, a donné 9450 ± 190 B. P. Cette mesure d'âge correspond parfaitement au matériel recueilli et nous permet d'attribuer l'occupation mésolithique des Fieux au Sauveterrien dans sa phase la plus ancienne.

— E : puissant dépôt de limon, d'origine probablement éolienne, n'existant que dans la partie est du gisement. A l'intérieur de ce dépôt, nous avons mis en évidence un habitat. L'outillage lithique récolté, comprenant de très nombreuses lamelles à dos bitronquées, est attribuable à la fin du Paléolithique supérieur. Son âge exact ne peut être précisé, car l'acidité des sédiments n'a pas permis la conservation des ossements et des charbons de bois, interdisant par là toute datation par le C. 14. D'autres méthodes de datation absolue seront tentées prochainement.

— E 1 : à la base du limon, nous avons repéré, cette année, les traces d'une occupation aurignacienne, mais le matériel récolté

est encore insuffisant pour en préciser la position chronologique exacte. C'est dans cette nouvelle couche que nous avons eu la bonne fortune de mettre au jour une défense de Mammouth. La partie recueillie mesure 1,50 mètre. Elle a été moulée, sur place, dans un bloc de composé synthétique expansé pour permettre son transport vers un laboratoire de paléontologie afin de procéder à sa solidification et à son étude.

— F, G et H : remplissage de cailloutis crioclastique à la base duquel on rencontre un outillage particulièrement abondant, composé de galets de quartz débités et d'éclats de silex, parmi lesquels on n'observe aucune forme classique du paléolithique moyen. La macrofaune est très riche ; elle est en majeure partie composée de bovinés, mais on y trouve aussi des restes de rhinocéros, de hyène, de lion, etc... Manquant d'éléments de comparaison, cette occupation pose un des problèmes majeurs du gisement des Fieux, mais l'analyse de la faune et l'étude sédimentologique du remplissage devraient nous permettre de dater cette occupation et sans doute la rattacher à un stade du paléolithique ancien.

***

Malgré quinze années de fouilles, le gisement des Fieux n'a pas encore livré tous ses secrets. Il reste encore beaucoup de travail à faire sur le terrain avant d'entreprendre une étude exhaustive de tout le matériel lithique et paléontologique recueilli. Les limites exactes du gisement ne sont pas encore connues, en particulier la limite inférieure du remplissage et il n'est pas interdit de penser que des occupations humaines encore plus anciennes seront découvertes.

F. CHAMPAGNE.

# AUTOUR D'UN CADRAN SOLAIRE

Le 7 septembre 1980, la Société des Etudes du Lot a pris connaissance, sur le terrain, des premières réalisations de la Municipalité de Gramat qui souhaite faire de son terroir une vaste Université de la Nature ouverte aux chercheurs et permettant aussi l'initiation du grand public.

L'étude des sciences attachées à notre bonne planète a pris un bon départ à travers, par exemple, la géologie du système karstique du Causse, les spécificités de la flore locale qui comprend, entre autres, plus de 70 % des espèces d'orchidées sauvages d'Europe, l'écologie animale qui a nécessité la création d'un vaste parc.

Mais Uranie n'a pas été oubliée puisque la commune a mis à la disposition de la toute jeune Association lotoise d'Astronomie, actuellement présidée par M. Méjacaze (un enfant du pays), un terrain situé à un point haut du Causse (altitude 360 m), au lieu dit Peyrefi (coordonnées approximatives : long. 1° 43' E de Greenwich ; lat. 44° 45' N), où se décèle la présence d'un tumulus, et qui est actuellement en cours d'équipement, deux bâtiments légers avec coupoles et matériel d'observation étant notamment prévus.

Les membres de notre Société ont pu y constater la présence d'un cadran solaire horizontal inscrit dans un carré de 4 m × 4 m dont la construction s'achève. L'axe du style vertical est calé entre deux repères matérialisés sur le terrain qui déterminent le méridien du lieu à moins d'un décigrade près, ce qui est largement suffisant pour des astronomes amateurs.

L'épure a été réalisée par les Ingénieurs de la D.D.A. (Direction départementale de l'Agriculture) du Lot, utilisant la méthode sur calculatrice électronique publiée par la Société Astronomique de France, cette Compagnie ayant d'ailleurs fort aimablement procédé à la vérification des calculs.

Mais la confection d'un cadran solaire doit être aussi une création artistique s'inscrivant dans une longue lignée d'œuvres originales portant chacune la marque de son époque. M. Daniel Dalet, Maître verrier à Cahors et artiste éclectique, a procédé bénévolement à des recherches sur les matériaux modernes et les effets

qu'on pouvait en tirer afin de frapper cette réalisation de la marque d'un vingtième siècle finissant.

Après avoir abandonné l'aluminium oxydé, pourtant longuement étudié par M. Pivaudran à Souillac, c'est une céramique siliceuse, obtenue par M. et M^me^ Pariset à Lamothe-Fénelon, qui a été retenue.

L'inconvénient pour les calculateurs est le retrait dû à la cuisson du matériau : heureusement il est isotropique et, par application des règles de l'homothétie à la position et à la hauteur du style, la précision définitive (fixée à cinq minutes de temps) ne devrait pas en souffrir.

Une très grande curiosité, d'excellent aloi, s'est manifestée parmi les membres de notre Société concernant la mesure du temps. Certains ont été étonnés qu'enlevant deux heures à l'indication de leur montre, ils ne retrouvent pas l'indication du cadran solaire qui, ce 7 septembre, semble « avancer » de plus de dix minutes ; ç'aurait été pire vers le 22 octobre où l'écart dépasse vingt-trois minutes ! En fait, nous mesurons le temps par des phénomènes périodiques, qu'il s'agisse du balancier de nos bonnes vieilles horloges, de l'échappement de nos montres ou de leur quartz, ou des vibrations de l'atome de Cesium alors que le Soleil, imperturbable, poursuit sa course apparente autour de la Terre sans se soucier de cela, le réajustement entre ces deux types différents de phénomènes physiques étant fonction des conventions et des commodités humaines.

Jusqu'au début du XIX^e^ siècle, ce réajustement intervenait *chaque jour* dans certains villages, où le sacristain donnait un coup de pouce à l'horloge de l'église pour qu'elle marque midi au moment où le soleil passait (ou était censé passer) au méridien du lieu considéré. D'où la profusion de méridiennes que l'on trouve dans nos vieilles églises.

Ainsi était établie une corrélation quasi quotidienne entre l'heure donnée par l'horloge et celle donnée par le soleil.

Mais elle variait d'un lieu à un autre : en gros, le Soleil passe au méridien de Peyrefi trois minutes après être passé au méridien de Paris et sept minutes avant de passer à celui de Greenwich. Vivant à l'ombre de son clocher, peu importait à notre paysan caussenard qu'étant midi pour lui, il soit 12 h 03 m pour le paysan de l'Ile de France et 11 h 53 m pour celui du Comté de Londres.

Le développement des transports rapides devait conduire à modifier cette convention et nous soumettre au régime du temps universel (qui n'est autre que le temps civil de Greenwich) et des fuseaux horaires qui font varier le temps local de façon discontinue,

chaque fois que la différence de longitude atteint 15 degrés. Encore faut-il y ajouter les décisions gouvernementales qui, par exemple, accentuent le décalage pour inciter aux économies d'énergie.

Personne, à Gramat, ne donnant plus de coup de pouce à l'horloge, le 22 octobre 1980, quand il y sera midi, il sera également midi à Cahors et à la montre des Parisiens ; nous serons tentés de dire qu'il sera onze heures, heure solaire, mais le cadran de Peyrefi indiquera presque onze heures vingt-cinq minutes, heure solaire locale *vraie*.

Un seul ajustement demeure mais il est d'importance : la mesure du temps par des vibrations doit respecter une notion d'année liée au rythme des saisons et donc à notre bon vieux Soleil ; c'est là tout le problème du calendrier grégorien.

A ce propos, sait-on que la réforme de 1582 faillit être promulguée par ce très grand Pape que fut Jean XXII ?

Il dut y renoncer pour des questions — déjà ! — d'ordre politique, nous privant de ce qui aurait pu être appelé, en raison des origines de Jacques Duèze, le calendrier quercynois.

Notons enfin qu'à *l'équinoxe de printemps*, le temps universel et le temps solaire vrai coïncident à Peyrefi, ce qui ne se produit ni à Paris, ni à Greenwich et semble démontrer la prédestination d'un méridien déjà balisé par les Druides.

H. Amayon.

# ASPECTS DE GRAMAT AU MOYEN AGE

Gramat, principale bourgade d'un vaste causse entre Dordogne et Célé, n'a guère retenu l'attention des chercheurs bien qu'elle ait vu naître deux des plus anciens historiens du Quercy, l'Abbé de Foulhiac (1622-1692) et Guillaume Lacoste (1755-1831). La disparition des archives communales, ou peu s'en faut, l'absence d'un fonds de notaires anciens, la perte des titres seigneuriaux sont des raisons suffisantes pour décourager les meilleures volontés. Cependant, à travers des documents épars, on peut constater l'importance ancienne de la localité, aussi n'est-ce pas seulement la qualité de chef-lieu de canton qui justifie la tenue des assises foraines de la Société en 1980 dans la capitale du Causse.

Le titre de cette communication n'est pas de feinte modestie. Il souligne, dès le départ, le caractère très fragmentaire de nos connaissances en raison de pertes irréparables. Après avoir indiqué l'essentiel de nos sources, nous nous proposons de partir à la découverte du pays de Gramat avant d'entreprendre l'étude topographique de la ville et d'aborder les hommes qui l'animèrent : le baron, les chevaliers et seigneurs directs, puis les autres habitants : marchands et juristes, artisans et laboureurs.

## LES SOURCES

A défaut de fonds homogène, des épaves de provenances diverses. D'abord, dans le fonds Lacabane des Archives du Lot, deux cahiers d'analyses et de transcriptions d'actes concernant surtout la seigneurie, ainsi que le texte des coutumes de Gramat (1). Aux Archives diocésaines, deux précieux recueils. Le premier intitulé *Lo libre dels vassals* recense 457 actes datés. (Nous ne tenons pas compte de quelques analyses insuffisantes). Ce recueil fut élaboré en 1473 à l'occasion d'une enquête *per far la reformatio de las terras e fieus de la baronia de Gramat e castellania de Lobersac* (2). Les actes analysés appartiennent dans leur grande majorité à la période 1320-1370. Le second registre qui porte le nom de « Titres de M. de Sainte-Colombe » est un inventaire des archives de la famille de Bia, déjà notable à Gramat vers la fin du XIII$^{e}$ siècle. Confectionné à une date inconnue, probablement au cours du XVII$^{e}$ siècle, il comporte 234 feuillets et enregistre 728 instruments dont quatre dépourvus de date

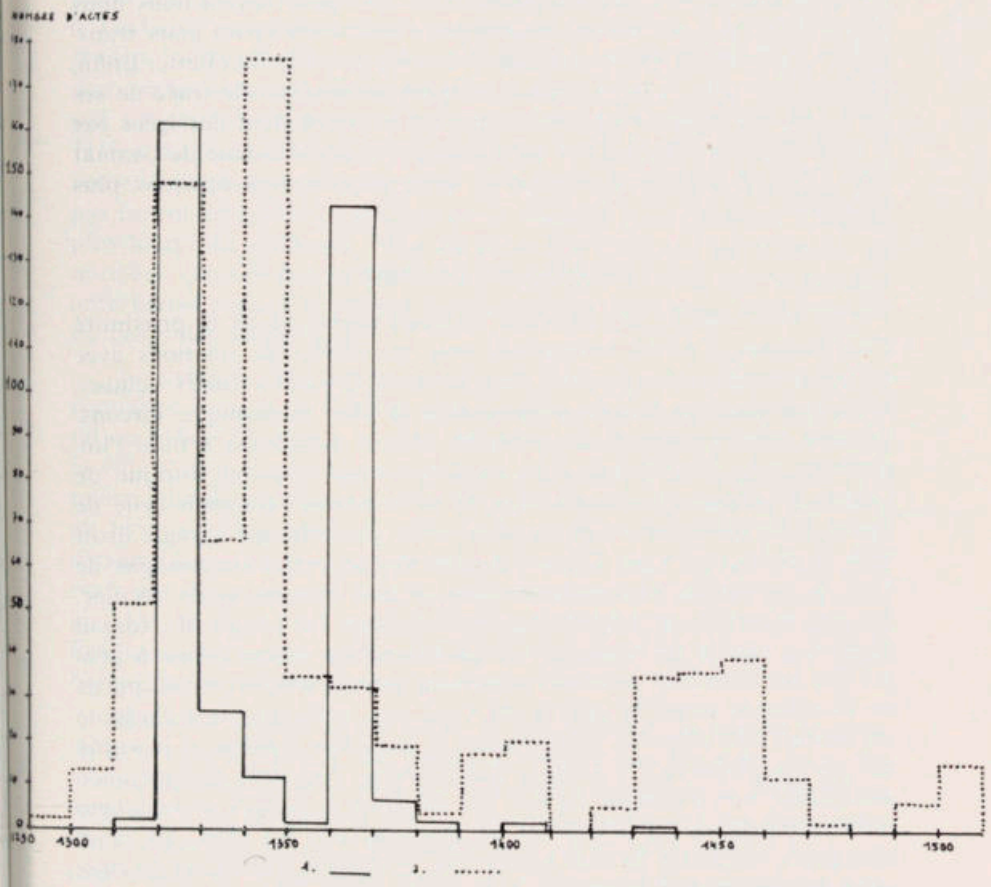


Fig. 1. — SOURCES : REPARTITION DES ACTES

1. *Libre dels vassals.* 2. Titres de Sainte-Colombe

et quinze postérieurs à 1500, presque tous de la première moitié du XVI[e] siècle. (Fig. n° 1). Pour tenter de relier au Gramat d'aujourd'hui les données topographiques des XIV[e] et XV[e] siècles, nous avons utilisé deux relais : d'abord quelques fragments ou cahiers de notaires gramatois du début du XVI[e] siècle conservés au presbytère de Gourdon (3), ensuite, le bon cadastre de 1667 pour lequel nous nous sommes borné à compléter les notes qu'avait bien voulu nous transmettre l'Officier principal des Equipages Maynard de Lavalette. Enfin, ne l'oublions pas, il nous reste la ville elle-même avec le tracé de ses rues. Les altérations trop modernes sont heureusement corrigées par le plan cadastral de 1824 qui nous procure la physionomie de Gramat sous l'Ancien régime et, dans une large mesure, aux époques plus anciennes.

## LE PAYS DE GRAMAT

La ville, née de la rencontre de deux routes et de la proximité d'un ruisseau, l'Alzou, entretenait tout un réseau de relations avec ce que nous pouvons appeler le « pays de Gramat » (mais celui-ci, bien entendu, n'a jamais correspondu à une quelconque circonscription administrative). En effet, M. Michel Labrousse a noté l'importance très ancienne du site de Gramat où « la voie antique de Cahors à Limoges, jusque-là orientée au nord-est, rejoignait celle de Rodez à Périgueux et, se confondant avec elle, tournait à angle droit vers le nord-ouest » (4). Cette constatation ne permet certes pas de fixer la naissance de l'agglomération à une époque aussi reculée. Aucune trouvaille archéologique ne le suggère. La densité du réseau paroissial autour de Gramat et de Rocamadour donne même à penser que les multiples sanctuaires ruraux, pour la plupart tôt disparus ou désaffectés avant la guerre de Cent ans, desservirent à l'origine un habitat fort dispersé reproduisant le tracé des combes et le semis des cloups propices à la culture des céréales. Toutefois, l'importance de Gramat, nœud routier, ne fait pas de doute et celle-ci accompagne le développement du pèlerinage de Rocamadour. En effet, les deux bourgades, distantes de huit kilomètres, également tributaires du ruisseau de l'Alzou, durent entretenir des rapports complexes : une sorte de jumelage avec une certaine spécialisation des fonctions, un peu comme dans la Haute marche de Rouergue, Vabres née d'une antique abbaye, plus tard cité épiscopale, et Saint-Affrique, ville de marchands épanouie dans la vallée sous la tutelle des seigneurs du proche *castrum* de Caylus assis sur son roc. A certaines époques, Gramat dut vivre à l'heure de Rocamadour. Dans ce cas précis, les itinéraires antiques — ne chicanons pas sur les nuances des tracés — se muèrent en *camis romios*. Les pélerins en provenance du Rouergue empruntaient une voie passant par Figeac et Thémines avant d'atteindre la

place haute de Gramat où ils rencontraient leurs congénères remontant vers le nord par Labastide et Le Bastit. Ils suivaient la rue *dels pelegris* attestée en 1261 et passaient sous le portail de Lolm (5). N'exagérons pas le courant religieux au point d'oublier la route des marchands (6) et des administrateurs avec laquelle se confondait ici le chemin de pélerinage. En 1285, un convoi d'argent, envoyé de Paris à Toulouse pour solder les troupes opérant en Aragon, après avoir franchi la Dordogne au port de Montvalent, fit dévotement étape dans notre ville le jour de Pâques avant de poursuivre son chemin par Labastide et Cahors (7). Le nom de *Gacha francesa* (8) donné en 1315 à un barri de Gramat (quartier de la Colombe) rappelle que la route de Martel était aussi celle de Paris. Les notaires ne nous ont pas fourni de repères suffisants pour jalonner deux chemins d'intérêt plus local : au sud-ouest, celui de Gramat à Gourdon par Couzou, au nord-est, celui de Saint-Céré par Lavergne. A vrai dire, nos recherches antérieures avaient privilégié les chemins de pèlerinage au détriment de ces voies secondaires.

Le croquis (fig. n° 2) par lequel nous avons essayé de faire connaître le pays de Gramat a été esquissé à défaut d'une représentation idéale de cercles concentriques qui traduiraient l'influence de la ville s'atténuant progressivement en gagnant la périphérie. La première auréole correspondrait à la juridiction de Gramat, c'est-à-dire au territoire des paroisses situées de part et d'autre de l'Alzou qui ressortissent directement à la cour du baron, dont les habitants sont régis par des coutumes établies, dit-on, en 1224 en encore confirmées en 1324. Il s'agit des paroisses de Saint-Pierre de Gramat, Rignac, Pradines (au moins en partie) et du Ségala, rive nord, des deux Saint-Chignes et de Lauzou, rive sud.

Dans un second cercle idéal, il conviendrait de placer le reste de la baronnie. Mais il faut bien reconnaître que les actes du cartulaire d'Obasine, pour le plus grand nombre du milieu et de la fin du XII[e] siècle ne permettent pas de découvrir nettement les principales dominations au sud de la Dordogne dans cet enchevêtrement de droits divers dont se dessaisit au profit des Cisterciens une chevalerie proliférante. On peut penser en premier lieu à la prestigieuse lignée des vieux Gourdon dont l'aire d'influence rejoint sur les bords de la rivière celle des vicomtes de Turenne. Il faut attendre le siècle suivant pour y voir un peu clair et parler d'une baronnie de Gramat. Mais au fond, qu'est-ce qu'une baronnie sinon, en Quercy tout au moins et sans doute ailleurs, l'ensemble, plus ou moins cohérent, de biens et de droits aux mains d'un puissant qualifié de baron ?

Le premier document un peu explicite est l'hommage d'Hugues de Castelnau à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, en 1259. Le

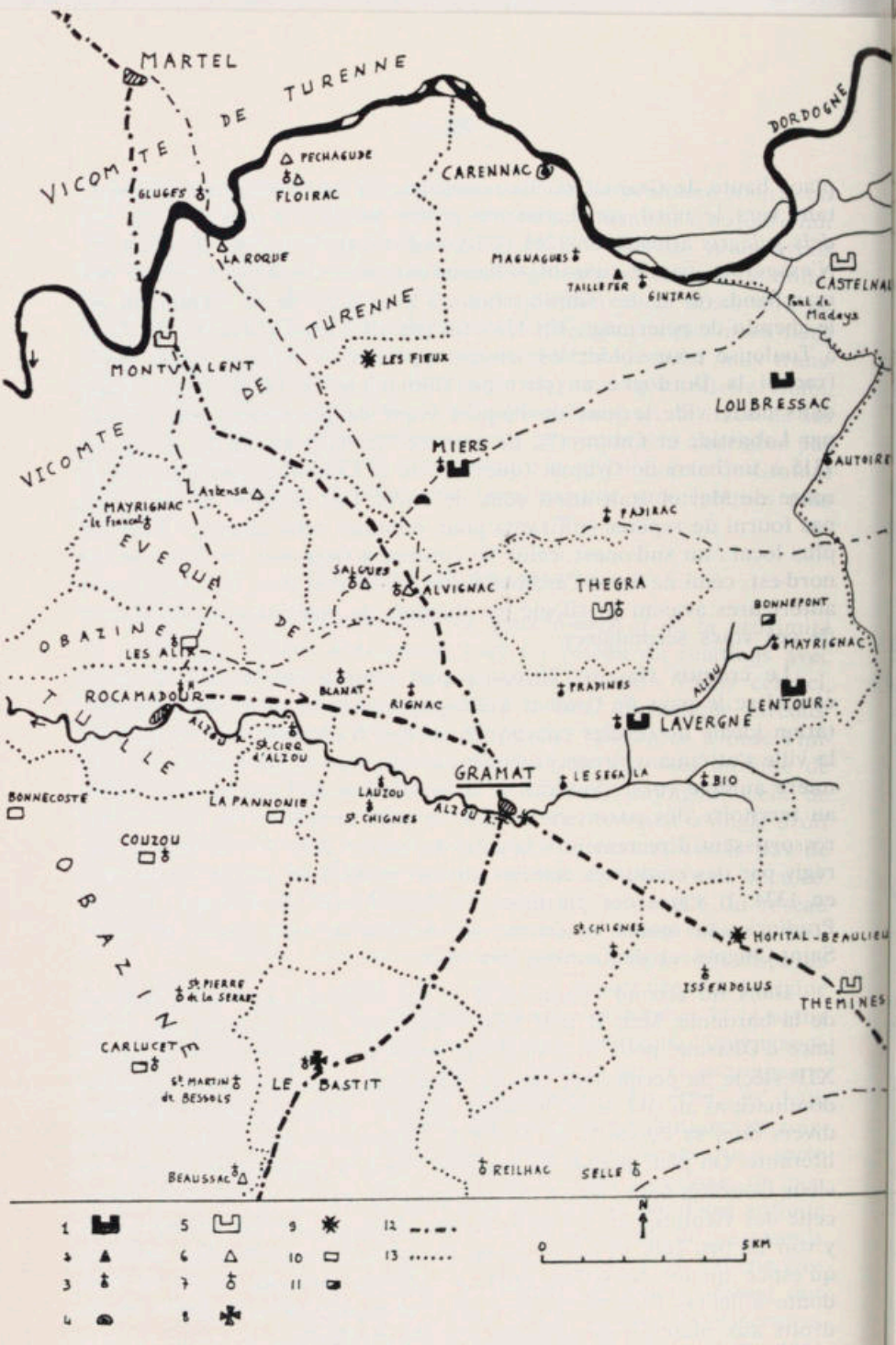


Fig. 2. — Le pays de Gramat

Dans la baronnie de Gramat :

1. châtellenie, 2. repaire, tour, 3. paroisse, 4. motte.

Hors de la baronnie :

5. châtellenie, 6. repaire, tour, 7. paroisse, 8. fief des Templiers, 9. possession des Hospitalières, 10. grange d'Obasine, 11. grange d'Escalmels, 12. route, 13. limites de la baronnie et des juridictions voisines.

baron reconnaît tenir la seigneurie de Gramat : *dominium castri et honoris de Gramat*, le *dominium* de Lavergne et du château de Miers ainsi que « tout ce qu'il a », formule aussi banale qu'imprécise, à Carennac, Padirac, Magnagues, Gintrac, Loubressac, à La Roque d'Autoire, rive gauche du ruisseau, Lentour, Mayrignac, Alix, la moitié d'Aynac, Salgues, Rignac, Le Bastit, Couzou, le Ségala, *Bonafon* et encore deux lieux non identifiés : *Celhetum* ou *Telhetum* et Nazet (9). *Bonafon* est normalement Bonnefont, au nord de Mayrignac, où fut fondée une grange de Chanoines augustins dépendant du prieuré d'Escalmels en Auvergne (10). Une trentaine d'années plus tard, lors d'une assignation de revenus faite en 1287 au roi d'Angleterre, le ressort de la baronnie d'Hugues de Castelnau comporte ces mêmes lieux à l'exclusion de Carennac, Gintrac dont la suzeraineté est peut-être passée à l'abbé de Dalon, les Alix, Le Bastit, Couzou, Bonnefont et les deux fiefs non identifiés (11). Au siècle suivant, lors du transfert par le roi de France au vicomte de Turenne de l'hommage du baron de Gramat, en 1350, la baronnie n'est plus définie que comme la réunion des trois *castra* de Gramat, Lentour et Loubressac, d'hommages et de fiefs à Lavergne, Miers, Carennac et Autoire (12). En revanche, malgré la proximité, Thégra et Alvignac ont formé une enclave dans les terres dominées par les Castelnau de Gramat (13).

Ainsi, peu à peu, des seigneuries cohérentes, au contenu moins instable, s'étaient-elles mises en place. Vers la fin du XIII[e] siècle et au début du siècle suivant, les dominations voisines apparaissent plus nettement. Au nord-ouest, en gros dans ce qui fut la vicomté de Brassac, règne la haute justice des vicomtes de Turenne. Ceux-ci sont au contact des abbés puis évêques de Tulle, protecteurs de la cité sainte de Rocamadour mais aussi détenteurs des herbages d'alentour au milieu desquels l'abbaye d'Obasine maintient cependant sa grange des Alix. Au sud de l'Alzou, les possessions des Cisterciens forment un massif compact avec les granges de Calès, Bonnecoste, Carlucet, Couzou et encore La Pannonie dont les herbages confrontent les parcours des troupeaux de Gramat. Ce voisinage engendre naturellement quelques chicanes. Au sud de la juridiction de Gramat, les Templiers et leurs successeurs les Hospitaliers sont implantés au milieu de pacages traversés par le *cami romio*. Au sud-est s'étend le pays des Thémines et de leur fondation lignagère, l'Hôpital-Beaulieu des dames hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem. Enfin au nord-est, de l'autre côté du ruisseau d'Autoire commencent la puissante baronnie de Castelnau-Bretenoux et de nouveau la vicomté de Turenne.

Les seigneuries caussenardes du sud demeurent dans une sorte de dépendance par rapport à la juridiction de Gramat contrôlant les deux rives de l'Alzou et d'un affluent, le Vaurs, aujourd'hui « ruis-

seau de Bio » : celle de la soif des troupeaux que ne peuvent toujours désaltérer les nombreux « lacs » si disputés, celle aussi de la force motrice de l'eau courante actionnant les moulins. L'acte de 1320 (n.st.) ou mieux 1324 (la date est mal assurée), par lequel Garin de Castelnau confirme les coutumes de Gramat, règle minutieusement l'accès à l'Alzou des troupeaux des paroisses du Causse et aussi de ceux de la transhumance venus de la « Montagne ». Il mentionne notamment la draye aboutissant au moulin de l'Eglise et stipule que le chemin de Lunegarde aura quinze cannes de large, en gros trente mètres ! (14) D'autres documents font connaître une draye qui partait des herbages de Lunegarde pour atteindre l'Alzou à hauteur du Ségala (15). Un chemin *ferratié* conduisait les brébis des pacages de Bèdes et des Vitarelles à la rivière de Vaurs (16). Des *camis moleniers* descendaient également du causse vers la vallée : celui du Bastit au moulin de Picarel est mentionné en 1396 (17). Tel autre reliait la grange de La Pannonie à l'Alzou (18). Pour atténuer cette dépendance, les Templiers (ou les Hospitaliers) finirent par s'assurer la possession du moulin d'Espars (Picarel) sur l'Alzou, en aval de Gramat. En 1351, le précepteur donne ce moulin à locaterie avec l'obligation pour le preneur de moudre gratuitement une part des blés consommés par la maison du Bastit (19). On mesure l'inconvénient d'un moulin situé à huit kilomètres de la commanderie, mais comment faire autrement ? Egalement tributaire de l'eau vive, la tannerie, florissante à Gramat, traite les peaux des animaux achetés par les bouchers de la ville aux paysans du causse.

Du point de vue géographique, le pays de Gramat est à cheval sur deux régions naturelles : le causse aux rudes assises de calcaires jurassiques et le Limargue formé de marnes du Lias, pays de bocage parcouru par de multiples ruisselets. C'est précisément au contact de ces deux paysages contrastés que s'est établie notre ville.

## LA VILLE

Elle s'étend principalement sur un versant ensoleillé et sur le rebord du plateau qui domine le cours de l'Alzou d'une quarantaine de mètres. Le point culminant se trouve à l'actuelle mairie. Au nord et à l'est, de légères dépressions délimitent l'aire occupée par la ville qui, avec ses faubourgs anciens, s'inscrit dans un carré d'un peu plus de 500 mètres de côté. (Fig. n° 3).

Il semble possible, sans trop de risques, de retracer le développement de la localité. Pour cela, croyons nous, il faut partir de l'embranchement des deux voies antiques déjà évoquées, que l'on peut situer soit vraisemblablement au cœur de la ville à la place du four soit, à la rigueur, dans un barri, à la place de la Colombe. Ces deux

Fig. 3

A. Constructions antérieures à 1390.

B. Autres constructions.

1. Emplacement probable de la tour (tour tinaire).
2. Place et porte de Bèsuguès.
3. Rue de Rousset ?
4. Rue de Bèsuguès.
5. Montaroc de Bèsuguès.
6. Rue de La Salamonie ?
7. Rue de Vidas.
8. Place et porte de la Colombe.
9. Chemin de Rocamadour.
10. Chemin de Regardès.
11. Chemin de la Colombe vers l'église.
12. Pèbre (l'Imberlie, Redoulet).
13. La Reclanie.
14. Portail du four (ou d'Austerial ?).
15. Roda Sobirana (place du four).
16. Rue du four, des serpents (ou de la Nègre ?)
17. Rue Flaychiayre (rue Jovialé).
18. Rue d'Austerial.
19. Grand'rue.
20. Consulat.
21. Tour de l'Horloge.
22. Hôpital (?)
23. Place del Mercadial (Roda sotirana).
24. Place de l'Ort de l'hospital.
25. Montarse.
26. Chemin du Ségala.
27. Place de la Balme ou Balmelle.
28. Chemin vers la font de Commandes et Thègra.
29. Via des peyrières.
30. Sol del dieme.
31. Clop du Hospital (?)
32. Cloup.
33. Porte de la Balme.
34. Rue de la Robbertie.
35. Porte Saint-Pierre.
36. Barri de Saint-Pierre.
37. Route de Figeac.
38. Pont du Noyer.
39. Maladrerie.
40. Costacoude.
41. Carrière dessurés.
42. Rue de Vidau ou Saint-Roch.
43. Porte de Vidau.
44. Porte de la Flaychiayre.
45. Eglise Saint-Pierre.
46. Moulin de l'Eglise.
47. Pont de l'Eglise.
48. Barri del Riou.
49. Moulin de Loriane (Aurières).
50. L'Alzou.
51. Vielh Gramat.

points ne sont d'ailleurs distants que de 175 mètres. Entre les deux se trouve le point le plus élevé de la terrasse sur lequel fut édifié le château des barons de Gramat. La forme annulaire des rues et, partant, la disposition des maisons dans cette partie de la ville montrent à l'évidence que nous avons bien là le noyau primitif englobant d'ailleurs la tour et la maison du seigneur, celles des chevaliers et des premiers habitants, bref de ceux qu'en d'autres régions on eût appelés les *castelans* par opposition aux *barrians*.

Au sud-est de ce premier cercle, la place du Four, véritable charnière entre deux « villes », distribue les rues principales : d'abord, le *cami romio* tendant vers Figeac, puis, l'autre chemin de pèlerinage se dirigeant vers le sud (la rue Joviale) et deux voies moins importantes en direction de Saint-Céré (l'actuelle Grand Rue) et de Thégra (la rue des Serpents ou du Four). Une voie traversant le *castrum* prolongeait la route de Figeac en direction du nord-ouest jusqu'à un embranchement séparant les *roumieux* à destination de Rocamadour des *traginiers* remontant vers le Limousin par Montvalent et Martel. En sens inverse, la route de Figeac, qui forme aujourd'hui les rues de l'Horloge et de Saint-Pierre aboutissant au pont du Noyer, prenait en écharpe le versant inclinant vers l'Alzou. Cette voie constitue la colonne vertébrale du Gramat médiéval. Un second pôle de la ville s'est créé sur son passage : la place basse dite del Mercadial (place de la Halle) dont le nom justifie la vocation ancienne, antérieure à la confirmation des coutumes en 1324. En somme, nous constatons une coulée des maisons en direction du sud-est, lent glissement qui semble figé en un instantané à la date du plan cadastral de 1824 : telle rue attend son prolongement, telle autre un raccordement latéral avec sa voisine.

Des places secondaires ont jalonné les extrémités de la localité : place de *l'Ort de Lhospita*l (partie de l'actuelle place de la République) sur l'axe de Saint-Céré, place de la Balmelle sur le chemin de Thégra, place de la Colombe, tôt englobée mais qui dut marquer une étape dans la croissance de la ville.

Des voies tranversales relient les axes principaux. Le plan montre clairement qu'elles s'ordonnent par rapport à l'artère majeure, la route de Figeac. Vers le sud, la route de Cahors est doublée par la rue Saint-Roch qui finit par la supplanter, peut-être parce que la première était moins praticable, mais surtout, pensons-nous, parce que le centre de gravité de Gramat s'était déplacé. Au nord de la route de Figeac, la rue de la Robertie balise la limite orientale de la zone urbanisée au XIV$^{e}$ siècle tandis qu'un chemin de ceinture, la *carriera daurada*, dessert à la même époque les jardins épanouis de la *Costa cauda* avant de rejoindre au bout de son quart de cercle le patus de l'église paroissiale.

Il était cependant loisible aux voyageurs de contourner la ville, soit par le nord, soit par le sud. Après avoir franchi l'Alzou sur le pont du Noyer, ceux-ci pouvaient monter par un chemin jusqu'à la place de l'*Ort de Lhospital*, gagner la place de la Balmelle et atteindre l'extrémité du barri de la Colombe par un carrayrou. Ceux qui venaient de Cahors, après le pont de l'Eglise trouvaient, à main gauche et à mi-côte, le chemin de l'Imbertie ou de Redoulet qui rejoignait directement la place de la Colombe.

L'emplacement de l'église paroisiale sous l'invocation des saints Pierre et Paul n'est pas indifférent. Il nous semble même très classique : extérieur au *castrum*, car l'implantation des sanctuaires est le plus souvent antérieure à la fondation des lieux fortifiés, à proximité d'un ruisseau, ce qui est également fréquent et, de plus, au bord d'un chemin important : la route de Paris à Toulouse. On sera surpris de voir la rue Saint-Pierre tourner le dos à l'église paroissiale qui a toujours porté ce vocable. L'explication serait la suivante : selon le chanoine Albe, il existait un oratoire également dédié au prince des apôtres, dans le faubourg qui s'était développé le long de la route de Figeac, non loin de la garenne du baron de Gramat.

Tel nous semble le schéma le plus vraisemblable. Cependant, on ne peut négliger la présence ancienne d'un « monument » insolite, immédiatement à l'est de la place *del Ort de Lhospital : lo pech apelat lo montaruc* en 1379 (20), *lo montaruc de l'ort de Lhospital* (20) et encore, en 1440, *lo montaruc de balma del hospital* (22). L'historien Guillaume Lacoste, né dans notre ville, en a vu les « fondements ». Il nous apprend que ce monticule, surmonté d'un ormeau, fut rasé sous Louis XV pour agrandir le foirail des bœufs. Il lui accorde des dimensions impressionnantes : cinquante toises de diamètre, et lui donne un nom que nous n'avons certes pas retrouvé dans les actes notariés, le *Mont Eleuet*, en rapport dans son esprit avec des « Cadurces Eleuthères » ! (23). Bien entendu, il en fait un tumulus. On peut également penser à une motte castrale ou encore à un tumulus réutilisé pour asseoir quelque tour. On notera cependant qu'il n'est jamais fait mention de fossé dans les parages. A vrai dire, les tumuli abondent autour de Gramat, le plus connu restant celui du champ de courses. Nous croyons même en avoir découvert un second aux lisières nord de Gramat, le *montaruc* dit de *Besaguts* en 1396 (23 bis) ou encore des *Orts de Corts* (24) et finalement *dels azes* (25) au XVIII[e] siècle. Cette éminence serait responsable du tracé semi-circulaire de la ruelle qui reliait la place du château au *carayrou* tendant vers la route de Rocamadour, en gros, à l'emplacement d'une école désaffectée, en bordure de la R. N. 681 (26).

En outre, ainsi que nous l'avons déjà souligné, la ville s'ordonne d'abord à partir d'un noyau bien caractérisé autour du château du baron, au point de convergence de deux routes principales. Une motte castrale située entre la place *del Ort de Lhospital* et une petite dépression, à environ 315 mètres d'altitude, n'aurait contrôlé que les axes secondaires de Saint-Céré et de Thégra ainsi, il est vrai, qu'une dérivation du chemin de Figeac à Rocamadour. Son rôle dans l'organisation de la ville semble nul.

Après avoir retracé dans ses grandes lignes le développement de Gramat, nous souhaiterions entrer dans le détail des ruelles et redécouvrir la toponymie changeante des derniers siècles du Moyen âge. La tâche s'avère fort difficile pour quatre raisons. D'abord, il faut bien constater que les habitants des dernières générations se sont appliqués sans nonchalance à effacer les témoins du passé de leur ville qui eussent facilité la mise en œuvre de nos confronts. Cela est vrai des édifices publics mais aussi de l'habitat privé qui se présente à nos yeux dans une moderne banalité. On retrouvera sur notre plan (fig. n° 3), en teinte sombre, les rares constructions qui peuvent prétendre à remonter au Moyen âge finissant. L'église dont les contours sont bien dessinés sur le plan de 1824 a complètement disparu. Les derniers vestiges : une partie du chevet gothique, encore visibles il y a quelques années, ont laissé la place à des garages. En revanche, une nouvelle église paroissiale, à vrai dire fort spacieuse et imposante, s'est confortablement installée sur la terrasse, au cœur de la ville, nous privant d'une rue au tracé en baïonnette et de deux moulons.

La deuxième difficulté tient à la nature même de notre documentation : une quarantaine d'actes originaux, des centaines d'analyses, correctes pour l'essentiel, mais qui rendent sans doute maladroitement certains confronts. La troisième que nous avons évoquée est l'instabilité de la microtoponymie. De nos jours, les rues portent des noms de grands hommes ou de célébrités locales qui varient au gré des modes et des régimes politiques. D'origine beaucoup plus humble, la toponymie médiévale n'est pas moins précaire : un changement d'occupant dans la maison jouxtant un portail de la ville peut entraîner une nouvelle appellation de celui-ci. Il en va de même, par exemple, d'un terroir aux lisières du *castrum :* l'Imbertie ou Redoulet aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, Pèbre dans les cadastres de 1667 et de 1824, Pègre d'après un plan que nous avons sous les yeux. Ces noms de famille sont faciles à expliquer : Les Imbert possessionnés dans ce terroir sont bien représentés au XIV^e^ siècle : Bernard en 1314, Pierre en 1325, Géraud en 1343, Guillaume en 1362... Pas d'habitant, en revanche, du nom de Redoulet. Il s'agit vraisemblablement du

microtoponyme primitif en rapport avec la fonction du terroir : une zone de jardins où l'on cultivait sans doute le roudou ou summac des corroyeurs, à quelques dizaines de mètres des tanneries bordant l'Alzou. Nouvel avatar, le nom de Pebre nous vient de Pierre Pebre alias *Salern*, issu de la bonne ville de Salers au diocèse de Clermont. Quant à la dernière et récente dénomination, elle résulte d'une simple étourderie, d'ailleurs significative.

Enfin, quatrième difficulté : d'éventuels remaniements opérés au XV[e] siècle, plus précisément au lendemain de la guerre de Cent ans. Gramat avait été fort dépeuplé, les nouveaux venus, quoique soucieux de placer leurs pas dans ceux de leurs prédécesseurs, ont pu cependant faire du neuf : peut-être, dès cette époque, certaines maisons de la rue Joviale réduites en casals jonchés de décombres furent-elles alors converties en jardins. Un nouveau *reduch* fut également aménagé, soit en relevant les murailles d'une enceinte antérieure, soit moins probablement selon un nouveau tracé.

La désolante indigence de la bibliographie gramatoise d'après l'ouvrage de J. Calmon (27) nous incite à tenter une première reconstitution, en acceptant une certaine marge d'erreur, avec l'espoir que des travaux ultérieurs viendront sans tarder corriger notre ébauche grâce à des documents plus récents et plus précis que les nôtres : papiers familiaux dormant dans les combles de Gramat, registres notariaux du XVIII[e] siècle à retrouver...

Tournons d'abord nos regards vers le *castrum* proprement dit dont l'organisation intérieure nous échappe en partie, la place de l'Hôtel de ville ayant depuis longtemps fait place nette. Par malheur, on ne mit pas à profit, ces dernières années, les travaux d'adduction d'eau pour repérer les substructions qui apparurent à cette occasion. On nous a conté merveilles de souterrains partant de cette place et débouchant fort loin dans la campagne... jusqu'au château de Mordesson, lequel, notons-le en passant, n'était encore qu'une simple borie en 1465 (28). Nous aurions préféré un plan des salles basses peut-être reliées par des boyaux que l'imagination collective a déjà prolongés bien au-delà du visible et du raisonnable. Regrettons cette occasion manquée et voyons ce que nous offrent les textes : peu de chose, à vrai dire. Nous apprenons d'abord qu'une chapellenie fondée par Guisbert de Gramat à l'hôpital de Rocamadour possède encore au XV[e] siècle, *infra castrum domini de Gramato*, une maison (sans doute celle du fondateur) confrontant avec la tour du seigneur et deux autres maisons qui furent, jadis, l'une à Armand de Gramat, chevalier, et l'autre à Guillaume de Valette, donzel (29).

Le cadastre de 1667 mentionne « dans la dicte ville un chasteau compozé de deux tours et basse court alentour d'icelluy et murailhes

en ruines », le tout confrontant « par entier avec fossé dudict chasteau et rue publique », et d'une contenance de deux quartonats (environ 1 350 m²) (30). Dernier témoignage, le dénombrement, en 1784, de M. de Foulhiac, ultime baron de Gramat, qui déclare posséder une « enceinte de terrain » dans la ville de Gramat appelée le château, contenant deux « quartons », la majeure partie couverte de décombres. Il n'existe qu'une prison et les restes d'une tour ruinée (31).

Il est difficile, après tant de remaniements, de découvrir l'organisation interne du *castrum* primitif. Deux rues en formaient l'ossature. Elles prenaient naissance à la place du Four et se rejoignaient à celle de Bésaguts. La rue de *La Salamonia* ou *La Salvatgina* pourrait être l'actuelle rue Saint-Jean sur laquelle donnent les ouvertures médiévales de quatre ou cinq petites maisons. L'autre rue est dite du *Balat* sur le plan cadastral de 1824. Quant à la place de Besaguts, elle donnait directement accès à la demeure seigneuriale. Nous ferions volontiers la rue de Roussel (XVII[e] s.) d'une ruelle nord-sud reliant le château au chemin des Peyrières, mais il est plus vraisemblable que cette dénomination, d'ailleurs tardive, ait désigné l'ensemble du quartier de Bésaguts. La rue de ce nom, aujourd'hui rue du Bout de la Ville, gagnait la place de la Colombe que traversait le chemin romieu tandis qu'un embranchement reliait Gramat au moulin de Regardès. Au bord de cette place, probablement contre le portail, avait été implantée, au XIII[e] siècle au plus tard, une reclusie qui finit par donner son nom au barri formé des dernières maisons de la ville en bordure du chemin de Rocamadour.

Le cœur de Gramat, au Moyen âge, est l'espace compris entre la place du Four et la place del Mercadial. Là ont leurs demeures les *majores :* marchands et juristes, entre la *Roda sobirana* où se tenait durant trois jours la foire de saint Martial (32) et la *Roda sotirana* qui s'animait pour le *triduum* de septembre (la foire de saint Michel), le marché du mardi (33), ou encore lorsque le juge y tenait ses assises (34). Il convient de situer dans les parages l' « hôpital des pauvres », mais où ? Cet établissement, qui recueillait avec la maladrerie une part du fournage (35), disposaît au début du XIV[e] siècle de trois jardins. L'un de ceux-ci a donné son nom à la place *del Ort de Lhospital.* Il confrontait les chemins allant au Ségala et à la fontaine de Commandes (36). Le second, dit également *Clop de Lhospital* (37), est à placer en (31) ou en (32) de notre plan. Le troisième, au-delà de la place de la Colombe, touchait au chemin de Regardès (38). Il est également question d'une « balme de l'hôpital », difficile à localiser, entre (24) et (27). Une balme, c'est une roche affleurant, comme on peut s'en rendre compte au Sol del Deime. Mais la maison et sans doute la chapelle de l'hôpital, où les placer ?

Les confronts sont trop incertains pour en décider ; peut-être au voisinage de (22).

Au-delà de la place del Mercadial, passées quelques maisons très cossues : l'*ostal de la Vigania*, l'*ostal de Cayssac*, la route de Figeac formait un barri peuplé de *minores*, le barri de Saint-Pierre, puis elle franchissait l'Alzou sur le pont du Noyer et se dirigeait vers Thémines, laissant à main gauche la léproserie implantée à proximité du pont et à l'embranchement d'un sentier allant au Ségala (39).

Dès la fin du XIII[e] siècle et bien davantage au siècle suivant, lorsque la documentation devient plus abondante, on relève un certain nombre de tanneries installées tout le long de l'Alzou au voisinage des moulins de l'Eglise et de l'Estanc. Juste en face de ce dernier moulin, un petit chemin descendait la *Costa cauda* jusqu'à l'Alzou. En cet endroit, les lavandières de Gramat tenaient leurs bruyantes assises (40).

Pour en finir avec la topographie de Gramat, nous voudrions évoquer le système défensif de la ville. Il semble qu'il faille partir d'un texte : la confirmation des coutumes en 1324. On distingue alors très nettement du château du baron *la fortalesa o redugs e portals* dont l'entretien et la garde incombent aux consuls. Quant au château proprement dit, à l'origine tout au moins, il n'a comporté qu'une seule tour et l'on peut imaginer quelque donjon roman comparable à ceux de Luzech et de Puy-l'Evêque par exemple. Nous avons vu que le cadastre du XVII[e] siècle mentionnait une seconde tour, sans doute destinée à renforcer l'*hospicium* du baron. Au voisinage, surtout à partir de 1440, les actes indiquent souvent qu'une maison est située « dans le réduit de la ville » dont nous n'avons pas osé déterminer les contours sur notre plan. Ce réduit consiste en une enceinte percée de deux portes : celle de Besaguts au nord-ouest, celle de la Roda sobirana au sud-est. Il paraît formé d'un mur (le « mur de la ville ») et non, semble-t-il, de la face aveugle des maisons, ainsi que d'un fossé (41). Un seul confront mentionne, en outre, *la mureta del valat* (42).

Au-delà de ce dispositif, les principales voies sont fermées, non par des portes surmontées d'une tour mais par des portails (43) que l'on pourrait comparer, comme obstacle frontal, en permanent et en plus solide, aux barricades révolutionnaires du XIX[e] siècle : un simple mur, percé d'une large porte, plus ou moins épais, reliant deux maisons opposées, mais qui ne semble pas se prolonger de part et d'autre pour former une enceinte. (Nous aurions trouvé trace de celle-ci dans les confronts des jardins). Tout au plus existait-il une clôture de pieux, ainsi que le suggère le chemin tendant *al pal de la balma* (44).

Lorsqu'il s'agit d'exploiter la documentation réunie depuis quelques années, nous fûmes atterré par le grand nombre de portails : apparemment plus de vingt ! L'examen attentif des confronts nous a permis d'en réduire le nombre dans une large mesure. Outre les deux portes du réduit, nous en avons une à la place de la Colombe, au bout de la rue de Besaguts. A l'opposé, celle de Saint-Pierre ferme la route de Figeac un peu avant la rencontre de la rue Droite et de la rue de La Robertie. Entre les deux paraît avoir existé dès le Moyen Age une porte intermédiaire sur laquelle fut édifiée la Tour de l'Horloge. Le portail de la Balme fait face à la place de l'*Ort de Lhospital*, mais on ne sait s'il contrôle les deux rues qui y aboutissent. Sur le versant sud, un emplacement idéal pour une ligne de défense eût été une rupture de pente très accusée, pourtant les portails de la Flaychieyre et de Vidau se trouvaient un peu plus bas, laissant à l'intérieur le *carrayrou* qui les relie, traverse toujours existante et souvent mentionnée dans les confronts. On peut voir, rue Saint-Roch, une statuette de ce saint à l'emplacement du « grand portail de Vidau alias Sainct Roc ». Madame Puybaret nous a affirmé que sa maison faisant face à la statuette, bien que construite aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, repose au contact de la rue sur un court massif large de plus de 1,50 m ainsi qu'un artisan vient de le constater non sans déplaisir. Il s'agit évidemment de la partie ouest du portail. Ce mur insolite prouve que la statuette est à sa juste place, au point de rencontre de la ville et de la campagne auxquelles saint Roch devait témoigner égale sollicitude puisqu'il avait reçu mandat d'interdire à la peste l'accès de la ville et, en outre, de veiller sur la santé des troupeaux.

On peut s'interroger sur la valeur défensive des cinq portails extérieurs. Certes, ce dispositif n'aurait pas permis de soutenir un siège en règle, mais il mettait la ville à l'abri des surprises et pouvait même tenir en échec une bande de maraudeurs pourvu que les ouvertures des maisons donnant sur les jardins aient été barricadées. Après un combat retardateur, les défenseurs pouvaient encore « se retraire » dans le *reduch*. On sait cependant que le château de Gramat fut pris par les Anglais une et même deux fois.

Peut-être intégrée au réduit, nous n'avons trouvé trace que d'une seule tour, dite de La Moynia en 1363 (45). S'il s'agit de la même construction, elle appartenait en 1519 à Pierre de Lagrange senior (46) et se trouvait aux abords de la place du Four (47).

Bien que n'appartenant pas pour l'essentiel à l'époque étudiée aujourd'hui, nous ne pouvons passer sous silence la Tour de l'Horloge, dernier témoin d'un passé de Gramat un peu reculé. Le 5 décembre 1561 fut conclue une transaction entre Jean de Gontaud

dit d'Auriole, baron de Gramat, et le syndic de la communauté. Celui-ci déclara que la tour nouvellement édifiée sur la « muraille du consulat », sans le consentement du seigneur il est vrai, ne pouvait causer de préjudice au baron. En outre, il fit valoir que l'établissement d'une horloge était un acte « pour reigler la république et police d'un lieu décoré de deux belles foires et de deux marchés la sepmaine » (48). Il fut alors décidé que la fenêtre haute de la tour, du côté du château, serait murée. Il en est toujours ainsi, seule trace de « conservatisme » que nous ayons relevée à Gramat.

## LES HABITANTS

Après avoir parcouru, un peu trop longuement peut-être, le pays de Gramat et tenté de faire ressurgir la ville médiévale, il nous reste à faire la connaissance des hommes : les puissants et les humbles. Nous ne nous intéressons pas aujourd'hui au détail de la seigneurie, mais il est bon de rappeler sommairement l'organisation des pouvoirs : le baron détient évidemment la haute justice, une directe assez modeste, une étroite réserve seigneuriale. Les seigneurs directs : chevaliers ou donzels, gens d'Eglise et parfois simples bourgeois, recueillent la majorité des cens et jouissent de quelques biens nobles. Face au baron existe de longue date un second pouvoir qui, selon les circonstances, s'oppose ou collabore avec le premier : le consulat. La ville est administrée par six consuls : deux sont élus par les nobles, quatre par le commun, mais de toute façon cela fait six notables.

*Les barons.*

Détenteurs à titre patrimonial, vers 1040 (49), de l'église de Gramat, l'évêque de Cahors, Bernard, et le frère de celui-ci, Robert, sont vraisemblablement les premiers membres connus de la famille de Castelnau qui devait conserver la baronnie de Gramat jusqu'au milieu du XIV[e] siècle. Certains ont affirmé que cette lignée avait constitué un rameau des barons de Castelnau-Bretenoux. A notre connaissance, aucun texte ne permet d'en décider. Le chanoine Albe se basant sur l'existence d'un terroir de *Vielh Gramat* que l'abbé de Foulhiac, enfant du pays, plaçait sur le chemin de Thégra, à proximité de Bournazel, s'est demandé si les maîtres de ce premier établissement n'avaient pas, par la suite, pris le nom du château qu'ils avaient fait construire... Cela nous semble peu probable car, en ce cas, Gramat serait aujourd'hui « Castelnau » ou « Castelnau de Gramat ». On doit logiquement trouver, tout au moins aux époques les plus anciennes et dans ce cas particulier, un même nom pour le maître et pour la terre. Nous avons déjà évoqué deux sites

favorables à l'implantation d'une forteresse : le *montaruc* qui peut être ne supporta jamais qu'un ormeau et le point culminant de la terrasse, à la mairie. Nous avons constaté que la ville s'était développée en relation avec le château « classique ». Nous rencontrons également deux familles : celle des seigneurs, les Castelnau, et celle, éponyme, des Gramat, en position subalterne : des chevaliers parmi d'autres. En fait de terroir de *Vielh Gramat*, nous ne connaissons que celui des bords de l'Alzou, entre les ponts du Noyer et de l'Eglise. Faut-il envisager un premier établissement, rive sud, sur un étroit mamelon ? (50) Hypothèse toute gratuite qui ne mènerait à rien en l'absence de découvertes archéologiques.

La baronnie passa vers 1361 à Bertrand de Terride, seigneur de Pennenville au diocèse de Montauban, gendre du dernier Castelnau, et fut vendue peu après à un Limousin apparenté aux papes de la maison de Beaufort, Aymar d'Aigrefeuille (51). Les descendants de celui-ci conservèrent Gramat durant un long siècle de calamités avant de le léguer à des Gascons : d'abord à Jean puis à Béraud de Faudoas, seigneurs de Faudoas et de Barbazan. Béraud n'ayant aucune attache en Quercy, après diverses tentatives infructueuses, finit par se débarrasser de ce fief lointain. Il vendit la baronnie à Jean d'Auriole, évêque de Montauban, et au frère de celuici, Aymar, seigneur de Roussillon et de bien d'autres seigneuries quercinoises (52). Ces d'Auriole offrent la particularité d'une famille d'ancienne chevalerie, d'origine rurale en Gourdonnais, tôt transplantée à Cahors, cité de patriciens. Pour eux, Gramat ne fut au départ qu'un fief parmi d'autres, un placement d'argent, qu'ils complétèrent par des acquisitions à des seigneurs directs ou à de simples tenanciers (53).

*Chevaliers et seigneurs directs.*

Nous réunissons sous cette rubrique des gens aussi divers que les *milites castri* de Gramat, les tenants fief d'église : séculiers et réguliers, et, pour finir, des gentilshommes venus d'autres parties du Quercy ou de provinces voisines, héritiers ou successeurs par achat des premières races autochtones, tels les derniers Beriac auvergnats et les Folchier limousins.

Notre premier souci avait été de dresser une liste, aussi complète que possible, des hommages prêtés aux barons de Gramat afin de dessiner les contours du groupe tantôt réduit, tantôt dilaté, des premiers des dépendants. En raison de sa longueur, nous renvoyons en annexe (p. 237) le tableau de ces hommages qui paraît satisfaisant pour la première moitié du XIV$^{e}$ et un peu au-delà. On notera, dès 1320, le grand nombre des parciers de la châtellenie de Miers et la

restriction fréquente qui exclut curieusement de l'hommage les biens des vassaux situés dans les *dex* de Lavergne. Nous pensons que cette réserve s'applique seulement à l'étroite ceinture des jardins qui entourent le village. En effet, la coutume de Gramat délimite nettement autour de la ville une zone dite « *dins las crotz o dex juxta las orts* » (54). Remarquons encore que les châteaux tenus par les vassaux sont « rendables ». En 1320, les co-seigneurs de Miers remettent les clefs du fort et de la tour du « château » à Garin de Castelnau qui fait monter ses gens au sommet du donjon pour y déployer sa bannière et crier par trois fois « *Gramat, per lo senhor deldich loc* » (55). Même cérémonial à Lavergne d'après l'hommage de Bertrand de Lavergne en 1366 (56).

Parmi tous ces vassaux, nous ne retiendrons aujourd'hui que ceux de Gramat. En effet, dans un premier cercle de fidélité prennent place trois familles qui résident de longue date dans ce *castrum :* les Gramat, les d'Aymeric et les Valette. Les premiers se manifestent dans les chartes d'Obasine en 1168, les seconds un peu plus tôt : 1155, et les derniers, un peu plus tard, en 1171 (57). Nous leur adjoignons certains Cornil, encore sur les bords de la Dordogne à la fin du XII[e] siècle et fixés cent ans plus tard dans notre ville, peut-être à la suite d'une alliance avec les Guilhem (58). D'après notre relevé d'hommages, ces races prolifiques ont déjà formé plusieurs branches au cours de la première moitié du XIV[e] siècle, certaines se maintiennent sur place, d'autres dans les paroisses de la juridiction (Hugues d'Aymeric, seigneur de Bio en 1336, Astorg d'Aymeric en 1376) ou encore dans les autres châteaux de la baronnie : Miers dont les d'Aymeric sont co-seigneurs dès le XIII[e] siècle, Lavergne... et parfois même hors de celle-ci : Guillaume de Valette installé à Floirac en 1324, Raymond en 1376. Ces possessions foraines n'impliquent pas toujours l'abandon de la maison de ville d'autant que nous n'avons pas encore rencontré la mention explicite d'un repaire champêtre aux mains de l'une des quatre familles chevaleresques de Gramat. Tel rameau s'achevant avec une fille introduit un nom nouveau dans l'armorial de la baronnie : Etienne de Lagarde, Limousin fixé en Quercy, épouse Delphine d'Aymeric, Rigal de Bériac alors donzel du château de Saint-Céré, est possessionné à Gramat à la suite de son mariage avec Fleur d'Aymeric. Les Verneuil, de Payrac, succèdent aux Engolème, de Gourdon, eux-mêmes héritiers d'une branche d'Aymeric et alliés à certains Gramat (59). La peste de 1348 a certainement une part de responsabilité dans ce brassage et ces disparitions. On ne sait rien des activités de cette petite noblesse qui eut sans doute assez à faire en assurant la garde du château et en participant aux opérations locales. On peut seulement indiquer qu'un d'Aymeric, frère

Géraud, avait été précepteur du Temple du Bastit vers 1250 (60), tandis que le plus notable des Gramat fut Bertrand, chevalier-légiste au service des premiers papes d'Avignon (61).

Les données recueillies sont insuffisantes pour évaluer les moyens d'existence de cette petite noblesse castrale. Au cours du XIV[e] siècle, on voit ses représentants vendre cens et rentes à trois ou quatre familles bourgeoises de Gramat, toujours les mêmes. Une fois, cependant, il nous a été donné d'assister non à une vente mais à un achat lorsque Arnal d'Aymeric, trouvant plus besogneux que lui, acheta au baron de Gramat (Garin de Castelnau) pour 230 livres cahorsines de cens autour de Bèdes (62)

Au hasard des confronts, nous avons noté quelques parcelles : jardins ou canabals, aux abords immédiats du vieux *castrum*, aux mains d'Armand de Gramat, de Garin de Valette, de Rogier de Cornil... et, beaucoup plus loin, quelques terres, prés et bois. Il semble même que les Valette et les Cornil aient eu dans leur réserve une solide borie, une véritable exploitation agricole, mais le trait qui nous a le plus frappé est leur mainmise sur les moulins proches de la ville qui n'appartiennent pas (ou plus) au baron. Dès 1280, le moulin de l'Eglise, situé au bas du château sur le passage de la route de Cahors, est en indivis, par moitié, entre Armand de Gramat, chevalier, et Guiral d'Aymeric, celui-ci gendre de Garin de Gramat. Les parties, qui n'avaient pu se mettre d'accord sur les réparations à faire aux bâtiments, finirent par transiger. A cette occasion, nous apprenons que le moulin et le four confrontaient avec des *calquieras*, des cuves de tanneurs (63). En 1307, Armand de Gramat accensa ce moulin à un notable de Gramat, Raymond de Bia, pour l'importante pension de quinze setiers, moitié froment, moitié mixture (64). Puis, suivant une évolution naturelle, le fermier se rendit acquéreur du moulin dès 1338 (65). Un peu en amont du précédent, le moulin de l'Estanc appartient en 1333 à Rogier de Cornil (66) mais, un siècle plus tard, il est passé entre les mains du baron de Gramat, Jean d'Aigrefeuille, qui l'inféode à un Thamier (67). De leur côté, les Valette possédaient un moulin à Regardès, près de celui de l'abbaye d'Obasine, au moins depuis le milieu du XIII[e] siècle (68). En revanche, nous ne saurions dire à qui appartenait le moulin du Noyer au cours de la première moitié du XIV[e] siècle. En 1361, il est donné à ferme par des bourgeois de Gramat réfugiés dans le Figeacois (69).

Ces familles nobles semblent bien intégrées à la ville : nous savons déjà qu'elles participent au consulat, pratiquement (70) à raison de deux consuls sur six, cependant l'opposition reste bien marquée entre *cavaliers* et *consiliars*. Toutefois, les nobles contri-

buent pour la défense de la ville : murs et portes, pour la voirie (chemins et ponts) ainsi d'ailleurs qu'aux réparations à l'église paroissiale (71). Les trois lignées chevaleresques, qui assistèrent peut-être à la naissance du château de Gramat, s'effacèrent au cours de la seconde moitié du XIVe siècle, si l'on excepte le rameau d'un certain Jean de Gramat, habitant en 1449 le lieu d'Escatalens au diocèse de Montauban (72). Elles furent remplacées soit par des nobles étrangers à la baronnie, soit de façon plus durable par des familles montantes issues de la bourgeoisie locale.

Pour nous limiter, nous nous arrêterons seulement à trois seigneurs ecclésiastiques : le chapitre cathédral de Cahors, l'Hôpital-Beaulieu et le prieur du Ségala. Les droits du chapitre remontent peut-être à la donation de 1040 (voir p. 211) et furent sans doute augmentés par la générosité testamentaire des fidèles de toutes conditions. Le livre des vassaux renferme 130 reconnaissances féodales, presque toutes en 1325, quelques-unes seulement en 1327, 1332 et 1335. Ces actes concernent notamment quelque 75 maisons situées en ville. Lorsque les d'Auriole devinrent barons de Gramat, au début du XVIe siècle, ils s'empressèrent de monnayer leurs possessions citadines de Cahors (la mode n'était plus aux résidences urbaines) contre l'avoir des chanoines à Gramat. Par malheur, cet échange du 26 août 1510, transmis par le cahier F. 241, ne détaille que les biens situés dans la capitale du Quercy (73).

Les dames hospitalières de Beaulieu détenaient une part non négligeable de la directe puisqu'elles exhibèrent, lors de l'enquête de 1473, 69 reconnaissances féodales pour les deux tiers des années 1326-1328, dame Agnete Daurlhac étant prieure, de 1364 pour le dernier tiers au temps de la prieure Aygline de Thémines (74). Ces religieuses entendaient jouir des mêmes avantages que les chevaliers laïcs leurs frères : une reconnaissance de 1328 leur reconnaît tous droits *acostumatz en ayssi coma los cavalies de Gramat an acostumat de levar* (75). Leurs censives se groupaient surtout au sud de la ville, entre l'église Saint-Pierre et la route de Figeac : beaucoup de jardins sur le versant de Costecaude mais aussi 49 maisons.

Le prieuré du Ségala, église proche de Gramat disparue au début de ce siècle, appartenait au cellerier de Marcilhac, l'abbaye bénédictine des bords du Célé qui avait eu Rocamadour dans son patrimoine. Avec son annexe de Pradines, aujourd'hui remplacée par l'église de Prangères, il formait au temporel un bénéfice non négligeable dont un registre notarial (76), récemment entré aux Archives du Lot, donne une idée pour la seconde moitié du XVe siècle. Au-delà du petit village fortifié du Ségala (77), de ses

jardins et enclos, la directe des Bénédictins s'étendait fort loin jusque dans les paroisses de Rignac et d'Alvignac. Les années 1463-1465 virent les inféodations des mas de Caminel (Le Caille) (78), Sérinhas (Le Pech) (79) et del Castanhier contigus, des mas des Combettes, La Saurinie, Prangères, La Barrie et Gaudel, soit la majeure partie des paroisses du Ségala et de Pradines jusque dans la juridiction de Lavergne, et encore des Fornels, en partie dans Thégra, et de Caussanutz à Alvignac. Le mas de La Peyra, aujourd'hui Darnis (80), et cinq autres mas et bories contigus furent également donnés à cens dans la paroisse de Rignac, ainsi que les mas del Verdier alias de Lolmieyra, paroisse de Saint-Chignes, et de La Vigayria, paroisse de Gramat (81). Ce relevé, certainement incomplet, permet d'accorder au prieur un minimum de revenus : outre les dîmes, près de 45 setiers de froment (63 hl), 27 d'avoine (37,8 hl), 2 de seigle (2,8 hl), 34 poules, en argent 96 sous, mais seulement dix manœuvres. Il faudrait encore ajouter les profits de la borie du prieur attestée dans une procuration consentie par celui-ci en mai 1463 (82). En revanche, ce dignitaire ne dispose même pas d'une maison de ville à Gramat.

*Le Commun.*

Sous cette dénomination archaïque, nous rassemblons, à cinq ou six familles près (les nobles exceptés), la totalité de la population gramatoise, riches et pauvres humblement confondus. Aussi le moment serait-il venu de nous interroger sur le nombre d'habitants que pouvait renfermer la ville médiévale. Au vrai, ne disposant ni d'un rôle de taille ni d'un cadastre ancien, nous sommes parfaitement désarmé, non seulement pour retracer une évolution chiffrée mais encore pour pratiquer une coupe à un moment précis dans une réalité démographique qui eut ses hauts et ses bas.

Revenons à notre documentation, dont un graphique (fig. n° 1) nous procure la répartition chronologique. Archives seigneuriales et fonds « bourgeois » (les titres de Sainte-Colombe), s'ils ne se recoupent pas parfaitement, participent d'un même mouvement : grande abondance d'actes jusqu'en 1370, carence presque complète des deux décennies suivantes, légère reprise autour de 1400, puis nouvelle dépression avant la remontée de 1440, un peu plus précoce à Gramat que dans les campagnes environnantes. Celle-ci n'apparaît pas dans la première de nos sources en raison de la date et de la nature même de l'enquête de 1473 qui se proposait de retrouver l'état des lieux antérieur aux guerres. Nous avons constaté ailleurs (83) que, sur 221 noms de famille portés à Gramat au XIV[e] siècle (surtout avant 1370), sept seulement répondaient à l'appel au lendemain de

la guerre et, sur ce nombre, quatre appartenaient à des propriétaires de biens situés à Gramat mais résidant ailleurs : à Figeac et à Cahors.

Tout le monde en Quercy sait que, selon l'abbé de Foulhiac, il ne restait plus que sept habitants à Gramat lorsque la guerre prit fin. Parmi les décombres des maisons, on n'eût pas trouvé un bâton pour lier une botte de foin, et notre vieux chroniqueur d'ajouter : cela dure depuis 70 ans (84). Faisons la part des choses. Le renouvellement de la population dans des proportions saisissantes est incontestable, mais nous pensons que les désertions furent de courte durée et se produisirent surtout au cours de la dernière phase du conflit. Aux soixante-dix années d'abandon de l'abbé, nous opposerons, outre nos graphiques, un acte pris dans une source différente : en juillet 1398, l'exécuteur du sceau royal de Figeac se rendit à Gramat et se présenta chez le bayle qui était absent. Les voisins interrogés ne purent renseigner l'exécuteur qui procéda à la saisie du repaire de Salgues apparemment intact lui aussi (85).

L'onomastique du XIV^e^ siècle comporte évidemment un certain nombre de noms d'origine. Il en est de deux sortes : certains patronymes coïncident avec la topographie locale du temps : on les retrouve pour désigner les mas et les bories d'alentour, au moins durant quelque temps car rien n'est plus fragile que cette toponymie des lieux habités quand une famille ne se perpétue pas durant plusieurs générations devant le même âtre. D'autres noms de famille tirent leur origine d'une paroisse plus ou moins éloignée. Il en fut ainsi lors de la formation des patronymes. Cette pratique retrouva même un regain de vigueur au cours du repeuplement du XV^e^ siècle : plus d'un tenancier perdit alors le nom de ses pères au profit d'un surnom emprunté au mas ou à la paroisse de départ. Il n'est pas toujours facile de distinguer les uns et les autres. Prenons un exemple : une famille Terrou est attestée à Gramat depuis Géraud vivant en 1329. Il existe également un mas de Terrou à trois kilomètres à l'est de la ville et nous serions tenté d'y voir le berceau de cette famille. En fait, ce mas s'appelait Cayres au XIV^e^ siècle ; il appartint durant quelque temps à nos Terrou mais l'antériorité du patronyme sur le toponyme nous impose de rechercher une provenance plus lointaine : la paroisse de Terrou dans le Ségala.

Nous ne ferons pas fi, en dépit de quelques incertitudes, des noms d'origine des Gramatois récoltés surtout vers 1325-1330. Ils s'inscrivent pour une bonne part à l'intérieur d'un cercle de vingt kilomètres de rayon autour de Gramat (fig. n° 4) et se répartissent de façon équilibrée entre l'ouest (le Gourdonnais) et le nord-est (au sud de Saint-Céré). En dépit de la faiblesse numérique de

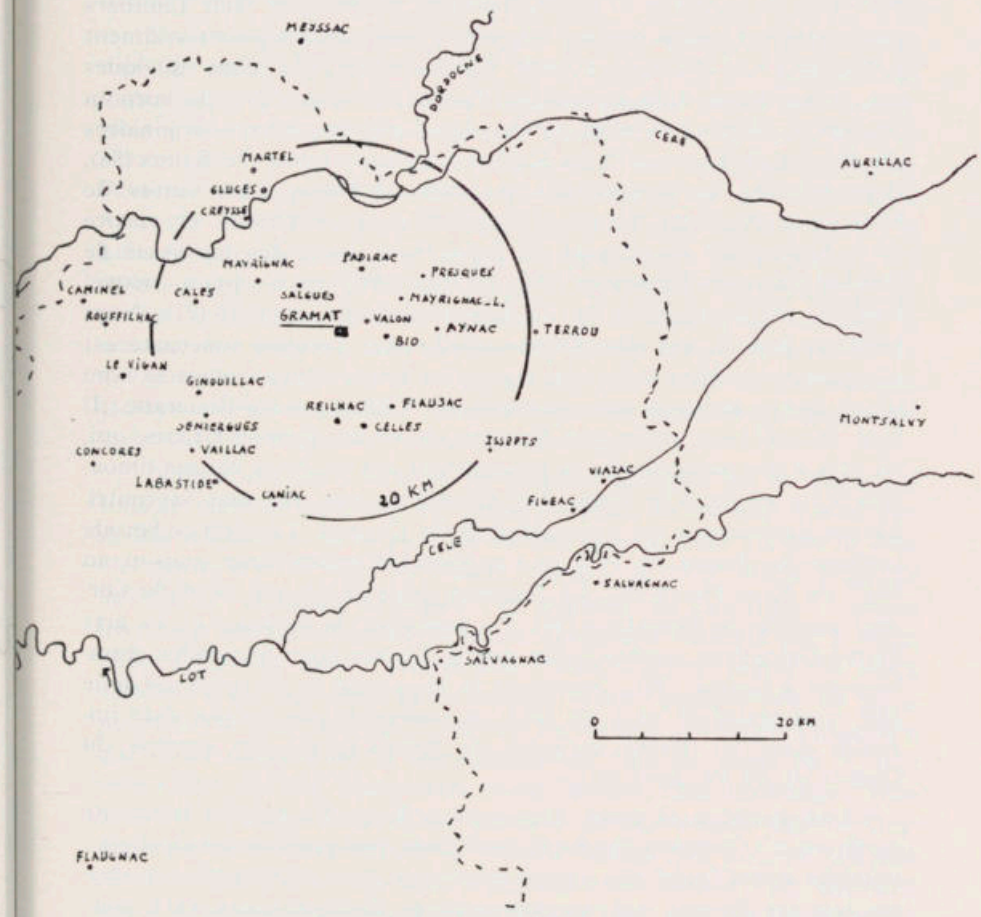


Fig. 4. — Noms d'origine des habitants de Gramat au XIV[e] siecle.

l'échantillon, nous croyons saisir la zone d'attraction de Gramat, mettons au XIII[e] siècle. Celle-ci semble combler un vide entre Célé et Dordogne, entre les sphères de Figeac et Gourdon, entre celles de Cahors et de Martel.

Après 1440, l'onomastique est totalement différente et sans rapport avec la toponymie locale. Certains noms nous sont familiers pour les avoir rencontrés à l'est, vers Figeac, d'autres sont vraiment « étrangers ». L'origine certaine n'est connue que dans quelques cas. Nous avons déjà mentionné Pierre Pèbre qui prit le surnom de *Salern* (Salers) sa ville natale. Ajoutons cinq autres originaires du diocèse de Clermont : les Ribier également venus de Salers (86), deux familles de Drignac (87), du côté de Pleau, deux autres de Moussages (88), vers Mauriac, toujours dans le Cantal, et encore deux Auvergnats du diocèse de Saint-Flour issus des paroisses de Saint-Martin-sous-Vigouroux (89) et Siran (90) ainsi qu'un nouvel habitant en provenance de La Canourgue en Gévaudan (91). Nous joignons Jean Saletz alias Orlhonac (92) dont l'origine rouergate est plus que probable : Orlhonac, toponyme peu fréquent, étant le nom d'une petite paroisse des environs de Villefranche-de-Rouergue. Il faut encore faire place aux Foulhiac issus de Bort-les-Orgues qui, au prix d'une supercherie, se procurèrent des ancêtres barons limousins à l'aube du XII[e] siècle (93). N'oublions pas non plus la contribution quercinoise au repeuplement de Gramat. Les frères Sérode arrivent du Bourg en 1439 et s'engagent à rebâtir une maison au barri de Saint-Pierre (94). Le forgeron Jean de Lherm vient de Cornac, au-delà de Saint-Céré (95). Le bachelier *in utroque* et es arts Pierre Granieyra semble avoir quitté Figeac pour s'installer durablement à Gramat (96). Cependant la bougeotte de ces gens est telle que nous trouvons déjà en 1463 un Gramatois de fraîche date implanté dans les terres vacantes de Saint-Caprais aux confins du Quercy et du Périgord (97).

Une question se pose : Que sont devenus les anciens habitants de Gramat ? Question insoluble sauf dans quelques cas particuliers : notables ayant laissé des traces ou encore personnages plus modestes tels les Ferrier qui disparaissent de Gramat après 1371 pour ressurgir en la personne de Jean Ferrier, jurisperite de Figeac, qui vend en 1482 un boutge et un jardin contre le mur du réduit de Gramat (98). Nous pouvons encore signaler l'implantation réussie à Figeac de trois frères Terrou exploitant pour leur compte le moulin de Salinier, *infra muros*, à Lestanc (99). Enfin les Boquier, sans doute « bouchers » (100), à l'origine tout au moins. Jean Boquier et son compatriote Pierre Montanti sont réfugiés à Figeac lors de la confection du cadastre de la gache d'Anjou vers 1385 (101). La famille

passa ensuite à Cahors, peut-être dans le sillage de Guillaume Boquier, chanoine de la cathédrale et recteur d'Autoire. Ce dernier avait acquis en 1396 (102) le mas de Terrou qui fut reconnu en 1439 par Bernard et Jean Boquier (103) tandis qu'au cours de la même année Géraud Boquier, *de Cahors*, vendait à Guillaume de Bia la moitié du cens de ce mas (104).

Nous avons donc perçu jusqu'à présent quelques trajectoires dans les deux sens, qui peuvent donner une idée de phénomènes migratoires affectant d'ailleurs la plus grande partie du Quercy, mais notre première interrogation : combien d'habitants à Gramat « avant-guerre » (et avant la Grande peste) ? est restée sans réponse. Peut-être est-il possible tout de même d'apporter une indication. Avec une majorité d'actes de la première moitié du XIV^e^ siècle, le *Libre dels vassals* nous a permis de dénombrer dans Gramat 192 maisons tenues du baron, du chapitre de Cahors, des Hospitalières et des ayant-droit de deux branches de la famille de Gramat. Il manque les censives des Valette, des Cornil, des d'Aymeric et de quelques bourgeois. On devrait parvenir à un total de 250 maisons et sans doute à un millier d'habitants ; cette estimation n'apportant qu'un ordre de grandeur, cela va sans dire.

Comme toujours, ce sont les familles notables qui se détachent sous le meilleur éclairage et, parmi celles-ci, les de Bia, à n'en pas douter originaires de la paroisse de Bio (ancien *Bia*). Ils ont le double mérite d'avoir duré et d'avoir réussi : en 1528, Noble François de Bia est co-baron de Felzins et seigneur de Lasfargues comme héritier d'une branche des Boysson, également enrichis par le commerce (105). En outre, l'inventaire détaillé d'une partie de leurs archives a été conservé. Cette aubaine fausse quelque peu les perspectives car c'est surtout à travers les « titres de Sainte-Colombe » que nous découvrons la bourgeoisie de Gramat. Seul du « commun », un de Bia figure dans notre tableau des hommages (Annexe II). Il s'agit, en 1316, de Bernard de Bia, ancien juge de Gramat. En effet, cette famille a d'abord fourni des juristes, surtout des notaires : Pierre dès 1307, Raymond entre 1328 et 1341, Bernard qui a signé des instruments entre 1334 et 1347, puis un autre Pierre, mais aussi des marchands depuis Guillaume en 1319 (106). A une date que nous ne pouvons préciser, les de Bia quittent Gramat pour Figeac. Jadis prolifique, cette lignée n'est plus représentée vers 1430 que par un seul personnage, au demeurant fort actif, Guillaume de Bia, marchand de Figeac. Celui-ci reparaît « au pays », la paix revenue, pour reconstituer son patrimoine et au besoin le développer. Ici encore, nous nous en tiendrons aux moulins. Ce n'est pas une marotte de notre part mais conviction de l'importance de cette

industrie et des profits qu'elle autorise, plus particulièrement à Gramat, au contact d'un causse dépourvu d'eaux courantes. Rappelons que Raymond de Bia avait pris à fief en 1307 la moitié du moulin de l'Eglise et qu'il se rendit par la suite acquéreur de la même part de directe. En 1381, Olivier de Bia arrente cette moitié de moulin pour quatre setiers au lieu de quinze en 1307, témoignage indirect sur la dépopulation de Gramat (107). Ensuite, le moulin dut connaître un abandon plus ou moins long. A son tour, en novembre 1438, Guillaume de Bia, le marchand de Figeac, accense sa part de moulin *herme*, toujours pour quatre setiers (108), puis fait un échange en 1445 avec Roger de Cornil. Celui-ci cède l'autre moitié du moulin de l'Eglise contre les droits des de Bia sur le moulin de L'Estanc (109). En 1454, le même Guillaume reçoit encore une reconnaissance féodale pour sa moitié du moulin d'Espars (Picarel) (110) sous un cens modique que l'on retrouvera multiplié par douze en 1522 (111). Témoignage en sens inverse du précédent sur la reprise démographique.

Nous ne pouvons nous attarder aussi longuement aux autres familles notables de Gramat — Côté juristes, on rencontre au minimum cinq ou six notaires instrumentant vers 1330. Rien d'étonnant à cela : M. Ph. Wolff en signale quatre exerçant à la même époque au village de Roquemaure en Albigeois (112) et M. Y. Dossat, une dizaine à Bioule, en Bas-Quercy, toujours vers 1330 (113). Ces deux localités n'ont certes pas l'importance de Gramat. Les actes des années 1398-1404 sont retenus par un seul notaire gramatois, Hélie d'Aurlhac ou d'Aurelhac, qui partage la clientèle locale avec un notaire de Rocamadour, Jean de Bridoyria. Les d'Aurelhac semblent s'éteindre avec un prêtre, chanoine de Cahors en 1435, recteur de N.-D. du Puy, la principale paroisse de Figeac, au moins de 1437 à 1444. Le cadastre de la gache d'Ortabadial (vers 1450) nous procure le compte d'un certain Hugues d'Orlhac qui appartenait peut-être à cette famille (114). Quoi qu'il en soit, Hugues Domergue, de Figeac, agit à Gramat en 1452 comme héritier du recteur du Puy (115).

Côté marchands, il convient de distinguer deux types de familles : les vieilles dynasties qui s'éteignent au cours du XIV$^{e}$ siècle et les hommes nouveaux qui surgissent lors de la reconstruction du XV$^{e}$ siècle. Outre Géraud de Jean attesté en 1298 (116), nous connaissons surtout les d'Auzerals et les Viga qui se disent indifféremment marchands de Gramat ou de Figeac (117). Les premiers qui s'effacèrent très tôt eurent pour héritiers les del Castel, coseigneurs de Vaillac (118), cependant leur principale demeure était devenue la résidence du donzel Hugues de Valon (119). La dernière Viga, Géraude, est veuve en 1381 de Raymond de Bar, d'Aynac.

Celui-ci pourrait appartenir à une famille noble de la châtellenie de Saint-Céré à laquelle il est sans doute permis de rattacher Hugues de Bar, capitaine de Gramat en 1475 (120). Autres marchands, les del Pech alias d'Issepts qu'il faut peut-être distinguer de certains del Pech macelliers. Le dernier représentant de cette famille est signalé en 1379. Mentionnons encore les Bonnet tôt disparus. Nous avons eu la surprise de les retrouver métamorphosés en donzels du Figeacois. Guillaume Bonnet avait épousé Noble Bertrande de Lasserre, co-dame pour 1/16 de Camboulit. Celle-ci teste en 1401 laissant ses biens à son fils Gaspard qui vendit à l'abbé de Figeac les droits sur Camboulit (121). Gaspard, puis son fils Pierre, firent leur résidence au *castrum* de Béduer (122). L'identité entre ces Bonnet et ceux de Gramat ne fait pas de doute. En 1366, Pierre Faydit, noble du château de Béduer agissant comme tuteur de ses neveux Jean et Guillaume Bonnet, fils et héritiers universels de Pons Bonnet, marchand de Gramat fixé à Figeac, arrente le moulin du Noyer et diverses parcelles situées à Gramat (123). A Loubressac, en 1383, l'un des anciens pupilles de Pierre Faydit, Guillaume, qui se déclare habitant de Camboulit (on peut en conclure qu'il avait déjà épousé Bertrande de Lasserre) vend son moulin du Noyer pour 75 francs d'or et la maison familiale pour quinze seulement (124). Les dernières amarres le rattachant à Gramat sont rompues. Les Bonnet sont devenus nobles et très réellement pauvres par-dessus le marché (125) !

Quant aux Faurie, hôteliers de Gramat au XIV^e^ siècle — la *sala de la Fauria* bordait la place du Four, au confluent des deux courants de pèlerins — et d'ailleurs apparentés aux familles précédentes, ils joignaient à leurs gains professionnels les profits de nombreux biens fonciers, en particulier le moulin du Noyer qu'ils acquirent des Bonnet après en avoir été les fermiers. Ils ne survécurent qu'en s'expatriant si le mot n'est pas trop fort pour un déplacement les conduisant dans la capitale du Quercy. Nous avons d'abord trouvé un document y mentionnant en 1487 une *ostalaria de Nostra Dona de la Fauria* (126). Cette auberge appartenait alors aux héritiers de Pierre Faurie, marchand et hôte de Cahors (127). Ce même Pierre avait d'ailleurs produit ses titres lors de l'enquête de 1473 (128). Quelques années auparavant, en 1469, lors d'une transaction avec Hugues d'Aigrefeuille, Pierre de La Faurie, qualifié marchand de Cahors, déclare à son seigneur qu'il a dû quitter Gramat à cause des guerres (129). On peut sans doute le confondre avec Pierre de La Faurie, marchand de Cahors et co-seigneur de Mechmont (130), qui inféode dans cette paroisse en 1457 et en 1463 (131).

Toutes ces familles possèdent un trait en commun: elles ont de l'argent, tout au moins pendant la première moitié du XIV^e^ siècle.

Elles raffolent des surcens appliqués en ville aux maisons et jardins et, à la campagne, sur n'importe quelle parcelle de bonne terre labourable ou mieux sur une prestigieuse prairie de la rivière de Vaurs. Cette pratique ne les prive pas, lorsque l'occasion s'en présente, d'acheter des rentes seigneuriales aux familles nobles qui ne cessent de s'appauvrir. Les titres de Sainte-Colombe donnent l'analyse de 28 achats de cens, tous conclus avant les vrais malheurs, en gros entre 1320 et le milieu du siècle, sauf un seul réalisé en 1375. Nous relevons quinze achats aux Gramat, cinq aux d'Aymeric, trois aux Cornil, deux aux Valette et un seul à chacune des trois dernières familles : les d'Artensa, les Guilhem et les Valon. Le record de ces acquisitions est détenu par Bernard del Pech alias d'Issepts avec treize contrats. Guillaume Viga à lui seul compte pour cinq et divers de Bia pour neuf. Un notaire bénéficie de la vingt-huitième acquisition. Il va sans dire que les donzels ne sont jamais acheteurs, le courant est à sens unique.

Après le fossé des années sombres, nous parvenons enfin à la période de restauration qu'illustrent avec brio quelques personnages entreprenants et peut-être davantage les clans familiaux que ceux-ci conduisent. En premier lieu, Pierre de Lagrange, dit *l'hoste de la Cadrigua* marchand de Rocamadour, et Arnal Thamier, de Gramat, qui sont avec Pierre Pauc, également marchand de Rocamadour, les « fermiers généraux » de l'abbaye d'Obasine pour ses vastes possessions en Quercy ainsi que nous l'apprend une enquête entreprise dans les années 1440 pour retrouver les limites des seigneuries autour de Rocamadour (132).

Pierre de Lagrange dut prendre pied à Gramat comme homme d'affaires du baron. On le voit, en effet, agir en qualité de procureur pour accenser ou recevoir une reconnaissance féodale (133). Toutefois, il ne semble pas avoir songé à se tailler un domaine dans les vacants de la juridiction. En ville, il ne paraît posséder que de modestes parcelles : un casal (134), un jardin proche du Mercadial ; plus tard ses héritiers auront une tour (135). Cependant ses trois fils détiennent en 1472 la directe de la borie de Nobrié dans la paroisse de Rignac (136). L'avenir de la famille est ailleurs : bientôt les Lagrange seront seigneurs de La Pannonie sur le causse, coseigneurs de Rouffilhac dans la Bouriane et plus tard, marquis de Lavercantière et comtes de Floirac. Ce sort brillant était réservé aux aînés. A l'inverse, un descendant de cadet, Pierre Lagrange, dit Pétrou, hoste de Gramat, continuait à exercer en 1522 le métier traditionnel dans sa famille (137).

Le cas des Thamier alias del Brelh est un peu différent : ce sont des indigènes au service des barons depuis au moins 1400. Ils le

demeureront, une fois nobles, sous de nouveaux maîtres, les d'Auriole (139). Au cours de l'année 1438, Arnal Thamié avait pris à fief de Guillaume de Bia le moulin de l'Eglise et celui de l'Estanc du baron de Gramat. En 1450, il achète à celui-ci l'utilité et la directe du mas d'Albanhac sur le chemin de Reilhac (140). En outre, il a hérité de Bertrand del Castel, co-seigneur de Vaillac, les biens qui furent jadis aux d'Auzerals et, à ce titre, inféode en 1459 le mas de Caminel, proche de l'Alzou (141). Par malheur, la situation se détériore vers la fin du siècle. Noble Jean Thamier, successeur d'Arnal, peine à payer les arrérages du moulin de l'Eglise et doit transiger en 1497 (142). En 1505, il s'est déjà séparé de la directe du mas de Merdanson au profit d'Antoine de Loubrayrie, seigneur de Laval (143).

Ces deux familles de ministériaux ou de régisseurs, pour user d'un terme moderne sans doute plus exact, ont en commun de s'être intéressées au Gourdonnais vers la fin du XV^e^ siècle : un fils de Pierre de Lagrange fut lieutenant du sénéchal à Gourdon où il épousa une héritière (144). Les Thamier se contentèrent d'installer trois des leurs dans cette ville : nous y avons rencontré Guiral en 1491 (145) et, en 1506, Raymond et Pierre, ce dernier en qualité d'hôtelier (146). Ajoutons que Noble Jean Thamier, demeuré à Gramat, avait pris femme aux confins du Gourdonnais et du Périgord en la personne de Noble Antonia du Bouscot (147).

Nous avons été intrigué par la précoce présence à Gramat, dès l'aube du repeuplement, d'un fils cadet du grand marchand figeacois Guillaume Medici (148). Etait-il venu prendre la relève des marchands locaux emportés par la tourmente ? Rien ne permet de l'affirmer. On sait seulement que Noble Olivier Medici avait épousé une certaine Anne Michele avant 1462 (149) et qu'il jouissait des droits de Gabriel Bernard, donzel d'Aynac (150). Le fils d'Olivier, Jean Medici, portera curieusement le surnom de Valette et la qualité d'écuyer qui suppose, en principe, peu d'intérêt pour le commerce (151).

Un marchand-aubergiste de Figeac, Bernard Lacombe, patron de l'hôtellerie de Saint-Jacques, rue d'Aujou qu'empruntaient les pèlerins dans la traversée de Figeac, a manifesté un précoce intérêt pour Gramat où nous ne lui connaissons cependant aucune attache familiale. Qu'il ait placé à cheptel quelques animaux autour de la ville, rien d'étonnant à cela. En revanche, on est surpris de le voir obtenir du baron de Gramat, en mai 1454, l'autorisation de construire une maison dans le réduit, en face du château (152). Déjà détenteur du cens, notre hôtelier avait accensé dix ans plus tôt à un Auvergnat la borie de La Ocgaria (aujourd'hui Longayrie) sur le chemin de Lunegarde (153). Pour parachever sa directe, il achète en 1461

à Olivier Medici les lods de ce mas qui avait fait partie de l'hérédite des Valette (154). On ne sait au juste comment interpréter cette intrusion de l'hôtelier figeacois : a-t-il envisagé de créer un relais à Gramat, sur le chemin de Rocamadour, pour les clients de la rue d'Anjou ? ou bien ce bailleur de cheptel a-t-il voulu suivre de plus près la mise en valeur des herbages du causse ?

Distinguons encore, parmi les propriétaires gramatois, Jean Icart alias Fijac, argentier de Rocamadour. Le surnom indique bien la provenance : Figeac, où il existait effectivement des Icart. Le choix de Rocamadour pour l'exercice de sa profession témoigne peut-être d'un regain d'activité du pèlerinage. Cependant Jean Icart appartient à Gramat par sa mère, fille de Rigal de Pelaprat (155). En août 1440, il consent une longue reconnaissance féodale en faveur de Guillaume de Bia (156). Ces biens passèrent peu après aux Ribier et l'orfèvre ne conserva à Gramat qu'une maison avec cour et jardin, sise au barri de la Colombe (157).

Au terme de ces pages consacrées aux habitants de Gramat, nous avons bien conscience d'avoir laissé de côté une sorte de majorité silencieuse. Certes, il aurait été possible d'étudier certaines structures : les exploitations agricoles des laboureurs de la première moitié du XIV^e^ siècle dont un fort contingent résidait en ville, ou encore les accensements de la période de reconstruction du XV^e^ siècle, mais tel n'était pas notre propos de ce jour. En revanche, nous déplorons notre impuissance à faire revivre l'artisanat local avant les premières décennies du XVI^e^ siècle. Grâce à quelques cahiers de notaires gramatois, on croit percevoir la prépondérance de deux types d'activités : l'hôtellerie qui vit sans doute autant du trafic et des foires que de la dévotion à N.-D. de Rocamadour d'une part, les métiers du cuir d'autre part. Sous l'égide de saint Crépin s'assemblent de nombreux cordonniers-tanneurs dont les installations s'alignent le long de l'Alzou si les boutiques demeurent sur la hauteur, en ville. Auparavant, quelques mentions depuis 1280 avaient jalonné la permanence de ces *affacharias, lhissivieras et calquieras* qui donnèrent naissance au barri del Rieu. Il n'est pas indifférent que l'ultime baron de Gramat, en exercice, si l'on peut dire, lors de la nuit du 4 août, ait compté parmi ses ancêtres Pierre Foulhiac, hôtelier, et le fils du précédent, Antoine, cordonnier en 1519 (158). A vrai dire, les deux métiers ne s'excluaient pas, bien au contraire : on sait qu'en Quercy l'hôtellerie fut presque toujours une activité seconde, ainsi un bastier de Figeac tenait-il une auberge, à l'enseigne *del bast*, bien entendu (159).

*
**

Que conclure au terme de ce long article dont le pointillisme fut rendu parfois nécessaire par la médiocrité des sources ?

Nous sommes parvenu sans trop de mal à situer Gramat dans son « pays ». La reconstitution de la ville médiévale, faute de repères suffisants, s'est parfois révélée hasardeuse et notre tableau nécessitera sans doute plus d'une retouche. Nous sommes beaucoup plus confiant, dans les grandes lignes tout au moins, sur l'explication proposée du développement de la ville à partir d'un château. Gramat serait donc un *castelnau*. Nous regrettons seulement de n'avoir pu nous initier un peu en détail à la typologie de ces agglomérations nouvelles des XI^e^-XII^e^ siècles grâce au livre de Benoît Cursente qui doit sortir ces jours-ci (160). En outre, il est intéressant de constater que le plan cadastral de 1824 ne témoigne d'aucune extension marquante par rapport à la bourgade des années 1330. Peut-être même la reconstruction du XV^e^ siècle n'a-t-elle pas relevé toutes les ruines.

Au fil des pages, nous avons utilisé tantôt le terme de bourgade, tantôt celui de ville. On sait que les Méridionaux ne sont pas très regardants en la matière (161), surtout lorsqu'on découvre, à l'inverse, sous la plume de quatre archéologues du Nord, l'expression « petite bourgade » pour désigner Saint-Denis (Saint-Denis en « France ») qui comptait, nous dit-on, 2 351 feux en 1328 et sans doute 10 500 habitants (162).

Cependant Gramat fut bien une ville, dans une certaine mesure : à la fois chef-lieu d'une baronnie et centre attractif pour toute une contrée : causse et limargue aux activités complémentaires.

Le rôle judiciaire de Gramat ne fut pas tout à fait négligeable. En provenance de toutes les paroisses de la baronnie et au-delà, de Carennac au Bastit, des plaideurs comparurent aux assises de la place du Mercadial, mais on sait le rapide déclin des juridictions seigneuriales. Gramat n'a pas eu la chance d'accueillir, comme Figeac et Gourdon, comme Lauzerte et Martel, un officier royal, lieutenant du sénéchal. En outre, nous n'y avons pas constaté la résidence de jurisperites, bon indice d'une vie urbaine intense aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Tout au plus peut-on citer un voisin, M^e^ Jean de *Revelhos* (Réveillon), *savy en drech* de Rocamadour, qui jouit de quelques cens dans notre ville en 1325 (163).

Ville fermée ? Pas tout à fait car elle n'a pu s'offrir, en raison de son développement sur un axe, une couronne de solides murailles et dut se contenter d'un réduit autour du donjon et, en première ligne, de « bouchons » sur les voies principales : les portails.

Le rôle économique n'apparaît qu'indirectement avec, très tôt, l'établissement de deux grandes foires annuelles (164) et d'un marché hebdomadaire. Nous avons seulement pressenti deux activités de pointe : la tannerie et l'hôtellerie. La seconde s'inscrit dans la

longue durée puisque, vers 1880, on dénombre encore à Gramat, pour une population agglomérée de 1 872 habitants, 21 hôtels ou auberges, 24 cabarets et 25 cafés à mettre en relation avec les quinze foires annuelles et les deux marchés par semaine (165).

On sait que l'accueil réservé par une ville aux ordres mendiants peut passer pour un signe extérieur de richesse. Nous devons ici constater une lacune : Gramat n'a intéressé aucun petit frère alors que les Cordeliers s'installaient à Martel, Gourdon, Montcuq et Moissac, les Carmes à Lauzerte et les Clarisses à Gourdon encore, sans parler des « grandes » villes « à quatre mendiants » (Figeac) et même à six (Cahors) (166). De même on peut déplorer que Thégra ait été préféré à Gramat comme siège d'un archiprêtré.

Pour finir, nous voudrions, dans un raccourci, évoquer les relations de Gramat avec les villes voisines. Tout naturellement, malgré l'obstacle relatif que constitue la Dordogne capricieuse, on pense d'abord à Martel située sur le même axe que Gramat, vingt kilomètres plus au nord. Pierre Flandin-Bléty, auteur d'une thèse sur les consulats et les relations consulaires au Moyen âge (167), nous dit n'avoir relevé que de rares mentions de Gramat dans les archives municipales de Martel, même pendant les guerres, et je pense que ce silence s'explique par l'effacement de la capitale du causse. Les relations privilégiées concernent Figeac. Pour les gens de Gramat, la grande sœur peut favoriser une ascension sociale. Par la suite, après 1350, elle se montre accueillante dans le malheur. Au lendemain de la guerre de Cent ans, entre-aperçu grâce à quelques notations, se manifeste un courant inverse. Quelques habitants de Figeac s'intéressent à Gramat et même s'y installent. Vingt ou trente ans plus tard, des Gramatois, comme d'ailleurs des originaires de Figeac, s'établissent à Gourdon. A cette époque, en Quercy, hommes, bêtes et capitaux se déplacent de l'est, plus ou moins préservé, vers l'ouest où s'offrent espaces vacants et places à conquérir dans le commerce et l'artisanat.

Il n'a été permis que d'entrevoir les liens particuliers qui unirent notre ville et sa voisine la cité mariale du Quercy.

Véritable carrefour, Gramat est resté fidèle à sa vocation routière qu'annonçait, dès les temps gallo-romains, la jonction sur son site de deux itinéraires antiques. Un château s'y établit, une ville y prospéra... seulement à la mesure des ressources de l'arrière-pays.

Jean LARTIGAUT.

## NOTES

1. Arch. dép. Lot, F. 241, 242, 243.

2. *Libre dels vassals*, fol. 1.

3. 5 cahiers (1518-1533) de P. Malrach et 1 cahier (1523) de J. Darnis, notaires à Gramat.

4. Itinéraires antiques à travers le causse de Martel, *Bull. de la Soc. archéo. de la Corrèze*, t. 95, 1973, p. 83-98, en particulier p. 87.

5. *Libre dels vassals*, fol. 48 v°.

6. Un tronçon de la route de Paris : de Saint-Jean de Jaffa à Creysse, est dit chemin *mercadier* en 1485 (Lot, III E. non coté, P. de Orlhac, notaire à Martel, fol. 60).

7. Article cité note 4 : p. 85 et note 13 de la p. 95.

8. Titres de Sainte-Colombe, fol. 70 v°.

9. Arch. Nat., JJ 11, fol. 94.

10. Ed. Albe, Privilèges d'une communauté rurale aux XIII[e]-XIV[e] siècles. Mayrignac-Lentour, *B.S.E.L.*, t. XXXIV, 1909, p. 223. En 1461, le prieur d'Escalmels rend hommage au vicomte de Turenne, cependant bien avant cette date le « mémorial » des privilèges de Lentour stipulait que le grangier de Bonnefont devait porter chaque année un agneau au château de Lentour. Bien que peu pesante, cette redevance témoigne de la dépendance originelle.

11. L. d'Alauzier, Une assignation de revenus en Quercy et en Périgord faite en 1287 au roi d'Angleterre, *B.P.H.*, année 1964, 1967, p. 551. Il est permis de se demander si la moitié d'Aynac appartenant alors au baron de Gramat n'est pas, approximativement, le territoire de la commune de Saignes.

12. F. 241.

13. Cependant Albe signale qu'en 1281, Hugues de Castelnau reconnaît tenir Alvignac de l'évêque de Cahors (Albe et Viré, *Le prieuré-doyenné de Carennac*, Brive, 1914, p. 100).

14. A titre de comparaison : Philippe de Beaumanoir distinguait, à la fin du XIII[e] siècle, cinq types de routes, du sentier au « grand chemin royal ». Celui-ci avait théoriquement 64 pieds de large, soit 19,20 m. En Angleterre, les *highways* permettaient à seize chevaliers d'avancer de front ou encore à deux chariots de se croiser. (Ph. Contamine, *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent ans. France et Angleterre*, 1976, p. 60-61). L'importance des troupeaux, la nonchalance des bergers laissant pacager leurs bêtes chemin faisant justifiaient la largeur inattendue de ces drayes, véritables couloirs de circulation traversant les devèzes.

15. *Libre dels vassals*, fol. 14 v° (en 1325).

16. Titres de Sainte-Colombe, fol. 24, 25. Ce chemin, qui sert de limite de communes, passe entre les mas de Terrou et de Clayrac.

17. *Ibidem*, fol. 123.

18. *Ibidem*, fol. 101.

19. *Libre dels vassals*, fol. 28. Les meuniers devront moudre « trois parts » des blés nécessaires à la maison du Bastit *sine moldura*. Le fermage était de huit setiers par an : moitié froment, moitié mixture.

20. Titres de Sainte-Colombe, fol. 86.

21. *Ibidem*, fol. 145.

22. Lot, III E. 13/4, fol. 20 v°. Il confronte le chemin de Gramat au Ségala.

23. *Histoire générale de la province de Quercy*, t. I, Cahors, 1883, pp. 22, 23, 26.

23[b]. Titres de Sainte-Colombe, fol. 213.

24. *Ibidem*, fol. 115.

25. Vestiges des archives communales en cours de classement.

26. Celle-ci, n'étant pas envore percée en 1824, ne figure pas sur notre plan (Fig. n° 3).

27. *L'Essai de bibliographie du Lot*, fascicule 2, 1939, à l'article Gramat, pp. 73-79, fait une part très large à la spéléologie. Citons tout de même : J. Balagayrie, Notes historiques sur les ville et baronnie de Gramat, *B.S.E.L.*, t. XXV, 1900, pp. 158, 205.

28. Lot, III E, non classé, registre de Delpon, fol. 17.

29. *Libre dels vassals*, fol. 74. M. Ph. Wolff s'est posé la question du groupement des maisons des nobles dans un village des confins de l'Albigeois et du Quercy : « A l'orée du Quercy : la noblesse dans un village tarnais : Roquemaure (1337-1340) », *Cahors et le Quercy* (Actes du XXXII[e] congrès d'études régionales de la Féd. des Soc. acad. et sav. Languedoc-Pyrénées-Gascogne), Cahors, 1978, p. 18, note 6. A Gramat, la réponse est affirmative, d'autant que la maison des d'Aymeric et celle des Cornil se trouvaient à proximité des précédentes sans que nous puissions les localiser exactement.

30. Fol. 479.

31. Lot, C. 1222.

32. *Ibidem*, F. 243.

33. *Ibidem*.

34. *Ibidem*. Voir aussi : Bibl. mun. Cahors, Foulhiac Ms 59 (10) : Sentence rendue en 1322 à la roda del Mercadial : les nobles ne peuvent mettre de surcens sur leurs propres fiefs.

35. F. 243.

36. *Libre dels vassals*, fol. 7.

37. *Ibidem*, fol. 22 v°.

38. *Ibidem*, fol. 15 v°.

39. Titres de Sainte-Colombe, fol. 110, 111, 130, 161, 185 v°.

40. *Ibidem*, fol. 129 : le lavoir du moulin de l'estanc de l'arenie.

41. Mentions du mur : Lot, III E. 27/21, fol. 267 v° ; F. 241 (en 1455, 1460, 1515, 1518). Mentions du fossé : Lot, III E. 13/7, fol. 123, 13/9, fol. 71 (1454), *Libre dels vassals*, fol. 30 v° (1362), 31 v°, 32 ; Titres de Sainte-Colombe, fol. 80, 86 v°.

42. Titres de Sainte-Colombe, fol. 81 (en 1445).

43. A Gourdon, outre les portes donnant accès à la ville fermée, il est question de *portals* défendant les faubourgs : en 1491, ceux de Saint-Georges sur le chemin allant à la Fon Lavandière, de la Magdeleine sur la route du Vigan et de Saint-Siméon dans le barri de La Capelle (Arch. comm. Gourdon, CC 52, pp. 504, 487, 488 de la pagination moderne). A Figeac, nous trouvons par exemple, vers 1380, le portal de Langalieguia s'appuyant sur un moulin et la muraille de l'hôpital d'Outrepont, sur le chemin tendant au Lundieu (Arch. mun. Figeac, CC 11, fol. 47, 47 v°, 56 v°) et, au milieu du XV[e] siècle, le portal destraniers situé à l'extrémité du faubourg d'Outrepont du Griffoul (*Ibidem*, CC 12, fol. 31).

44. Titres de Sainte-Colombe, fol. 55 v° (en 1438). Un pilori semble peu probable à La Balme.

45. *Ibidem*, fol. 64.

46. Presbytère de Gourdon, fragment du registre de 1519.

47. *Ibidem.*

48. F. 243.

49. *Gallia Christiana* (Edition de 1715) t. I. *Instrumenta ecclesiae cadurcensis*, p. 30. Donation à Cluny par B., évêque de Cahors, de l'église de Carennac avec ses appartenances. Celle-ci faisant partie des possessions du chapitre Saint-Etienne, l'évêque et ses parents indemnisent les chanoines en leur cédant *aliam ecclesiam de nostra propria hereditate... in villa Grammato sitam...*

50. 1321, chemin de Gramat à Vielh Gramat (Titres de Sainte-Colombe, fol. 71 v°). — 1325, parcelle du terroir de Vielh Gramat confrontant avec le chemin de Gramat à Bèdes (*Libre dels vassals*, fol. 14 v°). — 1438, le moulin de l'Estanc (Aurilhes) confronte *cum carriera de vielh gramat* (*Ibidem*, fol. 43).

51. Ed. Albe, Les papes d'Avignon et l'acquisition de Gramat par la maison d'Aigrefeuille (1366-1376), *Bull. Soc. archéo. de la Corrèze*, t. 27, 1905, pp. 365-389.

52. F. 241, p. 167 et Bibl. mun. Cahors (papiers mêlés Lacoste). La vente est du 3 août 1507.

53. F. 241, pp. 177, 186, 187, 200, 201 205 (entre 1508 et 1522).

54. F. 243. Dans cette zone, les animaux doivent être maintenus à l'attache.

55. F. 241. Le même rituel se renouvela lors de l'hommage de 1366. Le *vexillum* de Jean d'Aigrefeuille fut hissé au sommet de la tour par Simon Peyra, un Auvergnat du diocèse de Saint-Flour (*Ibidem*, p. 39).

56. *Ibidem.*

57. Ed. Albe, *Les possessions d'Obasine dans le diocèse de Cahors et les familles du Quercy* (Titres et documents sur le Quercy et le Limousin, II), Brive, 1911, pp. 184, 188, 189.

58. Donation, en mars 1319 (n. st.) aux Hospitaliers du Bastit, par Rogier de Cornil, sa femme Esclarmonde de *La Guilhalmia* et leur fils Guillaume (*Libre dels vassals*, fol. 26 v°).

59. Armand de Gramat avait épousé une Engolème (Titres de Sainte-Colombe, fol. 123). Géraud d'Engolème lève des cens à Gramat, notamment au quartier de la Reclusie, de 1350 à 1370 (*Ibidem*, fol. 94 v°, 121, 122). A partir de 1398, Jean d'Engolème agit comme héritier de Pons d'Aymeric (*Ibidem*, fol. 100 v°, 101, 106 v°, 107, 111 v°, 115).

60. Ed. Albe, *Inventaire... des archives municipales de Cahors* (*première partie, XIII^e siècle*), s. d., p. 47.

61. Ed. Albe, *Les possessions d'Obasine... p.* 185.

62. F. 241, p. 146.

63. *Libre dels vassals*, fol. 81.

64. Titres de Sainte-Colombe, fol. 228.

65. *Ibidem*, fol. 220.

66. *Ibidem*, fol. 170.

67. *Libre dels vassals*, fol. 43.

68. Ed. Albe, *Les possessions d'Obasine...* p. 190.

69. Titres de Sainte-Colombe, fol. 159 v°.

70. Il y avait deux collèges d'électeurs et l'on peut penser que les nobles élisaient ordinairement leurs semblables.

71. F. 243. Les *gentials homes* et tenants fiefs, à l'exception d'Obasine et de l'ordre de Saint-Jean du Bastit, sont tenus de contribuer *per far o per reparar portals, pons, murs, camis...*

72. *Libre dels vassals*, fol. 82 v°.

73. Aymar d'Auriole, baron de Gramat, et son fils Jean sont représentés à la passation de l'acte par un frère du premier, Antoine d'Auriole, alors prieur de Duravel et archiprêtre de Saint-André (de Cahors). Il semble bien qu'à cette date la résidence ordinaire des d'Auriole soit le puissant château de Roussillon.

74. *Libre dels vassals*, fol. 63-72.

75. *Ibidem*, fol. 63 v°.

76. Lot, III E, non coté, registre de Delpon, notaire de Toirac.

77. *Ibidem*, fol. 2, 4.

78. Le nom moderne est celui d'un tenancier qui réoccupa le mas au XV^e^ siècle.

79. *Idem.*

80. *Idem.*

81. Registre Delpon, fol. 1, 2, 3 verso, 4, 6 verso, 10 recto et verso, 12 verso, 13 recto et verso, 14 recto et verso, 15 recto et verso, 25. Le prieur du Ségala en 1463-1465, Bégon La Roque, était le fils d'un co-seigneur de Laroque-Toirac, sur les bords du Lot, mais aussi du *castrum* de Lavergne où il passa ces inféodations *juxta portam dicti loci.*

82. *Ibidem*, fol. 2.

83. *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent ans* (*vers* 1440 - *vers* 1500), Toulouse, 1978, pp. 54-57.

84. Bibl. mun. Cahors, Ms Foulhiac repris par Lacoste, t. 3, p. 402.

85. Lot, III E. 6/3, fol. 29 v°. La saisie fut faite à la requête de Guillaume, Raymond et Aymerique Medici, frères et sœur, désireux de recouvrer sur Bernard et Déodat de Borme la dot de leur mère, Barrave de Borme, fille de Jean, seigneur de Salgues, mariée en 1368 à Guillaume Medici, marchand de Figeac. Cette dot n'était pas encore complètement payée en 1429 (*Ibidem*, III E. 11/2, fol. 27).

86. *Ibidem*, IV E. 13/15, fol. 151, 153.

87. *Ibidem*, III E, 14/3, fol. 67 v° (en 1443).

88. *Ibidem*, III E. 14/5, fol. 52 et Titres de Sainte-Colombe, fol. 88.

89. *Ibidem*, III E. 14/4, fol. 156.

90. *Ibidem*, III E. 13/6, fol. 28 (en 1444).

91. *Ibidem*, III E. 14/1, folios épars (dès novembre 1438).

92. Titres de Sainte-Colombe, fol. 89 v° et Lot, III E, non coté, reg. Hugues *de Manso*, fol. 3 v°.

93. L. Esquieu, *Essai d'un armorial quercynois*, Paris-Cahors, 1907, pp. 111-112 et *supplément*, pp. 34-36.

94. Lot, III E. 14/2, fol. 72. Guillaume de Bia leur accense jardin et *casal sive botgue quod antiquitus erat hospicium.*

95. *Ibidem*, III E. 17/2, fol. 87 v°.

96. *Ibidem*, III E. 27/21, fol. 267 vo.

97. *Ibidem*, III E, non coté, reg. Delpon, fol. 1. Citons encore Laurens Faure, meunier de Gramat, qui s'installe à Goujounac, dans les mêmes parages, en avril 1455 (Archives du château de Lapannonie en cours de dépouillement).

98. *Ibidem*, III E. 27/21, fol. 267 vo.

99. Arch. mun. Figeac, CC 14 (cadastre de la gache du Pin) milieu XVe siècle. Compte de *Peyre Terro*, fol. 49, de *Bernat*, fol. 51 et de *Ramon*, fol. 54. Sensiblement à la même époque, des Terrou n'en tiennent pas moins le mas de ce nom au voisinage de Gramat (Titres de Sainte-Colombe, fol. 39 vo).

100. Vendant de la viande de bouc.

101. Arch. mun. Figeac, CC 11, répertoire en tête du registre. Citons encore B. Gayet, de Gramat, estimé dans ce même cadastre (fol. 96).

102. Titres de Sainte-Colombe, fol. 23.

103. *Ibidem*, fol. 39 vo.

104. *Ibidem*, fol. 24.

105. Presbytère de Gourdon, fragment du registre de P. Malrach pour 1528. Sur les Boysson et l'alliance de Bia : L. D'ALAUZIER, Les Boysson ou Buisson, marchands à Aubin, Figeac et Toulouse, *Rouergue et confins* (congrès d'études régionales de Rodez, 1958). Rodez, s.d., en particulier p. 114.

106. Nous n'indiquons pas de références pour tenter d'alléger ce texte.

107. Titres de Sainte-Colombe, fol. 210. L'autre moitié du moulin relève d'Antoine de Cornil.

108. *Ibidem*, fol. 210.

109. *Ibidem*, fol. 211 vo.

110. *Ibidem*, fol. 212.

111. *Ibidem*, fol. 215 vo.

112. *Op cit.*, p. 12.

113. Les registres des notaires de Bioule (Tarn-et-Garonne) et la diplomatique notariale dans le Bas-Quercy au XIVe siècle, *B.P.H.* (années 1953-1954), p. 202.

114. Arch. mun. Figeac. CC 13, fol. 126. L'origine lointaine de cette famille pourrait être la ville auvergnate, on notera cependant, sans en tirer de conclusion, l'existence d'un mas d'Orlhac dans la paroisse de Bio au XVe siècle (Lot, III E. 20/1, fol. 540).

115. Titres de Sainte-Colombe, fol. 4 vo.

116. *Ibidem*, fol. 43 vo.

117. 1323, Jean d'Auzerals, marchand de Figeac (Titres de Sainte-Colombe, fol. 178 vo) — 1333, Guillaume Viga, marchand de Figeac (*Libre dels vassals*, fol. 23).

118. Titres de Sainte-Colombe, fol. 221.

119. *Libre dels vassals*, fol. 118 : *l'ostal dels Auzerals* qui est de noble Hugues de Valon. Ce dernier fut en 1344 procureur de la veuve de Garin de Castelnau, seigneur de Gramat. (Archives du Vatican, Clément VI, reg. collector. no 73, fol. 50, d'après une note d'Albe).

120. *Libre dels vassals*, fol. 91. Noble Jean de Bar habite à Gramat entre 1519 et 1529 (fragments de registres du presbytère de Gourdon).

121. L. D'ALAUZIER, Les Coutumes de Camboulit, *B.S.E.L.*, t. LXIV, 1943, p. 125.

122. Par exemple : Lot, III E. 19/1, fol. 99.

123. *Libre dels vassals*, fol. 83.

124. *Ibidem*, fol. 85 v°.

125. *Les campagnes du Quercy...* p. 440.

126. *Mémoires de la Société L.S.A. de l'Aveyron*, t. XVI, 1906, p. 339.

127. Lot, III E. 567/2, fol. 213. Un peu plus tôt, un habitant de Rocamadour, Jean Bridoyria, parent du notaire cité p. 221, est installé à Cahors en qualité d'hoste et de *semellator* (*Ibidem*, III E. 567/3, fol. 120).

128. *Libre dels vassals*, fol. 83-91.

129. Bibl. mun. Cahors, papiers mêlés Lacoste (D2).

130. Com., cant. Catus.

131. Lot, E. 32. Il existe encore, dominant le cours du Vert, un repaire de La Faurie qui paraît remonter au début du XVI[e] siècle.

132. Lot, J., Fonds de Blanat n° 186.

133. F. 241, p. 197.

134. Titres de Sainte-Colombe, fol. 87.

135. Voir note 46.

136. F. 241, p. 208.

137. *Ibidem*, p. 201.

138. Lot, III E. 5/8, fol. 39. Un membre de cette famille, Géraud Thamier alias del Brelh, simple fustier de Gramat, s'engage en octobre 1396 à refaire les toitures du monastère des Fieux (*Ibidem*, III E. 5/2, fol. 84).

139. Presbytère de Gourdon, cahier de Malrach pour 1528.

140. F. 241, p. 172.

141. Titres de Sainte-Colombe, fol. 221.

142. *Ibidem*, fol. 217 v°.

143. F. 241, p. 175. Le Merdanson est devenu le Mas d'Ansou.

144. Marquese del Breil qui dénombre au roi en 1504 (Bibl. mun. Cahors, fonds Greil n° 138, fol. 87).

145. Arch. comm. Gourdon, CC 7, fol. 66 v°. Sa cote d'allivrement est d'ailleurs fort honorable.

146. *Ibidem*, CC 8, fol. 289 et 306.

147. Elle est mentionnée dans le testament de son mari retenu à Gramat le 10 février 1529 (n. st.) (Presbytère de Gourdon, cahier de P. Malrach pour 1528).

148. Dès avril 1452, Prudent homme Olivier Medici, originaire de Figeac, *nunc* à Gramat. Il est le cousin germain de Guillaume Medici, de Cahors marchand en ville et seigneur à la campagne. (Lot, III E. 14/4, fol. 87).

149. Titres de Sainte-Colombe, fol. 95 (en 1462).

150. Lot, III E. 13/12, fol. 30 v°.

151. *Ibidem*, III E. 31/2, fol. 217. Les Bernard auraient-ils été les héritiers des Valette ? On peut l'envisager : Nobles Géraud Bernard et Guillaume de

Valette sont ensemble témoins à Gramat en 1368 d'un acte intéressant Armand de Gramat (*Libre dels vassals*, fol. 54) indice bien fragile en vérité, mais comment expliquer autrement la reprise du nom de Valette ? La grand-mère de Jean Medici était del Cayro, d'une famille de marchands et hôteliers de Figeac. Le seul lien avec Gramat pourrait être l'alliance en 1368 entre Guillaume Medici et Barrave de Borme de Salgues (voir note 85). Les Medici, originaires de Peyrusse (Aveyron) avaient essaimé à Villefranche-de-Rouergue, Figeac, Cahors et Gramat.

152. Lot, III E. 13/9, fol. 71.

153. *Ibidem*, III E. 13/6, fol. 28 (en novembre 1444).

154. *Ibidem*, III E. 13/17, fol. 201.

155. Les Pélaprat sont attestés à Gramat depuis Jean en 1325 jusqu'à Rigal en 1368.

156. Lot, III E. 13/4, fol. 20 $^{vo}$ et Titres de Sainte-Colombe, fol. 51 $^{vo}$.

157. *Ibidem*, III E. 13/7, fol. 123.

158. Presbytère de Gourdon, cahier de P. Malrach.

159. Lot, III E. 27/9, fol. 61.

160. *Les castelnaux de la Gascogne médiévale* (*Gascogne gersoise*), Bordeaux, 1980. Nous disposerons bientôt du rapport du même auteur : *Les castelnaux du Midi de la France* présenté en septembre 1979 au colloque de Flaran sur le thème « Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X$^{e}$ au XVIII$^{e}$ siècle ». B. Cursente avait débuté ses recherches sur les castelnaux par un T.E.R. consacré à ceux du Béarn, du Marsan et du Gabardan (Bordeaux, 1968) et présenté une communication au congrès d'Auch en 1973 : Une tentative d'« urbanisme » seigneurial (XI$^{e}$, XII$^{e}$ siècles : l'exemple de Castelnau-Tursan, *Peuplements et communautés d'habitants en Gascogne gersoise*, Albi, 1976, pp. 75-79. Voir également : G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, 1978, pp. 176 et sq.

161. De même, pour nous, un hameau est un « village ».

162. O. et N. Meyer, L. Bourgeau, D.J. Coxall, Archéologie urbaine à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Présentation d'une expérience en cours, *Archéologie médiévale*, tome X, Caen, 1980, p. 271 et note 2.

163. *Libre dels vassals*, fol. 11, 21. En 1336, à l'occasion d'une transaction avec l'évêque de Tulle, le jurisperite déclare posséder le repaire de Boloc ou de Monverlhe, plus tard Réveillon, à la suite d'une donation que lui fit Garin de Castelnau, seigneur de Gramat, cependant une partie des dépendances de ce *bastit de Revelhos* relevait de l'évêque de Tulle. (Lot, J., Fonds de Blanat, n° 186).

164. Encore en 1541, un gentilhomme des rives du Lot, Agnet d'Anglars, seigneur de La Roque del Pont, près de Caillac, vend à Raymond de Gontaud et à Anne d'Auriole, le ménage baronial, toutes les langues des bovins abattus lors des foires de saint Martial et de saint Michel, plus exactement durant neuf jours chaque fois (F. 241, p. 171).

165. L. Combarieu, *Dictionnaire des communes du Lot*, Cahors, 1881, article Gramat, p. 105.

166. En comptant les religieux de la Merci.

167. *Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les Pays de Quercy et de Rouergue* (XIII$^{e}$-XIV$^{e}$ s.), 2 vol., 929 p. dactylog.

## ANNEXE N° I

## REPERTOIRE DES RUES, PLACES... DE GRAMAT

Nous indiquons d'abord le nom ancien puis, lorsque l'identification est acquise, le nom moderne. La date qui suit est celle de la première attestation.

AUZERALS (d') (Grand-Rue) : rue 1341, gache 1313, portail 1340.

Auzerals : nom d'une famille de marchands.

BALACH ou BALATZ : portail 1314.

Balach : nom d'habitants : Pierre, Guillaume, 1324.

BALME DE L'HOPITAL (LA) (voir Ort de Lhospital) : portail 1438.

BALME DE LA FAURIE (La Balmelle) : place 1454.

BESAGUTS (Bout de la Ville) : rue 1336, barri 1347, place 1452, portail 1518, montaruc 1396.

CAFFINEL (Rue Saint-Roch) : rue 1344.

CAP DE LA VILLE : portail 1576.

CARRIERA DAURADA (à Costecaude) : rue 1326.

CARRIERA ORBA (à Costecaude) : volte 1346.

COLOMBE (LA) : rue 1370, barri 1441, portail 1452.
(Géraude Colombe, femme de B. de Linars alias d'Issepts en 1311).

COSTECAUDE : terroir 1364.

DOMINE JESUS (à Besagutz) : portail 1667.

DONZELAS (LAS) : jardin puis terroir 1326.

ESPAIGNE (d') : carrayrou 1667.

FLAYCHIEYRA (LA) (Rue Joviale) : rue 1347, barri 1438, portail 1366.

Flaychiera : nom d'habitants : Steve, Guiral 1325... Jean 1369.

GACHARIA, GAJARIA (LA) (Rue Saint-Roch) : rue 1347, barri 1438, portail 1366.

GERMAN ou NOTRE-DAME : portail de la place du Four 1519.

German : nom d'habitant : Guillaume 1346.

GRAND RUE ou RUE DROITE (de la place du Four au pont du Noyer) : rue 1325.

HOPITAL (portail dit de l'Horloge ?) : portail 1443.

IMBERTIE (L'). Voir p. 206

JAURIAC (Rue Joviale) : rue 1667, portail 1614.

LESTANC (Aurilhes) : moulin 1325.

LESCOLIA (partie de Redoulet) : terroir 1440.

LOLM (non localisé) : portail 1261.

A rapprocher d'une famille dels Olms : Mossen Guilhem capela e mestre Jacme notari 1325.

MERCADIAL (Place de la Halle) : place 1362, gache 1329, barri 1451.
Le nom était déjà ancien au début du XIV[e] s. puisqu'il servait de patronyme pour une famille de Gramat connue de Rigal en 1317 à Guilhem en 1367.

MOLI DE LA GLEYSA : moulin 1280.

NEGRE (LA) (Rue du Four) : rue 1667.

ORT DE LHOSPITAL (partie ouest de la Place de la République) : place 1325, barri 1347.

PEBRE, voir p. 206

PELEGRIS (dels) (non localisée) : rue 1261.

PEYRIEYRAS (Rue des Esperières) : *via*, terroir 1440.

PON DE LA GLEYSA (Pont de l'Eglise) : pont 1325.

PON DEL NOGUIE (Pont du Noyer) : pont 1325.

PON DE RUFFO (Pont de l'Eglise) : pont 1438.

Ruffo : habitants de Gramat : Pierre 1326, Hoirs de Guillaume 1368.

RECLUSIE (LA) (au Bout de la Ville) : terroir 1325, rue 1367, gache 1314, barri 1324, portail 1367.

REDOLET, voir p. 206.

RIEU (del) (Le Barry) : barri 1667, Costa del rieu 1438.

ROBERTIA (LA) (La Robertie) : rue 1331.

Famille notable de Gramat, de Rigal 1325 à Raymond Robert 1368.

RODA DEL FORN (Place du Four) : place 1332, portail 1439.

RODA SOBIRANA Place haute (Place du Four) : place 1324.

RODA SOTIRANA Place basse (Place de la Halle) : place 1324.

ROUSSEL (Besaguts ?) : rue, portail 1667.

SAINT-PIERRE : rue, portail 1438, barri 1440.

SAINT-ROCH : rue, portail 1667 — portail de Vidau alias Saint-Roch 1533.

SALINIERE (La Colombe) : portail 1397.

SALVATGUIA ou SALVATGINA (Rue Saint-Jean ?) : rue 1325.

SCUDARIA (LA) (Rue Joviale) : rue 1440, portail 1326.

SEGARIE (La Colombe) : portail 1667.

(Ségarie : famille de notaires de Rocamadour).

VERDIER (del) sive dels Besaguts : 1366.

VERNHAS (Rue Joviale) : rue 1364, barri 1454, portail 1326.
Famille de Gramat : Hoirs de Jean Vernhas en 1325.

VERNOLH : rue non identifiée, 1325.

VIDAL ou VIDAU (Rue Saint-Roch) : rue 1350, fontaine 1347, grand portail 1494.

VIELH GRAMAT : terroir 1325, rue 1438.

## ANNEXE II. — LES HOMMAGES AUX BARONS DE GRAMAT

| DATES | BARONS | VASSAUX | FIEFS |
|---|---|---|---|
| 1316 | Garin de Castelnau | Guillaume de Valette, chev. de G. | Dans paroisses de G., St.-Chignes, Ségala, Rignac, Lavergne extra decos |
| | « | Gaillard d'Aymeric, chev. de G. | « |
| | « | Raymond de Valette dit de Bia fils de feu P. chev. | « |
| | « | Raymond de Valette, seigneur (?) de Floirac | « |
| | « | Roger de Cornil | Ubicumque dans la baronnie de G. |
| | « | Bernard d'Aymeric | Par. du Ségala, Thégra, Loubressac, Pauliac, rivière de la Bave. |
| | « | Bernard de Bia, ancien juge de G. | Par. de G., Le Ségala (extra villam de S. et 2 mas). |
| | « | Bertrand de Gramat, fils feu Bert. | Par. de G., Rignac, Lavergne. |
| | « | Armand de Gramat, donzel | Par. de G., St.-Chignes, Le Ségala, Rignac, Loubressac et Lavergne. |
| 1320 | « | Rigal de Miers | Château et châtellenie de Miers. |
| | « | Bertrand de Miers | |
| | « | Guillaume de Miers, prieur de M. | |
| | « | Guillaume La Barrière | |
| | « | Pierre de Salgues | |
| | « | Bertrand de Vassignac | |
| | « | Hébrard d'Artensa | |
| | « | Pons d'Aymeric | |
| | « | Géraud de Fossac | |
| | « | Géraud de Valette | |
| 1344 | « | Hugues de Capra | Tout ce qu'il a dans la baronnie. |
| | « | Armand de Gramat, chev. | Dans par. de G., Rignac, Le Ségala, St-Chignes et Lavergne extra decos. |
| | « | Géraud Guilhem de Lavergne* | coseigneurs de Miers. |
| | « | Roger de Cornil* | |
| | « | Guillaume La Barrière* | |
| | « | Bertrand d'Aymeric* | |
| | « | Guillaume de Valon* | |
| | « | Rigal et Olivier de Miers* | |
| | « | Rigal de Miers* | |
| | « | Raymond de Vassignac* | |
| | « | Géraud de Valette* | |
| | « | Guillaume del Pon, de Lentour* | |
| 1345 | | Jacques de Miers, tuteur d'Aymar, fils de Bertrand* | Miers. |
| 1362 | Bertrand de Terride | Astorg d'Aymeric | Tout ce qu'il a dans la baronnie extra decos de Lavergne. |
| 1363 | « | Etienne de Lagarde, mari de Delphine d'Aymeric* | Castrum de Lavergne et juridiction. |
| | « | Bertrand de Lavergne | Par. de G., Mayrignac, Lavergne extra decos. |
| 1364 | « | Garin de Valon, chev., cosgr de Thégra | Castrum de Lavergne et juridiction. |
| 1366 | Jean d'Aigrefeuille | Bertrand de Lavergne | Tout ce qu'il a dans la baronnie de G. |
| | « | Mafred de Bause ou Banse | Dans par. de Mayrignac, Loubressac, St.-Chignes, Lavergne extra decos. |
| | « | Bertrand de Pons, fils de feu Garin, chev. de Lentour | Le castrum de Miers. |
| | « | Aymar de Miers | |
| | « | Bertrand de Miers* | |
| | « | Olivier de Miers* | |
| | « | Raymond de Salgues* | |
| | | Raymond de Verneuil, donzel, fils feu R. chev. mari de J. d'Engolème | Tout ce qu'il a dans la baronnie. |
| 1367 | « | Bertrand de Tuela, chev. | St.-Chignes, Magnagues, Mayrignac, Lavergne. |
| | | Guillaume (ou G.) de Valette | |
| 1400 | Alzias d'Aigrefeuille | Bertrand et Astorg de Bause, d'Autoire | Ce qu'ils ont dans la baronnie et 1/3 de la justice d'Autoire. |
| | « | Antoine d'Artensa, donzel de Ste. Fortunade (dioc. Tulle) | Ce qu'il a dans la baronnie. |
| 1401 | « | Antoine Cornil, fils feu Bert. de G. | Ce qu'il a dans la baronnie. |
| | « | Doyen de Carennac* | |
| 1405 | « | Rigal de Bériac, du castrum de St.-Céré, mari de Flor d'Aymeric | Dans par. G., Le Ségala et à Lentour. |
| | Hugues | Hélix de Jou, veuve de Bert. de Cornil* | |
| 1444 | d'Aigrefeuille | Elie Folchier, cosgr de Ste. Fortunade, mari de Marie de Tuéla, dame d'Artensa et d'Allassac | Tout ce qu'il a dans la baronnie : repaires, cens... |
| 1447 | « | Rigal de Bériac, seigneur du Chaylar, dioc. St.-Flour | Trois maisons dont Laimeriguie à G. |
| 1460 | « | Aymar de Valon, sgr de Thégra* | Dans par. G., Mayrignac, Lavergne... |

* D'après papiers mêlés de Lacoste, B.M. Cahors. D 2

ANNEXE III. — **ALBERGUES DUES AU BARON DE GRAMAT EN 1363**

(d'après *Libre dels vassals*, fol. 39 vo, 40 vo)

| DATE | VASSAUX | ALBERGUES |
|---|---|---|
| 1363<br>17 août | Guillaume de Valette, chev. | 2 setiers froment<br>½ quarte avoine, 5 s.t. |
| | Hoirs de Pons d'Aymeric | 2 setiers ½ froment<br>½ quarte avoine |
| | Guisbert d'Aymeric | 1 émine froment<br>½ quarte avoine |
| | Hoirs de Gaillard de Gramat | 1 setier froment<br>1 quarte avoine |
| | Armand de Gramat, chev. | 1 setier froment<br>1 quarte avoine |
| | Hoirs d'Hugues de Gramat | 2 quartes froment<br>2 quartes avoine |
| | La prieure de L'Hôpital-Beaulieu | 1 setier froment<br>1 quarte avoine, 20 d.t. de "cens" |
| | Le célérier de Marcilhac | 1 setier froment |
| | L'abbé d'Obasine | 3 s.t. |
| | Le précepteur de Latzonquière (pour fiefs dans châtellenie de Loubressac) | 3 quartes Dordonenca, mesure de Loubressac |
| | Le précepteur du Bastit | 40 s.t. |
| | Guisbert del Pi (pour ½ du mas del Pi) | 20 d.t. |

# LE QUERCY BENEDICTIN

## Exposition de Souillac

### 20 Juillet - 28 Septembre

---

DISCOURS INAUGURAL DU PRESIDENT DUPRONT

pour l'ouverture de l'exposition

---

On ne se déprend que difficilement de ses habitudes, parfois encrassantes. Historien de condition, permettez-moi donc en deux phrases de vous donner l'histoire — petite histoire — de l'exposition que nous inaugurons aujourd'hui. La pensée première, elle appartient à MM. le Maire et le Doyen de Souillac, qui, dans ce qui s'appelle à travers l'Europe et le monde « l'année Saint Benoît », ont estimé qu'à Souillac il fallait faire quelque chose. Souillac est trop inscrit au catalogue des grandes œuvres du monde bénédictin pour qu'une célébration ne le remette pas en mémoire. Célébration d'un jour ou manifestation plus durable ? Lorsque les deux initiateurs ont bien voulu prendre mon avis, puisque depuis plusieurs années avec mon équipe de recherches du C.N.R.S. et du Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne de l'Ecole des Hautes Etudes, nous étions partis à la collecte de toutes les traces de ce dont on se souvenait en Quercy quant aux sacralités traditionnelles, ma réponse a été de choisir le durable et l'utile. Les conseils hautement qualifiés et l'expérience sûre de M. l'Architecte des Monuments historiques ont fait le reste, c'est-à-dire l'essentiel, puisqu'il s'agissait d'une exposition.

Mais d'une exposition pas comme les autres, à la fois modeste et ambitieuse. Il y a en effet exposition et exposition et même — pourquoi ne pas le reconnaître — dans une avidité culturelle quelque peu inexpérimentée, trop d'expositions. Il y a des expositions qui présentent des ensembles ou des rétrospectives — en ce sens fort précieuses pour les spécialistes : il ne pouvait être question, en raison de la dispersion ou de l'inégalité des matériaux, de dresser un mémorial du seul Souillac bénédictin. D'autres expositions s'enorgueillissent justement de la présentation de collections d'objets précieux ou rares : éventualité inenvisageable dans les conditions de temps dont on pouvait disposer, avec, bien qu'il soit toujours enrichissant de pouvoir considérer à loisir des choses belles et qu'éventuellement l'on aimerait posséder, cet autre inconvénient de s'adresser encore une fois à des érudits, à des amateurs, plus attachés à la qualité des objets qu'à leur vraie réalité de signes d'un passé plus ou moins lointain et donc expression comme tels de recherches, d'attitudes, d'espérances d'autres hommes, nos compagnons d'humanité.

Aussi avons-nous tenté de constituer une exposition de caractère original. Dans ses finalités, elle voudrait être célébrante, culturelle et enseignante. Ambitions qu'il faut droitement expliquer. Célébrante, cela va de soi semble-t-il, puisque, dans la commémoration du 15e centenaire de la naissance de Saint Benoît, il est juste de rendre manifeste le rôle prodigieux d'un homme d'il y a quinze cents ans, dont la création, à travers bien des vicissitudes certes, demeure puissamment vivante dans notre société contemporaine et la marque profonde inscrite dans notre conscience d'Européen par l'œuvre si expressive des valeurs de notre culture occidentale millénairement réalisée par le monachisme bénédictin.

Rendre manifeste, cela veut dire mettre en présence des données évidentes. Cela s'appelle, d'un mot aujourd'hui quelque peu utilisé à tout propos et hors de propos, l'objectivité. Disons plus simplement que la célébration pour nous ne compte aucune connotation apologétique. Il s'agit seulement de reconnaître d'aussi près que possible ce qui a été et même encore ce qui est.

La célébration d'ailleurs, elle s'imposait par le cadre même où se tient cette exposition. L'admirable abbatiale de Souillac est non seulement le signe historique d'une plénitude d'œuvre de foi, mais une manière d'hymne qui dans la monumentalité de l'édifice tout entier, monte, de souffle et d'élévation d'homme, vers Dieu créateur. Le lieu sacral où nous sommes est de soi une célébration : il suffisait à lui seul pour insuffler à notre exposition la sérénité

forte d'une justice, et ce sera l'une des originalités maîtresses de l'exposition de pouvoir présenter unis ensemble et des souvenirs d'histoire bénédictine et l'une des créations les plus accomplies de l'église monastique. L'Isaïe de Souillac, cet étourdissant danseur, prophète du culte marial, et l'étonnant équilibre, intérieur et extérieur de l'abbatiale, qui s'imposera à d'autres édifices pour qui le « plan de Souillac » sera le « modèle » du bâtir sacral comptent parmi les chefs-d'œuvre du monde roman. Mais peut-on véritablement célébrer sans replacer la création, toujours unique, dans son univers d'enfantement et de vie. Puisque l'on faisait « quelque chose » à Souillac, il fallait qu'y soit célébré tout le Quercy bénédictin, et tout le Quercy, c'est sensiblement l'ancien diocèse de Cahors avec ce lieu-majeur de l'œuvre monastique qu'est l'abbatiale Saint-Pierre de Moissac, et, dans les limites du Lot actuel, avec Souillac, Figeac, Marcilhac, Carennac, Rocamadour, et, dans la famille cistercienne, celle des « moines blancs », l'Abbaye-Nouvelle en Gourdonnais, au Leyme, des moniales cisterciennes, autant de fondations maîtresses qui ponctuent ce que l'on peut nommer l'espace bénédictin quercynois.

Cette mise en présence d'un ensemble nous conduit tout droit à la culture, mot généreusement prodigué aujourd'hui, mais trop souvent vidé des valeurs profondes qui font justement la culture. Celle-ci en effet est bien autre chose que l'information cursive, qui, dans son vertige quotidien, ne permet guère, quand même nous le voudrions, et de nous garder nous-même et d'appréhender le vécu dans ses formes les plus essentielles. La culture, comme nous l'entendons dans le juste respect des hommes et des choses, est, pour chacun de nous, recherche du sens de ce que les autres ont voulu dire, faire ou vivre : ainsi d'honorer les autres, ce qui est nous honorer nous-mêmes.

Aussi fallait-il, pour que notre exposition soit, au sens vrai, « culturelle », tenter de rendre manifeste ce qu'avait été, au plus près possible de sa réalité, le Quercy bénédictin. D'abord nous rendre compte de l'importance de son implantation historique : ce qu'ont tenté d'exprimer des cartes ; savoir aussi que ce Quercy bénédictin n'était qu'une part d'un ensemble beaucoup plus vaste, de ce réseau prodigieux que le monachisme issu de la fondation du Mont Cassin a lentement, au cours des siècles du Moyen Age, aux XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles surtout, établi sur tout notre monde occidental. Si l'on célèbre aujourd'hui Saint Benoît, père ou patron de l'Europe, il était juste de montrer en cette Europe, qui a tant de mal aujourd'hui à vivre consciemment son unité, la vitalité propre de

votre Quercy en son passé bénédictin. Sans doute à part l'exceptionnelle liaison internationale entre le prieuré de Catus et la grande abbaye de Cluse en Piémont, le réseau tramé par les implantations du monachisme bénédictin en vos terres regroupe-t-il essentiellement Limousin, Haute-Auvergne, Rouergue, Agenais, Périgord, avec quelques ramifications plus lointaines, dépendances et possessions allant jusqu'en Charente ou en Bigorre : autrement dit un ramassé puissamment régional, mais avec des ouvertures attestant de ses liens à la vastité spatiale de l'ordre bénédictin, à l'œuvre éminemment européenne de Cluny et aussi de son rayonnement hors des limites de sa province.

L'infirmité connaturelle de l'historien est qu'il ne peut travailler que sur des restes. Nous nous en rendons trop peu compte, nous acharnant souvent à peaufiner de brillants travaux sur des matériaux plus ou moins isolés. L'exigence culturelle ici était autre. Il fallait tenter par une convergence de signes et d'aspects, non seulement d'évoquer, sinon de ressusciter, une vie collective d'il y a au moins huit cents ans, mais encore de rendre manifeste le sens du vécu de ces hommes de temps si différents du nôtre. Aussi nous sommes-nous efforcés de regrouper, avec des objets dont quelques-uns chefs-d'œuvre consacrés, des photographies ou des plans, un échantillonnage permettant, sur une image concrète, le concret de ce qui nous reste aujourd'hui, d'évoquer par des signes réunis autour d'un centre, les aspects maîtres de ce passé du Quercy bénédictin.

Un enracinement au sol : sur ce sol, l'implantation de la demeure monastique et surtout la luxuriance de cette parure d'église dont une chronique célèbre, bénédictine justement, évoquait au XI[e] siècle la surgie ; l'élaboration d'un art puissant de bâtir, exploit de foi dans la maîtrise de l'espace, de la pierre et des lois de l'équilibre, art qu'il ne faut pas aller reconnaître seulement dans d'admirables abbatiales, — mais plus émouvante souvent, dans la rudesse ou la simplicité de son art, la simple église de campagne ; dans le cadre du lieu de culte, l'épanouissement majestueux d'une imagerie théologique aussi bien que des rudiments souvent si gauchement expressifs, tous témoignant pour nous d'une vision collective de religion, des temps forts de son enseignement ou des fixations imaginaires dont les plus simples, au tréfonds d'eux-mêmes, pouvaient garder racine ; le monde des saints que moines et piété populaire ont avec ferveur consacrés comme intercesseurs à hauteur d'homme, si l'on peut ainsi dire, exemples ou modèles d'une montée ascensionnelle vers Dieu, et surtout riches de vertu et d'espérance

pour guérir une foule fidèle, souffrante ou tenaillée d'angoisses ou de peurs, — tels les traits essentiels que de façon discrète mais ramassée l'actuelle exposition tente de suggérer comme autant de démarches de connaissance pour une approche plus juste de ces temps d'autrefois.

Il y a des manques certes, et l'un des plus regrettables, l'un des plus difficiles aussi à rendre manifeste, était l'aspect économico-social de la vie bénédictine en Quercy. Les documents d'archives ne parlent qu'aux initiés : ce qui n'était pas notre propos. Par chance des pots de pharmacie provenant de l'abbaye de Souillac, si heureusement sauvegardés dans un patrimoine familial, et peut-être le plus bel hommage à la mémoire du temps des moines, une petite plante, vivace en vos terroirs, herbe de Saint-Benoît dite benoîte, aux vertus toujours bénéfiques, tout fraîchement recueillie par une main souillagaise, combien experte au livre de nature, témoigneront du service humain des moines, dans un ensemble culturel qui peut à d'aucuns aujourd'hui paraître fort lointain. Mais l'est-il vraiment? Du moins le reconnaître dans la puissante singularité d'un autrefois qui prend l'épaisseur temporelle de plus d'un millénaire, le connaître autre, différent, mais cependant parmi nous, c'est cela la démarche fondamentale — la seule vraie — de ce que peut être aujourd'hui la culture.

Exposition enseignante, ai-je dit encore. Le mot a peut-être quelque consonance pédante. Tenons-nous-en plutôt à la chose. Nous voulions une exposition accessible au plus grand nombre ; il fallait donc tendre la main à ceux qui ne savent pas. Autrement à quoi servirions-nous ? Tant le fait social du monachisme, les profils historiques de l'existence de Saint Benoît et des familles religieuses issues de lui, moines noirs et moines blancs, Bénédictins et Cisterciens, que le fait sacral du culte des reliques, si regrettablement travesti ou honni, devaient être sommairement analysés ou rappelés : quatre tableaux s'efforcent de le réaliser : la lecture n'en est pas abusive. De même, pour objets et photographies, des indications étaient indispensables, non pas exclusivement d'analyse du matériau ou de datation, comme il est trop souvent de règle, mais regroupant du mieux possible les données de ce que nous appelons aujourd'hui la « mise en situation historique ». Tâche certes difficile : il y a tant d'objets perdus dans le vaste monde et, il faut le dire en cette année du patrimoine, tant d'ignorances accumulées sur l'origine locale des objets, la façon dont ils ont été sauvegardés jusqu'à nous, et surtout à quoi ils servaient, — leur sens dans la vie d'une culture. Malgré bien des dissertations débordant de subtilité, certains garderont toujours leur mystère. Après tout pour-

quoi pas, si dans notre effort de recherche nous allons cependant jusqu'au bout du possible.

Mais ces formes extérieures d'enseignement, qui sont de simple devoir, n'atteignent pas à une réalité plus profonde de l' « enseigner », celle qui donne son sens à cette exposition et peut-être sa valeur. L'enseignement qui marque en profondeur est celui que chacun se donne à soi-même. Aussi le propos utile de l'exposition n'est certes pas de vous confronter, avec attrait ou refus, au monachisme bénédictin, mais de vous rendre sensible un aspect important du passé de votre terre. Notre temps, avec ses pulsions écologiques, son souci des réalités de l'environnement, retrouve lentement les voies conscientes des équilibres fondamentaux de l'exister humain, individuel et collectif. Au cœur de l'environnement, il y a l'environnement humain, c'est-à-dire plus ou moins enfouies dans un passé nos racines. Quand mes compatriotes des terres occitanes proclament le « Boulen bioué auo païs », c'est un mal de racines qu'ils expriment, et le pressentiment que le *païs*, la terre, est chose profonde. Sans recourir à l'expression barresienne, « la terre et les morts », aujourd'hui bien usée, nous savons que les profondeurs de la terre, c'est cette imprégnation d'âme que les générations successives qui ont vécu, souffert, espéré sur elle y ont infusée, d'autant plus intimement qu'il s'agissait de choses grandes. Un pays comme le vôtre, si largement ouvert, de par ses richesses préhistoriques, aux au-delâ même de l'histoire est tout particulièrement marqué pour retrouver dans le présent d'aujourd'hui l'âme d'autrefois. D'autant que le Quercy bénédictin, par rapport à l'homme des cavernes, c'est hier, ou presque. Et nous découvrons chaque jour davantage que la plus sûre voie de nous équilibrer dans les tourbillons de l'aujourd'hui, c'est de garder justement mémoire de notre hier. Mais, pour que la sève monte, il faut nourrir les racines, c'est-à-dire nous trouver un sens. Peut grandement nous y aider la réflexion sur ce que des hommes, ayant vécu dans l'environnement des lieux où nous vivons maintenant, ont eu besoin d'exprimer et en quelque sorte de marquer de leur quête d'âme sur les terres qui sont les nôtres. Plus ils peuvent nous paraître étranges, extraordinaires, plus par rapport aux valeurs courantes de notre univers quotidien ils peuvent nous sembler lointains, et comme détachés de nous, plus ils nous contraignent, ces hommes, par les traces et quelques-unes grandes qui nous demeurent, à nous retourner sur nous-mêmes et à prendre la mesure de nous. Enseignement aussi direct que contraignant pour qui attentivement regarde : le plus vrai de tous.

L'exposition que nous ouvrons aujourd'hui est une exposition en devenir. Bien des circonstances diverses ont fait que les différentes recherches qui ont été entreprises pour lui donner toute sa portée d'analyse et de manifestation du Quercy bénédictin n'ont pas pu, dans des délais de temps trop courts, être menées pleinement à terme. Mais la recherche n'est-elle pas justement devenir ? L'ambition demeure d'une étude aussi illustrante que possible du Quercy bénédictin : elle sera conduite à bonne fin. On le doit à l'entreprise ; on le doit aussi, par un travail de bénédictin, au monachisme bénédictin.

Telle qu'elle se présente, l'exposition n'aurait pu avoir l'éclat qui dès aujourd'hui est le sien, sans le concours généreux, libéral et confiant des autorités religieuses et civiles de la Corrèze, du Cantal et du Tarn-et-Garonne. En la personne de leurs représentants ici présents, qu'ils en soient collectivement remerciés. Ils ont éte eux aussi bénédictins, c'est-à-dire des esprits sans frontières. Pas davantage l'exposition n'eût été possible sans le chœur émouvant de dévouements bénévoles qui s'est quasi spontanément constitué autour du maire de Souillac et du conseil municipal tant pour le ramassage des objets que pour leur mise en place dans cette tour abbatiale. J'en garderai quant à moi le souvenir profond d'une belle et noble disponibilité, avec un remerciement tout particulier au maître d'œuvre de la présentation, scénographe sensible du beau et du signifiant.

Il me reste maintenant, avec votre agrément, Monseigneur, pour tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de l'exposition et qui continueront, autant qu'il se pourra, à la parfaire, pour tous les visiteurs qui y trouveront quelque parcelle d'âme, à prier Saint Benoît, qu'il veuille bien, ainsi que disait la vieille langue, nous prendre tous en sa bonne et sainte garde.

Alphonse DUPRONT,
Président d'Honneur
de l'Université Paris-Sorbonne,
Professeur émérite à la Sorbonne.

## PRESENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE 1980

— Murat (S.A. le Prince -), Directeur de société, Paris,
présenté par le Général Soulié et M. Vanel.

— Orsal (M. Francis), fondé de pouvoir, Montrouge,
présenté par le Général Soulié et M. Ségala.

— Emiry (M. Léon), agent technique électronicien, Orléans,
présenté par Mme Maurel et M. Vitrac.

— Dauga (M. et Mme Alain), contrôleur du Travail, Arcambal,
présentés par MM. Claval et Vitrac.

— Cammas (M. et Mme Léonce), retraités Education Nationale, Fontanes,
présentés par MM. Bardes et Gipoulou.

— Desplat (M. Géard), Officier, Cahors,
présenté par MM. Claval et Vitrac.

— Dur (M. et Mme), retraités de l'Enseignement, Cahors,
présentés par le Général Soulié et M. Ségala.

— Rigaudie (Mme Emilienne), retraitée, Cahors,
présentée par Mesdames Bernatas et Saint-Martin.

— Cassan (M. Michel), technicien, Toulouse,
présenté par MM. Coulon et Bardes.

— Vinel (M. André), ingénieur, directeur d'usine, Le Vésinet,
présenté par MM. d'Alauzier et Vernet.

— Graffeuil (Mme), Bibliothécaire honoraire de la Sorbonne, Assier,
présentée par le Général Soulié et M. Ségala.

— Bonnimont (M. et Mme Gérard), Prélusson-en-Ploermel,
présentés par MM. Bardes et Claval.

— Laboucarie (M. Jean), Lavergne,
présenté par MM. Bardes et Claval.

— Francoual (M. Michel), employé de banque, Cahors,
présenté par MM. Malbec et Gérard.

— Lamothe (Mme Jacqueline de -), Directrice d'école, Abidjan,
présentée par le Général d'Arcimoles et M. Chiché.

— Bizat (M. Gérard-Louis), hôtelier, Saint-Céré,
présenté par MM. de Miramon et Vertuel.

— Lobut (M. et Mme Gérard), ingénieur retraité, Goujounac,
présentés par Mlle Van der Gaag et Mme Cole.

— Delmas (M. Pierre), minotier, Puy-l'Evêque,
présenté par MM. Gipoulou et Moulinier.

— Capdet (M. René), ingénieur héliotechnicien, Waterloo,
présenté par M. Dalon et Mme Grimal.

— Darse (M. Jean-Jacques), Officier en retraite, Boussac,
présenté par le Général Soulié et le Colonel Bergue.

— Tolman-Guillard (Mme Yvonne), avocat, Paris,
présentée par le Général Soulié et M. Dalon.

— Chaunac-Lauzac (Mme Jacqueline de -), de Sarlat,
présentée par le Général Soulié et M. Dalon.

— Bourdet (M. Henri), pharmacien, Souillac,
présenté par le Général Soulié et M. Yronde.

— Douglas (M. Daryl Lindsay), professeur universitaire, Sidney,
présenté par par MM. Lorblanchet et Claval.

— Vézins (abbé Antoine de -), Montauban,
présenté par le Comte de Monpezat et le Général Soulié.

— Rohr (M. et Mme), Labastide-Murat,
présentés par le Général Soulié et M. Vanel.

— Souladié (M. et Mme Georges), Président du Comité d'Expansion de Rocamadour. Alvignac, présentés par le Général Soulié et M. Jallet.

— Buy (M. et Mme Lucien), retraité à Alvignac,
présentés par le Général Soulié et M. Bardes.

# BIBLIOGRAPHIE

Jean ROCACHER. *Découvrir Rocamadour.* Edition du Magasin du Pèlerinage, Rocamadour 1980.

Déjà connu par son importante thèse sur *Rocamadour et son pèlerinage*, parue en 1979, l'abbé Jean Rocacher vient de publier sous le titre *Découvrir Rocamadour*, un volume qui fait la synthèse de ses recherches sur la cité quercynoise, devenue un haut lieu de la spiritualité chrétienne.

Dans une première partie est étudiée l'histoire de la ville, qui se confond avec l'histoire du pèlerinage et celui-ci, ne l'oublions pas, fut le plus grand pèlerinage marial de l'Occident entre le XII[e] et le XV[e] siècles.

Après avoir reconnu qu'on ne sait strictement rien de certain sur les origines de Rocamadour, l'auteur rappelle qu'une église y existait au début du XI[e] siècle et que cette église fut alors donnée par l'évêque de Cahors aux moines de Marcilhac-sur-Célé. Il relate l'interminable procès qui opposa les abbayes de Tulle et de Marcilhac pour la possession du sanctuaire et le rôle prépondérant joué dans l'essor du pèlerinage par Géraud d'Escorailles, abbé de Tulle (1152-1188).

Le monde à la fois pitoyable et pittoresque des pèlerins du Moyen Age est évoqué à travers le livre des miracles, et on apprend que le pèlerinage vit son déclin s'amorcer, non pendant les ravages de la guerre de Cent Ans, mais avec la fin du XV[e] siècle.

La renaissance du pèlerinage au siècle dernier s'accompagna d'énormes travaux de restauration et de reconstruction entrepris par l'abbé Chevalt, maître-d'œuvre très discuté mais qui, paraît-il « n'a fait ni mieux ni pire que Viollet-le-Duc ».

A propos de l'extravagante légende d'Amadour-Zachée, un hommage justifié est rendu au chanoine Albe grâce à qui « l'historiographie de Rocamadour est sortie des fumeuses données d'une pseudo-tradition pour avancer dans la clarté objective des faits sérieusement documentés ».

La seconde partie du volume est une invitation à la visite de la cité religieuse, de la ville et des environs. Guide précis, érudit, captivant, l'abbé Rocacher nous promène méthodiquement à travers les sanctuaires, puis dans les rues de la ville à la recherche des vestiges médiévaux échappés au vandalisme de ces trois der-

niers siècles « qui ont fait plus de ravages... que toutes les violences historiques réunies ».

Après quelques détails sur les granges monastiques, les moulins de l'Ouysse et de l'Alzou, les établissements hospitaliers, l'auteur esquisse les itinéraires du pèlerinage. « Que l'on cesse, écrit-il, de vouloir à tout prix annexer le pèlerinage de Rocamadour à celui de Compostelle... Il est profondément ridicule de voir encore des gens s'ingénier à placer Rocamadour sur une bretelle de la voie jacobite venant du Puy ».

L'intérêt de cet ouvrage de 166 pages est rehaussé par une mise en pages soignée et une substantielle illustration. On appréciera particulièrement les photographies de Noulet, datées de 1859, et les nombreux clichés en couleur qui rendent la lecture encore plus attrayante.

Pierre DALON.

# IN MEMORIAM PIERRE SOULIÉ

Pierre Soulié, né à Catus (Lot) le 22 décembre 1905, d'un père vétérinaire et d'une mère institutrice, fit de brillantes études au lycée Gambetta à Cahors. Il prépara la carrière vétérinaire, qu'il poursuivra dans l'armée. Appelé au service, il entre le 16 décembre 1927 à l'Ecole d'Application de Cavalerie de Saumur. Affecté d'abord, comme sous-lieutenant, aux Troupes d'Occupation du Maroc, puis au Troupes du Levant, il gravira les échelons de la hiérarchie militaire, servant le plus souvent comme biologiste dans les laboratoires de recherche dont il devient rapidement le chef. Successivement en poste au Maroc, à Beyrouth, à Toulouse, jusqu'au jour où, promu vétérinaire-colonel le 1er juillet 1953, il devient, à partir du 19 juillet 1962, Directeur du Service biologique et vétérinaire des Forces Armées françaises en Algérie et enfin Directeur du Service biologique vétérinaire de la 5e Région militaire à Toulouse, le 23 avril 1964. Il recevra les étoiles de Vétérinaire Biologiste Général au moment de prendre la retraite, le 5 juillet 1964.

Le Général Soulié était Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre des T.O.E. (Maroc). Mais aussi Officier du Mérite agricole et Officier des Palmes académiques. Car ce soldat avait exploré et fait valoir bien des domaines de l'activité humaine. Il aimait tout ce qui est beau, les lettres, la littérature, la musique. Il modelait la glaise en véritable artiste. Il dessinait avec élégance et quelque ironie. Il parlait bien. Qui de nous n'entend encore sa voix riche, chaude, aux harmoniques profondes ? Il connaissait la valeur d'un beau style. Ne m'écrivait-il pas des lettres en vers (car il savait aussi la métrique !) du temps qu'il était en Algérie ? Avant de s'enthousiasmer pour notre chère langue d'oc qu'il apprit aussi à écrire ! Mais il faut dire qu'il aimait peut-être surtout le cheval...

Monsieur Charles Valéry, son vice-président à la tête des Officiers de réserve du Lot, a dit à ses obsèques les services rendus au sport équestre par ce « cavalier émérite » qui a pendant plus de 20 ans présidé les jurys des concours hippiques de notre région : « La retraite, pour vous, mon Général, ne marque pas la fin de vos activités. Conservant ardente la foi en l'idéal, vous demeurez jeune... Vous vous lancerez à corps perdu dans tout ce qui vous passionnait... et les domaines où vont s'exercer vos dons sont mul-

tiples. » Et M. Valéry de conclure : « Infatigable, faisant fi des ennuis de santé et des avertissements, avec une fougue et une passion qui ne se sont jamais ralenties, vous aurez conduit vos missions jusqu'au bout. Vous aurez ainsi, tout au long de ce passage qu'est une vie humaine, accompli magnifiquement votre devoir. »

Or, entre tant d'autres services éminents, c'est sans doute à la Société des Etudes du Lot que le Général Soulié aura donné le meilleur de lui-même.

En présentant, au nom de notre compagnie, nos condoléances émues à son épouse et à ses filles, j'avais le devoir d'en témoigner à Selles, le 21 décembre dernier, devant son cercueil...

## ALLOCUTION PRONONCÉE AUX OBSÈQUES DU GÉNÉRAL SOULIÉ

Nous prions aujourd'hui, dans cette église qu'il aimait, pour notre frère, Pierre Soulié, rappelé à Dieu si soudainement que nous en garderons longtemps de la stupeur et comme une blessure douloureuse. Nous pleurons un ami. La Société des Etudes du Lot perd un président d'un exceptionnelle valeur. L'Eglise accompagne un chrétien fidèle à sa dernière demeure terrestre. D'autres diront sa carrière militaire et la place éminente qu'il a tenue dans le sport équestre.

Pierre Soulié, avant tout, fut un homme, un fort qui aimait la vie, un homme tellement vivant qu'on se fait mal à l'idée que cette force de la nature soit tombée à jamais.

Mais cet homme fort, par ailleurs extrêmement sensible, était bon et d'une parfaite courtoisie. Une autorité naturelle, toute militaire, n'ôtait rien à sa bienveillance profonde envers les êtres et les choses. Une vaste et solide culture élargissait et affinait encore l'intérêt constant qu'il portait naturellement aux domaines les plus variés, les lettres, les sciences et les arts, qu'il cultivait au reste avec bonheur. Peu d'hommes, entre tous ceux que nous avons connus, auront mérité comme le Général Soulié le beau nom d'honnête homme au sens que lui donnait le Grand Siècle.

Sa carrière militaire l'ayant souvent éloigné de la métropole, il ne vint à la Société des Etudes qu'assez tard pour y retrouver ses condisciples, le Colonel Lagasquie, Jean Tulet et Jean Lagarde... Il y vint tard, mais il y entra tout entier. Il devait assumer pendant quelque temps la charge de président avant d'en avoir le titre en 1975. A partir de cette date on peut dire qu'il conduisit la Société

au pas de charge. Notre vénérable compagnie s'en est trouvée comme rajeunie. Le nombre des membres s'est accru sensiblement avec un recrutement élargi à tous les horizons. La vie intérieure de la Société a connu un rythme nouveau : dès le début de sa présidence il a fait mettre à jour les Statuts de la Société. Le bulletin s'est mis à paraître régulièrement — et Dieu sait s'il y tenait ! Les deux séances annuelles, celle d'été en particulier que le Général a créée, peut-on dire, ont pris un nouvel éclat. Il en alla de même pour les journées foraines et pour les grandes sorties. Notre Société a organisé, à l'impulsion de son président, le 32e Congrès des Sociétés savantes de la région... La chronique de la Société des Etudes du Lot dira que le Général Soulié fut un grand président.

Plus haut que tous les autres dons qu'il avait reçus du ciel en abondance, Pierre Soulié plaçait la grâce du baptême. Il avait une foi éclairée et solide. Il appartenait à une génération qui avait su garder l'équilibre entre les études profanes et les connaissances religieuses. Les vérités de la religion lui étaient familières et il voulut toujours demeurer fidèle au Christ.

Mais quelle vie humaine pourrait être exempte de faiblesses ? Nous sommes tous de pauvres pécheurs. Nous prierons Dieu qu'il pardonne à son serviteur les fautes qu'il a pu commettre. Qu'il lui tienne compte des talents qu'il a fait valoir et qu'il l'accueille parmi ses élus.

Le Général Soulié pensait à la mort. Depuis quelque temps en particulier ! S'il a vécu pleinement jusqu'au bout, il savait qu'il faudra mourir... Dieu a voulu qu'il consacre ses derniers efforts à la glorification d'un grand évêque de Cahors, le vénérable Alain de Solminihac, qui sera venu, j'en suis sûr, accueillir son ami, pour l'emmener chez Dieu. Le dernier mot que m'aura dit le Général, et c'était mardi, vers 13 heures, si peu de temps avant sa mort, c'est *adissiatz* (1) en langue d'oc. Nous parlions toujours ainsi au téléphone. Il est heureux là-haut de me l'entendre le lui redire dans la langue qu'il aimait tant... *Adissiatz*, mon Général !

Qu'il me soit permis, pour finir, d'évoquer, entre tant d'autres qui se pressent aujourd'hui dans mon cœur, un souvenir radieux ! C'était un soir d'été, il y a une quinzaine d'années, à la Borie Grande. Un couchant d'or, d'une pureté incomparable, comme on en voit sur notre Causse du Quercy. Face à cette lumière d'éternité le Général Soulié sonna la gloire du couchant. Vous sonnerez de la trompe de nouveau un jour, mon Général, dans la maison du Père, pour chanter avec nous la lumière de Dieu.

L'abbé Sylvain Toulze,
Vice-Président.

1. Littéralement : *A Dieu soyez !*

# SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 1980

La salle de réunions de la Chambre de Commerce de Cahors était comble pour la conférence donnée par M. le professeur Darricau, de l'Université de Bordeaux III, sur le thème : *Le grand siècle à Cahors et la réforme pastorale d'Alain de Solminihac* (1).

La séance était placée sous la présidence de Mgr Rabine, évêque de Cahors, entouré du général Soulié et de M. d'Alauzier.

On notait la présence de diverses personnalités, parmi lesquelles M^me^ Bréchignac, épouse de M. le Préfet du Lot ; M. Loubradou, adjoint délégué aux affaires culturelles, représentant M. Maurice Faure ; M^e^ Mercadier, conseiller général ; M. Mirallès, inspecteur d'Académie ; M. Bonnave, président de la Chambre de Commerce.

Précédée d'une allocution du général Soulié, la conférence de M. Darricau fut suivie d'une intervention remarquée de Mgr Rabine, évoquant la situation du Quercy au XVII^e^ siècle et le Quercy d'aujourd'hui confronté aux problèmes de notre temps.

⁂

## ALLOCUTION DU GENERAL SOULIE

Monseigneur,

En vous appelant ainsi, la « Vieille Dame » qu'est la Société des Etudes du Lot ne cherche pas à se rajeunir en parlant encore comme on aimait à parler autrefois ; elle veut simplement honorer par ma voix celui qui occupe le siège de l'« Evêque et Comte de Cahors » comme il était dit autrefois : que votre Excellence veuille bien en accepter l'hommage.

Vous ayant ainsi salué en toute déférence, permettez-moi, Monseigneur, de me tourner vers les autorités et l'importante assistance qui honorent de leur présence notre séance publique d'hiver, dont la fixité a été consacrée dans le calendrier de nos manifestations.

---

1. Le repas traditionnel précédant la séance publique avait rassemblé, à *La Chartreuse*, une soixantaine de convives.

Notre gratitude, il va sans dire, s'adresse à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cahors, qui une fois encore — et n'est-ce pas cela aussi une tradition ? — nous permet de tenir nos assises dans l'Hôtel Consulaire dont il est le maître.

Monseigneur,

En rappelant ici avec émotion la mémoire de notre sociétaire, le regretté abbé Georges Bessières, votre ancien archiviste diocésain, dirai-je assez le mérite avec lequel les services de l'Evêché de Cahors ont su recueillir ce qui permet encore de connaître et d'approfondir le rôle considérable d'Alain de Solminihac dans la vie sociale, politique, culturelle, économique et — évidemment — religieuse de notre pays ?

Lorsque des circonstances d'actualité vous ont fait juger opportun de mettre en éveil les quercynois sur cette longue page de notre histoire, vous vous êtes tourné vers la Société des Etudes du Lot pour en assurer le relais auprès de son public comme auprès de ses lecteurs.

Le principe d'une conférence ayant été retenu, il était rationnel d'appeler parmi nous celui dont les études font autorité en cette matière, M. le P[r] Darricau.

Monsieur le Professeur,

Vous avez répondu avec une grande courtoisie à ma démarche, dans nos échanges de courriers d'abord, en venant ensuite à Cahors pour cerner de plus près le projet, qui se trouvait déjà mûri.

Le titre que vous donnez à votre conférence montre la hauteur de vue avec laquelle vous considérez votre sujet, le situant dans le contexte du Grand Siècle.

La première des dates délimitant l'épiscopat d'Alain de Solminihac a grande résonnance dans l'esprit de tout honnête homme puisque, avec le Cid de Corneille, 1636 est un jalon dans l'épanouissement de la culture classique à l'ombre de la Cour.

1636 est le premier anniversaire de la fondation de l'Académie Française, où un quercynois (François Maynard) siège déjà parmi les premiers « immortels ». Comme celui-ci d'autres quercynois apporteront leur contribution dans le domaine des lettres, des sciences et des arts à la grandeur nationale de ce siècle.

Mais, si on veut voir en quoi le XVII[e] siècle a été lui-même grand en Quercy, ce ne peut être assurément qu'en considérant

l'œuvre d'Alain de Solminihac, dont la grandeur se mesure par rapport à l'immensité des désordres et relâchements, misères, famines et pestes auxquels il eut à faire efficacement face.

Le peuple du Quercy, fils des *croquants* d'alors, a honoré l'œuvre et la mémoire du grand prélat en qualifiant Alain de « Vénérable » : cette vénération était celle du cœur.

A la lueur de ce que vous allez nous en dire, cette vénération ne peut que devenir celle de la raison.

⁂

*Le texte de la conférence de M. Darricau ne nous étant pas parvenu en temps voulu, il sera publié dans le prochain bulletin.*

⁂

## ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR RABINE

« L'Histoire est maîtresse de vie ». En consacrant sa séance publique à la mémoire d'un illustre homme d'Eglise du XVII[e] siècle, la Société des Etudes du Lot a honoré — une fois de plus — sa longue tradition. Que son Président, son Bureau et ses Membres en soient remerciés. Que soit aussi remercié M. le Professeur Darricau, spécialiste de l'Histoire religieuse, dont la vaste érudition, réchauffée par une ardente conviction, a su trouver la double longueur d'onde des intelligences et des cœurs.

Quercy d'hier et Quercy d'aujourd'hui. En écoutant M. Darricau, nous avons reconnu les traits fondamentaux de notre terroir et de notre peuple. Monseigneur Alain de Solminihac sut en discerner les aptitudes et en promouvoir les qualités, non sans quelques heurts dus autant à la mentalité de nos ancêtres qu'à la personnalité du prélat. Evêque de ce diocèse pendant presque un quart de siècle, il contribua, avec la vigueur que l'on sait, à raviver son âme et à structurer son corps. Il a laissé, dans la mémoire des Quercynois de son époque et des époques suivantes, une profonde vénération et, disons-le sans détour, l'empreinte de la sainteté. C'est la raison pour laquelle il demeure, d'une certaine manière, notre contemporain, illustrant les récentes paroles que le Pape Jean Paul II prononça au Carmel de Lisieux, à propos de sainte Thérèse, le 2 juin 1980 : « Les saints ne vieillissent jamais.. ils ne deviennent jamais des personnages du passé... Au contraire, ils sont toujours les hommes de l'avenir évangélique, les témoins du monde futur ».

Quercy d'hier et Quercy d'aujourd'hui ! Trois siècles d'histoire ont creusé bien des différences entre les deux volets de ce dyptique. Ont-ils, pour autant, profondément altéré notre identité ?

Hier : un diocèse beaucoup plus vaste, plus peuplé, plus stable, plus homogène, à forte dominante agricole répartie équitablement en de nombreux villages. Aujourd'hui, un diocèse réduit à la dimension d'un département dépeuplé, vieillissant, ayant peine à juguler l'exode de ses enfants, brassé par de multiples mouvements de population. Un pays soumis aux exigences impitoyables d'une économie de marché, largement ouvert aux touristes et vacanciers !

Hier : malgré les ravages des guerres civiles ou de religion, un fonds chrétien sur lequel on pouvait encore s'appuyer pour y greffer une réforme et un approfondissement de la foi ; un clerge nombreux, un consensus général sur des valeurs humaines et chrétiennes dont la famille, la paroisse, les confréries, les ordres religieux assuraient la diffusion et l'encadrement. Aujourd'hui, la généralisation d'une incroyance pratique sinon théorique, la remise en cause de valeurs fondamentales, l'imprégnation de cultures fortement teintées par les philosophies des maîtres du Soupçon, une uniformité progressive des niveaux de vie, une extrême sensibilité aux médias. Et, dans cet univers bouleversé, une Eglise elle-même secouée par la crise générale de la société, rajeunie par un Concile qui est loin d'être passé dans les mœurs et les mentalités des croyants ; un Clergé raréfié et vieillissant ; la lente dérive de la vie religieuse vers le domaine de la vie privée.

Bref, une situation bien différente de celle que connut Alain de Solminihac au XVII[e] siècle. Que ferait notre saint prélat s'il revenait aujourd'hui ? Il est assez vain de le supposer, mais je crois qu'il ne remettrait pas en cause les attitudes fondamentales qui guidèrent sa vie. Son génie fut, en effet, d'allier le sens de la contemplation à celui de l'action, la nécessaire formation doctrinale au renouveau spirituel et à l'organisation concrète d'un diocèse, la conversion des mentalités à l'établissement des structures, la dimension mystique à la dimension politique, selon la distinction de Péguy.

Le regard évangélique sait discerner les appels de Dieu dans la vie des hommes, il est plus sensible aux chances de vie qu'aux signes de déclin. « Un arbre qu'on abat fait plus de bruit que toute une forêt qui pousse ». Nous voyons tomber quelques-uns de ces grands chênes qui ont étayé nos certitudes et nos expériences : comment ne pas le déplorer ? Mais sommes-nous aussi attentifs à la lente et silencieuse germination des jeunes pousses ? La reconquête de la qualité de la vie sur la quantité de production, le regain du respect de la nature, l'entretien ou la restauration de notre patrimoine architectural, en particulier de nos belles églises, le goût de la fête au village, le surgissement des traditions populaires, la

résurgence de la belle langue d'Oc... ne sont-ils pas des signes prometteurs ?

Et, s'agissant de l'Eglise, le désir d'une foi plus réfléchie, mieux assumée, le goût de la prière, le renouveau et la multiplication de petites communautés, l'accès des laïcs à la responsabilité dans l'évangélisation et dans l'animation de nos paroisses, l'étonnant succès d'une Ecole de la Foi qui rassemble chaque mois, en trois points différents du diocèse, quelques 600 adultes, ne sont-ils pas aussi des germes pleins d'espérance ?

⁂

Quercy d'hier et Quercy d'aujourd'hui, que de différences ! Mais, par delà les contrastes des deux tableaux, l'observateur averti reconnaîtra les traits de la grand-mère sur le visage de sa petite fille. Et surtout son âme : sobre, pudique, rugueuse parfois mais fidèle, solide comme nos chênes nains aggripés à nos causses, et finalement... tendre comme la pulpe dans la coque de la noix !

C'est, sans aucun doute, cette âme qu'avait décelée Alain de Solminihac. C'est elle qu'il tenta d'évangéliser, d'éduquer, au long de ses incessantes tournées pastorales. Et voici que l'homme de Dieu, déjà vénéré dans le cœur des chrétiens du Quercy, va être officiellement proposé à la dévotion de toute l'Eglise, celle d'ici et celle de l'univers. Il n'a pas attendu ce jour pour veiller sur notre Quercy... Puisse-t-il aussi le réveiller !

⁂

Pour avoir esquissé son ascétique silhouette, rappelé son œuvre immense et, surtout, nous avoir entr'ouvert son cœur et, autant qu'il était possible, laissé deviner quelques reflets de son âme, Monsieur le Professeur, soyez respectueusement félicité et, plus encore, chaleureusement remercié.

# PEUPLEMENTS CASTRAUX EN QUERCY

## (projet d'enquête)

Depuis quelques années, et tout particulièrement dans le cadre du « Centre de recherches sur l'occupation du sol et le peuplement » de l'Université de Bordeaux III, divers travaux (1) ont permis de préciser la notion de *castelnau*, auparavant pressentie par quelques érudits gascons. Ces « peuplements castraux » (2) furent un mode de regroupement de l'habitat qui, contemporain des sauvetés, précéda le puissant mouvement de colonisation des bastides. On s'accorde à reconnaître avec B. Cursente que « dans les premières décennies qui suivirent l'an 1000, l'habitat rural est très généralement dispersé en une multitude de petites cellules inorganiques (et que) deux ou trois siècles plus tard selon les régions, l'habitat est complètement ou partiellement regroupé en bourgs fortifiés que les textes latins nomment *castra*, de la Méditerranée à l'Atlantique »... « La bisémie du mot *castrum*, à la fois forteresse seigneuriale et bourg fortifié, témoigne du rôle décisif, essentiel, joué par les châteaux dans cette mutation » (3).

Nous pouvons choisir entre deux définitions, également précises, des peuplements castraux. Pour B. Cursente, « Le castelnau serait un habitat groupé à proximité d'un château, fortifié, ordonné sur le terrain et, soit dirigé à ses origines soit restructuré » (4). Selon J. B. Marquette, « Le castelnau est un habitat subordonné à un château, le plus souvent fortifié, d'origine spontanée ou dirigée, dont le château a été un facteur de fixation » (5). Cette définition, plus ouverte que la précédente, permet d'englober certains villages-rue procédant d'une forteresse, mais qui ne furent jamais protégés par une enceinte ou tout au moins ne se dotèrent que tardivement de moyens de défense « populaires » au cours et parfois même au lendemain de la guerre de Cent ans. Elle permet encore de tolérer un semis anarchique de maisons bénéficiant de la protection d'un château préexistant.

Dans son rapport de synthèse des Journées de Flaran, G. Fournier a pu écrire : « Si le rôle des châteaux dans le peuplement a varié en fonction de leurs types et de leur destination, il n'en reste pas moins qu'ils représentent une forme d'occupation du sol parmi d'au-

tres : constituant l'armature des grands ensembles patrimoniaux, ainsi que le support et le centre de chaque seigneurie, les châteaux, avec leurs annexes, apportaient aux populations une infrastructure militaire, sociale, administrative, économique, religieuse, sur les territoires organisés autour d'eux selon les principes seigneuriaux et féodaux. Ils ne furent pas seulement des résidences seigneuriales fortifiées, aussi importantes qu'aient pu être ces fonctions, mais également un élément de l'exploitation domaniale et du peuplement des territoires qui en relevaient. A partir du moment où ils furent en place, ils devinrent une composante fondamentale de l'ossature des paysages et de l'espace qui les entouraient. Tout château représentait pour les hommes qui en dépendaient un nouveau point de fixation, au moins virtuel, qui se révéla plus ou moins attractif selon le type auquel il appartenait et selon les circonstances » (6). On voudra bien excuser cette citation un peu longue, mais il convenait de rappeler le rôle dans l'espace rural du château générateur de nouvelles agglomérations.

Dès à présent, l'importance du phénomène ne fait pas de doute et nous ne voudrions pas voir le Quercy prendre un trop grand retard en laissant en friche ce nouveau champ de la recherche historique. Il a paru souhaitable d'envisager une enquête, de longue haleine assurément, dont on peut dire, sans anticiper sur les conclusions, qu'elle confirmera un fait facile à pressentir : l'armature de nos campagnes, notamment les bourgs promus chefs-lieux de canton, qui assurent un relais entre les simples villages et les véritables villes, furent pour une large part des peuplements castraux des XI[e] et XII[e] siècles, bref des castelnaux ; d'ailleurs le nom n'est pas inconnu chez nous : Castelnau-de-Bretenoux (7), Castelnau-de-Montratier.

Cette enquête excédant les moyens d'un chercheur isolé pourrait être conduite pour l'ensemble du Quercy sous l'égide de la Société des Etudes du Lot et de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne. Mais que peuvent les sociétés savantes les mieux intentionnées sans l'apport magistral de l'Université ! Nous sommes dans l'obédience de l'Université de Toulouse-Le Mirail qui, depuis quelque temps déjà, tourne ses regards vers le Quercy, s'est intéressée au site de Montalzat, à la motte castrale de Montlaur au-dessus de Concorès (8). Nul doute qu'une *convenientia* puisse être trouvée entre universitaires et érudits locaux, non pour donner le jour à quelque lourde structure mais plutôt pour vivifier les recherches individuelles, au besoin les orienter et les coordonner.

Il importera d'abord de recenser dans les textes les *castra* quercinois attestés au XIII[e] siècle et même, en raison de la médiocrité

des sources, un peu au-delà : dans les premières décennies du XIV[e] siècle, avant la mise en défense de villages ouverts tel Goujounac que nous étudions en ce moment (9). On devra recueillir toutes les mentions de fortifications : mottes, tours, fossés, clôtures de pieux, mais aussi de places, de rues, de directions : (chemin du *castrum* de... vers...). De même, on consignera les fontaines, les citernes, les fours et jusqu'à l'ormeau mystique à l'ombre duquel s'assemblèrent les communautés. On accordera le même intérêt aux données économiques, tout particulièrement à la date d'apparition et à l'emplacement des marchés et, bien entendu, des péages. La structure religieuse, quant à elle, nous servira plutôt de repoussoir en ce sens qu'elle représente le plus souvent un système, un réseau, antérieurs à la vague des peuplements castraux, nécessitant le correctif que fut parfois la fondation d'une chapelle castrale qui, en quelques endroits, parviendra à supplanter l'église paroissiale primitive, en règle générale extérieure au *castrum* (10). On prendra soin, si les sources le permettent, de préciser la condition sociale des habitants de ces castra : groupements de laboureurs, exclusivement ? Bien rarement sans doute car il faut prévoir très vite un complément d'artisans et de petits marchands. En outre, on doit s'attendre à trouver très tôt quelques familles de chevaliers. Dans la mesure du possible, on s'efforcera de localiser les maisons de ces *milites castri :* regroupées dans un *cinctus superior* (11) ou à défaut échelonnées au bord de la falaise, touchant au mur d'enceinte, voisinant avec l'église ou mêlées aux maisons paysannes ? On recherchera de même les « résidences secondaires » de ces nobles, leurs repaires champêtres : maisons fortes quasi indépendantes ou « satellites » du *castrum ?*

Dans le même temps, si de proches bonnes volontés ne font pas défaut, on dressera des plans soigneux de présumés castelnaux. Pour cela, l'atlas cadastral de la première moitié du XIX[e] siècle constitue un excellent fond de carte qu'il faudra cependant compléter par la représentation du relief : points cotés ou, mieux, courbes de niveau. On tiendra compte de la nature du sol, des rochers et des grottes, ainsi que des menus accidents du terrain : rupture de pente, talus, paraissant artificiels, ensellement de fossés comblés que ne souligne pas toujours le parcellaire et encore tracé d'un ancien méandre (à Creysse par exemple). Ensuite, il restera à mettre en place des vestiges bien visibles (et non ceux que ferait découvrir une imagination débridée) : presque toujours quelques ruines du château ou de l'enceinte, parfois une ancienne église ou chapelle, le cimetière du XIX[e] siècle, s'il ne s'est pas éloigné de la localité et même le cimetière antérieur souvent connu des habitants (12). Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour distinguer d'une teinte particulière

l'habitat antérieur à 1500 ? On obtiendrait une sorte de prolongement à *l'Atlas historique des villes de France* (13) en constituant, à un niveau inférieur, un atlas particulier des bourgades sinon d'une province du moins d'un pays. C'est un peu dans cet esprit que nous avons travaillé sur Gramat (14).

A défaut d'une liste exhaustive, voici des localités qui mériteraient d'être étudiées en premier lieu. Et d'abord Gourdon qui est certes une véritable ville depuis fort longtemps. Ne doit-elle pas cependant son existence au château qui couronnait sa butte grèseuse et à la puissante dynastie qui s'y perpétua ? Cette forteresse est mentionnée dès 961 dans le testament de Raymond I, comte de Toulouse (15). La ville fermée présente une structure enveloppante de cercles concentriques autour de la butte et d'une première enceinte urbaine contenant l'église, la place et quelques maisons, d'où rayonnent les rues se dirigeant vers les portes de la grande enceinte. Certains peuplements castraux ont ainsi connu un succès parvenant à faire oublier leur origine première. Nous ne serions donc pas surpris de voir Gourdon rejoindre dans la liste des castelnaux des villes comme Langon, Marmande et Pau. Il en va de même de Martel, croyons-nous. Bien sûr, il ne s'agit-là que d'une hypothèse de départ, mais lorsqu'on examine le plan de Chaudru de Regnat (1757) (16), on constate que l'emplacement triangulaire de la Grande Raymondie, vaste château dominé par une tour plutôt qu'hôtel particulier (17), pourrait correspondre au site d'un premier château vicomtal (18). En effet, cette construction, isolée des maisons voisines par des rues, semble constituer le noyau à partir duquel se serait développée la ville entre ce point fort et, à l'extrémité orientale, l'église paroissiale Saint-Maur. En outre, la Grande Raymondie bordait la place du Marché que traversait l'axe principal, une route de Brive à Cahors. De même, toujours en Vicomté, il faudra bien démêler les relations sans doute complexes entre le *castrum* de Saint-Céré (aujourd'hui Saint-Laurent-les-Tours) et la ville basse de Sainte-Spérie devenue Saint-Céré. Nous aurions là un cas sans doute exceptionnel d'un habitat subordonné séparé du château par un *no man's land* (viticole ?) de 375 mètres. Cette forteresse attestée au temps de saint Géraud, est d'ailleurs, à elle seule, un véritable *castrum*. Malgré sa situation, il serait tentant d'en faire le *cinctus superior*, véritable nid de chevaliers (19), abandonnant très vite l'essentiel des fonctions économiques à la ville.

Autre localité importante, Gramat dont nous avons fait un probable Castelnau malgré la mention, vers 1040, de la *villa de Grammato* et de son église. Quel contenu précis donner à ce terme de *villa* employé au milieu du XI$^{e}$ siècle ? Peut-être s'agit-il seulement de quelques maisons s'échelonnant le long de l'Alzou, auquel cas cette

villa correspondrait au site du Vielh Gramat devenu excentrique lors du perchement entraîné par la création d'une forteresse (20).

Nous venons d'employer le mot de perchement. Qu'il s'agisse de « roques » ou parfois même de mottes (21), les châteaux balisant les points hauts du terrain ne manquent pas en Quercy. Cependant une forteresse seigneuriale juchée sur un piton (cas d'Orgueil, de Lentour... a peu de chance de donner naissance à un habitat subordonné (22). Pour que celui-ci se développe harmonieusement, il ne faut pas que l'existence quotidienne y soit trop difficile en raison de contraintes imposées par un relief excessif. Comme aux temps protohistoriques (23), c'est encore un promontoire qui offre le maximum d'avantages : spacieux et défendu naturellement sur trois côtés, il n'est relié au plateau que par un isthme souvent étroit. Dans les castelnaux bâtis sur des éperons, il sera intéressant de vérifier si le château se trouve du côté le plus menacé à l'entrée de l'isthme ou, au contraire, à l'autre extrémité, au bord de l'à-pic. Dans ce dernier cas, c'est paradoxalement le village qui semble « couvrir » la forteresse (Bélaye). En fait, le paradoxe n'est qu'apparent : en raison de l'antériorité de la fortification seigneuriale, il est normal que celle-ci se trouve à l'emplacement le plus favorable. Un méandre de la rivière procure une position encore plus avantageuse. A Luzech, assiégé par Richard Cœur de Lion (24) et brûlé par les croisés de Simon de Montfort (25), la racine d'un cingle du Lot offrait pourtant un site d'une exceptionnelle valeur défensive. La « ville » (26) comporte deux étages : un étage noble correspondant à l'arête rocheuse entre les deux donjons et, en contre bas, occupant tout l'espace disponible limité par le lit de la rivière, l'étage « bourgeois » dont les maisons s'alignent de part et d'autre de la Grand Rue se prolongeant dans un barri attesté en 1270 jusqu'à l'église paroissiale Saint-Pierre (27).

De nombreux *castra* furent établis sur des rebords de falaise, à proximité de riches terroirs agricoles : Montvalent, Belcastel, Creysse par exemple sur la Dordogne, Puy-l'Evêque, Albas, Pradines, Saint-Cirq-la-Popie, Calvignac... au bord du Lot.

D'autres castelnaux eurent pour point de départ un habitat troglodytique et une forteresse adossée à la falaise (28). Chez nous, incontestablement, Laroque-Toirac avec sa falaise forée de grottes, un premier parvis, les deux châteaux et finalement un village tardivement fortifié (29). Du côté de Martel, Gluges sans doute, qui mériterait une étude particulière (30). De même, il faudrait s'assurer d'éventuelles relations entre des habitats troglodytiques fortifiés et l'actuelle localité de Cabrerets.

Gabriel Fournier note : « Des châteaux ont pu être associés à des lieux habités non jointifs et à des peuplements plus lâches et

desserrés » (31). Tel pourrait être le cas de Béduer, *castrum* atteste en 1214 (32) dont nous ignorons le mode de développement. Dans son dessin actuel, la localite apparaît comme un chapelet de hameaux sous la protection d'un château, mais sans relation avec le site, il est vrai quelque peu incertain, des deux églises de Saint-Etienne de Béduer et de Saint-Pierre d'Auterive. Nous avons commencé à rassembler dans les notaires du bas Moyen âge toutes les données relatives à la topographie des lieux habités et à la répartition du territoire entre les deux paroisses. Il ne faut pas perdre de vue que le *reduch* du XV[e] siècle ne correspond pas a priori au *castrum* primitif. L'organisation de la localité de Faycelies n est pas moins complexe : outre l'église paroissiale, N. D. de Rigant, distante de près de 650 mètres du château abbatial, il faut distinguer le pech de la Bastizo, en cours de lotissement vers 1460 (33) que l'on oppose à la *villa antiqua de Ficella* (34). Le castrum est devenu « la basse-cour du lieu » (35). Question de terminologie, sans plus.

Bien d'autres *castra* mériteront une étude particulière : Miers, Thémines, Camboulit, Corns l'ancien Issepts (36) et aussi le nouveau, Pestillac dont la première chapelle (ou église) castrale paraît dater de la fin du XI[e] siècle (37), Montbrun, Peyrilles, Belfort, Flaugnac et les maisons de ses chevaliers montant la garde sur le rocher de la Popie, Montcuq dont la silhouette rappelle Gourdon : butte dominée par une tour comtale, regroupant les maisons que se partagent les paroisses de Saint-Hilaire (l'église haute) et de Saint-Privat (38) (l'église du barri), Lauzerte... et tant d'autres encore.

Arrêtons nous un instant à Cardaillac, aujourd'hui simple village (la commune ne compte que 421 habitants) mais qui fut jadis le siège à une importante baronnie rassemblant une vingtaine de paroisses du Figeacois. Dans son dessin actuel, la localité semble formée par la juxtaposition de plusieurs noyaux. D'abord, au confluent du Drauzou et du ruisseau de Murat, sur une assise rocheuse, le « Fort » qui est incontestablement le *castrum* originel. Puis, au nord-est de celui-ci, plusieurs barris qui se sont formés le long d'un axe ou sous la protection d'une tour, la tour de Thémines (39). Enfin, sur l'autre rive du ruisseau de Murat, l'église Saint-Julien de Cardaillac implantée à 300 mètres de l'entrée du *castrum*. Sans doute associée à un champ de foire, elle a donné naissance au barri del Mercadial. A l'intérieur du fort subsistent deux grosses tours carrées de tradition romane (40), une troisième tour dite de Varayre est mentionnée, mais réduite à l'état d'ayral en 1459 (41). Ces tours appartenant aux co-barons et non à de simples chevaliers semblent se désintéresser tout à fait de la défense commune. Elles n'ont en effet aucun lien avec l'enceinte et ne peuvent servir que d'ultimes réduits. Mais pour qui ? Les nombreuses données que nous avons recueillies dans les registres

notariaux des XIV[e] et XV[e] siècles n'ont pas encore permis de reconstituer la topographie de Cardaillac à la fin du Moyen âge. En particulier, il serait intéressant de délimiter, s'il exista jamais, le *cinctus superior* primitivement réservé à l'habitat nobiliaire. Les actes du XV[e] siècle semblent opposer au *castrum* le *castrum vetus*. A cette époque, ce *castel vielh* était sans doute devenu inutile si nous interprétons correctement la concession en 1448 d'un emplacement pour faire un ouvroir *infra castrum de C, in vallato castri veteri* (42). En 1460, il s'agit d'un ayral pour construire une maison au *castrum* de Cardaillac *juxta castrum vetere* au bord de la rue publique allant à la chapelle de Saint-Thomas. Pour augmenter cet ayral sur le « mur vieux », il faudra le consentement de l'un des co-seigneurs. Mathelin de Cardaillac (43). Aurait-on alloti un fossé intérieur ? rasé un mur désaffecté ? Seule une étude attentive, menée sur place, permettra sans doute de tirer le meilleur parti de la documentation du bas Moyen âge.

Jusqu'à présent, nous n'avons fait état que de sites de hauteur. Des *castra* ont-ils pu s'établir au creux d'une vallée, mettant à profit la proximité d'une rivière ou d'un simple ruisseau pour inonder leurs fossés ? A première vue, ce type d'emplacement semble mieux convenir à des établissements monastiques ayant donné naissance à un bourg, parfois même à une ville. On pense tout de suite à Moissac, Figeac, Souillac, Marcilhac, Carennac, Le Vigan, Catus, Espagnac, Toirac... mais évitons tout déterminisme ! Il y eut également des *castra*, tel Vaillac dont les co-seigneurs se partageaient l'unique tour à la fin du XIII[e] siècle, les maisons des lignées chevaleresques semblant s'y grouper de préférence autour de l'église, tels encore Lavergne, à vrai dire mal connu, et Vers que dominaient les tours de co-seigneurs ou de simples chevaliers. Il faudrait également scruter le cas de Salviac...

Les postulants au titre de castelnau ne furent pas également doués. Certains ont végété obscurément. Ce fut le cas de Pechpeyroux, dans la commune de Cézac. La légende rapportée par notre vieux chroniqueur exprime à sa manière une réalité : Lacoste (44) nous apprend que Gaillard de Pechpeyroux (45), seigneur étranger, dit-il, venu avec Simon de Montfort, avait bâti sur un tertre dit « Cap-mas del Cros » un château qui du nom de ce seigneur fut appelé Pechpeyroux. Les éditeurs affirment (note 2) que les habitants délaissèrent la bourgade et l'église de Saint-Pierre d'Aussac, au fond d'un vallon fertile pour se placer sous la protection « des tours du château ». On ne voit à Pechpeyroux qu'une motte à l'extrémité d'un promontoire et quelques maisons formant rue. L'*incastellamento* est donc resté modeste, rassemblant les isolés de quelques mas ou attirant de nouveaux venus. La bourgade de la vallée n'a sans doute jamais existé si l'église est longtemps restée fidèle

à son emplacement primitif. De nos jours, elle a rejoint les habitants sur l'éperon (46).

A vrai dire, l'importante forteresse de Mondenard n'a pas mieux réussi que Pechpeyroux, si l'on en juge d'après le plan actuel. De même, le château de Cessac n'a donné naissance qu'à un habitat subordonné ne dépassant pas les limites d'une basse-cour. Comme des bastides, il y eut auparavant des castelnaux avortés.

D'autres castelnaux pourraient se cacher sous les apparences d'une bastide. Nous ne pensons pas à Lauzerte dont l'origine est bien connue (47), mais à Cazals. Il convient d'y distinguer le *castrum* qui prit par la suite le nom de Montolza, le damier des maisons, des casals, et l'église N.-D. de Junilhac ou Jinolhac juchée sur son *tuquet*. A l'origine, Cazals pourrait-être une forteresse relevant des Pestilhac.

Et même dans nos étroites vallées, les villages monastiques n'entretenaient-ils pas des liens étroits avec de proches châteaux qui en assuraient la protection ? Ce pourrait être le cas du Vigan. Le pech de la Gache portant le château de Monfic attesté en 1234 (48) projetait son ombre sur l'enceinte canoniale. A Catus, les relations étaient encore plus étroites entre la bourgade bénédictine et le château perché du prieur qu'un double rempart rattachait à la ville du XIV^e^ siècle. Dans les deux cas, on peut inverser les termes et dire que le château était un habitat subordonné par rapport au monastère et à la « ville ».

Enfin, s'il est permis de prolonger l'ère des peuplements castraux au-delà de 1250, nous ferons état d'habitats nouveaux : villages ou simples hameaux qui se formèrent autour de la borie, tôt fortifiée, d'un grand bourgeois cadurcien, nous pensons à Arcambal, Labéraudie, Bégous, Savanac... Il faudrait également savoir ce qui existait sur le site des Junies dans la paroisse de Canourgues, avant l'installation des de Jean, banquiers de Cahors, avant la construction de leur premier château et la fondation plus tardive d'un couvent de Dominicaines. Des rapprochements seraient sans doute possibles avec des développements similaires observés en Provence par Noël Coulet (49).

⁂

Peut-être faut-il redouter de faire la part trop belle aux peuplements castraux. En effet, nous n'avons même pas évoqué les *vici* carolingiens. Avaient-ils tous disparu ? La documentation ne permet guère de répondre, sauf lorsqu'un heureux hasard, celui d'une donation de l'extrême fin du IX^e^ siècle, nous apprend que le *vicus de*

*Carbonacum* occupait un site peu différent de l'actuel Vigan (50). Les probabilités n'en sont pas moins en faveur d'un habitat largement dispersé au XI[e] siècle.

Cette première approche des peuplements castraux ne peut comporter de conclusions. Simple survol d'une question et d'un territoire, elle n'avait d'autre ambition que de souligner l'intérêt d'une recherche. Après Gramat, toujours florissant, nous nous proposons de présenter à une prochaine séance Mechmont de Guerre dont le déclin semble s'amorcer dès la fin du XIII[e] siècle.

Jean LARTIGAUT.

1. Ch. Higounet, Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la France du Sud-Ouest du XI[e] au XIV[e] siècle dans *Paysages et villages neufs du Moyen âge* (recueil d'articles de cet auteur), Bordeaux, 1975, pp. 373-397. B. Cursente, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale, Gascogne gersoise*, Bordeaux, 1980, 198 p. (atlas de 87 plans de castelnaux). *Géographie historique du village et de la maison rurale* (Actes du colloque tenu à Bazas les 19-21 octobre 1978 sous la direction de Ch. Higounet). Editions C.N.R.S., 1979, 234 p. et tout particulièrement l'apport de J.B. Marquette : Approche sur les castelnaux du Bazadais, pp. 37-67 et 16 plans (pp. 68-82). *Flaran I : Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X[e] au XVIII[e] siècle.* (Actes des premières journées internationales d'histoire, 20-22 septembre 1979), Auch, 1980, 203 p. dont on retiendra en premier lieu les rapports de B. Cursente : « Castra » et castelnaux dans le Midi de la France (XI[e]-XV[e] siècles), pp. 31-55 et de G. Fournier, Châteaux et peuplements au Moyen âge. Essai de synthèse, p. 131-144, sans négliger pour autant les travaux antérieurs de cet auteur : *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le haut Moyen âge*, 1962 et *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, 1978.

2. Cette expression est désormais préférée au terme de castelnau car la réalité qu'elle recouvre a très largement dépassé le domaine de la langue d'Oc. (Avant-propos de Ch. Higounet à l'ouvrage de B. Cursente, *Les castelnaux...*).

3. *Flaran I*, p. 33.

4. Cité par M. Marquette d'après le texte dactylographié de la thèse de 3[e] cycle.

5. Article cité, note 1, p. 38.

6. *Flaran I*, p. 134.

7. A notre connaissance, la plus ancienne mention locale du toponyme serait de 1100-1108 (Cartulaire de Beaulieu, charte XLI).

8. Sur cette motte[e]: J. Lartigaut, Un château disparu, la motte de Montlaur à Concorès, *B.S.E.L.*, t. XCII, 1971, pp. 13-16.

9. En 1342, le sénéchal de l'évêque désigne les responsables de la défense du lieu et leur ordonne de fortifier Goujounac (Archives du château de La Pannonie en cours de dépouillement).

10. A Belfort (N.-D. de la Figouze), Faycelles (N.-D. de Rigant), à Corn, Camboulit, Béduer, Cardaillac, Luzech, Puy-L'Evêque, Gramat...

11. M. Gramain, Aspects monumentaux des castrum du Bas-Languedoc occidental (XII[e]-XIV[e] siècles), *Géographie historique...*, en particulier pp. 25-26. Chez

nous, à Bélaye en 1236, *lo cab del castel* fournit l'équivalent du *cinctus superior*.

12. Ceux-ci ont parfois exhumé des ossements humains en labourant. Le souvenir de ce genre de découverte se conserve fort bien.

13. Qui comportera certainement des exemples de castelnaux.

14. Aspects de Gramat au Moyen âge, *B.S.E.L.*, t. CI, 1980, p. 198-239.

15. *Histoire générale de Languedoc*, t. II, 1733, preuves, col. 110.

16. Reproduit dans H. Ramet, *Un coin du Quercy, Martel*, 1920, 362 p. L'ouvrage lui-même est à utiliser avec précaution.

17. Le périmètre en est d'environ 145 mètres.

18. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'envisager une filiation que rien ne justifie entre Raymond IV de Turenne et le constructeur de la Grande Raymondie, Bernard *Raymundi*, receveur général des impôts royaux dans plusieurs provinces à la fin du XIII[e] siècle. On admet que les travaux furent achevés par le gendre de ce financier, Pierre d'Estève ou de Valon.

19. F. Pressouyre, Un chevalier de Saint-Céré (Lot) et ses droits seigneuriaux au troisième quart du XII[e] siècle, *B.P.H.*, 1977, paru 1979, t. I, pp. 231-253.

20. Article cité, note 14.

21. Nous avions été surpris de trouver une motte apparemment inutile au sommet du pech de Montlaur à Concorès. Cependant J.F. Maréchal (Colonisation et fortifications vikings et normandes : un problème, *Flaran 1*, p. 186) propose une explication intéressante : l'apport de terre permettait de couvrir d'épineux les versants d'une motte et de « planter ces précieuses haies, qui seules expliquent la présence de mottes sur des pitons rocheux où elles n'ont vraiment aucune autre utilité ». Le végétal procure des obstacles non négligeables, même dans une guerre moderne, si l'on songe aux enceintes de bambous des villages du Vietnam. Ajoutons qu'au bas Moyen âge, les consuls de Gourdon ne pouvant inonder leur fossé y disposent des fagots de plantes épineuses (R. Bulit, *Gourdon*... Toulouse, 1928, p. 181).

22. Le *castellum* de Gozon, dans la Haute Marche de Rouergue, attesté en 942, qui occupe, en englobant une église, une étroite plate-forme rocheuse, ne semble avoir régné que sur un habitat semi-dispersé. Le développement du village des Costes-Gozon est sans doute moderne. (J. Lartigaut, Une famille du Rouergue, les Gozon aux XIV[e] et XV[e] siècles, *Revue du Rouergue*, t. XXIII, 1969, p. 115).

23. Voir l'exemple de Capdenac, mais il ne faudrait pas en conclure à priori à une permanence de l'habitat depuis la Tène.

24. E. Albe, *Inventaire... des archives municipales de Cahors (XIII[e] siècle)*, s. d., p. 36. (Enquête de 1246-1247).

25. Haute-Garonne, H. Malte, Lacapelle-Livron, layette 32 n° 8. (Enquête du XIII[e] siècle évoquant l'époque où Luzech fut *combustum adventu cruce signatorum*).

26. Terme moderne (cadastre du XIX[e] siècle) sans doute transmis par la tradition. Il s'agit en fait du *castrum* proprement dit par opposition au barri. De même, dans les landes bazadaises, à Captieux, la Ville, ancien *castrum*, est opposée au Bourg qui s'est constitué autour de l'église. (J.-B. Marquette, *article cité*, voir le plan).

27. J. Lartigaut, Coup d'œil sur Luzech vers 1375, *B.S.E.L.*, t. C, 1979, pp. 252-282, en particulier p. 253.

28. *Flaran I*, p. 49 (rapport B. Cursente).

29. M. Fabre et P.-L. Pardieu, Seigneurs et paysans à Laroque-Toirac à la fin du Moyen-Age. *Cahors et le Quercy* (Actes du XXXII[e] Congrès d'études de la Fédé. des Soc. acad. et sav. Languedoc-Pyrénées-Gascogne), Cahors, 1978, pp. 39-49.

30. Le village a pu se développer à partir du château dit de Taillefer et de ses *croses*. (Arch. d'Arliguie de Boutières en cours de dépouillement, registre D). Le repaire de Graudène alias Villaris, près de Catus, dont la situation est identique, n'a pas donné naissance à un village qui aurait cependant bénéficié de la proximité de l'église de Graudène dont on aperçoit encore quelques vestiges romans.

31. *Flaran I*, p. 140.

32. *Arch. Nat.* JJ 30, fol. 11. Hommage par Déodat Barasc à Simon de Montfort. Le château de Béduer ne pourra être détruit, les « forces » de Lissac non plus. (Cité par M. d'Alauzier).

33. Lot, III E. 19/1, fol. 100 (en 1456), III E. 19/3, fol. 42, 42 v° (en 1461), III E. 19/4, fol. 139 (en 1464).

34. *Ibidem*, III E. 19/4, fol. 139.

35. *Ibidem*, III E. 27/4, fol. 69 (en 1486).

36. En 1436, un jardin confronte *cum cortili castri veteris del caylar*. (Lot, III E. 13/1, fol. 63).

37. L. d'Alauzier, Les églises de Pestillac (Lot), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXX, 1964, pp. 117-126.

38. Il serait intéressant de vérifier si cette église suburbaine était jumelée avec une motte castrale. En effet, en 1298, une reconnaissance qu'il faut bien qualifier de féodale est passée à *la motte de Saint-Privat*. Bernard de Narcès, fils d'Arnaud, chevalier de Saint-Privat, se conformant à une charte de 1232, reconnaissait tenir en fief une terre d'autre Arnaud de Narcès, chevalier del Cambo, et de Raymond, fils du précédent. (Lot, parchemins non classés, sous les cartons de la série F).

39. Lot, III E. 16/5, fol. 196 : une maison au barri de las Conquas confronte avec deux ruelles allant du pont du *castrum* à la tour de Thémines.

40. La première est dite en 1396 *la tor parcelieyra* (entre les co-seigneurs) *de la Capela*. (Lot, III E. 6/3, fol. 87 v°). Autres mentions en 1404 (III E. 6/2, fol. 33 v°), 1459 (III E. 20/1, fol. 270). La seconde est dite tour Marquèse (par exemple : III E. 27/1, fol. 119, en 1475). L'étude archéologique de ces tours a été conduite par M. d'Alauzier : Les tours de Cardaillac (Lot), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXIV, 1956, pp. 7-16 et 3 planches.

41. Lot, III E. 16/6, fol. 10 v°.

42. *Ibidem*, III E. 17/2, fol. 5 v°.

43. *Ibidem*, III E. 16/6, fol. 113.

44. *Hist. géné. de la province de Quercy*, t. II, Cahors, 1854, p. 200.

45. Nos fiches ne débutent qu'en 1260. A cette date, Arnaud et Guillaume-Arnaud de Pechpeyroux, chevaliers, Gausbert, Bertrand et Pierre de Pechpeyroux, donzels, prétendaient jouir du tiers des dîmes de Saint-Clément, paroisse voisine de Pechpeyroux. (Lot, H. 20, parchemin).

46. Ce fut également le cas à Lasbouigues.

47. B. Taillefer, *Lauzerte...*, Montauban, 1902, 297 p.

48. Donation à Sainte-Marie du Vigan, par Bertrand de Gourdon, de l'albergue qu'il avait sur Le Vigan. Celui-ci reconnait en outre tenir du monastère le *castrum* de « Monfi. » (Arch. dép. Cher, G 1, communiqué par M. d'Alauzier).

49. La naissance de la bastide provençale, *Géographie du village...*, pp. 145-159.

50. J. Lartigaut, Notes sur la topographie du Vigan, *B.S.E.L.*, t. LXXXVI, 1965, pp. 233-251.

# LES SIEGES DE LA SENECHAUSSEE DU QUERCY AU XV° SIECLE

En 1483, la cour du sénéchal du Quercy, tribunal d'appel des juridictions inférieures, avait 6 sièges : Cahors, Montauban, Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel. Dans chacun d'eux il y avait un « lieutenant du sénéchal ».

Au début de 1484, le roi réunit à Tours des Etats Généraux. Deux des députés du Quercy demandèrent la suppression des sièges de Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel ; un édit du 8 mars 1484 leur donna satisfaction. Des habitants des villes des sièges supprimés et de leurs ressorts tentèrent de faire annuler cet édit et s'adressèrent pour cela au Grand Conseil du Roi. Un procès s'engagea. Finalement, un arrêt du Grand Conseil du 29 avril 1487 rétablit les sièges supprimés.

Dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* de 1955, Prat a donné un très bref résumé (guère plus d'une page), de l'affaire (la raconter n'était pas son propos) d'après un document des Archives municipales de Gourdon. Il nous a paru intéressant de reprendre la question pour mieux montrer ce qui se passait alors au cours de certains procès et le conflit de juridiction qui eut lieu entre le Grand Conseil et le Parlement de Toulouse (1).

Les « Trois Etats du Quercy » députèrent aux Etats Généraux, l'évêque de Cahors (2), le seigneur de Castelnau Bretenoux, un vicomte de Bruniquel (3), maître Etienne Palhasse, de Figeac (4), François Anyort, de Cahors, tous deux syndics du Quercy, et Guillaume de Lapierre, licencié ès lois de Montauban (4 bis). Les deux derniers étaient « praticiens » (hommes de lois) donc exerçaient en particulier la profession d'avocats (5).

Sans que les députés en aient mandat des Etats du Quercy, et sans le consentement des autres députés, et néanmoins au nom des Etats du Quercy, Anyort et Lapierre demandèrent la réduction des sièges du sénéchal à deux, Cahors et Montauban. Ceci à leur profit particulier, « afin d'avoir toute la pratique du Pays ». Ils prétendirent que le Pays était grandement « foulé » par la pluralité des sièges. Qu'il y avait ainsi une multitude d' « officiers » et de leurs

« commis » ; que les limites des ressorts de chaque siège étant mal définies, il y avait entre eux des conflits de juridiction, et qu'ainsi les procès étaient plus longs au grand dommage des plaideurs, etc. Le roi étant non averti de la vérité de ces affirmations, comme le dit pudiquement l'arrêt du Grand Conseil de 1487, il fut fait le 8 mars 1484 des « lettres en forme d'édit » supprimant les sièges de Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel.

Cet édit fut présenté le 6 avril à une assemblée des Etats du Quercy (6) tenue à Cahors au presbytère de Saint-Pierre où habitait Antoine Alamand, archiprêtre de Saint-André (7). Y assistaient en particulier l'évêque de Cahors, Antoine Alamand, le vicomte de Bruniquel « seigneur de Cazals » (8), le « seigneur de Cardaillac Thémines » c'est-à-dire Dorde de Thémines (9). Il y eut controverse au sujet de l'édit. Finalement, adhérant à l'opinion de la majorité, l'évêque dit que l'édit devait être annulé comme obtenu au préjudice du Pays. Afin qu'il ne puisse être mis à exécution, il fut dit qu'il serait mis dans le coffre des Etats et Thémines en assuma la garde afin d'en informer le sénéchal (10).

Néanmoins, Anyort et Lapierre « ou leurs complices » trouvèrent moyen de le recouvrer et, au nom des Etats du Quercy, en requirent l'entérinement au Parlement de Toulouse. Le procureur général au Parlement le requit aussi, et le Parlement entérina l'édit (11) le 22 juin 1484. Ce fut fait, dit l'arrêt du Grand Conseil de 1487, sans appeler les syndics des villes intéressées.

Mais le Parlement connaissait parfaitement l'opposition des Etats du Quercy. En effet à l'édit était attaché le compte rendu de l'assemblée du 6 avril des Etats du Quercy que nous avons résumé ci-dessus. On peut penser que l'édit a été envoyé au Parlement par le sénéchal du Quercy auquel Thémines l'avait remis.

Antoine de Morlhon, président au Parlement (12), nommé commissaire député pour « l'exécution de l'édit », fit défense au sénéchal et autres officiers du Quercy de tenir assises ailleurs qu'à Cahors et Montauban, et s'occupa d'établir les limites entre les ressorts des sièges de ces deux villes.

« Les habitants » de Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel se portèrent opposants. Il ne voulut ni les « ouyr » ni recevoir leur opposition.

Ils firent appel contre lui et « se tirèrent » vers le roi et le Grand Conseil. Ce dernier ajourna devant lui Anyort et Lapierre, ordonna au sénéchal de Périgord d'enquêter en Quercy, et s'il lui apparaissait que l'opposition était faite à juste titre, qu'il remette les choses dans l'état antérieur pendant le procès, nonobstant opposition ou appel ; ce qu'il fit.

De leur côté, Anyort et Lapierre demandèrent au procureur au Parlement de Toulouse de faire ajourner à comparaître des habitants de Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel, en firent emprisonner à Toulouse et s'efforcèrent de contraindre certains par saisie de leurs biens.

D'où nouvel appel au Grand Conseil. Le 31 août 1485, le roy, « sur l'avis de plusieurs princes et seigneurs de son sang et lignage » et de gens du Grand Conseil, « octroya » des lettres patentes adressées à Etienne Pascal, maître des requêtes de l'hôtel lui prescrivant « s'il lui apparaissait des choses susdites », il fit jouir les habitants des sièges en question comme du temps de Charles VII et de Louis XI; toujours nonobstant opposition. Et qu'à défaut du sénéchal et autres officiers, il établisse de par le roi lieutenants, sceaux et greffes dans les dites villes. Il remplit sa mission.

Mais Aniort, Lapierre et autres continuaient à agir devant le Parlement de Toulouse. Un arrêt de celui-ci du 11 février 1486 ordonna que pour excès cinq personnes de Lauzerte, dont Jean Diulhe « commandeur de la commanderie de Lauzerte » (13), un sergent et le lieutenant du bayle, seraient emprisonnées à Toulouse, et que cinq habitants de Lauzerte, Gourdon et Figeac seraient ajournés à comparaître devant lui. Et fit défense sous peine de révocation et d'une amende de 100 marcs d'argent aux officiers et consuls du Quercy d'obéir aux lieutenants et officiers établis par Etienne Pascal, « soi disant commissaire député », « attentant » à l'édit de 1484 (14). Il y eut des poursuites, etc., comme précédemment. D'où appels au Grand Conseil.

Encore le 11 septembre 1486, le Parlement de Toulouse fit défense au sénéchal du Quercy et à « ses commis » de tenir la cour du sénéchal ailleurs qu'à Cahors et Montauban (15).

Finalement, un arrêt du Grand Conseil, rendu de par le roi, daté du 29 avril 1487 à Château Gontier, rétablit les sièges supprimés avec leurs ressorts anciens, ainsi que leurs sceaux et greffes, ceux-ci devant être donnés à ferme « comme de tous temps ». « Il mit au néant » tous les procès sur la matière, tant au Grand Conseil qu'au Parlement de Toulouse. Il ordonna aussi que ceux qui étaient en prison soient libérés, annula les ajournements à comparaître, ordonna que les biens saisis soient rendus à leurs propriétaires. Il réserva aux syndics et aux habitants leur action contre Anyort et Lapierre pour les dépens de l'affaire, et à ceux-ci leur défense. Il manda aux gens du Grand Conseil, aux maîtres de requêtes de l'Hôtel, aux conseillers du Parlement de Paris qu'ils fassent exécuter l'arrêt sans délai.

Philippe Baudot, conseiller au Grand Conseil et au Parlement de Paris, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne (16), fut désigné comme commissaire député pour « l'exécution » de l'arrêt. Il alla à Toulouse, et signifia l'arrêt à la cour du Parlement et au procureur général qu'il assigna à comparaître devant lui à Cahors.

A Cahors, il cita Toupignon, juge mage (17), Pierre Plaguavent, procureur du roi en la sénéchaussée du Quercy, Anyort et Lapierre, le sénéchal du Quercy en la personne du sire de Thémines son procureur général, Jacques du Vivier, trésorier et receveur pour le roi en la sénéchaussée (18), Etienne Palhasse, comme syndic du Pays, les consuls et habitants de Cahors et Montauban, pour le voir procéder à l'exécution de l'arrêt, le lire, le publier, le faire enregistrer dans les livres de la sénéchaussée, et rétablir les sièges supprimés en 1484.

De la part du procureur général du roi au Parlement de Toulouse, ou de son substitut, il fut opposé « plusieurs causes tant de nullité que de subreption et obreption » et demandé en conséquence que Baudot déclare l'arrêt nul ou du moins subreptice et obreptice, et tel qu'il ne pouvait en s'appuyant sur lui s'attribuer une juridiction ni procéder à son exécution.

Guillaume de Thémines au nom du sénéchal, en son nom et au nom de son père le sire de Thémines comme lieutenants généraux du sénéchal, le juge mage et le procureur de la sénéchaussée, Etienne Palhasse, consentirent à obéir à l'édit. Cahors et Montauban dirent que « la matière » ne les touchait en rien et qu'ils n'avaient pas été parties au procès. Anyort comme syndic, Anyort et Lapierre comme personnes privées dirent aussi que la matière ne les touchait en rien, mais qu'ils contredisaient « le narré » de l'arrêt en tant que celui-ci les chargeait et qu'au besoin ils prouveraient le contraire.

Après avoir entendu les parties tout au long, leurs « répliques et duppliques », Baudot les appointa pour qu'elles présentent des écrits. Et il demanda au syndic de Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel, d'une part, et aux juge-mage et procureur du roi en Quercy, de l'autre, qu'ils déclarent la manière dont ils entendaient que les villes en question « jouissent » de leurs sièges, et les limites du ressort de chaque siège qu'ils proposaient.

Par la suite, à la requête du procureur général au Parlement, et du consentement du syndic des villes en question, il ordonna que les deux parties pourraient produire chacune jusqu'à 6 témoins. Finalement, « tout vu », il dit que nonobstant les causes de nullité alléguées par le procureur au Parlement, il procéderait à l'exécution de l'arrêt. Il en fit donner lecture et ordonna qu'il soit enregistré dans les livres de la cour du sénéchal.

Pour mieux s'informer de la manière dont Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel « jouiraient » de leurs sièges du sénéchal, et des limites à donner à leurs ressorts, et pour achever son exécution, il assigna d'abord les parties à Lauzerte.

A Lauzerte, comparurent le syndic des villes intéressées, d'une part, Toupignon et Plaguavent de l'autre. Défaut fut prononcé contre Cahors et Montauban absents. Lauzerte présenta des documents et des témoins, Toupignon et Plaguavent de même. Mais ils renoncèrent tous à faire « examiner » ces témoins. Et Baudot exécuta l'arrêt en ce qui concerne Lauzerte.

Il assigna les parties intéressées à Gourdon.

A Gourdon, comparurent Plaguavent et le syndic des villes. Celui-ci présenta des documents et des témoins. Plaguavent fit des protestations et présenta des choses opposées. Les parties remirent le tout à Baudot pour être fait droit et procéder à l'exécution pour Gourdon. Le 31 août 1487, vus les « écritures » des parties, l'arrêt contenant sa commission, ce qui avait été dit et fait à Cahors (dont un résumé est donné), Baudot, procédant à l'exécution de l'arrêt de 1487 en ce qui concerne Gourdon, en fit lecture et publication, puis ordonna par vertu de l'arrêt qu'il y aurait à Gourdon un siège de sénéchal et en mit les habitants en possession, les limites de son ressort étant celles qu'il y avait avant l'édit de 1484. « Pour donner ordre et forme à la justice » à l'avenir, du consentement de Dorde de Thémines, de Toupignon, de Jacques du Vivier et de Plaguavent, il fit des prescriptions pour l'organisation de la cour du sénéchal et les attributions du lieutenant du sénéchal à Gourdon (19).

Vus les anciennes ordonnances relatives au Quercy, ce qu'avaient produit les habitants de Gourdon par « anciens régistres » et témoins, ce qui avait lieu du temps de Charles VII et depuis, et avec le consentement des officiers du Quercy nommés plus haut, Baudot donna les noms des « lieux et paroisses » qui à l'avenir appartiendraient au ressort du siège de Gourdon (20).

Baudot renouvela ensuite ses ordres de suivre les prescriptions de l'arrêt du Grand Conseil et il ordonna « la pleine délivrance de tous prisonniers qui, pour raison de l'édit de 1484, auraient été pris ou ajournés à comparoir en personne, et semblablement tous biens saisis » pour amende ou autrement. Il fit commandement aux habitants de Gourdon et de son ressort qu'ils aient à ressortir à Gourdon, sauf appel au Parlement de Toulouse.

Il donna mandement au premier huissier de la cour du Parlement de Toulouse ou sergent royal requis qu'il signifie son exécution et sentence au procureur général du Parlement de Toulouse, aux officiers du Quercy mentionnés plus haut, aux consuls de

Cahors et Montauban et à tous autres qu'il appartiendra, avec commandement sous peine de 500 marcs d'argent, qu'ils aient à « garder » et à « faire garder » l'arrêt de 1487 et son « exécution ». Nonobstant toute opposition.

Ceci fut « fait et prononcé... au dit lieu de Gourdon en la place commune (publique)... le vendredi » 31 août 1487, « environ huit heures du matin » (21).

D'août 1487 à octobre 1491 pour les arrêts, et jusqu'à la fin mars 1499 pour l'enregistrement des édits (mais il semble qu'à cette époque tous les actes entérinés n'étaient pas transcrits), nous n'avons rien trouvé dans les registres du Parlement de Toulouse au sujet du rétablissement des quatre sièges du sénéchal du Quercy. Ces sièges furent cependant bien rétablis. Dans un acte des Archives municipales de Gourdon, à FF 2, du 9 août 1527, il est dit qu'un arrêt du Grand Conseil avait rétabli le siège de Gourdon. Et, toujours à FF 2, en 1556, des lettres royaux furent adressées au sénéchal, siège de Gourdon.

1er janvier 1981.
L. D'ALAUZIER.

NOTES

1. Nous avons utilisé les documents suivants :
   — Procès-verbal de « l'exécution » à Gourdon de l'arrêt du 31 août 1487 du commissaire député Philippe Baudot. Avec sa signature autographe. — Parchemin jadis scellé de 66,5 × 138 cm, 235 lignes — aux Archives municipales de Gourdon, FF 2.
   — Extrait de ce procès-verbal donnant le récit de ce que Baudot fit à Gourdon — suivi de l'attestation par des officiers du Quercy qu'ils ont consenti à ce que fit Baudot. — Cahier parchemin de 8 folios, 27 × 33 cm. Même cote.
   — Enregistrement au Parlement de Toulouse de l'édit du 8 mars 1484. Le texte de l'édit est suivi du compte rendu d'une assemblée des Etats du Quercy « désavouant ». l'édit. — Archives départementales de la Haute-Garonne, B 1900 (« édits »), folio 37 r°.
   — Arrêts du Parlement de Toulouse concernant cette affaire du 22 juin 1484, ordonnant l'enregistrement de l'édit : B 6, folio 251 v° — du 11 février 1486, B 7, folio 29 r° — du 11 septembre 1486, B 7, folio 125 v°.
   Cf. Prat, *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* de juillet-septembre 1955 (vol. LXXVI), pp. 168 et sq. *Notes de géographie historique sur la sénéchaussée de Gourdon* D'après le grand parchemin de FF 2 dit-il, il donne successivement les prescriptions de Baudot sur l'organisation du siège de Gourdon et les attributions de son lieutenant particulier du sénéchal ; le résumé de l'affaire ; enfin, par cantons, la liste des lieux du ressort de Gourdon. Mais comme le parchemin était abîmé en certains endroits, il a utilisé sans le dire le cahier des Archives de Gourdon FF 2 ; sauf naturellement pour le résumé de l'affaire. Il a ainsi mis dans la liste des lieux du ressort Mont-Sainte-Marie (commune de Calès ; Sainte-Marie le rappelle) qui ne figure que dans le cahier. Il a omis Labarde qui est dans les deux documents.

Ce lieu devait être voisin de Loupiac ; il y a la conjonction « et » entre Loupiac et Labarde ; c'est le seul cas. De fait, vers 1453-1455 et en 1456, Loupiac et Labarde furent acensés ensemble. D'après le montant des cens, Labarde devait avoir approximativement l'étendue du cinquième de Loupiac. Lartigaut, *Les Campagnes du Quercy après la Guerre de Cent Ans*, 1978, pp. 556 et 47. Il n'y a pas de Labarde près de Loupiac dans la *Nomenclature des Hameaux, Ecarts et Lieux dits du Lot*, T. I de l'I.N.S.E. Mais dans les Etats de section du cadastre de Loupiac du XIX[e] siècle, il y a section I : Cami de Labarde n[os] 785 à 794, Cau de Labarde n[os] 795 à 804, Cam de Labarde n[os] 815 à 823. Toutes ces parcelles sont entre la limite de Loupiac et de Payrac, et le hameau des Bernardou, qui est à l'ouest du village de Loupiac. Les maisons qui sont à l'est des Bernardou en font partie. Elles ne sont qu'à 100 mètres de Loupiac. Il nous paraît probable que les Bernardou s'appellait autrefois Labarde.

2. C'était alors Antoine Alamand.

3. Il y avait alors à Bruniquel deux co-vicomtes. Ce fut probablement Maffre de Comminges. Voir plus loin, note 8.

4. D'une famille venue depuis peu d'Entraygues (Aveyron). Il était docteur ès lois et licencié ès décrets. Dans son testament, il est dit professeur ès lois. Lacoste (1755-1831), *Histoire du Quercy*, t. III, 1883, p. 446, prétend qu'il fut professeur à l'université de Toulouse. A partir de 1543 jusqu'au milieu du XVII[e], on voit ses descendants être magistrats à Figeac. Ils devinrent nobles et furent maintenus en 1702.

4 bis. Dans un volume factice de la Bibliothèque municipale de Montauban, le Mss 5, il y a à partir du f[o] 466 r[o], un texte sans nom d'auteur sur les consuls de Montauban. Il paraît n'aller pas plus loin que le milieu du XVII[e] siècle. Il donne pour certaines années quelques noms de consuls. Pour 1491, il y a en latin, sans référence, le consul : noble Guillaume de « Petra », licencié ès lois. Ce doit être le Lapierre de 1484 et 1487.

5. Dans des textes en français, les noms d'Anyort et Lapierre sont parfois latinisés en Aniorti et de Petra.

6. Il nous paraît probable qu'à cette époque (comme à la fin du XIV[e] siècle, de telles ordonnances étaient données aux bénéficiaires qui les apportaient dans leur pays.

7. Et titulaire de la paroisse Saint-Pierre.

8. C'était donc Maffre de Comminges. Il est très probable que c'était aussi lui qui avait été député aux Etats Généraux de Tours.

9. Il y avait aux Etats du Quercy quatre sièges de « barons ». Les Cardaillac Thémines en occupaient un. Dorde Thémines était leur ayant cause, ce qui explique son appellation dans le texte. Il était un cadet des Lauzières (Lauzières, commune d'Octon, Hérault, petit-fils de Catherine de Penne, il hérita de son grand oncle Raymond Amelh de Penne, seigneur de Belfort, de la Bouriane et de Thémines. Il prit alors le nom de Penne ou de Thémines. Il est probable qu'en 1484 il était déjà lieutenant du sénéchal du Quercy comme il le fut en 1487, on le verra.

10. Guinot de Lauzières, seigneur de Montesquieu et de La Chapelle-Lauzières (commune de Saint-Paul-d'Espis (T.-et-G.). La *Gallia Regia* le mentionne comme sénéchal de 1482 à 1493. Il serait frère de Dorde de Thémines (Général de Mitry, *Généalogie de la maison de Lauzières de Thémines*, 1923, pp. 23, 24 et 91).

11. Cette formalité était nécessaire pour que l'édit soit applicable dans tout le ressort du Parlement.

12. L'arrêt de 1487 l'appelle Antoine de Morillon. Seigneur de Sanvensa et par sa femme de Castelmary (Aveyron), il avait été en 1478 un des ambassadeurs envoyés en Italie par Louis XI (Barrau, *Documents historiques sur le Rouergue*, T. I, 1853, p. 636).

13. On ne connaît pas à Lauzerte d'établissement de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il devait donc être commandeur (directeur) d'un hôpital municipal ou fondé par un particulier. Son nom était en réalité Jean Drulhe. Il y a de lui aux Archives municipales de Figeac un compte en occitan de voyages du 23 juillet 1484 à 1486 « pour la poursuite des sièges du sénéchal de Quercy ». A la date du 23 novembre 1484 il y a une dépense « per citar Niorti et Petra ». Nous remercions M. Lartigaut de nous avoir indiqué tout cela.

14. Archives départementales de la Haute-Garonne, B 7 f° 29 r°.

15. Archives départementales de la Haute-Garonne, B 7 f° 125 v°.

16. Les auteurs, bourguignons le prénomment Philibert. M. Rigault, directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or, pense qu'ils ont du interpréter l'abréviation de son nom en Pht au lieu de Phe.

17. Antoine Toupignon est mentionné dans la *Gallia Regia* comme juge-mage de 1484 à 1496. Rouergat, il était fils de maître Pierre et de Catherine de Seguin. (Arch. dép. de la Haute-Garonne, B9 f° 58 v°). Ce Pierre devait être le Pierre, juge de Millau en 1447, lui-même fils de Guillaume auquel il avait succédé comme juge (Artières, *Documents sur la ville de Millau*, 1930, n° 631, p. 297, et n° 639, p. 305).

18. Qualifié parfois noble, la *Gallia Regia* le mentionne comme trésorier de 1461 à 1468, puis de 1472 à 1491.

19. Pour ces prescriptions, voir Prat, op. cit., pp. 168 à 172.

20. Liste de ces noms dans Prat, op. cit., pp. 173 et 174. Voir nos observations à ce sujet note 1.

21. Lacoste, op. cit., T. III, p. 446, parle très brièvement et d'une façon inexacte de la suppression et du rétablissement de quatre sièges de la sénéchaussée du Quercy. En particulier, il mentionne comme intervenant dans cette affaire « François Mercy, syndic du Quercy » qui ne figure pas dans les pièces relatives au procès. Il y a eu une erreur de lecture dans sa source directe ou indirecte. Il s'agit d'Anyort. Il est appelé Niorti dans le compte de Drulhe (voir note 13). On a du lire M et non NI, T au lieu de C ; et l'O devait être mal fait.

ADDENDA. — Nous avions cru qu'aux Archives Nationales, les documents provenant du Grand Conseil, ne commençaient qu'en 1503 (le N° $V^5$ 1). Sur les conseils du professeur Gilles, nous avons voulu consulter le $V^5$ 1.040 qui contient des copies (faites au XVII° siècle ?) des arrêts de 1483 à 1487. Nous n'avons pas pu le faire, car il figure dans une exposition.

# UN PELERINAGE A COMPOSTELLE EN 1428

Le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle a certainement fait couler beaucoup d'encre et, par agacement, on serait parfois tenté de minimiser encore l'ampleur de ce phénomène en dehors de la grande vogue des pélerinages au XII[e] siècle. Pour la fin du Moyen Age, les notaires du Quercy ne renferment que de rares mentions de cette forme de dévotion. En voici une (1) qui, à notre avis, n'est pas sans intérêt.

Raymond Martori, dernier représentant de l'une des grandes familles bourgeoises de Figeac, avait institué son héritière universelle la principale quête paroissiale, celle du pain et des vêtements des pauvres du Christ établie en l'église N.-D. du Puy. L'un des questeurs de l'an 1428, Maître Gaspard La Serventia, notaire royal bien achalandé, se trouva fort embarrassé pour exécuter l'une des clauses testamentaires du bienfaiteur de cette institution. En effet, Raymond Martori avait légué, pour le salut de son âme, huit écus d'or destinés à envoyer un « prudent » homme en pélerinage à Saint-Jacques-de-Galice. Par malheur, il ne se trouva personne à Figeac qui voulût pour ce prix entreprendre pareil périple. Deux des consuls de la ville, Etienne Lacalm et Guillaume Bodier, agissant en qualité de protecteurs de cette quête, ayant permis de porter le « viatique » à dix écus, l'oiseau rare fut enfin déniché en la personne d'un frère mineur du couvent de Figeac. Celui-ci, frère Raymond Vayssière, comparut le 4 novembre 1428 devant Géraud Perri, bourgeois de Figeac et exécuteur testamentaire de Raymond Martori, sur la place du Froment de Figeac, où, devant témoins, il prêta serment à la mode de sa « religion », la main sur la poitrine, de se rendre à Compostelle pour dix écus d'or et d'en rapporter une attestation (*litteram testimonialem*) du curé de Saint-Jacques. Celle-ci devait être remise aux consuls et aux questeurs dès le retour du roumieu.

Conforme à la mentalité médiévale, ce pieux « mercenariat » est peu accordé à notre sensibilité moderne. Nous imaginons mal un acte de foi, une démarche accomplie par personne interposée, fut-ce *post mortem*, et rendue possible par l'argent. Tel est notre point de vue, non celui des Figeacois du XV[e] siècle qui firent de leur mieux

1. Arch. dép. Lot, III E 14/1, fol. 13.

pour que l'âme de l'un des leurs pût recueillir les mérites conquis, non sans péril, le long des chemins poudreux, par un petit frère que nous pouvons imaginer, selon notre humeur, mû de dévotion pour Monseigneur Saint Jacques, ou trop heureux d'échapper durant quelques semaines à la férule de son gardien qui, notons le pour finir, n'apparaît pas devant le notaire pour donner son consentement.

Jean LARTIGAUT.

## RECTIFICATIF ET PRECISIONS

### A PROPOS DE L'INVENTAIRE D'UNE CHAPELLENIE RURALE AU XV$^{e}$ SIECLE

Tome XCIX (1978), fasc. 1. J. LARTIGAUT, « Inventaire d'une chapellenie rurale au XV$^{e}$ siècle », p. 48, première ligne : au lieu de *item hun de seda...* lire : *Item hun vel de seda...* Revenant sur notre première traduction, nous pensons avec M. d'Alauzier qu'il s'agit plus vraisemblablement d'une pièce de soie rectangulaire dont les petits côtés se terminaient par une frange de fils d'or. De toute façon, il est impossible de traduire exactement dans ce contexte le terme *senchas* dont le sens le plus commun est « ceinture ». Mossen Arnal del Fau évoqué p. 47 était en 1387 chapelain de cette chapellenie avec Dom. Guillaume Bozias. Le 1$^{er}$ juillet, il reconnaît tenir en fief un jardin du Cardinal d'Ostie Bertrand *Dagia* (?) (Atgier, Latgier), prieur de Cardaillac (Lot, III E. 1/2, fol. 67, 68 v$^{o}$ en chiffres arabes). Quant au fondateur, il s'agit sans doute de Dom. Guillaume *Monachi*, résidant à Figeac en 1360-1361 (*Ibidem*, 1/1, fol. 40$^{vo}$, 62$^{vo}$, 103, 115$^{vo}$, 131$^{vo}$) et mort avant 1387.

Lors de l'inventaire de 1489, la chapellenie avait donc un bon siècle d'existence. Son trésor paraît avoir traversé sans encombre cette longue période troublée.

J. L.

# LES MOULIERS DE ROCAMADOUR

Nul n'ignore, à Rocamadour, que l'hôtel Sainte-Marie a été refait et surélevé en 1911 sur l'emplacement d'un énorme bâtiment qui occupait au Moyen âge l'angle sud-est de la place des Senhals, près de la Porte des Bategeats (1). L'entrepreneur Victor Couderc (1863-1949) fut ensuite chargé de démolir la forge sise au sud de l'hôtel et de rebâtir la terrasse de 25 mètres de longueur bordant le versant oriental de la rue de la Mercerie (2). Il remploya pour cette reconstruction les pierres de l'ancienne terrasse qu'il démolit de fond en comble. En la rebâtissant, il lui donna une largeur de base de 3 mètres et en montant il réduisit cette largeur de 5 cm tous les 25 cm. Réalisés en 1913, les travaux de Victor Couderc n'ont malheureusement jamais été accompagnés de la moindre étude archéologique. La chose est d'autant plus regrettable qu'ils ont été cause d'une découverte dont la portée a échappé sans doute à l'ensemble des historiens et des archéologues de l'époque.

Je veux parler d'une série de petits moules de pierre que Victor Couderc trouva dans les décombres de la vieille terrasse. Seul Armand Viré fut alerté. Il en fit des moulages en plomb après les avoir signalés au cours d'une séance de la Société Scientifique, historique et archéologique de la Corrèze à Brive, le 20 octobre 1914 (3).

Par un heureux concours de circonstances, j'ai pu entrer en contact avec les héritiers de Victor Couderc qui ont eu l'amabilité de me montrer cette collection et en ont permis la publication. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de les remercier de leur sympathique accueil.

## DESCRIPTION ET TECHNIQUE

La trouvaille faisant l'objet de cette étude comprend d'une part 7 fragments de moules (n$^{os}$ 11 à 17 de la nomenclature) n'autorisant pas une identification claire de la figurine que le moule complet permettait de couler. Et d'autre part, 10 moules (n$^{os}$ 1 à 10), plus exactement 10 demi-coquilles, plus ou moins abîmées ou cassées, mais dont l'état de conservation relativement satisfaisant rend possible la description. Depuis 1913, la collection a été réduite à 7 demi-coquilles, 3 d'entre elles ayant été égarées (les n$^{os}$ 4, 8 et 9 sont les seuls témoins des moules disparus).

Cette collection ne comprend malheureusement pas de demi-coquilles correspondantes qui auraient pu constituer un moule complet. Toutes ces demi-coquilles ont été façonnées dans les matériaux très durs à éléments très fins : le grès légèrement argileux et micacé de coloration verte (nos 1, 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 14, 15), coloration due à la glauconie (silicate hydraté naturel de fer et de potassium abondant dans les argiles) et le calcaire blanchâtre (nos 10, 13, 16, 17) de type lithographique au grain très homogène. Ce grès verdâtre correspond à la pierre que l'on continue à utiliser pour l'affûtage des outils métalliques.

Les dimensions des pièces trouvées sont plutôt réduites (environ 4 à 6 cm de longueur et de largeur pour une épaisseur n'excédant guère 2 cm).

Le *plan de joint* révèle bien clairement la technique de la fonte. Au centre on distingue le dessin en creux de la figurine vigoureusement incisé dans la pierre. Il est relié à l'un des bords de la demi-coquille par le *trou de coulée* creusé en entonnoir (son diamètre évolue autour d'un centimètre). Une deuxième canalisation appelée *évent*, destinée à la fois à évacuer le trop plein de métal liquide et à faciliter le bon remplissage du moule, rejoint le trou de coulée de façon à peu près perpendiculaire. Un évent secondaire contribue à ramifier l'irrigation de métal en fusion tandis que de fines rainures assurent l'expulsion des bulles d'air ou de gaz.

Le plan de joint est aussi muni de trous de dimensions diverses dans lesquels venaient se loger les *chevilles de centrage* destinées à assurer la parfaite coïncidence entre les deux demi-coquilles, donc la bonne réalisation de la figurine. L'adhérence des deux parties du moule était obtenue par des *serre-joints*. Les faces extérieures des demi-coquilles se présentent comme de simples parallélépipèdes grossièrement chanfreinés et polis par le frottement. Une fois le métal refroidi, on démoulait les objets, on cassait les coulées correspondant aux évents et aux trous de coulée (ce qui n'a pas été fait pour les moulages réalisés par A. Viré) photographiés ici avec leurs demi-coquilles. On enlevait ensuite les bavures à la lime.

Les métaux ou alliages couramment employés sont bien connus : l'étain, le bronze, le laiton, le plomb.

## MOULIERS ET FONDEURS

Pour quelles fabrications étaient utilisées ces demi-coquilles ? Le lieu de leur découverte ne permet pas d'hésiter : elles servaient à la fonte des petits objets que vendaient les commerçants de la rue de la Mercerie, de la place des Senhals, du grand escalier et même des parvis des sanctuaires (4).

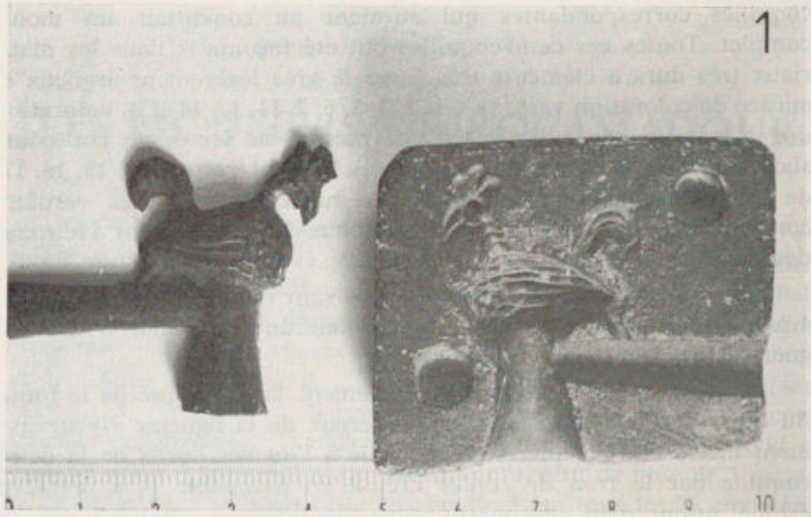


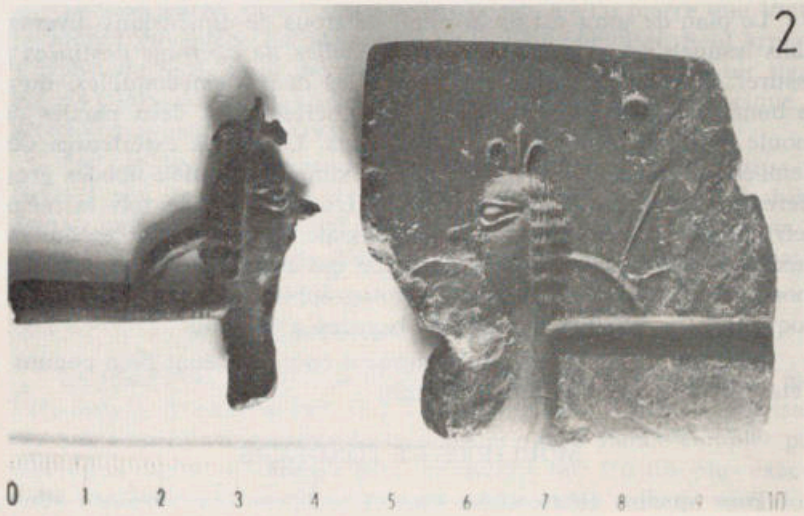


Les n°s des figures correspondent aux n°s de la nomenclature.

Les n°s des figures correspondent aux n°s de la nomenclature.

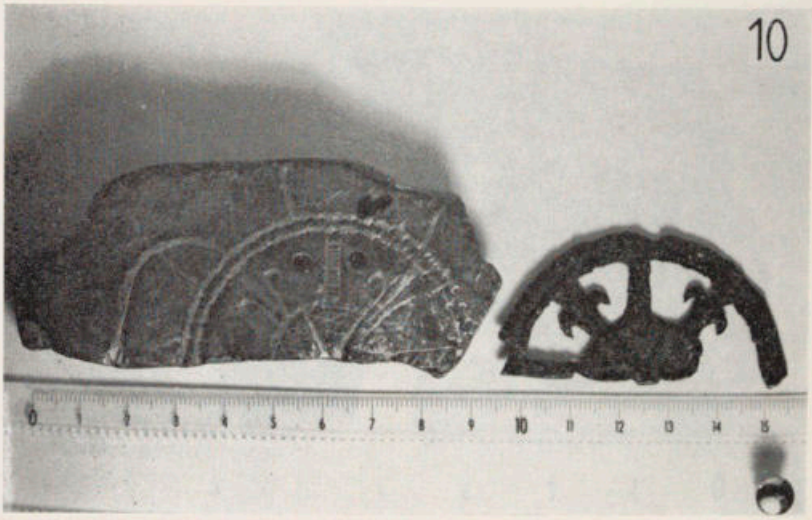


Les n°s des figures correspondent aux n°s de la nomenclature.

Bien sûr, l'essentiel de l'industrie amadourienne du Moyen âge consistait à fabriquer des sportelles. Mais le travail du moulage ne se limitait certainement pas aux objets de piété. La fabrication des moules en pierre dure relevait directement de l'art de l'intaille et l'on peut supposer que les mouliers de Rocamadour s'étaient assuré les services de spécialistes de la taille des pierres précieuses pour la fabrication de leurs moules.

Le métier de fondeur, tout le monde le sait, se place au confluent de diverses techniques et l'on s'est toujours accordé pour le classer parmi les métiers d'art. Il faut donc considérer les mouliers de Rocamadour comme des maîtres en arts appliqués. La découverte de 1913 montre bien qu'ils fabriquaient non seulement des enseignes de pèlerinage ou des médailles religieuses mais encore des objets profanes : fermaux ou fermeillets, agrafes de ceintures ou de manteaux, boutons ou chatons, enseignes civiles fixées sur les coiffures ou les vêtements et ces innombrables *afichets* (afiquets, afiches, ou afiques), ces petits joyaux qui servaient à fixer les coiffures des dames ou à tenir relevés les bords de chapeaux, ou tout bonnement à orner le vêtement d'un brin de fantaisie (5) à la manière de nos *badges*, broches et insignes modernes. Les hommes et les femmes des XIV^e^ et XV^e^ siècles ont fait un très large usage de ces nombreux accessoires qui, on le comprend bien, n'avaient pas toujours une justification d'ordre immédiatement utilitaire. Les objets les plus précieux, en or en en argent, sans cesse remployés pour la parure, sont introuvables : ils ont été des victimes de choix pour les orfèvres. Par contre la pacotille, les petits objets de plomb, d'étain ou de cuivre, facilement perdus, abandonnés ou méprisés, ne sont pas aussi rares (6). Contrairement à ce que l'on pourrait croire a priori, les fondeurs médiévaux n'ont jamais bâclé cette catégorie de fabrication et les demi-coquilles de Rocamadour sont là pour attester avec quel soin et quelle finesse étaient produits les plus humbles détails de la vie quotidienne. Bien sûr, elles démontrent que l'on avait déjà mis au point la notion moderne de production en série, mais elles prouvent indirectement que l'on savait éviter la vulgarité même dans les babioles, le toc et les broutilles.

## INTERET HISTORIQUE

La découverte de 1913 présente un intérêt considérable pour l'histoire des techniques : il y a déjà longtemps que les moules métalliques ou en sable comprimé ont remplacé les moules en pierre dans les diverses branches de la fonderie. Or tout changement technique entraîne un abandon et un oubli des anciens outils.

| N° DES PIÈCES | NATURE | ICONOGRAPHIE | DIMENSIONS DE LA PARTIE CREUSE EN m/m | Dim. extérieures de la 1/2 coquille ou du fragment et épaisseur en m/m | POIDS EN GRAMMES |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Grès | Coq | 20 × 28 × 6,5 | 41 × 49 × 17 | 70 |
| 2 | Grès | Tête à longue chevelure surmontée d'une fleur de lys | 24 × 15 × 4 | 49 × 50 × 19,5 | 90 |
| 3 | Grès | Tête à longue chevelure | 14 × 15 × 4 | 40 × 52 × 20 | 94 |
| 4 | Moule perdu dep. 1913 | Oiseau | 10 × 27 × 3 | | |
| 5 | Grès | Bonnet à rosace avec gland (cheville de centrage encore en place) | 23 × 24 × 8 | 41 × 47 × 16 | 45 |
| 6 | Grès | Poignée (?) avec croix du Languedoc | 39 × 43 × 8 | 56 × 60 × 18 | 102 |
| 7 | Grès (fragmenté depuis 1913) | Ecu fleurdelysé à bordure chevronnée | 24 × 25 × 3 | 17 × 35 × 8 | 10 |
| 8 | Moule perdu depuis 1913 | Boule chanfreinée avec anse bouletée | 13 × 27 × 7 | | |
| 9 | Moule perdu depuis 1913 | Boule chanfreinée avec anse et décor en échelle | 14 × 24 × 7 | | |
| 10 | Calcaire | Rouelle fleurdelysée | 31 × 60 × 3 | 40 × 96 × 18 | 127 |
| 11 | Grès | non identifiée | 4 tétons (ø 2) | 36× 43 × 18 | 87 |
| 12 | Grès | Ecu à rosace avec patte | | 31 × 64 × 25 | 96 |
| 13 | Calcaire | Méreau (?) | Prof. de la cavité : 4 | 38 × 46 × 16 | 43 |
| 14 | Grès | Non identifiée | Epais. du tenon : 3 | 36 × 44 × 16 | 35 |
| 15 | Grès | Non identifiée | Canal : L : 18, l : 7 | | |
| 16 | Calcaire | Non identifiée | 2 tétons | 24 × 30 × 22 | 31 |
| 17 | Calcaire | Non identifiée | Trace de canal | 39 × 56 × 27 | 120 |

Les moules de Rocamadour contribuent ainsi à combler une lacune dans la connaissance de l'art du fondeur. En effet, depuis les publications d'Arthur Forgeais (7) qui recueillit près de 3 000 « plombs historiés » à l'occasion des travaux des quais de la Seine, Sous le Second Empire, peu de trouvailles ont été faites dans ce domaine. Forgeais lui-même ne publia que 5 demi-coquilles qu'il présenta comme « matrices en pierre aux types de mailles » (8). En dehors du musée de Cluny à Paris qui a reçu la collection Forgeais, peu de musées français possèdent des moules de ce genre.

Ceci posé, comment dater cette série de demi-coquilles et de fragments de moules ? L'absence de tout document historique ainsi que la disparition du contexte archéologique interdisent toute réponse précise. On sait par le livre des miracles de Notre Dame de Rocamadour (1172) que, dès le XII[e] siècle, les pèlerins se procuraient la sportelle. Une ou plusieurs fonderies devaient donc fabriquer dès cette époque des enseignes de pèlerinage, des médailles et ces petits objets relevant de l'art du fondeur en coquille. On est en droit de supposer que les mouliers de Rocamadour se sont organisés de bonne heure (9) et que leur communauté ou corporation a maintenu son activité pendant des siècles, même si aucune lettre patente ne nous donne connaissance de ses statuts.

Au XVII[e] siècle, à l'époque du recteur Ségarie, il y avait encore à Rocamadour un moulier dénommé Jacques Dupuy (10). Ce fut peut-être le dernier... Mais nous nous trouvons maintenant face à un problème plus large : celui de l'étude systématique des enseignes de pèlerinage et des médailles médiévales dispersées dans diverses collections et mêlées à des monnaies, des méreaux ou autres menues figurines encore mal identifiées (11).

Jean ROCACHER.

## NOTES

1. Jean Rocacher, *Rocamadour et son pèlerinage, étude historique et archéologique*, tome 1, Luzech (Lot), 1979, p. 314.

2. Ibid., pp. 313-314 et tome 2, fig. 56, 57, 59, 61, 62, 64 et 194. La forge occupait l'extrémité septentrionale de cette terrasse. Elle a été utilisée pendant les travaux de restauration de l'abbé Chevalt (1858-1872).

3. *Bulletin de la S.S.H.A.C. (Brive)*, tome 36, p. 204 : « M. Viré m'a chargé de faire part à la société de la découverte d'une dizaine de moules trouvés à Rocamadour dans un mur d'une vieille maison de l'ancienne rue de la Mercerie. Ces moules servaient à la fabrication des sportelles et médailles en or, argent, plomb, étain ou cuivre ; les médailles en plomb dominaient.

   La sportelle munie d'anneaux pour la fixer sur le vêtement était la marque, l'insigne du pèlerinage de Rocamadour. Elle jouissait, en plus, du privilège de sauvegarde qui mettait le pèlerin à l'abri de tout danger ; il devenait une personne sacrée. Cela explique pourquoi le commerce de ces sportelles fut si florissant pendant la guerre de Cent Ans ; il atteignit son apogée en 1425, époque où la vente produisit 200 livres tournois (5 000 francs de nos jours) que les évêques de Tulle et la famille de Valon se partageaient.

M. Viré fera prendre les moulages de ces moules et en offrira un exemplaire au musée de Brive. Comme ces moules sont bien conservés, il sera facile d'en faire une étude qui ne manquera pas d'intérêt. »

J'ai cité in-extenso la communication faite à la Société archéologique de Brive pour bien montrer que la trouvaille de Rocamadour ne fut suivie d'aucune étude sérieuse : nous verrons plus loin que ces moules ne servaient pas, en réalité, à fabriquer des sportelles. Les malheurs de la Grande Guerre ne furent certainement pas étrangers à l'oubli qui tomba sur cette série de petits moules.

4. Cf. J. Rocacher, *Rocamadour et son pèlerinage*, op. cit., tome I, pp. 168-172 et pp. 304-307.

5. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, tome III, *Le costume*, Paris, 1916, pp. 238-272. Moins précis : J. Quicherat, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1875.

6. Des fouilles effectuées en 1971, 1972 et 1973 dans le lit de la Garonne à Toulouse, par basses eaux, à l'emplacement de l'ancien pont du Bazacle, qui a permis le franchissement du fleuve depuis l'époque romaine jusqu'au XIV^e siècle, ont amené la découverte de 46 600 petits objets métalliques de toute espèce parmi lesquels de nombreuses pièces destinées à la parure ou au vêtement. Cf. Georges Fouet et Georges Savès, *Le gué du ramier du Bazacle*, dans *L'Auta, organe de la société des Toulousains de Toulouse et amis du Vieux Toulouse*, n° 381, août 1971, pp. 138-145 ; n° 384, janvier 1972, pp. 8-20 ; des mêmes, *Le gué du Bazacle, ses ponts et ses richesses archéologiques*, ibid., n° 426, mars 1977, pp. 73-81.

7. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais, fondateur-président de la Société Sphragistique, membre de plusieurs sociétés savantes*, Paris, 1862-1866, 5 volumes et un supplément S.D.

8. A. Forgeais, *Collection*, Op. cité., 4^e série, *imagerie religieuse*, Paris, 1865, pp. 44-45 ; 5^e série, *numismatique populaire*, Paris, 1866, pp. 250-256.

9. A Paris, la communauté des fondeurs avait des statuts en 1281, ce qui suppose une solide organisation corporative dès le début du XIII^e siècle (cf. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques*. Paris, 1784, tome III, p. 20).

10. *Table des noms de toutes les familles qui sont dans la paroisse, tant dans la ville que dans les villages et hameaux et même le nom de ceux qui sont entrés gendres dans les villages et hameaux et même le nom de ceux qui sont entrés gendres dans les dites familles*, p. 149 (registre manuscrit conservé aux Archives de la maison des chapelains de Notre-Dame de Rocamadour.)

11. Arnaud Brejon de Lavergnée, *Enseignes de Pèlerinage*, dans *Bulletin monumental*, 1970, III, pp. 248-252.

# UNE INTERVENTION CHIRURGICALE AU XV$^{e}$ SIECLE

(Assurance contre les risques du métier)

Le 1$^{er}$ octobre 1406, dans une auberge de Figeac, un chirurgien itinérant, Maître Jean Bocart, de Clermont en Auvergne, promet de guérir de la pierre qu'il a dans la vessie *(petayrola)* Jean Mantenen, fils d'un laboureur de la paroisse de Lentillac. Si le patient vient à mourir, son père absout par avance le chirurgien. De toute façon, le prix convenu sera payé, soit cinquante sols tournois. De plus, le praticien s'engage à demeurer le temps nécessaire dans la maison des Mantenen. L'acte (1) fut retenu par le notaire Gaspard La Serventia en présence de Jean de Dolhac, médecin *(phisicus)* de Figeac, de deux marchands et d'un hôtelier, Déodat del Cayrou, dont l'auberge, rue d'Aujou, ou tout au moins une chambre, devait servir à Jean Bocart de salle de consultation mais non de bloc opératoire puisque l'intervention était prévue au domicile du malade.

De nos jours, aux Etats-Unis mais également en France, des procès de plus en plus fréquents opposent à leurs patients médecins et chirurgiens. Verrons-nous de nouveau ces derniers se prémunir contre l'accusation d'homicide involontaire au moyen de tels contrats ? Plus sérieusement, acquiesçons à cette remarque de M. Noël Coulet, professeur à l'Université de Provence : il faudrait créer une sorte de « banque de données » rassemblant de tels actes effectivement rarissimes dont le chercheur ne sait que faire. Sur une vaste échelle, nationale sans doute, il serait peut-être possible de constituer des séries et, par conséquent, d'en savoir un peu plus long sur la pratique médicale au Moyen âge.

Jean LARTIGAUT.

1. Lot, III E, 7/4, fol. 20*r*.

# FRAIS FUNERAIRES EN 1775

La lecture du mémoire de frais funéraires présenté par un de nos sociétaires à la séance du 4 mars 1976 appelle un certain nombre de remarques, elles-mêmes génératrices de questions ou d'enseignements (1).

D'abord, il fait apparaître le faste dans lequel, voici deux siècles, les obsèques d'un enfant pouvaient se dérouler. L'importance du clergé participant, le personnel annexe mobilisé, la somme élevée consacrée aux cierges, tentures, fleurs achetées, et surtout l'existence d'un caveau, dénotent une certaine *classe* de cérémonie. Il s'agit bien de frais *funéraires* et pas simplement *mortuaires*.

Mais, qui était donc cette Demoiselle Marthe Daymare parvenue au *libera* (2) ? Nous avons eu la curiosité de rechercher aux Archives Départementales l'acte de décès correspondant : celui-ci figure bien aux actes paroissiaux de N.-D. des Soubirous, vers lesquels nous avions été orienté par la désignation du carillonneur rétribué.

Or, il s'agit d'une fille *de neuf à dix ans ;* son décès a eu lieu au domicile d'un paroissien dont le nom ne correspond pas au patronyme de cette enfant. (Ce serait, semble-t-il, M. Rucapel ou Rucapeli (?) selon un déchiffrement assez difficile).

Age mal déterminé, bien que jeune ; patronyme différent : tout laisse entendre que cette enfant ne se trouvait pas auprès de ses parents, mais que les personnes qui en avaient la charge ou la garde disposaient d'une certaine fortune. Etait-ce une parente, une enfant recueillie ou confiée, ou une fillette au service de ses maîtres ? Nous ne pouvons le dire.

L'acte de décès établi par le Curé Gary indique qu'elle est bien morte à la date indiquée sur le mémoire de frais funéraires, *« après avoir reçu les sacrements nécessaires. Son corps a été enterré le vingt et un du mois en présence de M. Molinier, notre vicaire sous-signé, et de Pierre Borderie, marguilier de notre église, non signé pour ne savoir de ce requis »*.

---

1. Nous remercions M. Malbec d'avoir bien voulu nous donner communication de ce document, qui avait été présenté en séance du 4 mars 1976.

2 Premier mot de l'absoute chantée aux défunts (*libera me... :* délivre-moi...).

ETAT DES FRAIS FUNERAIRES DE Demlle. MARTHE DAYMARE DECEDEE LE 19 AVRIL 1775 A DEUX HEURES APRES *MIDY* ET INHUMEE LE 21° DU *MESME A* 8 *HEURES DU MATIN*

| | Liv. | Sols | Den. |
|---|---|---|---|
| 1° pour *cyre*, cierges p. 5 à 2 Liv. monte 10 Liv. Le tout pris *ches* le Sr. Boyse à Caors, Cy ..... | 10 | | |
| 2° pour des messes à dire dans quatre communautés : donné 3 L. à chaqune pour 5 messes chaque. En tout pour les quatre ..... | 12 | | |
| 3° aux quatre filles qui ont porté la *bierre*, 6 sols à chaque, cy ..... | 1 | 4 | |
| 4° pour quatorze *petites* (ce mot est barré) *pauvres* (ce mot est en surcharge) *filles* pour porter les douze cierges ou deux escabaux, 1 d. à chaque ..... | | 14 | |
| 5° à l'écrivain sur la porte ..... | 2 | | |
| 6° pour le célébrant de l'enterrement .. | 3 | | |
| 7° pour le diacre ..... | | 15 | |
| 8° pour le sous diacre ..... | | 12,6 | |
| 9° pour Messrs. les abbés au nombre de six : 9 sols pour chaque. cy ..... | 2 | 14 | |
| 10° pour Epingles ..... | | 4 | |
| 11° pour les pauvres distribué à la porte cy ..... | 6 | | |
| 12° à la *plieuze* de la *défuncte* ..... | 2 | | |
| 13° pour clous ..... | | 4 | |
| 14° pour la *bierre* ou pour tendre .... | 4 | | |
| 15° pour la femme qui a *aydé* dans la *maizon* à soigner le linge, à inviter ou faire des commissions ..... | 1 | 10 | |
| 16° pour le *carrilloneur* de Soubirous .. | 3 | | |
| 17° pour le maçon qui a ouvert ou fermé le caveau. cy ..... | 3 | | |
| Total. cy ..... | 52 | 17 | 6 |
| 18° plus pour la fille qui a fourni les fleurs pour la couronne. cy ..... | 1 | | |
| 19° plus pour la personne qui a invité à la neuvaine. cy ..... | 1 | | |
| 20° plus pour la neuvaine 21 messes qui se dirent aux Augustins conformément à la quittance du R. père prieur. | 7 | | |
| | 61 | 17 | 6 |

Il était important de vérifier si Daymare était bien le nom de famille de l'enfant décédée, ou s'il ne s'agissait là que de la féminisation, courante dans le parler quercinois, d'un patronyme — en l'espèce Daymar — fréquemment rencontré dans notre région. La confirmation de cette féminisation aurait pu nous permettre d'accréditer l'hypothèse d'une origine familiale modeste, en contraste avec l'opulence de celui qui a pourvu aux frais d'obsèques. Malheureusement la fin du nom de la défunte se confond avec le timbre du registre, de telle manière que, s'il n'y a pas en pleine évidence un E final, on ne peut pas non plus affirmer que cette lettre n'existe pas à la fin de ce patronyme.

Nous voyons que la bière (*la bierre*) a été portée par quatre filles ayant reçu 6 sols chacune (dans un décompte de 1 livre et 4 sols, la livre valant 20 sols). Cet usage de faire porter le corps d'une femme par des femmes, ou d'une fille par des filles, s'est longuement prolongé dans nos campagnes jusqu'à l'époque contemporaine : plus qu'une marque de délicatesse ou d'affection, un tel usage pourrait-il être considéré comme l'ultime refuge de la pudeur féminine ?

Douzes cierges ont été portés par douze petites filles ; mais le mot de *petites* a été biffé, et celui de *pauvres* a été écrit en surcharge. La présence de ces *pauvres filles* (qui n'ont reçu chacune qu'un sol, soit le sixième de la rétribution des filles porteuses de la bière) serait-elle l'évocation de la condition modeste de la défunte, déjà évoquée plus haut par pure hypothèse ?

Sur un total de 61 livres 17 sols et 6 deniers, la part revenant aux honoraires du clergé se montre respectueuse de la hiérarchie :

— l'officiant reçoit 3 livres,

— le diacre, 15 sols (le quart des honoraires de l'officiant),

— le sous-diacre, un peu moins que le précédent (12 sols 1/2),

— chacun des dix abbés venant à la suite, encore un peu moins (9 sols).

En regard de la rétribution des clercs, il n'est pas indifférent de noter la valorisation du travail manuel : en effet, le carillonneur qui a sonné les glas, ainsi que le maçon préposé à l'ouverture et à la fermeture du caveau, ont perçu chacun trois livres, c'est-à-dire autant que le célébrant lui-même.

Constatons que le marguilier cité dans l'acte de décès ne figure pas sur le mémoire de frais. Comment expliquer une telle omission sinon en admettant que le marguilier *émargeait* à des ressources différentes, telles que des quêtes effectuées à l'église ?

Notre document confirme deux points intéressants :

— d'abord, l'usage du faire-part verbal, apporté de maison en maison par une personne salariée, qui par ailleurs avait « *aydé dans la maizon à soigner le linge, à inviter ou faire des commissions* » (à un tarif plus proche de celui du sous-diacre que de celui des abbés) ;

— ensuite, l'emploi d'un « *écrivain sur la porte* » (porte de la maison mortuaire ou porte de l'église, ou les deux ?) sans doute chargé d'enregistrer les condoléances ou simplement le nom des assistants à l'office funèbre. Cet écrivain, véritable fonctionnaire public, se trouve être le mieux rétribué après l'officiant, le carillonneur ou la maçon, puisqu'il a perçu deux livres (autant que la « *plieuze de la défuncte* ».

En regard de tous les déploiements de cet enterrement de grande classe, la charité n'a pas été oubliée : en effet, on a distribué six livres aux pauvres se trouvant à la porte de l'église, ce qui représente deux fois le montant de la prestation la plus élevée ; mais on ne sait pas combien ils étaient ?...

Par ailleurs on n'ignore pas qu'à cette époque les communautés religieuses étaient nombreuses à Cahors, et que si elles vivaient beaucoup de charité, elles savaient aussi la faire : les messes contribuaient à leurs ressources disponibles. Aussi quatre de ces communautés ont-elles reçu en cette circonstance un don global de douze livres, étant spécifié que chacune de ces communautés devait faire dire cinq messes, à équivalence unitaire de 12 sols (ce qui approche, pour chacune, des honoraires du diacre de la messe de sépulture).

Nous ne savons pas quelles étaient ces communautés qui eurent charge et rétribution de ces messes ; mais le mémoire nous apprend que par la suite les Augustins reçurent sept livres « pour la neuvaine et des messes », selon quittance donnée par le R.P. Prieur.

L'analyse de ce relevé de frais fait donc apparaître que, sur un total légèrement supérieur à 61 livres,

— 42 % revenaient au clergé,

— 23 % à des personnels étrangers au clergé,

— 25 % au matériel funéraire,

— 10 % aux pauvres, nonobstant ce qui, dans la part du clergé, pouvait devenir de façon indirecte une contribution aux œuvres charitables et sociales assurées par lui.

A notre époque où le fonctionnement des Pompes Funèbres donne lieu à certains débats, il est apaisant de se reporter deux

siècles en arrière et de constater comment (avant que l'An XII ait consacré une compétence communale exclusive en matière d'obsèques) les usages savaient décemment « honorer » la relativité des prestations intervenant dans *l'immédiat après-vie.*

Certes pour certains de ces services les choses allaient de façon plus simple que de nos jours. Dans la communauté sociale qu'était la paroisse le chemin n'était jamais long pour porter le corps d'un défunt jusqu'à son église, le cimetière étant lui-même situé à l'ombre de son clocher : quatre filles avaient présentement suffi.

Mais si un faste funéraire pareillement étalé dans son ensemble se réclamait de la piété religieuse, l'orgueil et la vanité humaine ne pouvaient-ils pas y chercher refuge ? Comment le dire et comment ne pas le pardonner, puisque c'était également l'occasion d' « honorer » le pauvre en lui laissant la PART-DIEU.

Pierre SOULIÉ.

# L'ARRESTATION DU MARECHAL NEY

Transcrite ci-après, la lettre du 8 août 1815 de la baronne de Bessonies relate l'arrestation du Maréchal Ney dans son château de Bessonies (1) le 3 août précédent.

Cette lettre figure aux Archives Nationales dans le dossier 137 A P 15.

La baronne de Bessonies, née Marie Anne Joséphine Lagane, était veuve d'Armand Louis Lambert baron de Bessonies, et fille d'Antoine Lagane, conseiller à la sénéchaussée, maire de Figeac en 1783, et de Suzanne Augié (2).

Le destinataire de la lettre n'est pas indiqué, mais il est très probable qu'il s'agit de Pierre César Augié, frère de sa mère, et beau-père du Maréchal Ney.

Si l'on en croit la plupart des auteurs, Pierre César Augié serait mort, frappé d'apoplexie, en apprenant l'arrestation de son gendre. En réalité il est décédé, dans son hôtel, 76 rue de Bourbon à Paris, le 9 septembre 1815, soit plus d'un mois après l'événement.

Les détails donnés par M^me^ de Bessonies sont intéressants ; ils font vivre ces instants tragiques et montrent le calme du Maréchal au moment où il renonce à se dissimuler.

Georges THONNAT.

⁂

*Bessonies le 8 août 1815.*

*Mon cher oncle,*

*A peine puis-je tenir la plume, je suis dans la plus grande désolation, il est impossible de vous peindre l'état où je suis après le grand malheur qui vient de m'arriver.*

*J'avais un sûr moyen pour adoucir le sort de l'infortuné que je voulais sauver et auquel je m'intéresse aussi vivement.*

*Je descendis dans la chambre de Monsieur le Maréchal pour lui annoncer que nous étions entourés de gendarmes ; je l'ai vivement*

*pressé de se lever et de me suivre, et que je me chargeais de le faire cacher de manière qu'il était impossible qu'on le trouve ; au lieu de faire ce que je lui disais il me pria de me retirer ; je montais dans ma chambre crainte de le gèner, je n'y restais que le temps de mettre une robe et descendis tout de suite.*

*Quel fut mon chagrin et mon étonnement quand il me dit qu'il avait fait dire qu'il était au lit ; il était facile encore de l'empêcher de partir, rien ne put le décider.*

*Si les larmes que je verse depuis ce malheureux jour pouvaient adoucir son sort il serait bien soulagé.*

*J'arrive à Aurillac pour voir Monsieur le Maréchal ; on me permit de le voir, j'ai passé quelque temps avec lui, sa santé est bonne, il parait tranquille.*

*Je suis, mon cher oncle, avec les sentiments les plus tendres et respectueux votre reconnaissante et dévouée nièce.*

*De Bessonies, née Laganne*

1. *Bessonies : commune du canton de Latronquière, dans le département du Lot.*
2. *Cf. L. d'Alauzier (Bull. S.E.L. 1980, p. 152) citant G. Thonnat dans* « Le Quercy à Paris » et « Documents généalogiques et historiques sur les familles du Haut-Quercy » *(Bull. S.E.L. 1977, p. 46).*

# LA STEREOSCOPIE

*A l'issue de notre séance mensuelle du 6 novembre consacree à la photographie en relief* (voir le procès-verbal de cette séance) *nous avons demandé à M. Rohan de bien vouloir donner à nos lecteurs un bref historique de la stéréoscopie en France et en Europe et leur en résumer la technique. Nous le remercions de la contribution que nous lui devons et qui laisse attendre de nouveaux et fructueux échanges.*

⁂

L'invention de la stéréoscopie semble pouvoir être attribuée à Niepce dès la fin du XVIII[e] siècle. En fait, la notion de perception du relief, grâce à la vision binoculaire, remonte dans son idée et sa théorie à Euclide (III[e] siècle av. J.-C.) et à Léonard de Vinci (vers 1580).

C'est au Français Claudet que revient l'idée d'appliquer les plaques de Daguerre à *l'image stéréoscopique*. Le procédé est repris et amélioré par l'Anglais Wheatstone, qui invente la visionneuse à laquelle il donne le nom de « stéréoscope ». Daguerre, en France, réalise presque immédiatement les premiers stéréogrammes, d'après les travaux du physicien anglais Brewster, et il les utilise dans la visionneuse de Wheatstone. Brewster fait construire à Paris son premier appareil de prise de vues en relief et obtient un énorme succès à l'Exposition de Londres de 1851.

Dès 1853, les clichés par transparence sont fabriqués en série par le Français Dubosq, et les premiers appareils de série sont faits en France (Hermagis), en Angleterre, en Allemagne et plus tard aux U.S.A.

Dès 1856, ce genre de photographie est pratiqué par des amateurs fortunés. Le format 6 × 13 cm apparaît dès 1864. Le format 45 × 107 mm apparaît en France avec le Vérascope Richard en 1893. Moins volumineux que ses confrères, il accompagnera nos poilus sur les champs de bataille de 1914 à 1918. Entre 1900 et, mettons, 1948, une véritable engouement pour la stéréophotographie se développe parmi les amateurs de photo. Les appareils de prise de vues se multiplient, et vous en voyez ici divers modèles. Les modèles les plus

récents sont le Spoutnik russe et le Duplex italien. Il y a un net déclin de la stéréo aujourd'hui, et il faut en attribuer la cause à la difficulté d'assurer la projection des stéréogrammes.

Cette difficulté est d'ailleurs surmontée, à l'heure actuelle, grâce à l'invention des filtres polarisants, et il n'est pas exclu que le prochain développement du hologramme au laser fasse faire un bond extraordinaire à la stéréophotographie, mais en modifie totalement la technique.

La sensation de relief, due à la vision binaire, est elle-même fonction de l'écartement de nos yeux. L'appareil photographique qui prend deux clichés d'un même objet, soit simultanément, soit en deux opérations par déplacement latéral, donne un couple stéréoscopique, ou « stéréogramme », dont l'observation dans une visionneuse restitue le relief par fusion de ces deux images. Plus l'écartement des deux vues, à la prise de vues, est important, et plus la sensation de relief est accentuée.

Cet écartement est variable suivant la focale des objectifs utilisés. Par exemple, sur l'appareil Duplex, de très courte focale, cet écartement est inférieur à celui de la vision humaine, tout en conservant une excellente sensation de relief.

La projection en relief est basée sur le même principe. Dans une visionneuse, la vue droite est observée à gauche, et la vue gauche à droite, à cause du croisement des nerfs optiques à la sortie du cerveau. En projection, on use d'un moyen astucieux pour obtenir le même résultat : on utilise des filtres polarisants sur les projecteurs qui, avec le complément de lunettes de nature analogue, donnent le même résultat que la visionneuse. Ces filtres ont la propriété d'éteindre presque totalement la lumière quand ils sont placés en angle droit les uns contre les autres. Il suffit donc de placer devant les projecteurs deux filtres en opposition avec les lunettes distribuées aux spectateurs : ainsi l'œil droit ne verra que la vue du projecteur gauche, et vice-versa.

Ces projecteurs doivent être posés sur un plateau, généralement de fabrication personnelle, dont les deux supports mobiles sont animés de deux mouvements complémentaires : l'un des plateaux bouge dans le sens latéral (gauche-droite) et le second est réglable en hauteur. Ainsi, le couple de vues à projeter est-il assuré d'un excellent réglage sur l'écran malgré les petites imperfections de leur montage sous cache.

Ce montage doit être toutefois aussi précis que possible, et chaque stéréoscopiste est, en général, l'inventeur d'un petit pupitre lumineux qui lui permet d'opérer avec le maximum de précision.

La prise de vues ne diffère guère de celle en usage chez tous les habitués de la diapositive. Tous les sujets sont en général admis : paysages, portraits, gros plans d'architecture, macro et micro-photos, etc... Il suffit de se rappeler, cependant, qu'après 600 mètres, la vision en relief s'atténue fortement. Il convient donc d'élargir la base en fonction de la distance voulue, en se rappelant toutefois que les premiers plans souffrent beaucoup de cette technique, et qu'il vaut mieux les supprimer pour une base de plus de 60 cm. Les plans moyens, pour les hyper-stéréo, subissent un curieux effet d'optique : ils rapetissent étrangement et offrent un très curieux effet de maquette qui suscite l'étonnement des spectateurs.

A signaler un ancien procédé de stéréo, qui connaît encore des applications actuelles : celui des *anaglyphes*. La vue gauche et la vue droite sont prises en couleurs complémentaires (vert et rouge, par exemple). On juxtapose les deux images, tirées sur papier, et leur observation, à l'aide d'une paire de lunettes verte et rouge restitue le relief. Récemment, des albums édités par la N.A.S.A. donnaient d'excellentes vues du sol lunaire par ce procédé.

Guy-P. ROHAN.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

## SEANCE DU 2 OCTOBRE 1980

*Président :* Général Soulié

*Condoléances :*

Le Président fait part des décès de :

— M. Léon Darse, de Cahors,

— M^me^ Jeanne Bourboulon, de Castelfranc, à qui nous devons des archives concernant l'écrivain quercynois Gustave Guiches,

— M. Jean Andral, de Sedan,

— M. Yves Kolb, de Paris.

Il adresse les condoléances de la Société à leurs familles.

*Correspondances reçues :*

— du Club Numismatique de Toulouse et sa région, une circulaire relative à l'organisation, le 6 décembre, d'une table ronde consacrée aux « Jetons des Etats du Languedoc » (XVII^e^ et XVIII^e^ siècles),

— de la Société d'Etudes historiques de la Nouvelle Calédonie, une proposition d'échange de publication avec notre Société, qui a reçu notre accord,

— de M. Rohan (de Puylaroque) une proposition d'organiser une séance de projection de photographies en relief, dont le principe a été retenu pour la prochaine séance mensuelle,

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bidan, Claval, Grunberg, Intendant Général et M^me^ Martinaud, Ségala ; M^mes^ Baldy, Cole, Constant-Le Stum, Durand-Alayrac, Gary, Guilmet, Hugues, Labatut, Lafon, Soulié P., Soulié R., Vignon ; M^lles^ Couderc, Denjean, Escat, Jouclas, Paillet, Tranier, Van der Gaag ; MM. D'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Brunet, Chiché, Dalon, Faivre, Gipoulou, Malbec, Montaudié, Nespoulous, Rigal J., abbé Toulze, Vitrac.

*Excusés :* M^mes^ Chiché, Faivre, Maurel, Raimondeau ; M^lle^ Cavaroc.

— de la Préfecture du Lot, le répertoire des publications notées par son service de documentation, parmi lesquelles notre bulletin se trouve mentionné,

— de M^me^ Sors, ses remerciements pour la notice nécrologique que nous avons publiée à l'occasion du décès de son mari.

*Avis de classement :*

— Chœur avec peintures murales de l'église de Rouillac (Montcuq) ;

— Inscription de la nef de cette église, à l'exclusion du clocher, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

*Dons reçus :*

— du Pèlerinage de Rocamadour, le récent ouvrage de l'Abbé Rocacher intitulé « Découvrir Rocamadour »,

— de M. Moulinier, une plaquette relative au séjour de François Coppée à la source salmière de Miers (reprise des communications de l'auteur à notre Société durant l'année 1942),

— des Archives Diocésaines, « Le Vieux Quercy » du Chanoine Sol (nouvelle édition), deux volumes.

*Communications :*

Vierges de Pitié *(M^lle^ Escat, M. Dalon).*

Dans une rétrospective de l'exposition des Vierges de Pitié du Lot, qui vient de se tenir à Cahors, M^lle^ Monique Escat, conservateur adjoint des Antiquités et objets d'art, commente une série de diapositives présentées par M. Dalon. Elle montre l'évolution des Pietàs quercynoises depuis les premières sculptures connues (fin XV^e^-début XVI^e^) jusqu'aux œuvres du XVIII^e^ siècle.

Mouliers de Rocamadour *(Abbé Rocacher).*

M. Dalon donne lecture d'une communication de l'abbé Rocacher sur les mouliers de Rocamadour.

En étudiant une collection de petits moules en pierre découverts en 1913, l'auteur évoque l'activité de ces artisans spécialisés dans la fabrication des sportelles et des médailles religieuses.

Arrestation du Maréchal Ney *(M. Thonnat).*

Dans une lettre, dont notre sociétaire nous envoie photocopie, la baronne de Bessonies relate comment le Maréchal Ney, quelques instants avant son arrestation, refusa la possibilité de se dissimuler, qui lui était offerte, et montre le calme avec lequel il accepta d'être livré.

A PROPOS D'UNE CHANSON DE R. COLY *(P. Soulié).*

La trouvaille toute fortuite effectuée à Tarbes par notre sociétaire P. Borderie d'une chanson (« *l'Etendard, chant des jeunes figeacoises* ») due au poète-compositeur quercynois disparu, R. Coly, nous conduit à épiloguer sur les hasards heureux de la brocante ou de l'encan, que nos archivistes souhaiteraient à bien des documents fâcheusement dispersés. M. Bouyssou évoque la figure du compositeur, son ancien collègue des services préfectoraux du Lot, qui vécut véritablement en poète, et qui — il y a un demi-siècle — s'honorait de faire suivre sa signature de sa qualification de « membre de la Société des Etudes du Lot » (comme l'indique l'exemplaire de cette partition, qui avait été dédicacé à la Bibliothèque Municipale de Tarbes).

PROJECTIONS *(M. Chiché).*

De nombreuses diapositives nous font revivre la sortie de Périgueux-Chancelade, ainsi que la journée foraine de Gramat avec les visites des Fieux, de la Source Salmière, de l'observatoire de Peyrefi et du Parc Animalier.

## SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1980

Président : Général Soulié

En ouvrant la séance, le Président adresse ses souhaits de bienvenue à nos invités de ce soir, M. Rohan et ses amis du Stéréo-Club de France, MM. Kériguy, Delchié, Molinier, ainsi que le Colonel Reverdy, Vice-Président de l'Académie de Montauban, à laquelle appartient également M. Rohan, Président de la Société d'Astronomie du Tarn-et-Garonne. Il annonce à l'auditoire que nous leur devrons l'animation de la présente séance.

*Condoléances :*

Le Président fait part des décès de :

— M. Fraysse Marcel, de Goudon ;

— M^me^ Jarige Jean, de Cabrerets ;

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bergues, Bidan, Chiché, Destreicher, Ségala ; M^mes^ Durand-Alayrac, Guilmet, Hugues, Lafon, Mollier-Kléber, Maurel G., Raimondeau, Soulié P. ; M^lles^ Cavaroc, Couderc, Denjean ; MM. d'Alauzier, Bouyssou, Brunet, Cablat, Claval, Dalon, Faivre, Gérard, Gipoulou, Guichard, Lapauze, Montaudié, Quercy, Vitrac.

*Invités :* M. Rohan, accompagné de MM. Delchié, Kériguy, Molinier, du Stéréo-Club Français, ainsi que du Colonel Reverdy.

*Excusés :* M^mes^ Brunet, Faivre ; MM. Bardes, Malbec.

— M^me^ Cayla, épouse de D^r^ Alfred Cayla, de Juillac et Neuilly-sur-Seine ;

— M. le D^r^ Edouard Fabre, de Cahors.

Il adresse les condoléances de la Société aux familles éprouvées par ces deuils.

*Présentations :*

— M. Martin Malvy, Député-Maire de Figeac, par le Général Soulié et M. Bouyssou ;

— M. et M^me^ Ratgris Fray, Avignon, par l'abbé Toulze et M. Dalon ;

— M^lle^ Nicole Courtine, Documentaliste au C.N.R.S., détachée au Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne, Paris, par MM. d'Alauzier et Dalon ;

— M. Deneux Raymond, agent E.D.F. « Les Graves » Pradines, par MM. Ségala et Gombert.

*Dons :*

— De l'Association « Pour les Pays d'Oc », Pont-les-Bains (Aveyron), un important ouvrage de M. Ancourt : « Villefranche, ville fortifiée » ;

— De M. Lapauze, une chromophotographie du chantier de fouilles préhistoriques des Fieux ;

— De « Les Cahiers Tarnais » (Revue d'information culturelle, artistique, de loisirs de la région tarnaise), un numéro contenant un important article sur notre confrère Jean Vanel.

## *COMMUNICATIONS*

La Stéréoscopie *(M. Rohan et collaborateurs).*

Le Président donne la parole à M. Rohan, qui va vous parler de la stéréoscopie, en nous rappelant son histoire, le principe de ses techniques et ses applications, et conduira une suite de projections, perçues dans une illusion parfaite de relief suscitant un véritable émerveillement de l'auditoire.

Les projecteurs utilisés (2 Prestinox) sont montés sur des plateaux superposés, invention de M. Keriguy, d'Agen. M. Rohan présente des vues de formats différents (18 × 24 mm, 24 × 30 mm, 24 × 36 mm, 45 × 45 mm) montés sous caches ordinaires 5 × 5 cm. Ces vues sont variées : paysages, détails d'architecture, cristaux, microstéréos. Chaque vue est commentée brièvement. Certaines vues sont des copies de très anciens stéréogrammes, comme celles

de la Guerre de Sécession, aux U.S.A., prises en 1868. Des vues de la dernière Guerre Mondiale, prises du côté allemand, impressionnent aussi les spectateurs. Ensuite M. Keriguy présente des vues prises par lui et ses collègues d'Agen, avec le petit mais excellent appareil Duplex. Ces vues, couplées dans un cache 7 × 7 cm, offrent une remarquable sensation de relief. Les vedettes de cette présentation sont incontestablement les stéréogrammes de M. Verges, prises à 25 mètres de profondeur dans la Mer Rouge, à l'aide d'un boitier étanche spécial, conçu par lui. Poissons, coraux, défilent devant les yeux émerveillés des spectateurs. La troisième dimension ajoute une impression extraordinaire de vie, et pendant quelques moments nous devenons les compagnons du Capitaine Némo, dans un Nautilus perdu au fond de l'océan ! ! !

La séance de projection est suivie d'une discussion animée au cours de laquelle M. Rohan répond aux questions posées par M^me^ Raimondeau, MM. Destreicher, Dodé, Ségala, Chiché et le Président ; il souhaite que nos sociétaires acceptent de se joindre à son groupe du Spéléo-Club Français, quand il organisera dans le Lot sa sortie de printemps ou d'automne.

Le Président le remercie chaleureusement ainsi que son équipe d'animateurs, qui a bien voulu se déplacer du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne pour venir jusqu'à nous.

Avant notre dislocation, ceux d'entre nous, qui étaient particulièrement intéressés par la technique stéréoscopique et son appareillage ont pu voir de près les matériels présentés et s'en faire expliquer le mécanisme.

## SEANCE DU 4 DECEMBRE 1980

Président : Général Soulié

*Condoléances :*

Le Président fait part des décès de :

— M. André Pélaprat, Intendant universitaire retraité à Agen ;

— M^me^ Dalon, mère de notre Vice-Président M. Pierre Dalon.

Il exprime ou renouvelle les condoléances de notre Société à l'adresse des familles éprouvées par ces deuils.

---

*Présents :* MM. et M^mes^ Bellot, Bidan ; M^mes^ du Cheyron, Durand-Alayrac, Guilmet, Lafon, Soulié P., Vignon ; M^lle^ Denjean ; MM. Brunet, Claval, Dalon, Gérard, Guichard, Malbec, Quercy, Rigal Jean, Ségala, abbé Toulze, Vitrac.

*Excusés :* M^mes^ Hugues, Maurel, Mendailles, Ségala, Toulza ; M^lle^ Cavaroc ; Général et M^me^ Bertrand ; MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Cablat, Gipoulou, Lartigaut.

*Présentations :*

— M. Bretagne (Gérard) étudiant à Catus présenté par le Général Soulié et M^me^ Rivano ;

— M. Romanet du Caillaud (M.) étudiant en archéologie, Vincennes par le Général Soulié et M^me^ Rivano ;

— M. Baggermann (Georges) directeur de centre de jeunes, en retraite à Leeuwerikenlaan, 60 B.P. 1980 Tervuren par MM. Ségala et Claval ;

— M. et M^me^ Rigoulot, secrétaire, résidence Jacobins, Cahors par M^lle^ Saint-Martin et M^me^ Bernatas.

*Dons :*

— Quercy-Actualité, Lot 1979. Situation du Département et activité des Services Publics. (Envoi de la Préfecture du Lot).

*Correspondances reçues :*

— Demande de rendez-vous pour M. Brou, Président de la Société d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie, prochainement de passage à Labastide-Murat, dans la famille du Père Delbos, notre sociétaire résidant actuellement à Nouméa ;

— De la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, le procès-verbal de l'Assemblée générale de 1980, tenue à Saint-Gaudens ;

— De M. Rohan, remerciements pour l'accueil qui lui a été fait à la précédente séance ;

— De la Société d'Etudes des Sept Vallées (Argelès-Gazost) un appel à participation par voie de souscription au Sauvetage de Saint-Orens (IX^e^ siècle) ;

— Du D^r^ Cayla, ses remerciements à la suite des condoléances adressées consécutivement à son deuil.

*Documentation signalée :*

— Université du Mercredi, à Cahors ;

— Art rupestre en Australie, par Michel Lorblanchet, Archéologia, oct. 1980, pp. 30 à 40 ;

— Les peintures de Francoulès, par Georges Costa, Monuments historiques, 1978/3, pp. 49 à 54 (par M. Gipoulou) ;

— Un important article sur Alain de Solminihac, de l'abbé Richard, éditorialiste de « l'Hommme Nouveau » (par M^me^ du Cheyron) ;

— Les criminels de Languedoc, par Nicole Castan. (Publications de l'Université Toulouse-Mirail, à paraître en janvier 1981) ;

— L'âge du fer, par Jean Prieur (Société des Amis de Chambéry, à paraître fin 1980) ;

— de M. J.-M. Bonhomme, « Cabanes » Polminhac, 15800 Vic-sur-Cère, Editions Gerbert, Aurillac.

1° Mestierals d'Auvernha ;

2° Trobas en Carladès. (Poèmes occitans, avec traduction).

Jouteur du collège cadourque du Gai Savoir, 1er Prix Paul Froment.

*Communication :*

UNE INTERVENTION CHIRURGICALE AU XVe SIÈCLE (Assurance contre les risques du métier). *M. J. Lartigaut.*

En l'absence de l'auteur, le Président donne lecture de la communication dont le titre est énoncé ci-contre. Le caractère juridique de ce contrat, mis en parallèle avec certaines recherches de responsabilité médicale qui défraient la chronique judiciaire contemporaine, retient avec intérêt l'attention des auditeurs.

Aussitôt levée, la séance est reprise au titre de l'Assemblée générale statutaire.

## ASSEMBLEE GENERALE

Président : Général Soulié

*Compte rendu moral.* Le Président résume les activités de l'année approchant de son terme ; la séance publique du 14 décembre en sera le couronnement.

Il énonce les projets retenus pour 1981 selon le déroulement devenu traditionnel. Les sociétaires en seront avisés par la voie du bulletin.

*Compte rendu financier.* M. Ségala, trésorier, expose l'équilibre de nos comptes, qui a nécessité une ponction de nos réserves, il lui en est donné quitus. Le Président intervient pour faire remarquer que pour parvenir à cet équilibre un gros travail de rappel de cotisations en retard (parfois de 2 et même 3 ans) a été rendu nécessaire. Cette clarification de la situation voudra que, par la suite, les dispositions statutaires exigeant les payements de cotisation dans le courant du premier trimestre soient clairement rappelées et respectées.

Les frais d'impression et de diffusion du bulletin ont augmenté dans des proportions considérables : le maintien de la qualité de notre publication et la haute tenue de ses articles ainsi que de leurs illustrations ne peuvent pas souffrir de restrictions : c'est

ce qui a conduit à envisager l'augmentation des taux de cotisations dont il sera question plus loin.

Cette augmentation reste modeste et conserve à notre Société cette image de marque de modicité, en regard de ce que nous observons en matière d'édition autour de nous.

Cette augmentation serait cependant insuffisante, si, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, un grand nombre de nos sociétaires, conscients de nos difficultés, ne versaient pas des cotisations de soutien. Qu'ils en soient remerciés.

Ces remerciements prennent une valeur toute particulière quand ils s'adressent aux *membres à vie*, qui, dispensés de cotisation annuelle, en versent cependant une. Le Président voudrait pouvoir généraliser de tels remerciements à *l'adresse de tous les membrs à vie*, qui à l'exception de ceux auxquels il a été fait allusion, paraissent méconnaître que la capitalisation de leur versement initial a été largement absorbée par l'érosion monétaire, et que les services dont ils disposent sont désormais entrés dans les charges des cotisants annuels.

*Augmentation des cotisations.* En fonction de ce qui précède et conformément aux dispositions adoptées en conseil d'administration, le montant annuel des cotisations est proposé aux taux suivants :

— Sociétaire : 70 francs ;

— Cotisation familiale (époux, un seul bulletin) 80 francs ;

— Abonnements : 80 francs.

Mises aux voix, ces propositions sont adoptées.

*Renouvellement du tiers sortant.* Les mandats (renouvelables) de MM. d'Alauzier, Claval, Dalon, Lartigaut et M^me^ Le Stum-Constant sont renouvelés à l'unanimité.

*Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration.* Au cours de la séance du Conseil d'Administration du 20 novembre M^me^ Maurel a fait part de l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de se maintenir dans ses fonctions de Secrétaire-Adjoint. Après lui en avoir donné acte, le Président a rappelé les circonstances qui l'avaient amenée à prendre la charge des fonctions précédemment tenues par son mari. Il l'a remerciée des services qu'elle a rendus au sein du Conseil d'Administration, et a évoqué le plaisir qu'on avait à entendre sa voix claire lisant les procès-verbaux des séances. Malgré son retrait du Conseil d'Administration, M^me^ Maurel a tenu à affirmer sa disponibilité pour les services que l'on aurait à attendre d'elle.

Le départ de M^me^ Maurel laisse une place libre au sein du Conseil d'Administration. Sollicité, M. Michel Gipoulou a bien voulu se porter candidat. Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, l'admission de M. Gipoulou est mise aux voix : cette admission est votée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration sera ultérieurement convoquée en vue de l'élection du bureau pour l'année 1981.

La séance a été levée à 20 h 30.

ERRATUM

En tête du sommaire du 3^e^ fascicule 1980 (juillet-septembre) lire : M. Escat : *Vierges de Pitié quercynoises.*

## PUBLICATIONS REÇUES EN 1980

— *Bull. Soc. Etudes des Hautes-Alpes*, 1979.

— *Le Pays Sedanais*, N° 7 (1).

— *Rev. de la Haute-Auvergne*, 1979, 3 et 4 ; 1980, 1, 2 et 3 (2).

— *Rocafortis*, N°s 5 et 6.

— *Bull. Soc. des Lettres, Sciences de la Corrèze*, 1979, 1980 (3).

— *Bull. Soc. Scient., Hist., de la Corrèze* (Brive), 1979 (4).

— *Lemouzy*, N°s 74 à 76 (5).

— *Mém. Soc. des Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse*, 1978, 1979 (6).

— *Bull. Soc. Hist. et Archéol. du Périgord*, 1979, 4 ; 1980, 1, 2 et 3 (7).

— *Combat-Nature*, N°s 39 à 42 (8).

— *Bull. des Soc. d'Hist. Nat. du Doubs*, N° spécial (février 1980) (9).

— *Annales du Midi*, N°s 141 à 145 (10).

— *Recueil de l'Acad. des Jeux Floraux*, 1979, 1980 (11).

— *Mém. Acad. des Sciences, Inscriptions, de Toulouse*, 1979 (12)

— *Rev. Géogr. des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1979, 3 et 4 ; 1980, 1, 2 et 3 (13).

— *Clio-Midi*, N° 6 (14).

— *Cercle généalogique du Languedoc*, 1980, 1.

— *Revue de Comminges*, 1979, 4 ; 1980, 1, 2 et 3 (15).

— *Bull. Soc. Archéol. du Gers*, 1979, 4 ; 1980, 1, 2 et 3 (16).

— *Les Cahiers du Bazadais*, N°s 48 à 50.

— *Actes de l'Acad. Nationale des Sciences, de Bordeaux*, 1980.

— *Rev. Hist. et Archéol. du Libournais*, N°s 175 à 178.

— *Rev. des Langues Romanes* 1979, 1 et 2 (17).

— *Féd. Archéol de l'Hérault*, 1979, 2, 3 et 4 (18)

— *Soc. Archéol. Scient. et Litt. de Béziers*, 1979 (19).

— *Bull. Soc. de Borda*, 1979, 4 ; 1980, 1, 2 et 3.

— *Mém. Soc. d'Agr. Sciences d'Orléans*, 1978.

— *Rev. Religieuse du Diocese de Cahors*, N°s 1 à 25 (21).

— *Bull. N.-D. de Rocamadour*, N°s 86 à 96 (22).

— *Cavalier et Roi*, N° 11 (24).

— *Oltis*, N°s 74 à 79 (23).

— *Le Lot Economique*, 1980, 1, 2 et 3.

— *Cahiers Maynard*, N° 9 (25).

— *Rev. de l'Agenais*, 1979, 4 ; 1980, 1, 2 et 3.

— *Mém de l'Acad. de Stanislas*, tome V (1976-1977).

— *Bull. Soc. Antiquaires de la Morinie*, N° 437.

— *Bull. Hist. et Scient. de l'Auvergne*, N°s 661 à 665.

— *Mém. de l'Acad. des Sciences de Lyon*, 1980.

— *Rev. de Pau et du Béarn*, 1979 (26).

— *Bull. Soc. d'Hist. d'Autun*, N°s 92 à 95 (27).

— *La France latine*, N°s 80, 81 et 82 (28).

— *Le Quercy à Paris*, N°s 18 à 21 (29).

— *Messages des Postes et Télécommunications*, N°s 286 à 299 (30).

— *Bull. Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1979, 2, 3 et 4 ; 1980, 1 et 2.

— *Bull. Soc. Archéol. du Tarn-et-Garonne*, 1979 (31).

— *Bull. Soc. Scient. et Archéol. du Var*, 1976-1977.

— *Bull. Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1979, 2, 3 et 4 ; 1980, 1 et 2.

— *Rev. Mabillon*, N°s 279 à 282.

— *Ethnologia*, N°s 11 et 12 (32).

— *Bull. Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, 1978, 1979 (33).

— *Bull. Soc. Neuchâteloise de Géographie*, N° 24.

— *Bull. de l'Institut Archéol. Liégeois*, 1979.

— *Panorama*, N°s 101 à 109.

## NOTES

(1) P. 6 à 43. La bataille de Sedan de mai 1940. Vue d'ensemble par un général allemand et témoignages de combattants et de civils, sur des faits locaux, ayant en commun les bombardements par « stukas ».

(2) 1979-3 : p. 209 à 237, fin de l'étude de M. Leymarie, sur les moulins hydrauliques et à vent de la Haute Auvergne.

1979-4 : p. 329 à 346, M. Prival : les étameurs du Nord-Cantal. Ces étameurs jusqu'à la dernière guerre s'installaient sur les places de

nos villes et villages du Quercy pour remettre à neuf les ustensiles.
1980-2 : p. 497 à 546, étude de M. Leymarie, sur les moulins à papier de la vallée de la Jordanne (six pages de reproductions de filigranes).

(3) 1979 : p. 77 à 124, compte-rendu des fêtes du Centenaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze (1878-1978).
1980 : p. 9 à 11, Jean Mouzat : « Un troubadour peu connu de la vicomté de Turenne et ses relations ». L'auteur donne la traduction de deux coblas de Peire Pélissié et du grand seigneur troubadour Dalfin d'Auvergne. Des notes complètent l'article : « Jean Pélissié était de Martel, d'un bourg qui appartenait au vicomte de Turenne. Ce fut un bourgeois de haut mérite, preux et courtois. Il acquit en prouesse et sagesse une si grande valeur, que le vicomte le nomma bayle ou bailli de tous ses domaines.

(4) 1979 : p. 4 à 32, hommage rendu à Léon Dautrment, comme Président de la Société, à l'activité débordante, faisant profiter chacun de ses recherches et de sa vaste érudition. Hommage aussi à l'enseignant émérite, au militant syndicaliste et mutualiste et aussi à l'ancien combattant des deux guerres 1914-1918 et 1939-1945 et au résistant de 1942 à 1944.
P. 41 à 43 : une étude de « l'Œil de la Doux » près Martel, par le Groupe Spéléologique de la Corrèze.
P. 89 à 107 : M. Lorblanchet et L. Hugonie présentent l'industrie magdalénienne de la grotte du Ro del Drac à Végennes (Corrèze), près de Vayrac.
La Société Archéologique de la Corrèze, pour rendre un ultime hommage à son Président disparu, publie, sous le titre « La Corrèze à vol d'oiseau et en zig-zag » (408 p.), des articles de L. Dautrement, parus dans des journaux corréziens, où il est souvent question de la vicomté de Turenne (Limousine et Quercynoise).

(5) N° 74, p. 123-124 : le souvenir d'Albéric Cahuet évoqué dans sa demeure périgourdine, par M. Fournier.
P. 144 à 156 : Le Majoral du Périgord Noir : Peire Miremont, par le Majoral Jean Moustier.
N°s 75 et 76, p. 276 à 299 et p. 374 à 411 : Armorial des Cardinaux limousins de la Papauté d'Avignon, par P. et R. Merceron et H. Aliquot (avec dessins des armoiries).

(6) 1979 : p. 245 à 249, R. Lugagne : les genêts (toponymie, caractères botaniques, différentes variétés, bioclimat, phytosociologie... emplois).

(7) 1979-4 : p. 322 à 331, de Jean Lartigaut : Trois notes sur le Sarladais au milieu du XV$^{e}$ s., d'après un registre de notaire sarladais.
1. - Les vassaux de la Chatellenie de Castelnaud et Berbiguières (avec un tableau des hommages rendus à Brandelis de Caumont, le 27 mai 1454) ;
2. - Le contrat de mariage de Marguerite de la Boétie (4 août 1454) ;
3. - Les coutumes du Mont de Domme, d'après une transaction entre le recteur et les consuls (7 novembre 1458).
A noter l'emploi du mot « caminade » pour presbytère comme aux alentours de Cahors.
1980-1 : p. 27 et 28 ; croquis p. 24.
B. et G. Delluc, dans leur étude sur les sculptures du cloître de Cadouin, relèvent sous le n° 23, une ressemblance entre une figure tricéphale de la console d'un pilier et celle d'une figure tricéphale du cloître de Cahors. Ils essaient de comprendre la symbolique de ces figures.
1980-2 : p. 139 à 147 : l'église de Saint Avit-Sénieur a-t-elle eu des coupoles ? Jean Serret et Paul Fitte.

1980-3 : p. 190 à 197 : M. Lartigaut a retrouvé dans les archives du château de la Pannonie près Gramat, la copie du testament d'une dame de Belvès, Marguerite de Serval (1er janvier 1467) et il en fait l'analyse (abondance de legs pieux).

(8) N° 39, p. 9 à 11 : étude par le groupement des Scientifiques pour l'information sur l'Energie du « Retraitement et de la surrégénération »-
P. 60 et 61 : index des articles concernant le Lot, parus dans les numéros 13 à 33 de « Combat-Nature » et liste des Associations écologiques et de défense de l'environnement du département.
N° 40, p. 6 et 7 : le tabagisme en France.

(9) Doubs 1980 : ce numéro spécial consacré aux forêts comtoises est remarquable par la qualité de ses articles et sa présentation (12 planches de photos en couleurs, intercalées entre les 168 pages grand format). Avec les forestiers de l'Office National du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté, ont collaboré géologues, botanistes, zoologues, mycologues, historiens...

(10) N° 141, p. 29 à 52 : bon exemple d'histoire par les chiffres, d'histoire quantitative avec l'étude de cinquante-et-une mercuriales du Massif-Central, par G. Frêche (avec nombreux tableaux et courbes).
N° 142, p. 121 à 133 : étude de Joseph A. Kicklighter, sur les monastères de Gascogne et le conflit franco-anglais (1270-1327), où il cite Figeac, Moissac, Cahors et montre la prudence du Pape Jean XXII dans ce conflit.
p. 196 et 197 : C.R. par Arlette Higounet-Nadal, de l'ouvrage de notre sociétaire Jacqueline Caille : « hôpitaux et charité publique à Narbonne au Moyen-Age ».
P. 229 et 230 : chronique des Archives pour le Lot (C. le Stum). Acquisitions, dons, dépôts, classements et inventaires.
N° 143, pp. 237 à 234 : J. Durliat : « Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655) ».
Résumé donné p. 347 : « La vie et la correspondance de Didier, évêque de Cahors, permettent de poser à partir d'un exemple concret, le problème de la place de l'évêque dans l'administration civile mérovingienne. Nommé par le roi, l'évêque remplit en effet sous son autorité, des fonctions qui dépassent ses attributions religieuses... ».
N° 144 : ce numéro est consacré aux « enseignements et enseignants dans le Midi de la France.
P. 355 à 381, J. Verger : Remarques sur l'enseignement des arts, dans les universités du Midi à la fin du Moyen-Age. Les universités du Midi dont celle de Cahors, ont toutes comporté à cette époque, des écoles où l'on enseignait la grammaire, la logique, la philosophie.
N° 145 : contient la « bibliographie de la France méridionale », pour les publications de l'année 1978.
Sur 1.260 notices, une cinquantaines concernent soit le département du Lot, soit des travaux de nos sociétaires.

(11) 1979, p. 85 à 94 : Pierre de Gorse : Voltaire et l'Académie des Jeux Floraux et p. 125 à 140 : Rapport sur les concours de poésie française.
P. 150 et 151 : lecture (communication) de M. le comte d'Antun de Vaillac (Pou-Yi, le dernier empereur de Chine - 1906-1967).
1980 : p. 65 à 68 : allocution prononcée en occitan le 1er juillet 1979, à Montauban, par le Majoral-abbé Sylvain Toulze, Maître ès Jeux Floraux, à l'occasion du centenaire de Frédéric Cayrou, Maître ès Jeux Floraux.

(12) 1979, p. 91 à 101 : M^lle Y. de Ferré nous fait l'historique du jardin des plantes de Toulouse, nous décrit son état actuel, ses arbres, ...et tâche de prévoir son avenir. L'article peut intéresser les anciens étudiants des facultés des allées Saint-Michel.
P. 152 : note substantielle de M. d'Alauzier, sur l'application de la « loi salique » dans la famille des Cardaillac, seigneurs de Lacapelle-Marival. En 1521 à la mort de Jean de Cardaillac, Françoise, sa fille, fut évincée de l'héritage, au profit de son oncle paternel, Gilbert.
P. 153 à 157 : R. Camboulives consacre quelques pages à Charles Bourseul (mort à Saint-Céré le 24 novembre 1912, à l'âge de 84 ans).

(13) 1979-3, p. 504 et 505 : C.R. par B. Kayser, du livre de François Taillefer : Le Midi toulousain.
1979-4, p. 563 à 577 : « Héritier d'une bastide : le cas de Villefranche-de-Rouergue », par Gilles Bernard, avec une préface de Robert Fabre, maire de Villefranche.
P. 612 et 613 : C.R. par P.-Y. Péchoux, de létude sur la géologie du Quercy, par Ph. Renault et al. (supplément de « Quercy-Recherche », études et travaux, 4).
1980-3, p. 362 à 364 : J.-J. Lagasquie fait le point sur les études géologiques de la France. Il commente les cartes géologique et minière, publiées en 1980 par le B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et minières) et rend compte du livre « Evolutions géologiques de la France », qui regroupe les communications faites au colloque « Géologie de la France », du congrès géologique de 1980.
P. 368 à 371 : étude par F. Taillefer, de la carte géomorphologique détaillée de la France, au 1/50.000^e : Saint-Girons, établie par J.-J. Lagasquie.

(14) P. 9 à 38 : dossier important sur les universitaires et les Sociétés savantes locales. « Les Sociétés Savantes (terme parfois jugé désuet), jouent et doivent jouer un grand rôle dans la recherche locale et régionale ».
La plupart des enseignants insistent sur l'obligation (vrai devoir), pour les universitaaires et les professeurs, de collaborer avec ces sociétés.

(15) 1979-4, p. 594 et 595 : dans un article sur les potiers de Saint Thomas (canton de Saint-Lys - Haute-Garonne). A. Coste fournit une étymologie du mot « dourne » (cruche en terre (dont il donne une photo), large, pansue, basse, avec un bec et deux anses plates). Dourne, viendrait du gascon « dourno », c'est-à-dire cruche posée sur le « dourné », l'évier.
1980-1, p. 92 : présentation de la revue « L'architecture rurale du Centre d'Etudes et de recherches sur cette architecture », tome III. C. Lassure qui dirige la revue, y publie plusieurs articles, dont un entretien avec un maçon du Lot.

(16) 1979-2, p. 265 à 268. Bernadette Leplant - adresse : E.R.A. 441 C.E.S.M., 24, rue de la Chaîne, 86022 Poitiers -, a dressé une liste par département, des « chrismes » du Sud-Ouest. Elle demande aux personnes qui auraient d'autres chrismes de les lui signaler. Pour le Lot elle ne mentionne que celui du Musée de Cahors (provenant de Saint-Sernin de Thézels).

(17) 1979-1, p. 30. Dans l'étude des chartes languedociennes inédites du XII^e s. en provenance de Romanou (dans le Causse, au Nord-Ouest d'Albi), Paul Amargier signale l'acte d'entrée en religion de Guillelma de la Popie pour l'Epiphanie 1150 (n. st. 1151) et en donne la copie p. 36-37. L'acte a été dressé à Calvignac.

(18) 1979-3, p. 11 à 20. Léo Barré : problèmes de terminologie dans l'étude des stèles discoïdales en particulier et dans celle des symboles religieux en général (27 illustrations).

(19) P. 28 à 46 : Ferdinand Fabre (1827-1898), par C. Lignères. Le romancier des Cévennes « méridionales et catholiques » a fait l'objet pour son petit-fils Ferdinand Duviard, d'une thèse pour le doctorat (imprimée à Cahors, chez Bergon en 1927).

(20) 1979-4 : p. 627 à 636. Après une vue d'ensemble sur l'œuvre utile des Sociétés Savantes, J. Subes, rend compte de l'aide efficace de la Société de Borda, pour la protection du château et du site de Saint-Pandelon, menacés par le projet d'extension d'une carrière.

(21) Les numéros 1, 4 et 5 contiennent des articles ou un résumé de conférence sur Alain de Solminihac de L. Vernières, du professeur Darricau et du Père Nastorg.
N° 15, p. 237 : de G. Francès : Légende et histoire de N.-D. du Mas-du-Noyer.
N° 16, p. 250 et 251 : C.R. par R. Bergougnoux de l'inauguration de l'exposition « les Vierges de Pitié du Lot », dans le Grenier du Chapitre, le 15 juillet 1980.
N° 22, p. 341 et 342 : art. de M. Raynaly, sur les Corps Saints de Duravel (saints Hilarion, Agathon et Poémon).

(22) N°s 86 et 87 : Noëlle Godin écrit sur Saint Martial et Rocamadour et sur la statue de saint Martial à Rocamadour.
Dans les numéros suivants elle fait la chronique des chants et des cantiques à la gloire de N.-D. de Rocamadour depuis ceux du trouvère Gautier de Coinci et du roi de Castille, Alphonse X le Sage, jusqu'à ceux de Francis Maratuech (1884), de l'abbé Héritié en patois (en occitan), jusqu'au chant du carillon qui depuis le 24 août 1930 retentit dans le vallon.

(23) Nous avons toujours des poètes : la revue « Oltis » ne nous permet pas d'en douter. Les grands thèmes : l'amour, la mort, la nature, l'évocation du passé comme aussi la vie quotidienne « aux travaux ennuyeux et faciles » inspirent toujours les âmes sensibles. On comprend que des personnes aimant la poésie se rencontrent dans Saint-Cirq-Lapopie, qui nous donne l'illusion de vivre dans un temps ancien.

(24) N° 11, p. 11 à 16 : relation des principales phases du XX° anniversaire du musée Murat.
P. 27 à 44 : à travers les écrits des hommes de lettres italiens du début du XIX° s., M. Edmondo Casididio montre combien l'idée de Murat, roi de Naples, de promouvoir la cause de l'indépendance et de l'unité de l'Italie, avait eu de résonance.

(25) P. 4 à 10 : J.-P. Lassalle publie la reproduction de vingt-cinq poèmes de Maynard, figurant dans le livre rarissime « le séjour des Muses ou la cresme des bons vers » où ils voisinent avec ceux de Ronsard, Théophile, Malherbe... J.-P. Lassalle « nous révèle de très intéressantes variantes qui nous montrent combien Maynard travaillait ses vers, n'hésitant pas à remanier profondément certaines de ses œuvres ».
P. 57, G. Hall a récemment publié une édition critique de la comédie de Cerou : « L'amant auteur et valet ».
Cerou est né à Gignac (Lot) en 1709. Sa comédie avait eu un succès considérable (plus de 200 représentations au Théâtre Italien...).

(26) P. 107 à 138 : article très documenté de Danielle Decomps, sur les sports hippiques à Pau à la Belle-Epoque, qui aurait intéressé le Général-Vétérinaire Soulié, qui a présidé tant de concours hippiques.

(27) N°s 92-93 : notules scientifiques sur l'ornithologie, l'ichtyologie, la botanique. N° 93, p. 11 à 61 : les amateurs de papillons, trouveront une « esquisse écologique et biogéographique des rhopalocères de la Bourgogne ».

(28) 1979-2/3, p. 51 et 52 : le 15 juin 1979 la ville d'Avignon a célébré le cent-cinquantenaire de Théodore Aubanel. Dans la salle du Conseil de la Mairie, « le professeur Grimal, de l'Institut de France, rendit hommage à la mémoire d'Aubanel et à travers lui, aux langues romanes et à ceux qui incarnent la latinité ». L'après-midi, un colloque en l'honneur de Th. Aubanel fut ouvert et présidé par le professeur Grimal.

(29) Dans « les pages d'histoire » insérées dans chacun des quatre numéros de 1980 à côté des études de L. Lavaux (sur Thégra, Castelnau-Montratier, l'histoire récente de Labastide-Murat et le premier des généraux Ambert), des articles signés :

- L. Cance : « la vie de Clément-Marot » ;
- G. Darnis : « Bonaguil » ;
- J. Fantangié : « Divona » ;
- Anne Jean Gary : « la Vierge rouge de Montfaucon (1793) » ;
- M. Monzat : « Bertrand de Gourdon » ;

G. Thonnat : « le couvent de bénédictines de Lundieu près Figeac, et l'histoire des sœurs Antoinette, Eglé et Adèle Auguié, d'une ancienne famille de Figeac, élevées avec Hortense de Beauharnais, à l'institution de Mme Campan, qui resteront toute leur vie ses amies.. Eglé épousera le 5 août 1802 le général Ney, futur prince de la Moskova ».

Par ailleurs, nous trouverons :

N° 18, p. 2, la photo prise en 1931 par M. Vertuel, de Jean Mouliérat à la silhouette très jeune, devant l'entrée du château de Castelnau-Bretenoux.

P. 4 et 5 : un article très dense de A. Lacombe, sur l'habitation rurale au début du XXe siècle.

N°s 19 et 20 : une étude d'Escaffre, sur le charpentier, le fustié,

De G. Darnis, des notes sur :

N° 18 : le philosophe Victor Delbos, né à Figeac (1862-1916).

N° 19 : Marcel Decremps, né en 1910 à Saint-Martin-Labouval, directeur de la revue « La France Latine ».

N° 20 : le Père Gérard Bessière, né à Luzech, qui a publié de nombreux livres aux Editions Cerf.

N° 21 : Alida et Pierre Calel (Jules Lafforgue et sa sœur, de Gourdon), les auteurs de « La Terre du Bon Dieu », de « N.-D. de la Préhistoire » et de la chanson « Les vieilles de chez nous ».

(30) N° 295, p. 5 à 10 ; N° 296, p. 17 à 22 : dans des articles aux illustrations variées, la revue fait le point sur le patrimoine des P.T.T. Un tableau, p. 20, résume les renseignements sur les musées. Celui de Paris : Maison de la Poste et de la Philatélie, se trouve 34, boulevard de Vaugirard, dans le quinzième. (Fermé le jeudi et jours fériés).

(31) 1979, p. 7 à 27 : Paul Bergeon relate longuement le transfert de la Cour des Aides de Cahors à Montauban, dans « Protestantisme et pouvoir royal à Montauban, de 1655 à 1661 ».

P. 85 à 96 : G. Passerat rappelle que dans l'explosion d'antisémitisme dont fut témoin le Toulousain au début du XIVe s. et durant laquelle presque tous les juifs furent massacrés, « seul le Pape Jean XXII élèvera violemment la voix, pour condamner cette croisade (des Pastoureaux), menée par des fanatiques et il sera le premier à dénoncer les massacres des juifs et à réclamer qu'on les protège ».

(32) P. 209 et 210 : on trouve un reflet de ce qu'était la consommation des ménages en 1900, d'après un livre de compte d'une épicerie, à cette époque. Un tableau donne les prix des produits d'épicerie et des articles de quincaillerie et de vaisselle.

(33) 1978, p. 121 à 137 : Pierre Robert, observateur et témoin de la religion populaire en Limousin au XVIIe s., par L. Perouas.

# TABLE DES MATIERES DU TOME CI

—— ANNEE 1980 ——


Henri Martin, peintre quercynois (Mme Juskiewenski) ..... 3
Dolmen des Grèzes, à Souillac (J.-P. Girault) ..... 29
In memoriam : André Sors (P. Soulié) ..... 50
Les pouillés du diocèse de Cahors (L. d'Alauzier) ..... 51
Les chapiteaux romans de Labastide-du-Haut-Mont (P. Dalon) ..... 58
L'éclairage domestique au XVIIIe siècle (J. Lartigaut) ..... 60
Statut des prêtres obituaires de Flaugnac en 1549 (J. Lartigaut) ..... 62
Une construction singulière au couvent des Augustins de Figeac (J. Lartigaut) ..... 65
Philippe Gaubert, centenaire de sa naissance ..... 68
Petits pélerinages et dévotions populaires (P. Dalon) ..... 81
Payrac-en-Quercy (H. Viers) ..... 113
Note sur le commerce des étoffes à Figeac vers la fin du XVe siècle (J. Lartigaut) ..... 127
L'igue de la Fanayre (J. Beaucheron, C. Borel, C. Lemaire) ..... 135
Sortie à Périgueux et Chancelade (M. Gipoulou) ..... 142
Information : enquête sur la noblesse en Bordelais, Périgord, Agenais et Quercy de 1450 à 1650 ..... 145
Vierges de Pitié quercynoises (M. Escat) ..... 155
Séance publique d'Eté (P. Soulié) ..... 160
Et si nous parlions de l'Occitanie (S. Toulze) ..... 163
La journée foraine de Gramat (P. Soulié) ..... 189
Le site préhistorique des Fieux (F. Champagne) ..... 192
Autour d'un cadran solaire (H. Amayon) ..... 195
Aspects de Gramat au Moyen-Age (J. Lartigaut) ..... 198
Le Quercy bénédictin (Professeur A. Dupront) ..... 241
In memoriam : Pierre Soulié (S. Toulze) ..... 253
Séance publique d'hiver (P. Soulié) ..... 257
Quercy d'hier et Quercy d'aujourd'hui (Mgr Rabine) ..... 259
Peuplements castraux en Quercy (J. Lartigaut) ..... 262
Les sièges de la sénéchaussée du Quercy au XVe siècle (L. d'Alauzier) 274
Un pélerinage à Compostelle en 1428 (J. Lartigaut) ..... 282
Les mouliers de Rocamadour (J. Rocacher) ..... 284
Une intervention chirurgicale au XVe siècle (J. Lartigaut) ..... 293
Frais funéraires en 1775 (P. Soulié) ..... 294
L'arrestation du Maréchal Ney (G. Thonnat) ..... 299
La stéréoscopie (G.-P. Rohan) ..... 301
Procès-verbaux des séances ..... 71, 147, 304
Bibliographie ..... 69, 250
Compte-rendu des publications reçues en 1980 (L. Claval) ..... 313
Table des matières du tome CI (1980) ..... 320

# SOCIETE DES ETUDES DU LOT

**792, rue Emile-Zola - 46000 Cahors**

Affiliée à la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes
Languedoc-Pyrénées-Gascogne



**Présidents d'honneur :**

MM.

G. MONNERVILLE, ancien Président du Sénat, Membre du Conseil Constitutionnel.

J. JUILLET, ancien Ministre plénipotentiaire, ancien Préfet de région.

L. D'ALAUZIER. Ingénieur-Général de l'Armement (C. R.), Vice-Président de la Fédération.

**Bureau de la Société :**

*Président :* M. Jean LARTIGAUT, Tél. (65) 36.22.84.

*Vice-Présidents :* Le Majoral Abbé Sylvain TOULZE, Tél. (65) 35.47.25 et (65) 40.63.51 ; M. Pierre DALON, Tél. (65) 35.40.14.

*Secrétaire Général :* M. André BARDES, Tél. (65) 35.05.20.

*Secrétaire-Adjoint :* M. Michel GIPOULOU, Tél. (65) 36.30.45.

*Trésorier :* M. Maxime SÉGALA, Tél. (65) 35.04.96.

*Bibliothécaire-Archiviste :* M. Louis CLAVAL, Tél. (65) 35.18.29.

**Conseil d'administration :**

Outre les membres du Bureau :

Mme CONSTANT-LE STUM, Mlle DENJEAN, MM. D'ALAUZIER, BOUYSSOU, CHICHÉ, LORBLANCHET, VITRAC.

**Délégué auprès de la Fédération :**

M. D'ALAUZIER, Tél. (65) 30.03.71.

**Commissaire aux journées et excursions :**

Mlle DENJEAN, Tél. (65) 35.31.22 et (65) 35.26.19.

**Permanence :** chaque mardi après-midi.

**Séances mensuelles :** le premier jeudi de chaque mois (20 h 45), au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

**Séances publiques et Journées foraines :** Annoncées par la voie du bulletin et de la presse locale.

**Correspondance :**

Toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège de la Société.



Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT.

Comm. Par. de Presse N° 31.561 IMPRIMERIE DHIVER ET FILS - CAHORS